



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

APPEL GLOBAL

2020-2021



FINANCIER | OPERATIONNEL | STATISTIQUE

APPEL
GLOBAL
2020-2021

L'Appel global 2020-2021 est destiné à informer les gouvernements, les donateurs du secteur privé, les partenaires et les autres lecteurs intéressés sur les priorités du HCR et les activités budgétisées en 2020 et 2021 pour assurer la protection et améliorer la vie de dizaines de millions de personnes relevant de sa compétence: réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. La publication souligne également les défis auxquels font face l'organisation et ses partenaires afin de répondre à une multiplicité de crises mettant en danger des vies et à des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter.

APERÇU 2020



APERÇU 2020

- 4 Le HCR en 2020**
La mission du HCR, faits et chiffres clés
 - 6 L'avant-propos du Haut Commissaire et le message de l'Envoyée Spéciale**
 - 10 Initiatives de transformation**
Les initiatives du HCR pour adapter sa manière de travailler, diversifier ses partenariats et mieux remplir son mandat
- 
- 10 Les huit piliers de la transformation institutionnelle du HCR**

RÉSUMÉS RÉGIONAUX





CHAPITRES THÉMATIQUES



RÉSUMÉS RÉGIONAUX

- 12** Le Forum mondial sur les réfugiés
 - 14** Gestion des risques et intégrité
 - 16** Renforcer l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne
 - 24** Les campagnes et les ambassadeurs de bonne volonté du HCR
 - 26 Priorités stratégiques globales**
Secteurs d'interventions prioritaires pour le HCR en 2020-2021
 - 32 Besoins financiers du HCR en 2020-2021**
 - 50 Carte des populations relevant de la compétence du HCR**
 - 52 Décentralisation et régionalisation**
- 54 Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs**
 - 62 Afrique australe**
 - 70 Afrique de l'Ouest et du Centre**
 - 78 Amériques**
 - 86 Asie et Pacifique**
 - 94 Europe**
 - 102 Moyen-Orient et Afrique du Nord**
- 

CHAPITRES THÉMATIQUES

- 110 Sauvegarder les droits fondamentaux**
 - 112** Cadres de protection juridiques
 - 114** L'identification des besoins de protection internationale et les régimes d'asile nationaux
 - 116** Protéger et promouvoir les droits de l'homme
 - 118** Faire face et répondre aux mouvements mixtes
 - 120** Prévenir l'apatridie et y mettre fin
 - 122** Enregistrement, établissement de documents et profilage
 - 124** Protection communautaire
- 
- 126** Protection de l'enfance, engagement et autonomisation des jeunes
 - 130** Égalité des genres
 - 132** Personnes en situation de risque accru
- 134 Apporter une aide vitale**
 - 136** Préparation et réponse aux situations d'urgence
 - 138** Gestion des approvisionnements mondiaux
 - 140** Prévention et réponse aux violences sexuelles et de genre
 - 142** Aides en espèces
 - 144** Santé publique
 - 146** Nutrition et sécurité alimentaire
 - 148** Eau, assainissement et hygiène
 - 150** Abris et installations
- 152 Assurer un avenir meilleur**
 - 154** Intégration locale et rapatriement volontaire
 - 156** Réinstallation et voies complémentaires
 - 160** Accès à une éducation de qualité
 - 162** Moyens de subsistance et inclusion économique
 - 164** Villes et réfugiés urbains
- 
- ANNEXES
- 168** États membres du Comité exécutif du HCR et États parties aux Conventions sur les réfugiés et sur les apatrides
 - 170** Acronymes

Le site **Global Focus** – <http://reporting.unhcr.org> – constitue la principale plateforme d'information sur les opérations pour les donateurs. Régulièrement mis à jour, le site complète et développe l'information contenue dans l'Appel global sur les opérations du HCR plus en détail, fournissant des chiffres sur les principaux thèmes opérationnels et leurs objectifs, ainsi que de plus amples informations sur les budgets, les financements et les dépenses du HCR. Il contient également un glossaire des termes techniques utilisés dans cette publication.



LE HCR EN 2020

Mission

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. A ce jour (novembre 2019), 149 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre État ainsi que retourner de son plein gré dans son pays d'origine. En assistant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche également des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du Programme du HCR (qui compte 102 États membres en novembre 2019) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes,

les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. A ce jour (novembre 2019), 93 États ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 74 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

L'organisation s'efforce de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des filles.

L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui affectent leurs vies, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

Présence du HCR dans le monde (au 31 octobre 2019)

Le HCR est présent dans **134 pays** et **546 sites**.

EMPLOYÉS DANS LE MONDE

17 414

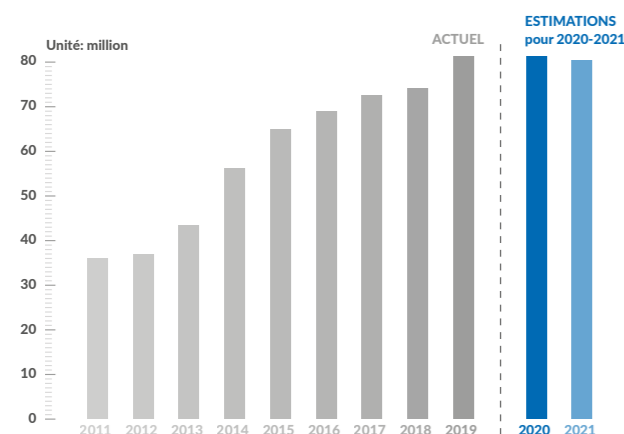
PERSONNELS DU HCR

12 710

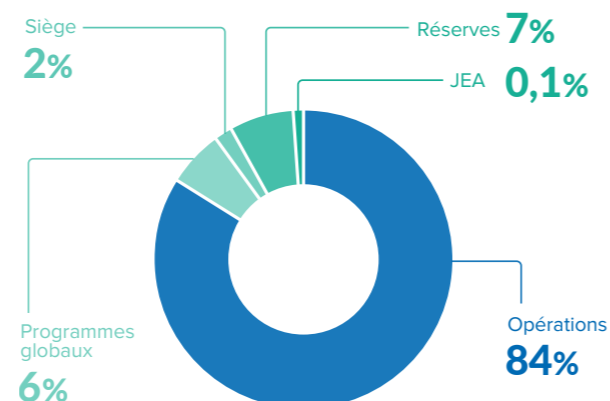
PERSONNELS AFFILIÉS*

4704

82,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR (fin 2020)



Un budget global de **8,668 milliards** de dollars



* Le personnel affilié inclut des VNU, des prestataires et des consultants recrutés par UNOPS ou directement déployés, détachés, ou stagiaires.



Enregistrement

10 millions d'individus seront inscrits biométriquement dans le système PRIMES dans 75 opérations-pays.



Apatridie

100 000 apatrides obtiendront une nationalité ou verront leur nationalité confirmée.



Protection de l'enfance

Le HCR entamera ou mènera à terme une procédure de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant pour plus de 70% des mineurs isolés.



Urgences et articles de secours essentiels

600 000 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des articles de secours essentiels, si besoin, dans les pays touchés par des situations d'urgence.



Aides en espèces

588 millions de dollars d'aides en espèces seront distribués aux personnes relevant de la compétence du HCR dans toutes les opérations-pays.



Santé publique

Un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans inférieur à 1,5 pour mille par mois sera assuré dans les camps de réfugiés.



Sécurité alimentaire et nutrition

Une prévalence inférieure à 10% de la malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de 6 à 59 mois sera assurée dans les camps de réfugiés.



Eau, assainissement et hygiène

45% de la population assistée aura accès à 20 litres d'eau potable minimum par jour.



Abris

250 000 personnes relevant de la compétence du HCR vivront dans des unités de logement pour réfugiés dans au moins 40 pays.



Éducation

- 1,9 million d'enfants seront inscrits dans l'enseignement primaire.
- 182 900 élèves seront inscrits dans l'enseignement secondaire.
- 12 800 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des bourses d'études supérieures.



Réinstallation

1,44 million de personnes, soit 7% de la population totale des réfugiés, auront besoin d'une réinstallation en 2020.



Accès à l'énergie et protection de l'environnement

2,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à une source d'énergie moins polluante.

Avant-propos du Haut Commissaire



Rencontre entre Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et de jeunes réfugiées congolaises dans un lieu sécurisé pour les jeunes filles, géré par le partenaire du HCR, CARE International, au camp de Mantapala (Zambie).

Les déplacements forcés dus à la guerre, à la violence et à la persécution continuent d'augmenter, entraînant un nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR. Leur déplacement s'inscrit dans un flux plus large de mobilité humaine, provoqué par des causes qui se superposent : les conflits liés aux ressources et autres conflits qui dépassent souvent les frontières, l'augmentation des inégalités, l'exploitation des divisions ethniques, religieuses ou autres par des dirigeants politiques sans scrupules, l'effondrement des écosystèmes et les catastrophes liées au climat. C'est dans ces lignes de faille grandissantes qu'apparaissent les réfugiés — signe

que les choses vont mal. La gestion des déplacements forcés et de leurs causes profondes et complexes — de la fourniture d'une aide vitale à la construction d'avenir meilleurs, en passant par la protection des droits fondamentaux — exige davantage d'ambition que celle dont nous avons fait preuve dernièrement. Telle est la vision qui a guidé l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et qui oriente l'application du nouveau modèle d'action globale pour les réfugiés. Le Pacte sera au cœur de l'action du HCR et de ses partenaires au cours du prochain exercice biennal.

Le nouveau modèle reconnaît que les conséquences des déplacements forcés sont plus fortement ressenties dans les

pays voisins des zones de crise — en très grande majorité des pays à revenu moyen ou intermédiaire qui sont durement touchés par l'impact des conflits, en particulier lorsque ceux-ci se prolongent. Les efforts qu'ils consentent pour préserver l'asile doivent être accompagnés d'une aide internationale plus substantielle et plus soutenue, destinée à renforcer les systèmes d'éducation, les services de santé, les infrastructures et les économies des pays affectés ainsi que la résilience des communautés d'accueil.

L'action humanitaire reste indispensable pour sauver des vies et assurer la protection des personnes qui en ont besoin. Elle doit toutefois être complétée dès le début par des investissements portant sur le développement. Dans ce domaine, des progrès considérables ont été accomplis, notamment grâce à l'engagement de la Banque mondiale et de plusieurs autres acteurs; cependant, des difficultés au niveau des modalités, du calendrier, du montant des ressources et d'autres aspects ne sauraient être sous-estimées. À l'avenir, cela nécessitera de continuer à y accorder une attention particulière, en s'appuyant sur les résultats importants d'ores et déjà obtenus.

Comment promouvoir le rapatriement volontaire et les autres solutions, notamment en l'absence de règlement politique et d'arrêt définitif des hostilités, demeure une question et une préoccupation pressante. Le HCR poursuivra son dialogue avec les réfugiés, au sujet des facteurs complexes qui influencent leurs décisions, et continuera de travailler avec les gouvernements pour créer des conditions propices aux retours. Ces retours doivent être volontaires et durables. Et lorsque nous verrons des processus de paix se dessiner, nous intensifierons en conséquence notre action en faveur de la recherche de solutions pour les déplacés.

La réinstallation permet toujours de sauver des vies et d'offrir une stabilité aux réfugiés les plus vulnérables. Pourtant,

alors que certains pays développent leurs programmes, le nombre total de places a malheureusement chuté. La nouvelle stratégie triennale du HCR vise à intensifier les efforts de réinstallation et à renforcer l'implication du secteur privé et des communautés.

Nous continuerons également à renforcer notre engagement auprès des plus de 41 millions de personnes déplacées dans leur pays en raison de conflits et de mieux aligner nos efforts pour promouvoir des solutions en faveur des réfugiés et des déplacés internes. Exprimer cet engagement ferme et renouvelé, la nouvelle politique du HCR sur les déplacements internes met en particulier l'accent sur la nécessité d'interventions guidées par la protection et sur l'alignement de nos interventions avec celles de nos partenaires.

Les réponses aux «flux mixtes» de réfugiés et de migrants continuent également d'entraîner des défis complexes et de susciter des débats politiques polémiques, souvent alimentés par ceux qui sont les moins disposés à proposer des solutions concrètes. Le HCR continuera de travailler avec les gouvernements, l'OIM et d'autres acteurs pour promouvoir des dispositifs pratiques qui préservent la vie et sauvegardent la dignité et les droits de toutes les personnes en déplacement, tout en assurant l'accès à la protection internationale des personnes dont les demandes sont fondées. La confiance des populations dans la gestion de l'asile et des migrations doit être renforcée grâce à des procédures rapides et équitables, des investissements pour l'intégration des personnes qui ont le droit de rester, et des arrangements pour le retour des personnes qui ne peuvent prétendre à la protection internationale ou à d'autres modalités de séjour. Des voies de migration légales peuvent également permettre de prévenir le détournement des régimes d'asile, utilisés comme substituts des filières de migration.

Les facteurs climatiques sont de plus en plus à l'origine des flux de population actuels. Le HCR attire l'attention sur les cadres juridiques applicables et sur les lacunes de protection qui pourraient résulter des déplacements transfrontaliers liés aux changements climatiques. Il contribue à l'orientation du débat juridique et normatif et aide les États à assurer des réponses fondées sur la protection. L'organisation continuera à réduire l'impact environnemental des crises de réfugiés par le recours aux énergies renouvelables, par la reforestation et par l'accès aux combustibles et aux technologies de cuisson propres, guidée par sa nouvelle stratégie énergétique. Conscient de l'impact environnemental de son empreinte opérationnelle, le HCR prend les mesures qui s'imposent.

Alors que nous entrons dans la deuxième moitié de la campagne décennale #Jexiste, visant à éliminer l'apatridie, nous travaillerons également avec les États et d'autres partenaires pour accélérer les efforts, en nous appuyant sur les engagements pris lors du Segment de haut niveau qui s'est tenu en 2019, à l'occasion de la réunion du Comité exécutif.

Les donateurs continuent de témoigner une grande confiance au HCR, ce dont je leur suis très reconnaissant. Les fonds disponibles en 2019 devraient, selon les estimations, atteindre 4,8 milliards de dollars. Cependant, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles continue de se creuser. Nous nous efforçons de nous montrer dignes de la générosité des donateurs par des améliorations constantes, visant à rendre l'organisation plus flexible et plus efficace.

Notre processus de régionalisation et de décentralisation repositionne les bureaux régionaux dans leurs régions respectives, donne plus de pouvoir et de souplesse aux bureaux de pays et nous rapproche des réfugiés. En 2020, nous ajusterons la structure de notre siège pour l'adapter à ce rééquilibrage des responsabilités.

Nous continuerons également d'investir dans la qualité de notre travail, perfectionnant et rationalisant les systèmes et les processus, créant un espace pour l'innovation, améliorant la planification basée sur des données objectives et renforçant notre efficacité, conformément à nos engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), et en tant que participant actif aux réformes plus vastes en cours aux Nations Unies. L'organisation développe également sa culture en matière de gestion des risques et se donne des moyens plus solides pour prévenir et sanctionner les fautes, y compris d'inconduite sexuelle.

En décembre 2019, se tiendra le premier Forum mondial sur les réfugiés : à cette occasion, des chefs de gouvernement, ainsi que des entreprises, des organisations internationales, des experts, des représentants de la société civile et des réfugiés se réuniront pour poser les bases de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Le Forum mettra en valeur les réussites, parlera franchement des difficultés et annoncera des mesures audacieuses pour alléger la pression sur les pays d'accueil, renforcer l'autonomie des réfugiés et faire progresser la recherche de solutions durables sur le long terme, au plan mondial et dans des situations de réfugiés spécifiques. Il devrait permettre de mobiliser un financement rapide, prévisible et durable pour les actions humanitaires et de développement, contribuant aux réponses mondiales, régionales et locales aux situations de réfugiés et de faciliter la prévention et le traitement des causes profondes.

Le Forum devrait définir une feuille de route mesurable et pratique, tout en étant un lieu de dialogue et de réflexion dynamique. Je ne doute pas qu'il servira de tremplin à notre action collective, démontrant la valeur de la coopération internationale et prouvant qu'il est possible de répondre aux situations de déplacement forcé et de les résoudre.



L'Envoyée spéciale du HCR, Angelina Jolie, rencontre des enfants qui ont fui la République bolivarienne du Venezuela au Centre d'aide intégrée de Maicao (Colombie).

L'Envoyée spéciale

Après plus de 18 années de collaboration avec le HCR et quelque 65 missions sur le terrain, Angelina Jolie demeure résolument engagée aux côtés des réfugiés. L'an prochain, elle restera l'un des plus fervents défenseurs du HCR, exprimant son soutien par des missions entreprises sur le terrain au nom de l'organisation, mais aussi par des articles sur la problématique des réfugiés, rédigés pour le magazine *Time*.

Toujours vivement préoccupées par le sort des Vénézuéliens, à l'issue d'une réunion avec le Président colombien, l'Envoyée spéciale et la Haut Commissaire Adjointe ont pu juger par elles-mêmes de l'impact humain d'un exode de plus en plus massif. S'exprimant depuis Maicao, à une dizaine de kilomètres de la frontière vénézuélienne, dans un centre d'aide d'urgence pour personnes très vulnérables,

l'Envoyée spéciale a appelé à faire preuve de plus de leadership et d'humanité.

« Faire preuve de leadership, c'est prendre ses responsabilités – comme plusieurs générations avant nous ont su le faire – pour répondre aux menaces posées à la paix et à la sécurité et construire un ordre mondial encadré par des règles. Nous avons de nouveau besoin de ce genre de leadership et ce, de toute urgence.

Dans l'intervalle, il est impossible d'attribuer une valeur au soutien apporté aux Vénézuéliens par la Colombie, le Pérou et l'Équateur, car il représente ce qui est au cœur même de l'humanité.

Faire preuve d'humanité, c'est refuser de fermer les yeux. C'est reconnaître nos frères et nos sœurs humains et leurs souffrances. C'est aussi œuvrer pour trouver des solutions, quels que soient les obstacles à surmonter. Et, plus que tout, faire preuve d'humanité, c'est ne pas condamner les victimes de guerre ou de violences pour ce qu'elles ont traversé ni parce qu'elles demandent de l'aide pour leurs enfants sans défense. »

« Dans le monde actuel, nous avons plus que jamais besoin de cette humanité et de la pensée rationnelle de ceux qui n'ont pas peur d'assumer leurs responsabilités et de montrer la voie. »

— Angelina Jolie, Envoyée spéciale du HCR



Initiatives de transformation

© HCR/John Wessels

Trois jeunes Congolaises jouent dans l'enceinte d'une église catholique qui sert de site temporaire pour les déplacés internes à Drodro, dans la Province de l'Ituri (République démocratique du Congo).

LES 8 PILIERS DE LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE DU HCR

L'élan du processus de changement interne a été stimulé en partie par les développements survenus dans un contexte international à évolution rapide, dans lequel la nécessité d'une réponse plus globale, plus prévisible et plus équitable aux déplacements massifs de réfugiés, est apparue clairement.

Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à atteindre cet objectif, mais il faut pour cela un engagement renouvelé et la collaboration d'un ensemble de partenaires nouveaux et traditionnels. Dans la mesure où les déplacements forcés sont aussi liés aux défis du développement, de nouvelles approches transcendant l'action humanitaire classique sont poursuivies. L'Agenda 2030 pour le développement durable et l'engagement qui y est pris de « ne laisser personne de côté » fournissent

une base pour l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans les plans de développement économique, ainsi que dans les autres mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Le *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) a engagé les donateurs et les organisations humanitaires à améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs actions, à mobiliser plus de ressources auprès d'une gamme plus variée d'acteurs et à renforcer la participation des populations prises en charge à la prise de décisions.

Compte tenu de ces initiatives et d'autres, la transformation institutionnelle en cours au HCR vise à mieux positionner l'organisation pour qu'elle puisse protéger et assister les populations relevant de sa compétence, travailler avec d'autres acteurs afin de promouvoir les solutions, relever les défis à venir et tirer parti de nouvelles opportunités. La transformation englobe de multiples domaines de travail dans les huit piliers suivants.

Plus d'informations sur la transformation institutionnelle du HCR sont disponibles ici.



Décentralisation et régionalisation

Décentralisation et régionalisation | Dans une organisation plus décentralisée, où les capacités, le pouvoir et les ressources sont plus proches des personnes assistées par le HCR, les sept bureaux régionaux créés sur le terrain sont mieux armés pour soutenir les opérations-pays. L'expertise technique est désormais placée le plus près possible des personnes relevant de la compétence du HCR, à l'appui de la protection, de l'inclusion et des solutions. Pour plus de détails, voir la partie *Décentralisation et régionalisation*, page 52.

Gestion axée sur les résultats | Élaborer un cadre de résultats et des outils de gestion axés sur les résultats qui mettent l'accent sur l'impact, améliorer la gestion des opérations et permettre au HCR d'établir avec efficacité des rapports sur ses résultats en matière de protection et de solutions. Il faut pour cela élaborer un cadre souple et des outils qui facilitent la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, permettent d'établir des liens avec les ODD et soutiennent une planification, une exécution des programmes et un suivi propres à chaque contexte. De solides capacités permettant la rédaction de rapports et la facilité d'utilisation sont des aspects importants du projet.



Gestion axée sur les résultats



Gestion du personnel et RH

Gestion du personnel et ressources humaines (RH) | Mettre en place un modèle de gestion du personnel plus moderne, orienté sur le terrain et centré sur la personne. Il faut pour cela créer sept équipes régionales chargées des ressources humaines pour appuyer les partenariats stratégiques avec les opérations, assurer une planification stratégique des effectifs, renforcer la formation des cadres, introduire la gestion intégrée des talents, et renforcer les capacités d'analyse et de gestion des données, ainsi que la capacité de soutien psychosocial et améliorer le bien-être du personnel.

Données et numérisation | Transformer la culture de gestion des données afin de faire du HCR une organisation guidée par des données objectives et un centre d'excellence pour les données relatives aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacements forcés. Il faut pour cela élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de données, organiser les données en systèmes interopérables, investir dans les capacités et les compétences, et encourager l'innovation ainsi que l'utilisation de la technologie.



Données et numérisation



La réforme des Nations Unies

La réforme des Nations Unies | Permettre aux Nations Unies de produire des résultats de manière efficace et efficiente et accroître la contribution des Nations Unies à l'Agenda 2030 et aux ODD. L'ambitieux programme de réformes du Secrétaire général vise à améliorer les performances dans les trois piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Ces réformes auront un impact sur les opérations du HCR car elles prévoient la coordination, la hiérarchisation et l'exécution des activités de développement au niveau des pays. En outre, du fait de l'adoption du Pacte mondial et du Cadre d'action global pour les réfugiés, le HCR travaillera de manière plus efficace avec les acteurs du développement.

Processus et systèmes institutionnels | Repenser les processus institutionnels afin d'optimiser l'utilisation des ressources et des systèmes. Il faut pour cela exploiter les nouvelles technologies, les outils et les services afin d'améliorer les processus de gestion financière, mettre en place une plateforme de gestion financière et regrouper les services de gestion, soutenir les capacités de gestion financière au niveau national, régional et mondial, et promouvoir la coopération ainsi que l'échange d'informations relatives aux affaires financières au sein des Nations Unies.



Processus et systèmes institutionnels



Gestion des risques 2.0

Gestion des risques 2.0 | Renforcer la culture de gestion des risques au sein du HCR, soutenir la prise de décisions éclairée par l'analyse des risques, maintenir la crédibilité de l'organisation et garantir une plus grande redevabilité envers les populations touchées. Il faut pour cela intégrer la gestion des risques dans le cycle de gestion des opérations du HCR, renforcer la gestion des risques dans certaines opérations, constituer des compétences en matière de gestion des risques et améliorer le cadre et les outils de gestion des risques. Pour plus de détails, voir la section *Gestion des risques et intégrité*, page 14.

Pacte mondial sur les réfugiés | Offrir à la communauté internationale un plan global pour partager les responsabilités et coopérer plus efficacement lors des réponses aux situations de réfugiés, nouvelles ou existantes, en veillant à ce que les réfugiés et les populations qui les accueillent reçoivent le soutien nécessaire. En décembre 2019, le Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion pour la communauté internationale d'élaborer et de renforcer les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du Pacte.



Pacte mondial sur les réfugiés



LE FORUM MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS

Chaque personne compte

Un an après l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés, le premier Forum mondial sur les réfugiés constituera une occasion unique de prendre l'élan nécessaire à la mise en œuvre de cet engagement et de renforcer la réponse collective aux crises de réfugiés. Le Forum se tiendra les 17 et 18 décembre 2019 au Palais des Nations à Genève (Suisse); une série de séances thématiques et d'autres événements auront lieu le 16 décembre dans le cadre de la session préparatoire. Le Forum est, pour la communauté internationale, l'occasion d'élaborer et de renforcer les arrangements pour la mise en œuvre du Pacte mondial à long terme, en traduisant les principes de solidarité accrue et de partage plus équitable de la charge et des responsabilités en actes concrets.

Le Forum mondial sur les réfugiés sera organisé tous les quatre ans à l'intention des États et d'autres parties prenantes. Dans ce cadre, des engagements seront pris en vue de soutenir les pays d'accueil par une action humanitaire forte, centrée sur la protection; de compléter ces efforts par l'inclusion systématique des réfugiés dans les politiques de financement des organismes de développement comme dans les plans de développement nationaux des pays d'accueil; d'offrir davantage de solutions dans des pays tiers; et d'entreprendre ces efforts en vue de prévenir et de résoudre les conflits qui produisent et perpétuent les déplacements.

Les engagements pris et les contributions annoncées par les États et d'autres parties prenantes lors du Forum produiront des résultats tangibles, bénéficiant aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Ces engagements et contributions porteront sur l'assistance financière, matérielle et technique; les places de réinstallation et les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers; et les politiques et les

mesures concrètes visant à renforcer l'autonomie des réfugiés et à alléger la pression exercée sur les communautés d'accueil. Le Forum offrira également un espace pour partager les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements, tant en ce qui concerne des situations nationales ou régionales spécifiques qu'au niveau mondial.

Il sera essentiel de tirer parti de la dynamique suscitée par le Forum et de progresser dans la mise en œuvre des contributions en 2020. Ces objectifs seront servis par un certain nombre d'initiatives, comme la Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission, le Groupe d'appui à la capacité d'asile, l'Alliance académique mondiale du Pacte mondial sur les réfugiés (GAN) et la mise en œuvre des plateformes d'appui lancées au Forum pour des situations de réfugiés spécifiques.

Les années à venir seront également cruciales pour la consolidation des partenariats forgés dans le contexte du Forum, alors que des acteurs nombreux et variés s'engageront pour soutenir les réfugiés et leurs hôtes et concrétiser la promesse du Pacte mondial.

Chaque action compte

Pour assurer une orientation stratégique et produire un impact maximal, le premier Forum mondial sur les réfugiés sera organisé autour de six domaines d'intérêt. Les préparatifs relatifs à chaque domaine d'intérêt — notamment l'identification de possibles engagements et des bonnes pratiques, ainsi que la conception des sessions lors du Forum même — ont bénéficié de l'engagement d'un certain nombre d'États et d'autres parties prenantes qui se sont portés volontaires pour servir de «co-parrains» au sein d'une large alliance visant à soutenir les actions concrètes dans chaque domaine d'intérêt. Les domaines d'intérêt sont présentés de manière résumée au fil des pages de cet Appel.

Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission (en anglais)



Domaines d'intérêt du Forum mondial sur les réfugiés



Partage de la charge et des responsabilités | Le Forum mondial sur les réfugiés visera à poser les bases d'un fonctionnement durable des arrangements pour le partage de la charge et des responsabilités du Pacte mondial sur le long terme, tant au plan mondial que pour des situations spécifiques de réfugiés, par la mobilisation en temps voulu de financements prévisibles et durables pour des réponses humanitaires et de développement, contribuant à des réponses mondiales, régionales et sous-régionales à des situations de réfugiés, ainsi que par la prévention et le traitement des causes profondes, notamment via des contributions à la consolidation de la paix et à la sécurité humaine.

Solutions | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à faire progresser la recherche de solutions pour les réfugiés. Pour cela, il faudra promouvoir des conditions propices au retour et au rapatriement volontaire, sûr et digne et soutenir la réintégration durable des populations de retour; favoriser l'intégration locale et des solutions locales; la réinstallation; et les voies complémentaires d'admission. Dans ce dernier cas, il s'agira principalement de mobiliser un appui à la «Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires».



(Voir également la section consacrée à la réinstallation aux voies complémentaires dans le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).



Éducation | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à inclure les enfants et les jeunes réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation dans les trois premiers mois suivants le début du déplacement, pour qu'ils bénéficient d'un accès accru au cycle complet, agréé et de qualité, de développement de la petite enfance et d'études primaires et secondaires, ainsi que d'un accès accru à l'enseignement supérieur et à la formation technique et professionnelle. Un cadre mondial pour l'éducation des réfugiés, élaboré par l'alliance des co-parrains du domaine Éducation du Forum mondial facilite la transposition de la stratégie d'éducation, «Éducation 2030: une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» en orientant les engagements relatifs à l'éducation.

(Voir également la section consacrée à l'éducation dans le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Énergie et infrastructures | Le Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion d'élargir l'accès à l'énergie durable tout en atténuant les effets des changements climatiques et en s'y adaptant, au moyen de trois piliers: la fourniture d'énergie (liée à l'ODD 7 sur l'énergie durable et de coût abordable pour les réfugiés); les services essentiels (énergie, connectivité, environnement, santé, eau, assainissement et hygiène, abris); et l'inclusion (dans les structures et services nationaux).



(Voir également les sections consacrées à l'énergie et l'environnement et aux villes et réfugiés urbains dans le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).



Emploi et moyens de subsistance | Le Forum mondial sur les réfugiés œuvrera en faveur des résultats clés que sont l'inclusion économique, la création d'emplois, la croissance économique locale, l'amélioration de la protection et la préparation de solutions par une série de sous-thèmes et de domaines transversaux tels que l'investissement dans le développement économique, l'engagement du secteur privé et la révision des cadres juridiques.

(Voir également la section consacrée aux moyens de subsistance et à l'inclusion économique dans le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Capacité de protection | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à renforcer les institutions et les capacités afin de leur permettre d'améliorer la protection des réfugiés et le bien-être des communautés d'accueil avec l'appui d'un ensemble d'acteurs. Ces contributions porteront notamment sur le renforcement de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence, la mise en place de cadres législatifs et politiques plus protecteurs, l'amélioration de la capacité d'asile grâce au soutien et à la coordination du nouveau Groupe d'appui à la capacité d'asile, le renforcement de la réponse de protection et la consolidation des institutions nationales, et les efforts visant à promouvoir et à soutenir la participation et l'inclusion des réfugiés et des communautés à tous les niveaux de la planification et de la réponse, ainsi que les initiatives menées par des réfugiés.



(Voir également le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*).

GESTION DES RISQUES ET INTÉGRITÉ

Le renforcement de la responsabilité est au cœur du processus de régionalisation et de décentralisation, une entreprise qui va bien au-delà du simple transfert de personnel dans de nouveaux sites: il s'agit de rapprocher les responsabilités, les pouvoirs, les capacités et les ressources des personnes auxquelles le HCR vient en aide. C'est une application claire et solide du cadre des «Trois lignes de défense» — le terrain, les bureaux et le Siège — qui crée une nouvelle culture de la responsabilité en clarifiant les rôles et les responsabilités et en désignant les décisionnaires. Cette culture de la responsabilité est renforcée et soutenue à travers l'organisation par l'Initiative gestion des risques 2.0, qui permet d'identifier, d'analyser et de traiter les risques qui apparaissent, de manière proactive et systématique, ainsi que de s'attaquer aux causes profondes de problèmes comme la fraude, la corruption et les fautes professionnelles.

Le HCR déploie des experts de la gestion des risques chargés de soutenir les représentants dans leur rôle de responsables des risques dans les opérations à haut risque, tout en intégrant les fonctions de gestion des risques et de lutte contre la fraude dans tous les bureaux régionaux. Tout en constituant des compétences et des capacités de gestion des risques, l'Initiative gestion des risques 2.0 vise à renforcer l'intégration des facteurs de risque dans le cycle de gestion des opérations et dans d'autres processus essentiels. Dans un esprit de plus grande transparence et de collaboration plus étroite sur les questions de gestion des risques, le HCR a, pour la première fois, mis son registre des risques stratégiques à la disposition de parties prenantes extérieures en 2019.

Le HCR continuera de promouvoir l'application mondiale de sa «Politique de lutte contre les fraudes commises par des personnes relevant de sa compétence», afin d'atténuer les risques de fraude tout au long des procédures de

protection, de l'enregistrement à la réinstallation et au-delà. Des missions multifonctionnelles chargées de l'intégrité et de la lutte contre la fraude seront entreprises sur le terrain afin de donner aux opérations des moyens plus solides pour identifier de manière proactive les vulnérabilités à la fraude et pour mettre en œuvre des solutions et des mesures visant à y remédier. Le HCR continuera de développer les mécanismes de retour d'information, d'améliorer l'information des personnes relevant de sa compétence sur l'accès aux lieux de dépôt de plaintes et d'assurer l'accès à des services de conseil et à l'information par la diffusion améliorée de messages contre la fraude.

En application de la stratégie de «tolérance zéro» du HCR, toute allégation de fautes, que ce soit de fraude, de corruption, de fraude à la réinstallation ou à la détermination du statut de réfugié, d'exploitation et d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel, commises par le personnel du HCR ou de ses partenaires, fera l'objet d'une évaluation et d'une enquête approfondies et, si elle est fondée, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. Le nombre de mesures disciplinaires imposées au personnel du HCR a augmenté à tous les échelons, ce qui témoigne de la ferme volonté du HCR d'accroître les rapports, les enquêtes, les mesures disciplinaires et, si nécessaire, les renvois devant les autorités nationales. Environ un quart des nouvelles enquêtes ouvertes par le Bureau indépendant de l'Inspecteur général, ont trait à des plaintes pour exploitation et abus sexuels ou harcèlement sexuel; si cette augmentation s'explique en partie par le succès des efforts visant à mieux faire connaître le système de signalement et à renforcer la confiance à l'égard de ce dispositif, elle souligne également la nécessité de persévérer dans la lutte contre l'inconduite sexuelle et d'en accroître les capacités.

Le Bureau de l'Inspecteur général a été renforcé et professionnalisé, notamment par la création de postes supplémentaires d'enquêteurs spécialisés et par des

améliorations apportées aux outils de gestion afin de faire face à l'augmentation des besoins en matière de saisie des données, d'analyse et de rédaction de rapports.

Le Service des affaires juridiques du HCR a été consolidé pour que les affaires de faute soient gérées dans les délais fixés et avec le niveau d'expertise requis; dans le même temps, des efforts conjugués sont déployés pour renforcer les mesures de protection au

titre de la Stratégie de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel (voir ci-dessous).

Par un leadership engagé et par l'implication de son personnel, et grâce au soutien des États membres, des partenaires et des entités du secteur humanitaire partageant la même vision, l'intégrité sera placée au cœur du processus de transformation du HCR en cours.

La lutte du HCR contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

L'approche holistique adoptée par le HCR pour s'attaquer à l'inconduite sexuelle est exposée dans sa «Stratégie de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels», supervisée par une équipe multifonctionnelle sous la direction de la Haut Commissaire Adjointe. Une coordinatrice principale a été désignée pour conduire la mise en œuvre de cette stratégie qui réunit différents services clés de l'organisation pour renforcer les mécanismes de prévention et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Parmi les efforts récents, on peut citer la création d'un service d'assistance téléphonique indépendant et confidentiel, mis à la disposition de tous les collègues souhaitant signaler une faute ou obtenir des conseils, et la publication de nouvelles instructions administratives assurant une protection contre les représailles. En complément, un système d'accompagnement psychosocial a été mis en place pour soutenir à la fois les victimes et les témoins de harcèlement sexuel. Un guide concis sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail et sur les moyens de le traiter a été publié à l'intention des cadres. Le HCR finalise également une instruction administrative sur la lutte contre l'inconduite sexuelle, destinée à regrouper toutes les politiques et orientations applicables à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, et à assurer une approche centrée sur la victime. Plusieurs initiatives, visant à créer des espaces sûrs de discussion entre collègues, ont également été lancées. Dans le cadre de dialogues internes sur l'inconduite sexuelle, des membres du personnel dans le monde entier ont ainsi pu participer à une plateforme interactive et échanger des points de vue avec des responsables; un challenge a également été lancé sur la Plateforme d'idées du HCR pour recueillir des idées innovantes sur les moyens de s'attaquer au harcèlement sexuel. Les cadres du HCR sont invités à participer à des «dialogues de réflexion», destinés à leur donner les outils nécessaires pour créer des environnements de travail dans lesquels l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels sont prévenus et/ou traités avec efficacité. Le HCR adapte actuellement un nouveau programme de formation sous forme d'entretien en face à

face sur l'exploitation et les abus sexuels, destiné à l'ensemble du personnel et travaille avec l'OIM et d'autres partenaires afin d'élaborer un programme similaire à l'intention du personnel des ONG partenaires.

Dans le même esprit de collaboration, le HCR travaille en étroite coopération avec des ONG et diverses entités des Nations Unies, comme le Bureau de la Coordinatrice spéciale de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et le Défenseur des droits des victimes. Au sein du Comité permanent interorganisations (IASC), le HCR copréside le groupe de résultats en charge de l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel dans le système humanitaire. En septembre 2019, la Haut Commissaire Adjointe a assumé la présidence par intérim de l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la lutte contre le harcèlement sexuel et le Haut Commissaire a assumé le rôle de Champion de l'IASC pour la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Pendant la durée de ce mandat, le Haut Commissaire mettra l'accent sur le plaidoyer, en appelant à lutter contre l'inconduite sexuelle, et ses initiatives viseront à renforcer la prévention, à accroître le nombre d'espaces sûrs permettant aux victimes de s'exprimer librement, et à promouvoir une culture professionnelle fondée sur le respect.

La volonté de placer les victimes au centre, en utilisant une approche fondée sur les critères d'âge, de genre et de diversité, est au cœur de l'engagement du HCR. Il faut pour cela des programmes de qualité axés sur la protection contre les violences sexuelles et de genre dans leur ensemble, une sensibilisation des communautés, des mécanismes de retour d'information efficaces et de solides services d'assistance multisectorielle aux victimes. La capacité du HCR à mener une action sur ces nombreux fronts est menacée par les réalités du terrain, en particulier dans les endroits où les services sont insuffisants, où la sécurité est précaire, où l'accès humanitaire est restreint et où les opérations sont sous-financées. C'est un domaine essentiel, dans lequel des investissements soutenus et la collaboration des États membres sont indispensables pour assurer le respect des normes de protection, et ce, en particulier dans les environnements de travail les plus complexes.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DU HCR DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Un déplacé et ses enfants escaladent un mur en portant de l'assistance du HCR, sur le site d'installation de Ma'abar, Gouvernorat de Dhamar, Yémen.

Politique sur l'engagement dans les situations de déplacement interne (en anglais)



Fin 2018, il y avait environ 41,4 millions de déplacés internes, c'est-à-dire de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de violences, d'un conflit armé et d'atteintes aux droits de l'homme ; et des millions d'entre elles, en quête de sûreté et de sécurité, avaient été déplacées à plusieurs reprises. En outre, quelque 17,2 millions de déplacements dus à des catastrophes ont été observés en 2018.

L'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne est un aspect fondamental de ses opérations à travers

le monde et de son rôle de responsable de la protection dans les réponses collectives aux crises humanitaires. La version actualisée de la « Politique sur l'engagement dans les situations de déplacement interne » réaffirme des engagements pris de longue date à l'égard des déplacés internes et expose les mesures qui permettront au HCR de s'engager de manière plus décisive, plus prévisible et plus efficace, en coordination avec ses partenaires, compte tenu de l'augmentation des déplacements internes et des facteurs complexes et imbriqués qui les provoquent.

Au cœur de l'approche renouvelée du HCR en matière de déplacements internes se trouvent plusieurs engagements clés.

- **Promouvoir le rôle central de la protection** par un leadership prévisible et fondé sur des principes dans l'ensemble de la réponse humanitaire.
- **Assurer un leadership avisé, doté des ressources nécessaires et pourvu de moyens humains suffisants** dans les Groupes sectoriels mondiaux de la protection, des abris et de la coordination et gestion des camps (CCCM).
- **Mieux se préparer aux situations d'urgence liées à des déplacements internes** par une analyse solide des risques, ainsi que par le maintien ou le renforcement de sa participation aux mesures inter-agences de prévention, d'alerte rapide et de préparation dans les pays exposés à des déplacements forcés. Un programme de préparation aux situations d'urgence liées à des déplacements internes, en cours d'élaboration, soutiendra cet effort.
- **Donner aux opérations le plus grand nombre de possibilités d'intervention** par des programmes intégrés et des approches par zone. Cela permettra d'orienter la programmation et l'allocation des ressources sur les besoins les plus importants, concernant notamment l'accès aux services et la réduction des risques, tout en tenant compte des responsabilités différenciées du HCR selon les différents groupes et les arrangements inter-agences applicables.
- **Offrir une assistance, directement et par l'intermédiaire de partenaires,** et notamment en tant que « fournisseur de dernier recours », d'une manière qui

tire parti de la vaste expérience et de la valeur ajoutée du HCR, en particulier dans les secteurs de la protection, des abris et de la CCCM.

- **Contribuer à des solutions** qui facilitent l'inclusion dans les services publics, les filets de sécurité sociale et les plans de développement nationaux, comblant l'écart entre l'aide humanitaire et le développement, et consolidant et maintenant la paix.
- **Aider les acteurs locaux et nationaux** à assumer effectivement l'exécution, la coordination et le suivi des opérations en lien avec la protection et les solutions pour les populations touchées, ce qui permettra au HCR de se désengager de manière responsable. Pour y parvenir, le HCR doit mettre en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples dotées de ressources suffisantes, qui renforceront les capacités nationales de réponse et fourniront des conseils et un appui en matière de lois et de politiques nationales sur les déplacements internes, de formation et de renforcement des capacités.
- **Redynamiser la gestion et l'analyse des données** et des informations pour soutenir une planification de la réponse inter-agences, une exécution opérationnelle assurée par le HCR, un suivi et un plaidoyer fondés sur des données réelles.

Le renforcement de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne sera appuyé par les efforts déployés dans l'ensemble de l'organisation pour mettre en œuvre ces engagements clés. La mobilisation des ressources sera intensifiée au début des situations d'urgence et poursuivie tout au long de l'engagement du HCR.

Dans les nouveaux bureaux régionaux et au niveau des opérations-pays résultant de la décentralisation, les représentants disposant de pouvoirs plus étendus, auront davantage de contrôle sur la manière dont les fonds sont collectés et dépensés. Le HCR intensifiera ses stratégies de communication et de plaidoyer pour promouvoir et mettre en valeur son action en faveur des déplacés internes, en lui donnant l'importance et la visibilité appropriées dans ses relations extérieures et dans ses efforts de mobilisation de ressources, ainsi que pour attirer l'attention sur les lacunes de la réponse humanitaire et sur leurs conséquences pour les populations touchées.

Parallèlement à ces efforts, le personnel et les partenaires du HCR auront besoin de nouvelles qualifications et compétences pour agir avec efficacité à tous les niveaux du déplacement forcé. Le HCR entend identifier, former et maintenir un personnel doté de compétences spécialisées,

notamment pour la coordination et la gestion de l'information, en vue de le déployer selon les besoins, en particulier dans les situations d'urgence.

Bien entendu, rien de tout cela n'est fait isolément. Le HCR continuera de contribuer à l'efficacité de l'action humanitaire inter-agences. Par exemple, il continuera de participer aux processus de réforme de l'action humanitaire engagés par l'IASC, concernant notamment l'obtention de résultats collectifs et l'établissement d'un lien effectif entre l'action humanitaire et le développement, ainsi que le renforcement de la redevabilité envers les populations touchées. Au niveau national et régional en particulier, les partenariats entre les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix seront renforcés, en vue de créer ou de consolider des liens concrets entre les plans et les opérations des uns et des autres.

L'Initiative pour les déplacés internes

Si la politique sur les déplacements internes est applicable à tous les contextes, le Haut Commissaire a fixé une application prioritaire, pour les aspects de préparation, de réponse et de recherche de solutions dans huit opérations, chargées de soutenir, de suivre et de mettre en évidence la détermination du HCR à assurer avec efficacité le leadership de la protection, la coordination des trois groupes sectoriels et l'exécution opérationnelle pour la protection des déplacés internes et la recherche de solutions à leur situation.

Ces pays sont :

- l'Afghanistan,
- le Burkina Faso,
- la Colombie,
- l'Éthiopie,
- l'Iraq,
- la République démocratique du Congo,
- et l'Ukraine.

Une équipe dirigée par un Conseiller principal pour les questions de déplacement interne au Siège assurera une opérationnalisation cohérente et harmonisée de la Politique actualisée.

INITIATIVES POUR LES DÉPLACÉS INTERNES EN 2020

Une approche multipartite, inter-agences, sera au centre de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne pour la mise en œuvre de la Politique actualisée sur les déplacements internes en 2020 et au cours des années suivantes. Cette approche sera essentielle pour faire progresser les initiatives collectives décrites ci-après.

Le 20^{ème} anniversaire des «Principes directeurs sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays»

Tirant parti de la dynamique générée par le 20^{ème} anniversaire des «Principes directeurs», le HCR lance le «GP20», un plan d'action multipartite triennal visant à promouvoir la prévention, la protection et la recherche de solutions pour les déplacés internes avec l'OCHA et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le GP20 stimule une action concertée et stratégique en faveur des déplacés internes, en s'appuyant sur les réalisations observées dans les pays. Au niveau national, le GP20 a suscité davantage d'attention et de soutien de la part de la communauté internationale pour la prévention, la réponse et la résolution des problèmes de déplacement interne. Les initiatives et les événements organisés dans le cadre du GP20 identifient les

meilleures pratiques opérationnelles et offrent aux États l'occasion d'échanger directement des informations sur les défis et les opportunités. Ceci viendra compléter, de manière importante, les travaux du Groupe de haut niveau sur les déplacements forcés, qui doit se tenir prochainement. Une compilation des initiatives menées au niveau national et des meilleures pratiques opérationnelles, ainsi que des résultats des échanges régionaux, sera publiée à l'automne 2020.

Renforcer les partenariats stratégiques pour la protection des déplacés internes

La boîte à outils du HCR sur la protection dans les situations de conflit armé, qui sera enrichie en 2020, s'applique tout particulièrement aux dilemmes opérationnels actuels et s'appuie sur la longue expérience de terrain du HCR, ainsi que sur celle de ses partenaires. En outre, le HCR et le CICR ont lancé une initiative de formation conjointe sur la protection dans les situations de conflit armé à l'intention de leur personnel et de leurs partenaires. Le HCR continuera également de participer, en tant que partenaire stratégique, aux activités du Centre pour les négociations humanitaires. Celui-ci renforce la capacité des travailleurs humanitaires à s'engager dans des processus de négociation par la collecte, l'analyse et le partage d'expériences et de pratiques, ainsi que par un dialogue pluri-institutionnel et un réseau de praticiens.

Le Plan d'action GP20 est disponible ici (en anglais)



Direction stratégique des trois groupes sectoriels

Conformément à la nouvelle Politique sur les déplacements internes, la direction du groupe sectoriel mondial de la protection, assurée par le HCR, et sa codirection des groupes sectoriels des abris et de la CCCM, seront renforcées par le déploiement d'un personnel spécialisé et hautement qualifié, ainsi que par une stratégie de mobilisation des ressources mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, destinée à soutenir

les Groupes sectoriels mondiaux dans l'exercice de leurs fonctions essentielles en améliorant la qualité, la quantité et la prévisibilité des financements. Comme les groupes sectoriels au niveau des pays indiquent que leur principal défi est le sous-financement, le HCR cherchera à mieux faire comprendre comment la protection, la CCCM et les abris contribuent collectivement à réduire les vulnérabilités, à atténuer les risques de protection et à soutenir les solutions durables.

Les données et les informations générées par les groupes sectoriels faciliteront la planification des réponses, la fourniture de l'assistance et le plaidoyer assurés par le HCR et d'autres acteurs humanitaires en leur donnant une base objective. Le HCR encouragera les synergies entre ces trois groupes sectoriels par des contributions collectives aux résultats en termes de protection et de solutions et aux approches par zones.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), le HCR utilisera son leadership dans les trois groupes sectoriels pour intensifier les efforts orientés sur la

localisation, l'appropriation nationale et la responsabilité envers les populations touchées, tout en contribuant aux études conjointes et en assurant le lien entre l'aide humanitaire et le développement. Si le contexte s'y prête, le HCR travaillera aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de faciliter la désactivation progressive des groupes sectoriels et de soutenir des dispositifs de coordination dirigés par les gouvernements.

Groupe sectoriel mondial de la protection (dirigé par le HCR)

Le Groupe sectoriel mondial de la protection est un réseau d'agences des Nations Unies, d'ONG et d'organisations internationales qui agissent pour la protection des déplacés internes et des autres personnes touchées par les conflits et les catastrophes naturelles. Il veille à ce que la protection soit au centre de la réponse humanitaire et continuellement intégrée dans l'ensemble des groupes sectoriels. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui sont les organisations chefs de file responsables respectivement de la protection de l'enfance, de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et de genre, de l'action contre les mines, et des droits relatifs au logement, aux terres et à la propriété.

S'agissant de la période 2020-2024, le Groupe sectoriel mondial de la protection élabore un nouveau cadre stratégique destiné à répondre à l'évolution et à

l'augmentation des besoins sur le terrain, en incluant des considérations relatives à l'aide humanitaire, au développement, à la paix et aux droits de l'homme. L'accent sera également mis sur les changements climatiques, la protection des jeunes et la protection en milieu urbain. En s'appuyant sur les enseignements tirés et les réalisations obtenues à ce jour, le Groupe prévoit en outre de redynamiser sa structure de gouvernance afin de mieux réagir aux besoins du terrain et de plaider avec plus de force pour le changement.

Groupe sectoriel mondial de la coordination et de la gestion des camps (codirigé avec l'OIM)

La stratégie du Groupe sectoriel mondial de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) cherchera à promouvoir la protection et la recherche de solutions dès le début des crises par des moyens de réponse dotés de capacités adéquates, guidés par des données réelles et propres à chaque contexte. En particulier, le Groupe mondial aidera ses homologues nationaux à contribuer à la protection et à la recherche de solutions dans le domaine de la gestion et de la coordination des camps et/ou des sites d'installation par des évaluations participatives des besoins et des enquêtes sur les intentions, le suivi des performances, la collecte et l'analyse de données relatives aux lacunes de l'assistance et des services, l'information et l'orientation sur les services spécialisés, la compilation des meilleures pratiques et des enseignements concernant les approches par zones, et de solides mécanismes de dépôt de plaintes et de retour d'information. Une orientation « protection et solutions » sera intégrée

dès le début dans la planification des sites, dans la coordination de l'information et des services, jusqu'aux stades de la restructuration et de la fermeture des camps et/ou des sites. La participation du Groupe sectoriel aux travaux du Groupe d'analyse intersectorielle conjointe et d'autres forums d'évaluation inter-agences contribuera à l'amélioration des évaluations conjointes des besoins, conformément aux engagements souscrits dans le cadre du *Grand Bargain*.

Groupe sectoriel mondial des abris (codirigé avec la FICR)

La stratégie du Groupe sectoriel mondial des abris pendant la période 2018-2022 vise à renforcer, dans le secteur des abris et des installations, les réponses qui contribuent à la protection et aux solutions. Le suivi et l'évaluation permettront de rassembler les enseignements tirés des modalités de réponse innovantes et un plaidoyer sera assuré en vue d'accroître les interventions appropriées, concernant notamment l'assistance en milieu urbain, les programmes axés sur les aides en espèces et les marchés ainsi que les approches par zones. Les considérations relatives aux droits en matière de logement, de terres et de propriété continueront d'être intégrées dans les évaluations de besoins et dans la fourniture de l'aide pour les abris, afin de contribuer aux solutions dès le début des crises. Pour renforcer les réponses fondées sur des données réelles, le Groupe mondial s'emploiera, en collaboration avec des partenaires humanitaires et les milieux universitaires, à combler les lacunes en matière d'information et à documenter les meilleures pratiques et les enseignements.

Plus d'informations sur le site internet du Groupe mondial de la protection (en anglais)

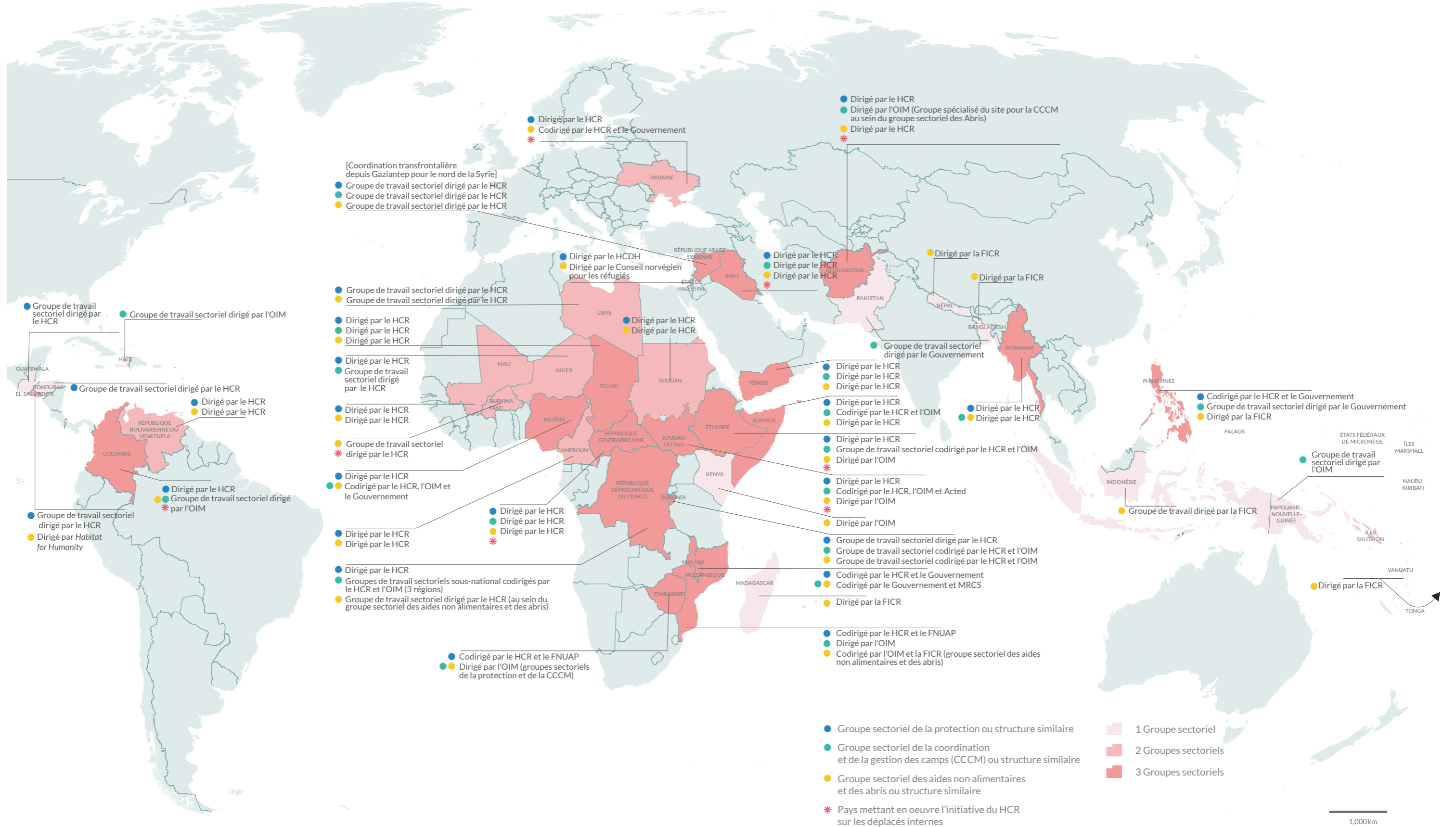


Plus d'informations sur le site du Groupe sectoriel mondial chargé de la CCCM (en anglais)



Plus d'informations sur le site du Groupe mondial des abris (en anglais)





Cet aperçu inclut les trois groupes sectoriels mondiaux dirigés par le HCR (Protection, Coordination et gestion des camps (CCCM) et Aides non alimentaires et abris).

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur cette carte, n'impliquent aucune reconnaissance officielle des Nations Unies.

Les campagnes et les ambassadeurs de bonne volonté du HCR

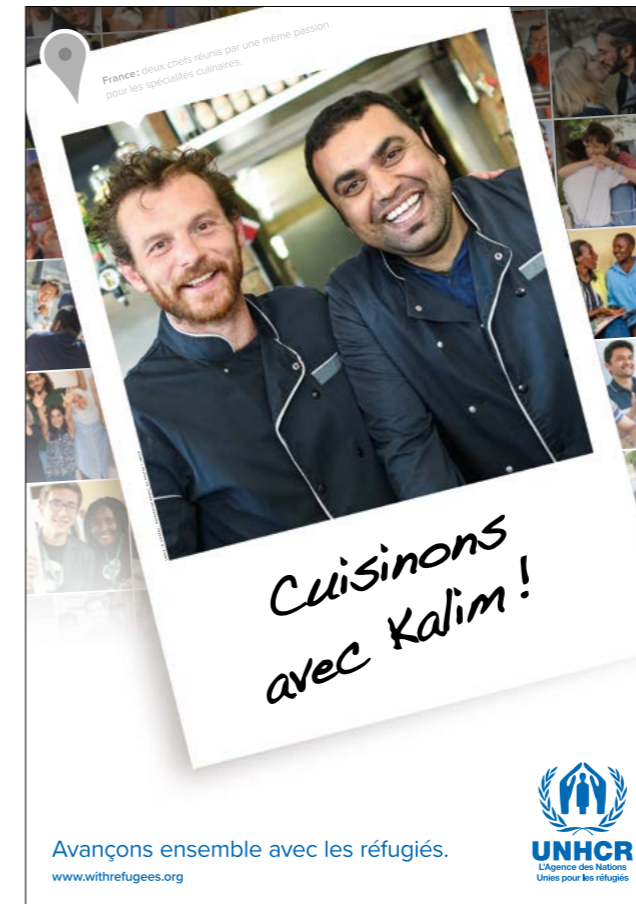
S'appuyant sur la mobilisation observée et les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, les efforts de campagne du HCR présentent un autre récit : un récit qui décrit les réfugiés comme une force positive, et non comme un fardeau. Le HCR aura recours à ce récit pour promouvoir l'inclusion des personnes qui se déplacent, ainsi que pour susciter la compassion et la tolérance à leur égard, et pour accroître la mobilisation et les actions concrètes des publics, nouveaux et existants.

La campagne pour la Journée mondiale du réfugié de 2020, qui doit être lancée lors de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, le 6 avril, soutient les efforts internationaux et régionaux de plaidoyer et de communication. À l'approche des Jeux olympiques de 2020 et compte tenu de la priorité accordée par le HCR à l'éducation à l'horizon 2030, la campagne montrera comment l'éducation et les sports peuvent favoriser l'inclusion sociale et le sentiment d'appartenance chez les personnes déplacées de force et au sein des communautés qui les accueillent. Le rôle des villes dans la promotion d'une plus grande et d'une meilleure inclusion continuera d'être un axe fort en 2020 : des événements et activités rassemblant les communautés seront organisés dans une centaine de lieux à travers le monde, notamment dans d'anciennes villes olympiques.

La plateforme du HCR, #Aveclesréfugiés, restera, à l'échelle mondiale et régionale, un puissant outil de plaidoyer et de sensibilisation en 2020, lorsque les opérations-pays commenceront à l'intégrer dans leurs propres programmes de plaidoyer. Plus de 220 villes sont aujourd'hui signataires d'une déclaration les engageant à assurer une plus grande, et une meilleure inclusion des réfugiés et plus de 500 organisations sont membres d'une coalition active et diversifiée, réunissant des organisations, des entreprises, des universités et des groupes issus des secteurs public et privé.

Les ambassadeurs de bonne volonté — dont beaucoup ont personnellement vécu l'expérience du déplacement — mettront également leur voix et leurs réseaux au service de la nouvelle approche illustrée par le Pacte mondial sur les réfugiés. L'année 2020 offrira plusieurs occasions de les impliquer dans des événements et des initiatives de plaidoyer, comme la Journée mondiale du réfugié et la Distinction Nansen pour les réfugiés, dans de grandes campagnes de collecte de fonds et dans le soutien aux athlètes réfugiés, qu'ils encourageront lors des Jeux olympiques de Tokyo en 2020.

La campagne 2 milliards de kilomètres pour la sécurité entrera dans sa deuxième année en 2020 et défiera le public à couvrir les distances parcourues par les réfugiés pour se mettre en sécurité.



Priorités stratégiques globales 2020-2021

Les priorités stratégiques globales (PSG) de l'exercice 2020-2021 mettent en évidence les domaines qui intéressent particulièrement l'organisation dans le cadre de ses efforts de protection et d'assistance, et de recherche de solutions pour les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés, les apatrides et les autres personnes relevant de sa compétence. Les PSG guident l'action du HCR en définissant un ensemble commun de priorités qui orientent la planification de toutes les opérations et soutiennent pleinement le Pacte mondial sur les réfugiés et les cinq domaines clés définis dans les Orientations stratégiques pour la période 2017-2021. Elles reflètent également les priorités mondiales de l'Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable qui l'accompagnent, ainsi que les engagements résultant du Sommet mondial sur l'action humanitaire et du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

La nouvelle structure organisationnelle et la nouvelle méthode de travail du HCR, en place depuis 2020, mettront l'organisation dans une meilleure position pour protéger les populations relevant de sa compétence, travailler avec d'autres partenaires à la recherche de solutions et répondre aux défis et opportunités à venir. Elles garantiront également une protection plus efficace à toutes les personnes qui relèvent de sa compétence, d'une manière qui encourage l'exercice des droits fondamentaux, facilite l'accès aux opportunités et à l'assistance et donne aux bénéficiaires les moyens de rechercher leurs propres solutions.

Priorités opérationnelles, indicateurs et engagements globaux

Les PSG « opérationnelles » indiquent les domaines jugés prioritaires lorsque le HCR détermine les efforts qui seront nécessaires pour assurer le respect des normes internationales de protection et d'assistance. Les PSG « d'appui et de gestion » mettent en évidence les domaines clés pour le renforcement des fonctions de gestion et des services d'appui aux opérations à travers le monde, assurés par les divisions et les bureaux.

Le nombre et l'étendue des priorités n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice biennal 2018-2019 afin d'assurer une continuité et une cohérence dans la gestion, l'analyse et la production de rapports. Les PSG sont ancrées dans le cadre de gestion axée sur les résultats ; celui-ci est assorti d'une série d'indicateurs qui permettent au HCR de suivre les progrès et de montrer l'impact produit dans les secteurs d'intervention essentiels.

En 2019, la situation humanitaire a évolué rapidement dans un certain nombre d'opérations du HCR, comme le Soudan du Sud, la République bolivarienne du Venezuela et la République démocratique du Congo. Parallèlement, le HCR a suivi les résultats des priorités stratégiques 2018-2019 indiquant que certains domaines nécessitaient une attention soutenue, notamment la nutrition, l'éducation et l'approvisionnement en eau. Les opérations ont défini leurs domaines d'intervention prioritaires en 2020, utilisant les PSG pour orienter les stratégies essentielles à l'exécution du mandat du HCR.

Orientations stratégiques du HCR pour la période 2017-2021.



Rapport d'avancement des priorités stratégiques globales 2018 (en anglais)



Produire un impact à travers l'action conjointe

Le HCR ne peut, par ses seuls efforts, produire l'impact positif souhaité pour les populations relevant de sa compétence. Pour cela, il faut une action coordonnée et un engagement soutenu, en premier lieu des États, mais aussi des agences des Nations Unies, des ONG et des communautés, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. Des facteurs propres à chaque contexte, sur lesquels les différents acteurs n'ont aucune prise, peuvent également influencer de manière importante sur les résultats. Le HCR continuera de forger de nouveaux partenariats pour accroître l'inclusion des

réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

Grâce à la nouvelle structure organisationnelle, le HCR sera en mesure de répondre de manière plus rapide et plus souple, de s'adapter à la réforme du système des Nations Unies et de s'aligner sur la présence d'agences sœurs et de partenaires. Ceci permettra d'apporter, d'une manière cohérente, l'appui aux opérations-pays, avec la possibilité de procéder aux ajustements requis par les nouveaux défis et du fait de nouvelles opportunités; de traduire les priorités globales en stratégies régionales et nationales; et de favoriser une plus grande intégrité des programmes et une meilleure optimisation des ressources.

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE



1. Assurer l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile, ainsi qu'à la protection contre le refoulement; et soutenir l'adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et/ou de réduire les cas d'apatridie

La mesure dans laquelle les lois répondent aux normes internationales relatives aux réfugiés

La mesure dans laquelle les lois et les politiques répondent aux normes internationales relatives aux déplacements internes et à l'apatridie

Pourcentage d'apatrides pour lesquels la nationalité est accordée ou confirmée

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **80** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **17** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux déplacés internes.

Chercher à améliorer les lois sur la nationalité dans **40** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives à la prévention de l'apatridie.

Chercher à augmenter le pourcentage d'apatrides qui acquièrent la nationalité ou voient leur nationalité confirmée dans **14** situations.

PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS



2. Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et de documents individuels sur la base de l'enregistrement

Pourcentage d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel

Chercher à augmenter la délivrance systématique de certificats de naissance aux nouveau-nés dans **53** situations.

Maintenir ou augmenter les niveaux d'enregistrement individuel dans **96** situations de réfugiés.

.../...

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

<p>3. Réduire les risques de protection auxquels sont exposées les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre, et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants</p>	<p>Mesure dans laquelle les personnes connues ayant survécu à des violences sexuelles et de genre reçoivent un soutien approprié</p> <p>Mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention des violences sexuelles et de genre et dans la protection des personnes ayant survécu à ces violences</p> <p>Pourcentage de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé</p> <p>Mesure dans laquelle les enfants relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection national de l'enfance</p>	<p>Fournir un soutien et chercher à l'améliorer pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et de genre dans 95 opérations en faveur des réfugiés ; 10 opérations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes rapatriées.</p> <p>Chercher à améliorer la participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des personnes ayant survécu à ces violences dans 58 situations de réfugiés, 8 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et 4 situations de personnes rapatriées.</p> <p>Chercher à maintenir ou augmenter la proportion de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé dans 74 situations de réfugiés.</p> <p>Chercher à accroître l'accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux dans 37 situations de réfugiés, 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes rapatriées.</p>
--	---	--

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

<p>4. Réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition par des interventions multisectorielles</p> <p>5. Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène</p>	<p>Prévalence de la malnutrition aiguë globale (GAM) (de 6 à 59 mois)</p> <p>Taux de mortalité chez les moins de 5 ans</p> <p>Pourcentage de ménages vivant dans un logement décent</p> <p>Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour</p>	<p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau général de malnutrition aiguë globale dans 36 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des sites d'installations.</p> <p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans 44 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des sites d'installations.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de ménages vivant dans un logement décent dans 48 situations de réfugiés, 15 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et dans 7 situations de personnes rapatriées.</p> <p>Maintenir ou augmenter le niveau d'approvisionnement en eau dans 46 situations de réfugiés.</p>
---	---	---

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

<p>6. Promouvoir la participation active des personnes relevant de la compétence du HCR aux processus décisionnels et favoriser la coexistence avec les communautés hôtes</p> <p>7. Promouvoir le potentiel humain par des possibilités accrues d'accès à une éducation de qualité et l'appui aux moyens de subsistance</p>	<p>Pourcentage de participation active des femmes dans les structures de leadership/gestion</p> <p>La mesure dans laquelle les communautés locales soutiennent la présence des personnes relevant de la compétence du HCR</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR (de 18 à 59 ans) ayant leur propre entreprise ou employées à titre indépendant depuis plus de 12 mois</p> <p>Pourcentage d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire</p>	<p>Chercher à améliorer la participation des femmes dans les structures de leadership/gestion dans 54 situations de réfugiés, et 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes.</p> <p>Chercher à améliorer les relations entre les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés locales dans 65 situations de réfugiés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR qui reçoivent une aide pour améliorer leurs possibilités de créer leur propre entreprise ou d'être employés à titre indépendant dans 38 opérations.</p> <p>Chercher à augmenter le taux d'inscription des enfants en âge scolaire dans le primaire dans 95 situations de réfugiés.</p>
---	---	---

SOLUTIONS DURABLES

<p>8. Accroître les possibilités de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, particulièrement dans les situations prolongées, notamment par le renforcement des approches globales et la contribution à la réintégration durable, l'installation locale et à la réinstallation réussie dans un pays tiers</p>	<p>Mesure dans laquelle le retour est volontaire, sûr et digne</p> <p>Mesure dans laquelle les personnes rapatriées bénéficient du même accès aux droits que les autres citoyens</p> <p>Mesure dans laquelle l'intégration sociale et économique est réalisée</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR dont le dossier a été soumis en vue d'une réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées</p>	<p>Appuyer les réfugiés à rentrer de manière volontaire, sûre et digne dans 40 situations lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Aider les personnes rapatriées dans 11 situations à se réintégrer de manière durable et à bénéficier du même accès aux droits que les autres citoyens.</p> <p>Soutenir l'intégration locale dans 42 situations de réfugiés lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Chercher à maintenir ou accroître le pourcentage de personnes dont le dossier a été soumis en vue d'une réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, appuyant ainsi la mise en œuvre de solutions dans 74 situations.</p>
---	--	---

PSG EN MATIÈRE D'APPUI ET DE GESTION

INDICATEUR	
1. Les programmes du HCR sont exécutés dans un contexte de saine responsabilité financière et de contrôle adéquat	<ul style="list-style-type: none"> La gestion financière et l'établissement de rapports sont renforcés au siège du HCR et sur le terrain par une rationalisation et une amélioration des systèmes, avec l'apport et l'application d'instructions efficaces en matière de contrôles financiers. Les comptes sont tenus et communiqués dans le plein respect des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et le HCR bénéficie au maximum des normes appliquées. Les aides en espèces reposent sur un cadre de contrôle financier rigoureux et des processus d'affaires intégrés au système de mise en œuvre. Les accords de partenariat sont simplifiés et harmonisés en collaboration avec les parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies, et la part des ressources confiées aux partenaires locaux est augmentée.
2. Les opérations du HCR fournissent une protection de qualité, facilitent les solutions en faveur des personnes relevant de sa compétence et défendent efficacement leurs droits	<ul style="list-style-type: none"> La capacité et la réponse en matière de protection globale et de solutions sont renforcées grâce à un appui opérationnel direct, à un meilleur suivi et à des partenariats plus efficaces. La promotion de l'égalité des genres est renforcée et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR est accrue aux niveaux global et opérationnel.
3. Le HCR facilite l'apport de réponses efficaces au déplacement forcé et à l'apatridie par le renforcement des cadres de protection et de solutions, le plaidoyer et les partenariats opérationnels, et par la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres et les capacités de protection nationaux, régionaux et globaux sont renforcés par une mise en œuvre efficace de la responsabilité de supervision et du plaidoyer, en collaboration étroite avec les États et d'autres acteurs concernés, notamment avec les entités internationales de développement et du maintien de la paix. La protection des personnes déplacées et apatrides est renforcée et les solutions sont étendues par de nouveaux accords de partenariat, un appui au renforcement des systèmes et des institutions nationaux, et la mise en œuvre de réponses globales.
4. Le HCR facilite l'utilisation responsable et étendue des données et des informations pour les prises de décision et le plaidoyer, y compris par les partenaires et les personnes relevant de sa compétence	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR et ses partenaires gèrent et utilisent les données et les informations en suivant une approche collaborative, systématisée et reposant sur des principes afin de permettre des actions, une élaboration des programmes et des décisions en matière de ressources fondées sur des faits vérifiables en vue de l'obtention de résultats de qualité concernant la protection. Les informations et les analyses sur la situation des réfugiés et autres personnes prises en charge sont partagées pour faciliter l'inclusion de ces personnes dans les cadres de développement nationaux et internationaux. Les méthodes de gestion des données et des informations, notamment le stockage et la communication de données personnelles, respectent les pratiques de protection et la vie privée.
5. Le HCR fait une utilisation efficace des mécanismes de coordination humanitaire inter-agences et contribue à leur amélioration, et encourage les actions visant à placer la protection au centre de l'action humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination et un leadership efficaces sont mis en place pour les réponses en faveur des réfugiés et pour les groupes sectoriels dirigés par le HCR aux niveaux global et opérationnel. Le HCR fournit une expertise et une analyse sur la protection pour guider et structurer l'action humanitaire conjointe.
6. Les stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et de partenariats multiples, soutenues par des méthodes de gestion axée sur les résultats, facilitent la collaboration et l'inclusion effective des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes nationaux et les cadres de développement nationaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples s'appuient sur des évaluations conjointes des besoins améliorées et sont élaborées et mises en œuvre en consultation avec les principales parties prenantes, notamment les autorités nationales, la société civile, les partenaires du développement et les représentants du secteur privé. Les systèmes de gestion axée sur les résultats du HCR servent de base à une planification et à un suivi concertés et reposant sur des données vérifiables.

INDICATEUR	
7. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires, fournit aux réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence la possibilité de satisfaire leurs besoins, renforce leur protection et facilite leur transition vers les solutions par un recours élargi aux aides en espèces	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR est doté des systèmes, outils, compétences et processus nécessaires pour mettre en œuvre et intensifier les programmes d'assistance en espèces d'une manière responsable. Le HCR poursuit l'objectif visant à conclure des accords de transfert d'espèces, conformément à sa stratégie et à sa politique relatives aux aides en espèces.
8. Le HCR renforce la préparation d'urgence, maintient et consolide sa capacité à se mobiliser rapidement et efficacement pour faire face à des situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Des articles de secours essentiels sont stockés pour fournir une assistance d'urgence jusqu'à 600 000 personnes et peuvent être expédiés dans un délai de 72 heures. Une capacité de réserve active est maintenue et le personnel du HCR et des partenaires dotés des compétences appropriées en matière de leadership, de coordination et de protection sont prêts pour un déploiement immédiat dans des opérations d'urgence. La représentation des communautés et des partenaires locaux et nationaux dans la planification de la préparation est accrue. Une approche proactive de la gestion de la sécurité est appliquée grâce à du personnel de sécurité qualifié, à une formation sur la sécurité et un appui aux situations d'urgence.
9. Le HCR est préparé de façon optimale à répondre aux problèmes de déplacement forcé mondiaux par un personnel diversifié, composé de personnes talentueuses et hautement performantes, qui sont flexibles et peuvent être rapidement déployées, et qui bénéficient de soins et d'un soutien complets de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> La planification stratégique d'une composition du personnel tenant compte de la diversité et de la parité entre les genres est améliorée par l'analyse des besoins actuels et futurs en talents. La gestion des carrières est facilitée par la fourniture de possibilités d'apprentissage et par l'évaluation des performances et dépend des qualifications recherchées par l'organisation. Un cadre d'affectation juste et transparent garantit la diversité et la parité entre les genres dans le déploiement de personnel qualifié par des systèmes efficaces de ressources humaines, en particulier dans le contexte des situations d'urgence et des opérations à haut risque. Des normes minimales de santé et de sécurité au travail pour le personnel du HCR sont mises en œuvre dans les opérations.
10. Le HCR mobilise un appui politique, financier et opérationnel des secteurs public et privé par des partenariats stratégiques et des stratégies de collecte de fonds efficaces, ainsi que par des communications multimédias et des campagnes ciblées reposant sur des éléments réels, qui suscitent une prise de conscience et une empathie chez le public et structurent le dialogue mondial sur le déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies de mobilisation des ressources sont renforcées pour augmenter le financement de sources publiques et privées par les méthodes existantes et par des approches innovantes. Les partenariats avec les États membres du Comité exécutif, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires sont maintenus et renforcés par un dialogue de fond régulier. Les activités stratégiques de communication externe sont renforcées par des campagnes multimédias ciblées, des actualisations publiques faites en temps opportun et une sensibilisation accrue des publics cibles, constituant ainsi une communauté solide de personnes qui soutiennent l'organisation. L'appui politique et opérationnel des secteurs public et privé est étendu afin d'améliorer le bien-être des populations déplacées et des communautés hôtes.

Besoins financiers du HCR en 2020-2021

BUDGET

Informations plus détaillées disponibles ici

Budget 2020-2021



Global Focus



Cet Appel global présente les projets de budgets pour l'exercice biennal 2020-2021 — 8,668 milliards de dollars et 8,616 milliards de dollars respectivement pour 2020 et 2021 — établis sur la base d'une évaluation globale des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR réalisée au premier trimestre 2019. Il présente également un résumé de l'actuel budget 2019, qui s'élève à 8,636 milliards de dollars au 30 juin 2019.

Le présent chapitre détaille les ressources financières qui seront nécessaires en 2020 et 2021 pour apporter une protection, une assistance et des solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR — réfugiés, rapatriés, apatrides, déplacés internes et autres personnes. Il offre également un aperçu du processus de planification et des priorités fixées pour la mobilisation de ressources auprès des donateurs gouvernementaux et du secteur privé.

Les programmes et les priorités sont décrits plus en détail dans le « Budget-programme 2020-2021 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés », adopté à la 70^{ème} session du Comité exécutif. Des informations de niveau régional sont présentées dans les chapitres régionaux et thématiques de cette publication, alors que des informations au niveau de chaque sous-région et pays sont publiées sur le site internet Global Focus, la principale plateforme d'information sur les opérations du HCR mise à la disposition des donateurs.

Les fonds requis au titre du budget 2020 sont destinés à répondre aux besoins d'une population relevant de la compétence du HCR estimée à 82,5 millions de personnes (voir [Tableau 1](#)). Si les chiffres de l'année 2018 correspondent à des statistiques vérifiées, les chiffres de 2019 et des années suivantes sont des estimations basées sur l'évolution prévue

TABLEAU 1 | NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR | 2018-2021

	(en milliers)			
	2018	2019	2020	2021
	Chiffres finaux	Chiffres actuels	Estimations	Estimations
PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR				
Réfugiés ¹	20 361	21 061	20 935	20 400
Demandeurs d'asile (cas en cours d'examen)	3 503	4 217	4 961	5 669
Rapatriés (arrivés durant l'année)	594	1 615	2 264	2 687
Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie ²	3 851	3 745	3 663	3 546
Déplacés internes (IDPs) ³	41 425	42 174	39 095	36 288
Déplacés internes de retour (durant l'année)	2 313	3 733	4 913	5 634
Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁴	3 776	5 921	6 634	7 789
TOTAL	74 792	82 467	82 467	82 014

¹ Inclut les personnes dans des situations apparentées à celles des réfugiés.

² En 2018, ce total ne comprend pas les 906 635 réfugiés apatrides du Myanmar accueillis au Bangladesh, ni les 125 000 déplacés internes apatrides au Myanmar qui sont respectivement inclus sous les lignes réfugiés et déplacés internes.

³ Inclut les personnes dans des situations apparentées à celles des déplacés internes.

⁴ Ce chiffre comprend les Vénézuéliens déplacés à l'étranger (2,6 millions en 2018). Parmi les autres personnes relevant de la compétence du HCR, sont comptés des membres des communautés hôtes et des personnes en transit ayant des besoins de protection.

Note: chiffres des populations mis à jour en novembre 2019.

des situations au cours de l'année de planification, compte tenu de la taille actuelle de la population, de la croissance démographique moyenne, des mouvements attendus et des changements dans le statut des personnes relevant de la compétence du HCR.

Par rapport à 2018, la population totale devrait augmenter d'environ 7,2 millions de personnes, soit 9,7%, d'ici 2021. Une augmentation est attendue pour le nombre de rapatriés (+2,1 millions, soit 353%), de déplacés internes de retour (+3,3 millions, soit 144%), d'autres personnes relevant de la compétence du HCR (+4 millions, soit 106%), de demandeurs d'asile (+2,2 millions, soit 62%). Des diminutions sont prévues pour les déplacés internes (5,1 millions, soit -12%), les réfugiés (39 000 soit -0,2%) et les personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie (306 000 soit -8%).

Ces tendances peuvent s'expliquer par les retours prévus de déplacés internes et de réfugiés en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en République arabe syrienne et au Soudan du Sud, alors que d'autres déplacements dans un grand nombre de situations de réfugiés importantes devraient se poursuivre. Les déplacements en provenance de la République bolivarienne du Venezuela seront dans une grande mesure à l'origine de l'augmentation du nombre d'autres personnes relevant de la compétence du HCR entre 2018 et 2021. Le nombre prévu des retours de réfugiés sera en partie compensé par l'augmentation d'autres populations, principalement due à la croissance démographique naturelle. Les tendances relatives aux chiffres prévisionnels sont présentées de manière plus détaillée dans les résumés régionaux.

TABLEAU 2 | BESOINS FINANCIERS DU HCR EN 2019-2021 | USD

RÉGIONS	TOUS PILIERS		PILIER 1				PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOUS PILIERS	
	2019		2020				2021		2020		2021		2021	
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel
Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	1 822 484 253	1 505 347 243	5 274 955	177 079 790	109 414 820	1 797 116 808	1 767 948 086							
Afrique australe	292 047 749	227 133 978	9 409 927	6 233 495	58 458 424	301 235 825	333 832 820							
Afrique de l'Ouest et du Centre	551 766 380	392 571 239	14 881 470	47 209 649	101 041 249	555 703 607	543 741 781							
SOUS-TOTAL AFRIQUE	2 666 298 382	2 125 052 459	29 566 352	230 522 935	268 914 493	2 654 056 240	2 645 522 688							
Amériques	340 745 867	432 783 457	6 333 500	-	28 914 581	468 031 538	473 736 400							
Asie et Pacifique	777 098 725	607 530 174	33 557 475	94 166 506	41 832 630	777 086 785	755 169 290							
Europe	830 791 444	771 016 212	9 732 912	236 860	25 718 518	806 704 503	709 342 146							
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 750 989 022	1 521 478 255	2 319 747	317 833 049	763 256 933	2 604 887 985	2 647 793 949							
SOUS-TOTAL TERRAIN	7 365 923 441	5 457 860 558	81 509 986	642 759 349	1 128 637 156	7 310 767 050	7 231 564 473							
Programmes globaux	461 988 936	490 356 427	-	-	-	490 356 427	518 819 951							
Siège ¹	240 242 680	210 531 643	-	-	-	210 531 643	220 651 697							
SOUS-TOTAL ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	8 068 155 056	6 158 748 628	81 509 986	642 759 349	1 128 637 156	8 011 655 120	7 971 036 121							
Réserve opérationnelle	549 406 802	624 025 861	-	-	-	624 025 861	612 798 491							
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat	6 365 610	20 000 000	-	-	-	20 000 000	20 000 000							
Jeunes experts associés	12 000 000	12 000 000	-	-	-	12 000 000	12 000 000							
TOTAL	8 635 927 468	6 814 774 489	81 509 986	642 759 349	1 128 637 156	8 667 680 981	8 615 834 612							

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes: 42,3 millions de dollars pour 2019, 42,8 millions de dollars pour 2020 et 40 millions estimés pour 2021. Toutes les données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

Structure et méthodologie budgétaires du HCR

Le budget-programme actualisé du HCR pour l'exercice biennal 2020-2021 est le résultat d'une planification poussée et a été établi sur la base d'une évaluation globale des besoins (GNA). Cette évaluation est réalisée par une approche participative des personnes relevant de la compétence du HCR et en concertation avec diverses parties prenantes présentes sur le terrain. Les budgets sont ensuite élaborés de manière à répondre à toute la gamme des besoins identifiés. Un processus d'examen minutieux permet également de s'assurer que les plans globaux du HCR adoptent une approche réaliste et cohérente, conforme aux priorités stratégiques globales (PSG) et aux Orientations stratégiques du Haut Commissaire pour la période 2017-2021.

Les Orientations stratégiques définissent cinq axes principaux :

- Assurer la protection.
- Répondre avec efficacité aux situations d'urgence.
- Promouvoir l'inclusion et l'autonomie, notamment par l'engagement des acteurs du développement.
- Responsabiliser les personnes relevant de la compétence du HCR.
- Rechercher des solutions.

Les PSG servent à orienter la planification dans les opérations de l'organisation à travers le monde. Elles ont été conçues dans le cadre de l'engagement du HCR pour une gestion axée sur les résultats et aident l'organisation à rendre compte des résultats consolidés obtenus dans le monde. Les PSG s'alignent également avec les engagements pris par le HCR au titre de l'Agenda 2030 pour le développement, du Sommet mondial sur l'action humanitaire et du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). (Pour plus d'informations, voir le chapitre *Priorités stratégiques globales 2020-2021*.)

Les plans d'opérations qui constituent la GNA ne doivent pas seulement permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR de survivre, mais aussi de contribuer à la vie de leur communauté — qu'il s'agisse de la communauté destinée à les accueillir en attendant la réalisation d'une solution durable, ou de la communauté dans laquelle elles vivent après la réalisation d'une solution durable. Ces plans sont établis en fonction du nombre prévisionnel de personnes à prendre en charge, estimé à 82,5 millions en 2020, et en tenant compte des éléments suivants :

- La capacité estimée du HCR à exécuter les programmes planifiés avec les ressources mises à sa disposition.
- La présence d'autres acteurs et leur degré d'implication.

- Le contexte politique et les conditions environnementales spécifiques.
- Les dépenses d'équipement ou autres requises par les infrastructures.
- Les moyens les plus rentables d'obtenir les résultats escomptés.
- Le niveau d'engagement et de responsabilité du HCR dans les opérations pour les déplacés internes dans le cadre d'une réponse inter-agences.

Le budget comprend les activités programmées, les réserves et le financement du programme des jeunes experts associés (JEA).

Les activités programmées se répartissent comme suit :

- Opérations sur le terrain – activités opérationnelles budgétisées par région et exécutées dans les diverses opérations autour du monde.
- Programmes globaux – activités techniques entreprises par les divisions fonctionnelles du siège mais qui profitent directement aux opérations menées sur le terrain à travers le monde.
- Siège – fonctions accomplies par les divisions et bureaux situés à Genève, Budapest, Copenhague et New York. Outre la direction et la gestion, les fonctions du siège consistent à fournir des orientations stratégiques, un appui administratif et une aide en matière de gestion et de programmation aux opérations sur le terrain.

Le budget-programme est également présenté selon la structure suivante, où les piliers représentent les besoins de groupes de population particuliers :

- Pilier 1 : programme global pour les réfugiés
- Pilier 2 : programme global pour les apatrides
- Pilier 3 : projets globaux de réintégration
- Pilier 4 : projets globaux pour les déplacés internes

Les réserves sont :

- La réserve opérationnelle
- La réserve des activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat.

Le budget ne pouvant être mis en œuvre que dans la mesure où des ressources sont mises à disposition pendant la période d'exécution, le HCR procède par étapes et redéfinit constamment les priorités de ses programmes, en ajustant ces derniers en conséquence. Des plafonds de dépenses dynamiques règlent le niveau de dépenses autorisé en fonction des fonds disponibles. En outre, le HCR est fortement tributaire de la manière dont les fonds lui sont alloués. Afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels, l'organisation réexamine régulièrement sa situation financière, les recettes prévisionnelles et les situations sous-financées afin d'allouer des ressources en temps réel tout en respectant l'affectation des contributions souhaitée par les donateurs.

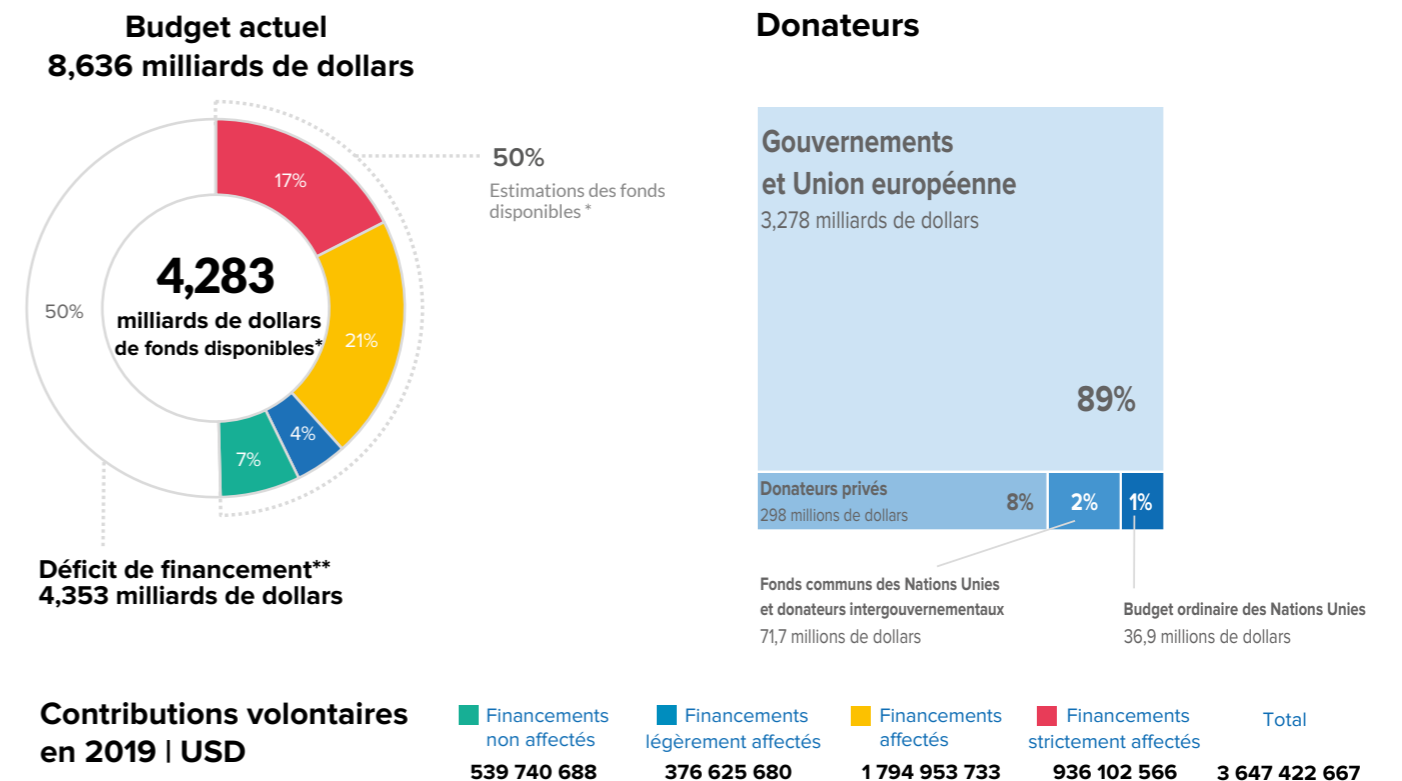
APERÇU DU BUDGET ET DES FONDS DISPONIBLES EN 2019

Lors de sa 68^{ème} session, qui s'est tenue en octobre 2017, le Comité exécutif a approuvé le budget initial de l'année 2019, d'un montant de 7,352 milliards de dollars. En octobre 2018, le Comité exécutif a approuvé un budget révisé pour 2019, fixé à 8,591 milliards de dollars sur la base des besoins réactualisés. Au 30 juin, le budget 2019 s'élève à 8,636 milliards de dollars, compte tenu de deux budgets supplémentaires d'un montant total de 107,4 millions de dollars et d'une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars, ce qui a abouti à une augmentation nette de 44,8 millions de dollars (moins d'1%) par rapport au budget annuel révisé. Les deux budgets supplémentaires ont été établis pour répondre à des besoins imprévus dans les situations camerounaise

(35,4 millions de dollars) et vénézuélienne (72 millions de dollars), alors que la réduction budgétaire est due à la révision des chiffres prévisionnels relatifs à la population relevant de la compétence du HCR en Ouganda en lien avec les situations burundaise, congolaise (RDC) et sud-soudanaise.

En octobre 2019, le HCR avait reçu 3,647 milliards de dollars de contributions volontaires. En tenant compte des fonds reportés, de la quote-part du Budget ordinaire des Nations Unies, des contributions assorties de dates de mise en œuvre flexibles et du montant estimatif des autres revenus et ajustements, le total des fonds mis à la disposition du HCR s'élevait à 4,283 milliards de dollars. Neuf des 30 principaux donateurs gouvernementaux et intergouvernementaux avaient offert une contribution supérieure à celle de 2018 et cinq de ces contributions avaient augmenté de plus de 10%.

GRAPHIQUE 1 | APERÇU DES FONDS DISPONIBLES EN 2019 (fin octobre)



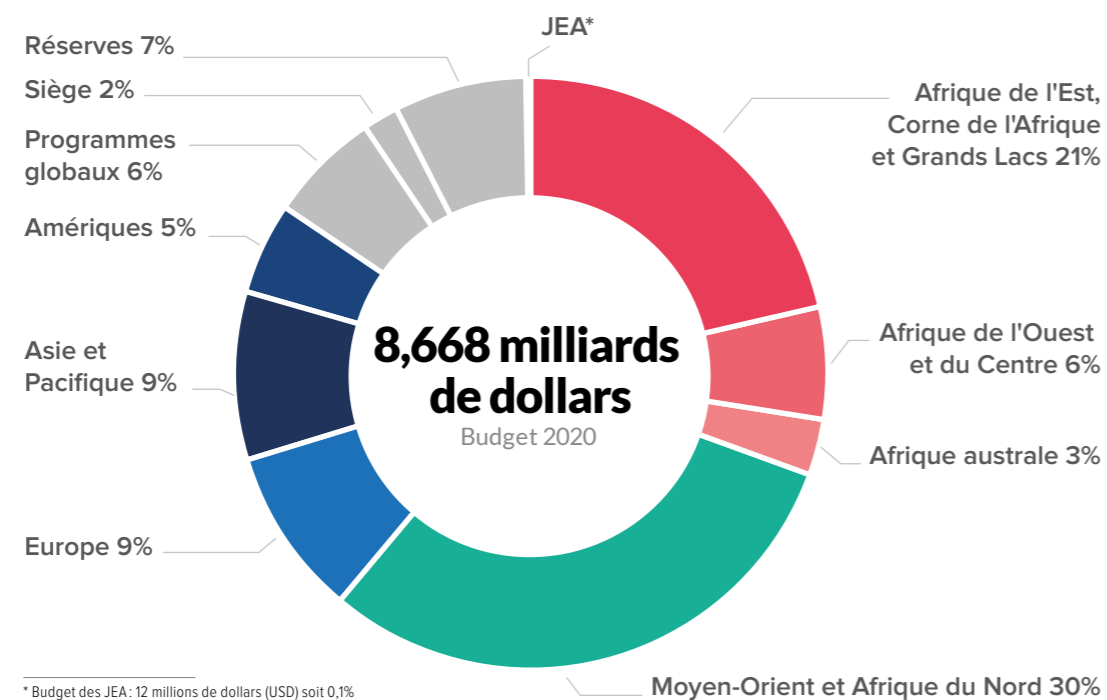
Répartition du budget et priorités opérationnelles en 2020-2021

Le budget total du HCR est divisé en activités opérationnelles et en réserves, à savoir la réserve opérationnelle et la réserve NAM (activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat). Le financement du programme des jeunes experts associés (JEA) est également inclus. Le budget total du HCR pour l'année 2020 s'élève à 8,668 milliards de dollars, ce qui représente une légère augmentation —

31,8 millions de dollars (0,4%) — par rapport à 2019. Les besoins préliminaires pour 2021, qui seront révisés au premier semestre 2020, restent assez stables, avec une diminution totale de 51,8 millions de dollars, soit 1%, par rapport à 2020.

Le **graphique 2** présente de manière visuelle la répartition en pourcentage du budget, illustrant la part de budget allouée à chacune des sept régions géographiques, ainsi qu'aux programmes globaux, au siège, aux réserves et aux JEA.

GRAPHIQUE 2 | BUDGET 2020 PAR RÉGION | Pourcentage



ACTIVITÉS PROGRAMMÉES

En 2020, les activités programmées s'élèveront à 8,012 milliards de dollars, ce qui représente une diminution nette de 56,5 millions de dollars, soit 1%, par rapport à 2019. Une diminution ultérieure de 40,6 millions de dollars, soit 1%, est prévue en 2021, avec un budget de 7,971 milliards de dollars pour les activités

programmées. La plus grande partie du budget du HCR — 84% — sera dépensée sur le terrain. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord arrivera en première position, avec 36% du budget alloué au terrain. Cependant, le montant cumulé des besoins pour les trois nouvelles régions de l'Afrique atteint également 36% du budget alloué au terrain et reflète des besoins incessants et de grande ampleur.

Aux Amériques, le HCR prévoit une augmentation significative, de 127,3 millions de dollars (37%), imputable à la dégradation attendue de la situation en République bolivarienne du Venezuela et dans le nord de l'Amérique centrale, en particulier le long des régions frontalières du Mexique. Les besoins budgétaires pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ou l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs ne devraient pas changer sensiblement. Une augmentation nette de 9,2 millions de dollars (3%) est attendue en Afrique australe, principalement en raison de besoins au Malawi. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, une réduction de 146,1 millions de dollars (5%) est prévue, du fait de la diminution des besoins concernant les opérations en faveur des

déplacés internes en Iraq et les opérations pour les réfugiés en Jordanie et au Liban dans le contexte de la situation syrienne. En Europe, une légère diminution des besoins est envisagée pour les réfugiés en Turquie.

Au siège, la réduction de 29,7 millions de dollars prévue en 2020 s'explique par le transfert des bureaux régionaux sur le terrain, alors que l'augmentation de 28,4 millions de dollars observée pour les programmes globaux résulte des investissements présentés succinctement dans le chapitre sur les *Initiatives de transformation*. Ceux-ci sont décrits plus en détail dans le document budgétaire officiel, ainsi que dans les actualisations présentées au Comité exécutif et au Comité permanent, disponibles sur les sites internet correspondants.

TABEAU 3 | COMPARAISON DES BESOINS 2019-2021 | Milliers - USD

	2019		2020		2020/2019		2021		2021/2020	
	Budget actuel Montant	%	Budget proposé Montant	%	Écart Montant	%	Budget proposé Montant	%	Écart Montant	%
Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	1 822 484	21%	1 797 117	21%	(25 367)	-1%	1 767 948	21%	(29 169)	-2%
Afrique australe	292 048	3%	301 236	3%	9 188	3%	333 833	4%	32 597	11%
Afrique de l'Ouest et du Centre	551 766	6%	555 704	6%	3 937	1%	543 742	6%	(11 962)	-2%
SOUS-TOTAL AFRIQUE	2 666 298	31%	2 654 056	31%	(12 242)	0%	2 645 523	31%	(8 534)	0%
Amériques	340 746	4%	468 032	5%	127 286	37%	473 736	5%	5 705	1%
Asie et Pacifique	777 099	9%	777 087	9%	(12)	0%	755 169	9%	(21 917)	-3%
Europe	830 791	10%	806 705	9%	(24 087)	-3%	709 342	8%	(97 362)	-12%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 750 989	32%	2 604 888	30%	(146 101)	-5%	2 647 794	31%	42 906	2%
SOUS-TOTAL TERRAIN	7 365 923	85%	7 310 767	84%	(55 156)	-1%	7 231 564	84%	(79 203)	-1%
Programmes globaux	461 989	5%	490 356	6%	28 367	6%	518 820	6%	28 464	6%
Siège	240 243	3%	210 532	2%	(29 711)	-12%	220 652	3%	10 120	5%
SOUS-TOTAL ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	8 068 155	93%	8 011 655	92%	(56 500)	-1%	7 971 036	93%	(40 619)	-1%
Réserve opérationnelle	549 407	6%	624 026	7%	74 619	14%	612 798	7%	(11 227)	-2%
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat	6 366	0%	20 000	0%	13 634	214%	20 000	0%	-	0%
Jeunes experts associés	12 000	0%	12 000	0%	-	0%	12 000	0%	-	0%
TOTAL	8 635 927	100%	8 667 681	100%	31 754	0%	8 615 835	100%	(51 846)	-1%

Le budget-programme du HCR peut également être présenté selon une répartition par piliers et par groupes de droits fondamentaux.

La structure par piliers représente les besoins de groupes de population particuliers.

- Pilier 1: programme global pour les réfugiés.
- Pilier 2: programme global pour les apatrides.
- Pilier 3: projets globaux de réintégration.
- Pilier 4: projets globaux pour les déplacés internes.

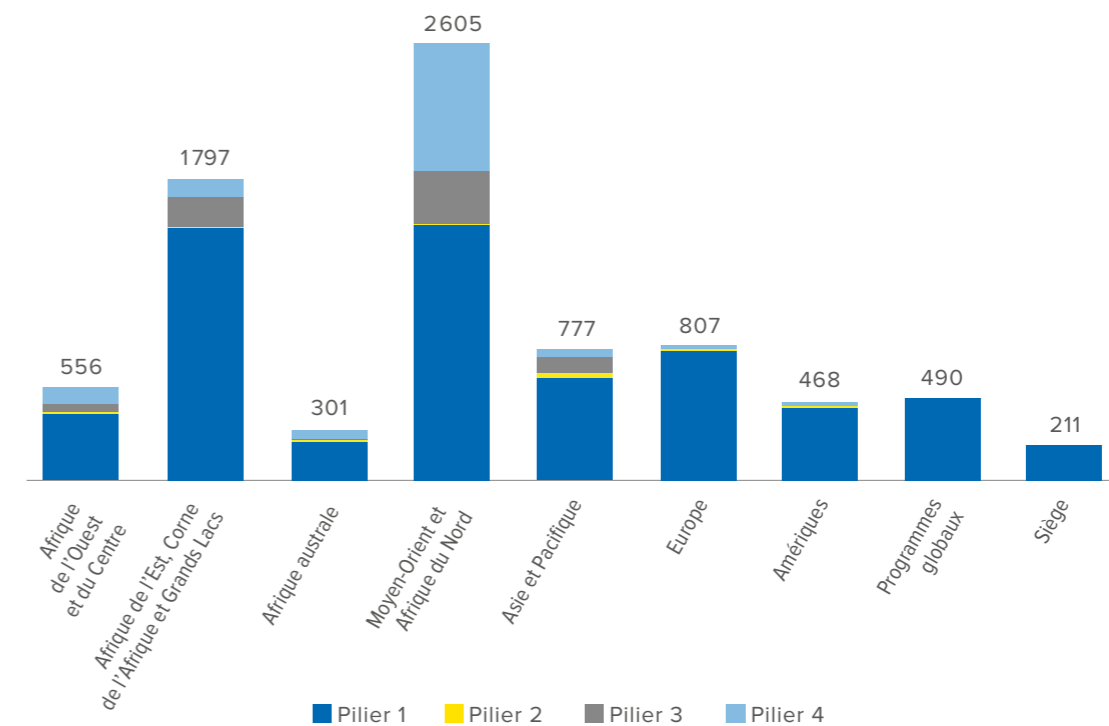
Le **graphique 3** présente les budgets par pilier et illustre la part des activités programmées allouée à chaque région. Les besoins financiers au titre du Pilier 1, qui s'élèvent à 6,159 milliards de dollars pour les activités programmées — à l'exclusion des besoins pour les réserves et les JEA —représentent 77% du budget total des quatre piliers. Géographiquement, les trois régions de l'Afrique recevront 35% du budget du Pilier 1, la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs représentant à elle seule 24% de l'ensemble des besoins pour les activités programmées du Pilier 1. Toutefois, c'est la région Moyen-Orient et Afrique du Nord qui est dotée du budget le plus important au titre du Pilier 1, soit 25% de l'ensemble des besoins.

Le Pilier 4 est, par ordre d'importance, le deuxième pilier budgété, avec des besoins chiffrés à 1,129 milliard de dollars, soit 14%. Les Piliers 2 et 3 représentent respectivement 1% et 8% du budget total. La région qui recevra le plus fort pourcentage de dépenses prévues au titre du Pilier 4, soit 68%, sera la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, du fait des crises de déplacement interne de grande ampleur en cours dans des pays comme l'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen. En ce qui concerne le Pilier 2, la plus grande part des budgets, 41%, sera dépensée en Asie et dans le Pacifique; s'agissant du Pilier 3, ce pourcentage sera le plus élevé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où il atteindra 49%.

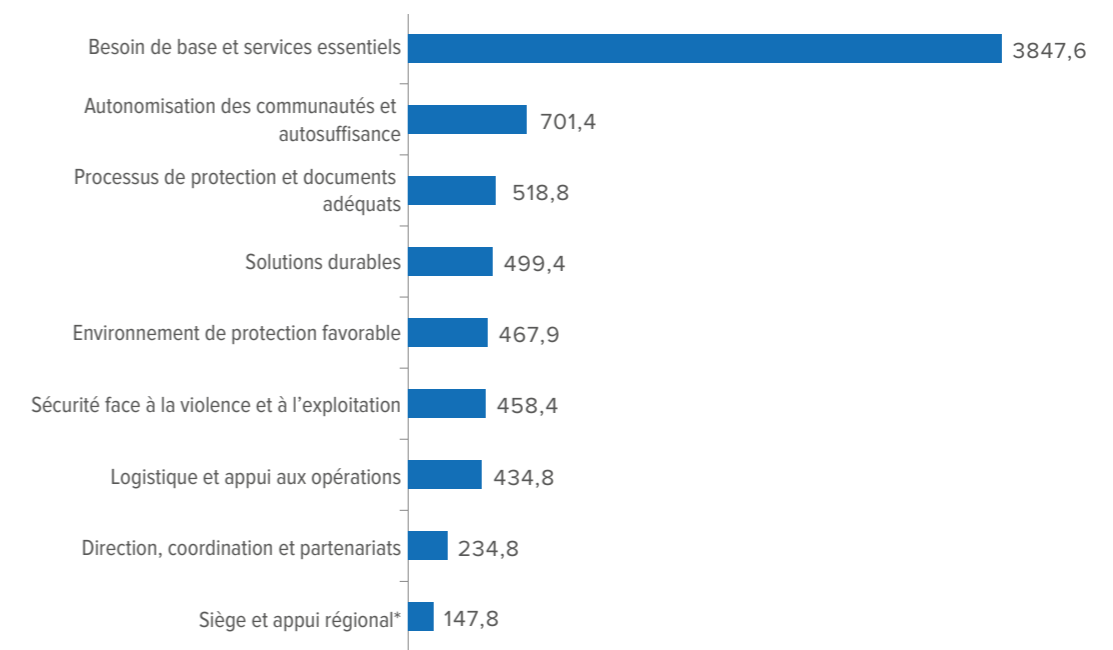
Le **graphique 4** présente les budgets des activités programmées sur le terrain, consolidés par groupes de droits fondamentaux. Les groupes de droits fondamentaux sont des ensembles d'objectifs regroupés autour d'un même thème, utilisés pour la planification et la budgétisation. Le budget total de ces activités s'élève à 7,311 milliards de dollars. Une part de cette enveloppe budgétaire, 53% ou 3,848 milliards de dollars, est consacrée à la satisfaction des besoins de base et à la fourniture de services essentiels, concernant notamment les abris, la santé, l'eau et l'assainissement, et l'alimentation. Elle inclut également la distribution d'aides en espèces aux personnes relevant de la compétence du HCR, qui est considérée comme une priorité dans les situations où cette modalité s'avère la plus adaptée, conformément aux engagements souscrits dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

L'assistance, notamment l'appui immédiat visant à répondre aux besoins de base et donc à garantir la survie, est une intervention de protection essentielle et souvent une mesure indispensable pour assurer la protection à long terme. La fourniture d'une aide dans les situations où les moyens nationaux de protection sociale sont insuffisants ou ne peuvent être mis en œuvre, est également un élément clé du soutien aux interventions de protection. Les ressources financières requises pour les besoins et les services essentiels sont en légère baisse par rapport au budget 2019, et, compte tenu de l'accent mis sur la réduction de l'écart entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement, il faut s'attendre à une diminution des ressources nécessaires pour fournir aux personnes relevant de la compétence du HCR les éléments indispensables à leur survie et à leur dignité.

GRAPHIQUE 3 | BUDGET 2020 PAR RÉGION ET PILIER | en millions - USD



GRAPHIQUE 4 | BUDGET OPÉRATIONNEL 2020 PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | en millions - USD



*Ne comprend pas les budgets du siège ni des programmes globaux.

Mobilisation des ressources en 2020

Indicateurs clés en matière de financement

- **Quantité** : montant des fonds reçus.
- **Qualité** : fonds affectés ou non affectés, ce qui détermine en grande partie la souplesse du financement.
- **Ponctualité** : délai plus ou moins court

de réception des fonds à compter du début de l'année.

- **Prévisibilité** : fiabilité des indications relatives à la réception des fonds.
- **Diversification** : variété plus ou moins grande des sources de financement.

Alors que le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR continue d'augmenter, les perspectives, concernant la satisfaction de leurs besoins, sont assombries par un contexte mondial de financement de l'action humanitaire difficile, caractérisé par plusieurs forces systémiques.

La première de ces forces est la pression accrue qui s'exerce sur le système multilatéral. Autour du monde, les gouvernements se voient contraints de mettre en balance l'aide humanitaire et des besoins intérieurs pressants et de défendre l'assistance humanitaire, alors que le système multilatéral lui-même est affaibli par des tensions politiques et des priorités nationales concurrentes. Au plan international, un plus grand nombre de crises exigent de l'attention et des ressources ; le nombre de conflits armés a indéniablement augmenté ces dix dernières années, avec un facteur de complication : les répercussions — encore inconnues — des changements climatiques sur le déplacement humain. La pression à laquelle l'assistance humanitaire est soumise ne fera qu'augmenter si, comme certains le prévoient, l'économie mondiale entre en récession en 2020.

Diversification : élargir l'éventail des donateurs

Malgré l'environnement instable, le HCR a pour la première fois recueilli plus de 4 milliards de dollars pour ses programmes en 2018 et est en bonne voie pour dépasser encore une fois ce montant en 2019. En fait, hormis quelques exceptions en 2006 et 2017, les contributions annuelles au HCR ne cessent d'augmenter depuis 2003 : les montants records se succèdent, ce qui témoigne de l'augmentation des besoins et de la confiance croissante des donateurs dans l'action de l'organisation.

S'il est difficile d'obtenir un financement suffisant, il est tout aussi difficile de diversifier les sources de financement, de rallier de nouveaux donateurs et d'accroître leurs contributions au fil du temps. Au cours des dix dernières années, la part des contributions du secteur public est passée de 85% à 74% tandis que les recettes augmentaient régulièrement, ce qui constitue un changement considérable. La part du secteur privé a plus que doublé (de 4% à 10%) et les sources intergouvernementales ont cru dans des proportions presque identiques (de 7% à 13%).

Une autre tendance à la diversification observée ces dernières années est l'implication croissante des organisations orientées sur le développement, dont les contributions s'élevaient à 175 millions de dollars à la mi-octobre 2019, ce qui représente une forte progression par rapport aux 117 millions de dollars reçus en 2017. Même si ce n'est pas l'objectif premier du Pacte mondial sur les réfugiés ou du Forum mondial sur les réfugiés, la création de réseaux de partenaires complémentaires, ainsi que les nouvelles opportunités concernant les instruments financiers internationaux, pourraient générer un soutien supplémentaire pour le HCR.

Malgré ces tendances encourageantes, l'essentiel de l'aide financière accordée au HCR continue de provenir d'un nombre assez restreint de gouvernements. Les dix premiers donateurs gouvernementaux, dont l'Union européenne, représentaient environ 75% du financement du HCR en 2018, une proportion quasiment identique à celle observée dix ans auparavant. Cette concentration expose le HCR à une plus grande instabilité financière. Si les principaux donateurs gouvernementaux ont en majorité accru leur soutien, quatre d'entre eux ont réduit leurs contributions, dans des proportions allant de 31% à 64%, au cours des quatre dernières années.

Ponctualité et qualité du financement

Un facteur déterminant pour le financement des programmes du HCR est la date de réception des contributions au cours du cycle budgétaire ; plus ces fonds sont reçus tôt, plus la planification et la mise en œuvre sont efficaces. L'augmentation régulière des contributions lors de la conférence annuelle pour les annonces de contributions, qui se tient au mois de décembre pour l'année suivante, est une tendance positive, dont il faut se féliciter. Le HCR continue d'encourager ce soutien en temps voulu.

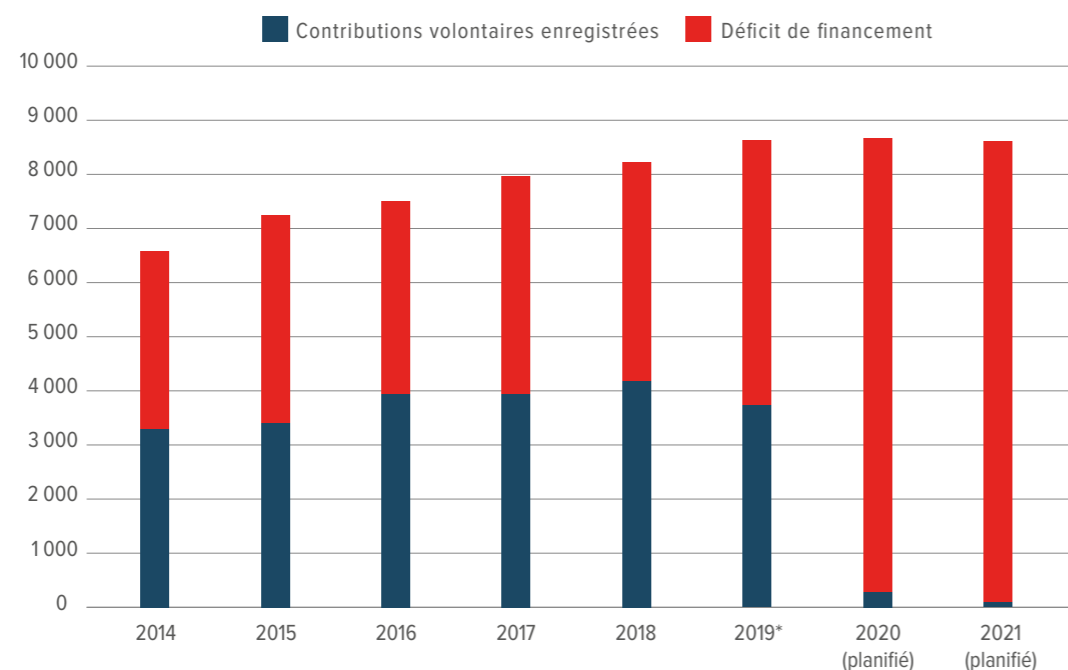
Par exemple, 48% des contributions non affectées reçues par le HCR en 2019 l'ont été lors de la conférence de décembre 2018.

Une autre avancée concerne le montant des contributions reçues pour les futurs exercices budgétaires. À la date de rédaction du présent Appel, le HCR avait reçu en 2019 268 millions de dollars pour ses programmes de 2020 : le montant des contributions enregistrées pour l'exercice budgétaire suivant atteignait ainsi un record, en termes relatifs et absolus. Cela garantit une prévisibilité accrue pour la gestion des programmes, un élément précieux pour développer les engagements pluriannuels, en particulier auprès des partenaires, avec lesquels le HCR déploie des efforts concertés pour développer les accords à long terme.

Une évolution inverse peut toutefois être observée dans la souplesse du financement gouvernemental. Conformément à une tendance amorcée il y a une décennie, tout indique que la part des contributions du secteur public affectées à une seule opération-pays ou à une activité spécifique au sein d'une opération atteindra un nouveau record en 2019. Parmi les quatre catégories utilisées dans le cadre du *Grand Bargain* pour classer les financements en fonction de leur flexibilité, l'affectation des contributions gouvernementales au niveau des pays est celle qui a le plus augmenté, passant de 45% en 2016 à 53% en octobre 2019.

Le HCR continue d'attirer l'attention sur l'importance cruciale des financements non affectés pour ses opérations. Il a remporté un certain succès, puisque la tendance croissante à l'affectation des contributions est encore plus prononcée pour d'autres agences des Nations Unies. Néanmoins, pour une organisation dont le budget est fondé sur une approche programmatique, cette évolution est particulièrement préoccupante.

GRAPHIQUE 5 | BESOINS FINANCIERS ANNUELS DU HCR ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2014-2021 en millions - USD



*Contributions enregistrées au 10 Octobre 2019

Collecte de fonds dans le secteur public

Comme le financement du HCR provient en majorité du secteur public, l'organisation investit et adapte son travail avec les donateurs gouvernementaux. Les grandes lignes d'une stratégie de mobilisation des ressources définie en 2018 — dialogue renforcé, synergies internes stimulées, communication et collaboration avec les partenaires intensifiées — continuent de guider l'approche du HCR, qui intègre à présent la régionalisation et la décentralisation des bureaux régionaux.

En 2019, l'organisation a affecté du personnel supplémentaire au Service des relations

avec les donateurs et de la mobilisation des ressources (DRRM), au sein de la Division des relations extérieures (DER) à Genève. Un service DRRM renforcé sera mieux en mesure de forger et d'entretenir des relations avec des donateurs, d'identifier les opportunités de soutien et de répondre de manière adaptée aux besoins de ses interlocuteurs. Ces efforts ont également été stimulés par le processus de décentralisation du HCR.

À partir de janvier 2020, les sept bureaux régionaux disposeront d'un personnel spécialisé dans l'engagement externe et les relations avec les donateurs. Ceci permettra aux directeurs régionaux

d'interagir de manière plus proactive avec les ambassades et les donateurs sur le terrain, d'assurer une meilleure reconnaissance des donateurs et de meilleurs rapports sur les contributions, et de renforcer les possibilités de financement local. Bien que le service DRRM de DER reste le principal point d'entrée et responsable de la mobilisation des ressources, cette capacité accrue sur le terrain constituera un complément efficace et aidera le HCR à intensifier le dialogue avec ses partenaires.

Un élément clé de la stratégie visant à mobiliser des ressources supplémentaires au sein du secteur public est l'intensification des efforts de gestion des risques, associée à l'établissement en temps voulu de rapports transparents sur l'utilisation des contributions. Le HCR a renforcé les retours d'information aux donateurs, concernant toute la gamme des questions d'intégrité, dont notamment l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, les cas de fraude et les mesures disciplinaires, ainsi que les mesures prises à la suite d'audits indépendants (voir le chapitre sur les *Initiatives de transformation*).

Cela complète les efforts continus menés pour améliorer les dispositifs de communication régulière de l'information et s'assurer qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des donateurs. L'amélioration constante de l'expérience utilisateur sur le site Global Focus a fait augmenter, de manière régulière et significative, la fréquentation de la plateforme destinée aux donateurs. Il y a eu en moyenne 21 000 visites par mois en 2019, contre 16 700 en 2017 et 8 700 en 2016. Le site fait actuellement l'objet d'une reconfiguration

visant à présenter des rapports financiers plus détaillés qui, associés aux nouveaux profils de donateurs, assurent une plus grande visibilité.

Le HCR continuera également de transformer et d'actualiser son Rapport global à compter de l'édition 2019, sur la base d'enquêtes auprès des utilisateurs. Au-delà de son intérêt général, la publication reste un document essentiel pour de nombreux donateurs gouvernementaux : sur les 4,183 milliards de contributions volontaires reçues par le HCR en 2018, des contributions d'un montant total de 921 millions de dollars n'exigeaient d'autres justificatifs de déclaration que les informations contenues dans le Rapport global. Le HCR a complété ses rapports réguliers par des informations sur des domaines thématiques, les situations sous-financées, les gains d'efficacité et la définition des priorités relatives aux programmes.

Une priorité demeure : veiller à ce que l'importance que le HCR attache aux contributions non affectées se traduise par l'établissement de rapports adaptés et par une visibilité appropriée. En plus de son action résolue pour améliorer la reconnaissance des donateurs, en particulier des bailleurs de fonds accordant des financements flexibles, le service DRRM a revu ses supports d'information afin de mieux rendre compte de l'utilité des contributions non affectées dans la communication à travers l'organisation. Ces efforts seront étayés par la révision du système de gestion axée sur les résultats, en cours actuellement, qui permettra de mieux rendre compte de l'impact de l'aide financière.

Rapport du HCR sur l'utilisation des contributions flexibles en 2018 (en anglais)



Collecte de fonds dans le secteur privé

Dans le cadre de l'effort de diversification de son financement, le HCR entend recueillir un milliard de dollars par an dans le secteur privé d'ici 2025; 70% de ces contributions proviendront de donateurs individuels et 30% d'entreprises, de fondations et de philanthropes issus du secteur privé. Cet objectif très ambitieux traduit la nécessité de diversifier les sources de financement, en particulier de financements flexibles, et témoigne du rôle important que le secteur privé joue dans la résolution des problèmes humanitaires, ainsi que de sa volonté de s'engager aux côtés du HCR pour soutenir la cause des réfugiés.

Telle que reconnue dans le Pacte mondial sur les réfugiés, la recherche de solutions durables à la situation des réfugiés repose sur des partenariats solides et à long terme, notamment avec les acteurs du secteur privé, qui peuvent non seulement apporter une aide sous forme de financements et de dons en nature de biens et de services, mais aussi assurer un plaidoyer et mettre à disposition

leur expertise dans le domaine des technologies, de l'emploi, de la formation, des énergies renouvelables et dans d'autres domaines. Le HCR continuera d'investir dans le développement et la création de partenariats de ce type, en cherchant de plus en plus à gérer localement les relations avec les donateurs du secteur privé. Les pays du Golfe présentent un fort potentiel d'engagement solide du secteur privé.

Bien que le contexte de collecte de fonds dans le secteur privé soit de plus en plus difficile et concurrentiel depuis deux ans, la croissance s'est poursuivie (voir [graphique 6](#)). De plus, le HCR est l'organisation où les recettes provenant du secteur privé ont cru le plus rapidement durant les cinq dernières années.

Le HCR s'est fixé pour objectif de recueillir 520 millions de dollars en 2020 et a défini les priorités suivantes pour y parvenir :

- **Investir de manière stratégique** dans des pays prioritaires, dans des partenariats mondiaux et dans des programmes de collecte de fonds qui fidélisent les

donateurs et produisent la plus forte croissance de revenus nets à long terme.

- **Engager le grand public** comme un intervenant clé et intensifier la communication, les activités de mobilisation et les campagnes en faveur des réfugiés. Par exemple, en 2020, la campagne du HCR, « 2 milliards de kilomètres pour survivre », vise à collecter 15 millions de dollars. En outre, l'expansion internationale de la campagne du ramadan, au-delà de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, notamment la mobilisation de fonds pour la *zakat*, se poursuivra en 2020; l'objectif est d'accroître les fonds philanthropiques islamiques recueillis auprès d'individus, d'entreprises et de fondations. En 2020, le HCR lancera deux nouvelles stratégies de collecte de fonds, dont un produit numérique innovant, pour appuyer la distribution d'aides en espèces.
- **Développer les partenariats** avec les entreprises, les fondations et les mécènes, en entretenant les relations existantes, ainsi qu'en ciblant de nouveaux acteurs du monde philanthropique et en proposant des formes innovantes de collaboration. La stratégie globale consiste à construire toute une série de relations à long terme, mutuellement bénéfiques et orientées sur l'impact, en assurant un soutien financier ou d'une autre nature. Les entreprises, les mécènes

et les fondations devraient fournir environ 30% des recettes globales du secteur privé.

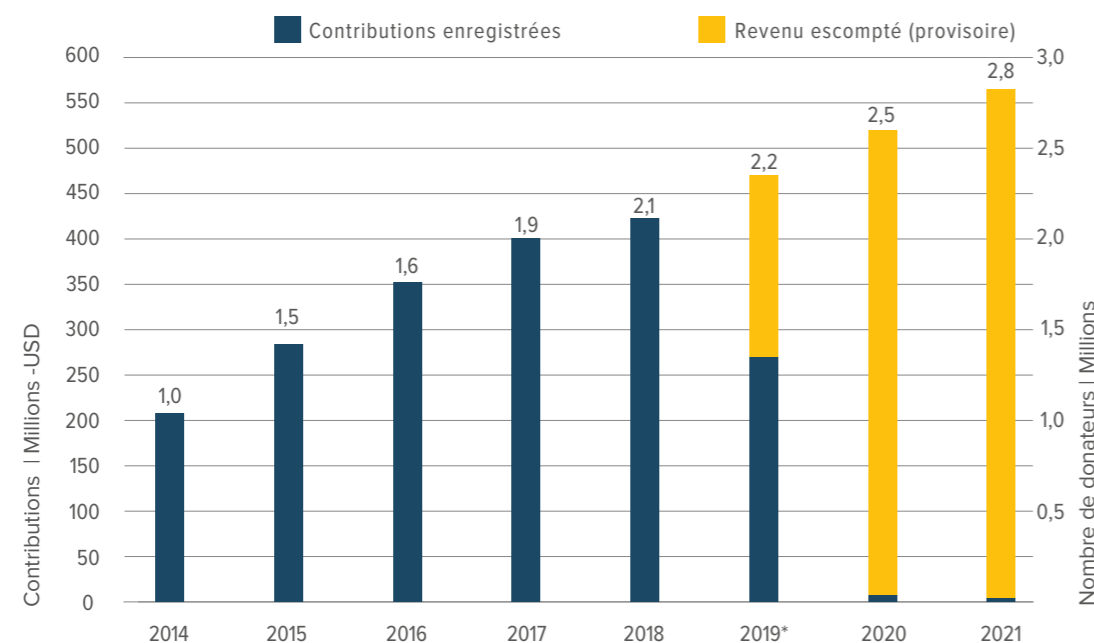
La vision du HCR est la suivante : devenir le partenaire privilégié du secteur privé sur la question des déplacements forcés. Pour atteindre l'objectif d'1 milliard de dollars, l'organisation devra investir dans une série de domaines prioritaires, consistant à : améliorer l'expérience des sympathisants; accroître la philanthropie islamique, sachant que le HCR est autorisé à recevoir des fonds au titre de la *zakat* et que cela lui donne un avantage concurrentiel; élargir les programmes destinés aux grands donateurs et aux donateurs intermédiaires; développer les relations avec les individus fortunés et les fondations; intensifier les efforts de marketing axés sur les legs et les dons par anticipation; assurer la transformation numérique; et mettre au point des campagnes mondiales et des mécanismes de préparation aux situations d'urgence pour générer des revenus, susciter un engagement et accroître la notoriété de l'organisation.

Pour faire progresser la réalisation de ces priorités, le HCR étend ses réseaux de collecte de fonds. De nouveaux partenaires nationaux ont vu le jour en Argentine, au Royaume-Uni et en Suisse, se joignant aux six partenaires déjà présents en Australie, en Allemagne, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, au Japon et en Suède.

La campagne « 2 milliards de kilomètres pour survivre »



GRAPHIQUE 6 | CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVÉ ET NOMBRE DE DONATEURS INDIVIDUELS | 2014-2021



*Contributions enregistrées au 20 Septembre 2019

La philanthropie islamique – le *Refugee Zakat Fund*



En 2019, le HCR a lancé le *Refugee Zakat Fund*, une structure efficace et transparente qui répond aux règles de la *zakat*. En tirant parti de la puissance de la *zakat* — une forme de contribution charitable — le HCR est en mesure de venir en aide aux réfugiés et aux déplacés internes les plus vulnérables : le Fonds soutient actuellement des personnes relevant de la compétence de l'organisation au Bangladesh, en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Mauritanie et au Yémen, et l'objectif est de l'étendre à d'autres opérations du HCR. En octobre 2019, le HCR avait reçu 42,2 millions de dollars au titre de la *zakat*, grâce à une généreuse contribution de 35,2 millions de dollars du Fonds humanitaire Thani Bin Abdullah Bin Thani Al-Thani, à laquelle s'ajoutent 4 millions de dollars offerts par *Qatar Charity* et 3 millions de dollars versés par des individus via la plateforme numérique du Fonds. L'objectif du HCR est de faire en sorte que les fonds versés dans le cadre de la *zakat* soutiennent plus d'1 million de bénéficiaires d'ici la fin de l'année 2019. En 2020, le HCR continuera de recevoir des fonds au titre de la *zakat* de différentes sources et d'institutions financières islamiques et veillera à en maximiser l'impact.



Plans de réponse régionaux pour les réfugiés

En 2020, le HCR coordonnera six plans de réponse régionaux pour les réfugiés (RRP) et dirigera la planification et la coordination inter-agences pour les situations de réfugiés complexes ou de grande ampleur. Deux plans (le 3RP et le RRP pour le Nigéria) sont conjointement dirigés avec le PNUD, alors qu'un troisième (le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens) est codirigé avec l'OIM. Le cas échéant, ces appels forment un volet intégré mais distinct des plans de réponse humanitaire inter-agences.

Les plans de réponse pour les réfugiés contribuent à l'application du Modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés, en définissant clairement les priorités en matière de protection et de solutions et en décrivant les besoins des réfugiés et des communautés qui les

accueillent. Dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, les RRP de l'année 2020 cherchent à intégrer une approche de recherche de solutions qui met davantage l'accent sur l'autonomie et la résilience et qui aligne la réponse pour les réfugiés sur les autres programmes d'aide humanitaire et de développement existants dans chaque pays d'accueil. Le HCR veillera à ce que les évaluations conjointes des besoins, la conception de la réponse et la mise en œuvre soient guidées par les besoins, les préoccupations et les idées des bénéficiaires eux-mêmes, et ajustées en conséquence. En tant que plans pluriannuels pour la période 2020-2021, les RRP visent à favoriser l'engagement des gouvernements d'accueil et des partenaires du développement, ceci afin de renforcer l'appui aux communautés d'accueil et d'encourager l'inclusion dans les plans de développement locaux et nationaux.

TABLEAU 4 | PLANS DE RÉPONSE RÉGIONAUX POUR LES RÉFUGIÉS | 2019-2020

PLAN DE RÉPONSE RÉGIONAL POUR LES RÉFUGIÉS	2019			2020
	Budget inter-agences (USD)	Fonds inter-agences reçus (USD)	Niveau de financement au 30 Septembre 2019	Budget inter-agences estimé (USD)
Burundi	292 917 608	92 351 942	32%	262 782 440
RDC	719 711 214	156 521 192	22%	632 496 950
Nigéria ⁽¹⁾	136 545 154	58 857 991	43%	180 693 191
Soudan du Sud	1 365 963 859	441 593 850	32%	1 316 303 394
3RP Syrie ^{(1) (2)}	5 534 930 515	1 533 524 415	28%	5 000 000 000
Venezuela ⁽²⁾	737 611 378	354 843 745	48%	1 346 045 282
TOTAL	8 787 679 728	2 637 693 135	30%	8 738 321 257

⁽¹⁾ co-dirigé avec le PNUD

⁽²⁾ co-dirigé avec l'OIM

⁽³⁾ Le Budget 3RP pour les réfugiés syriens de 2020 est un chiffre préliminaire sous réserve de confirmation et validation par les pays hôtes.

PROGRAMMES GLOBAUX ET SIÈGE

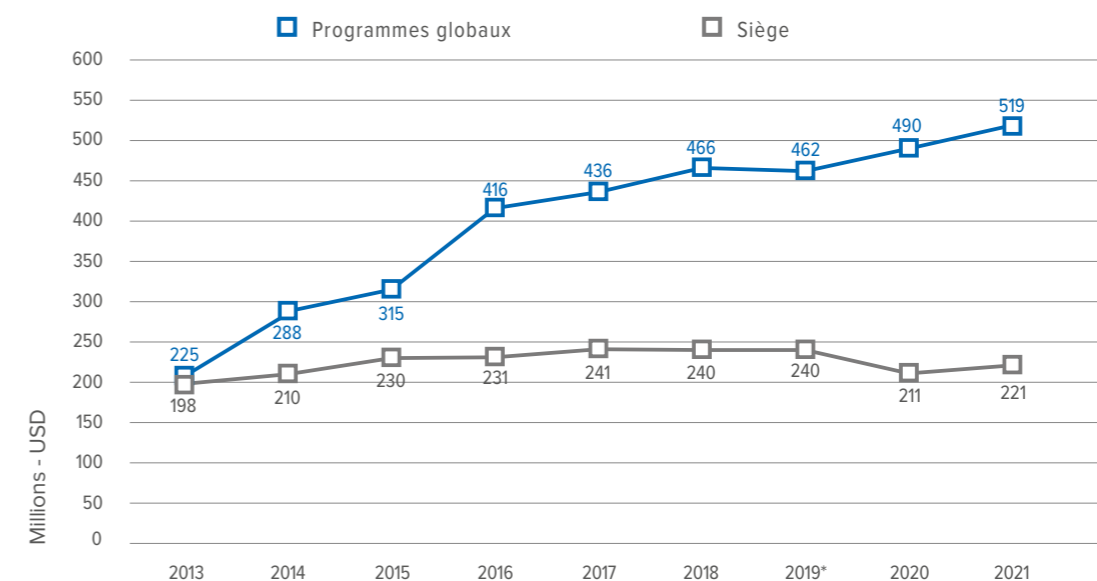
Le HCR entreprend un vaste éventail d'activités à caractère global, gérées par les divisions du siège. Celles-ci coordonnent et soutiennent les opérations sur le terrain au niveau opérationnel et par l'élaboration de politiques. Le budget des programmes globaux en 2020 est en hausse de 28,3 millions de dollars, soit 6%, par rapport à 2019. Cette augmentation est principalement due à des ajustements prévus pour la Direction exécutive et Gestion, afin de mieux assurer d'importants services portant sur l'évaluation, les affaires juridiques et la déontologie; il s'agit en particulier de donner au HCR des moyens renforcés pour gérer les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que de harcèlement sexuel. La hausse s'explique également par des investissements accrus dans les activités de collecte de fonds du secteur privé, dans l'éducation et dans la gestion du parc mondial de véhicules.

Les dépenses du siège relèvent des catégories Appui aux programmes et Gestion et administration. La catégorie Appui aux programmes comprend les dépenses engagées par les unités fonctionnelles pour

élaborer, établir et évaluer les programmes afin de fournir un appui technique et administratif aux opérations sur le terrain. La catégorie Gestion et administration comprend les dépenses nécessaires pour assurer la direction et le leadership de l'organisation, dans des domaines comme la direction exécutive et la gestion, la surveillance, les relations extérieures, les technologies de l'information et l'administration.

Compte tenu du contexte de régionalisation, certains investissements clés sont prévus au niveau de la Direction exécutive et de la gestion, notamment pour le Service de la gouvernance afin de renforcer sa fonction essentielle de liaison, et pour le Bureau de la déontologie; pour soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés; pour l'alignement du personnel; pour les activités liées aux réformes en cours aux Nations Unies; et dans les infrastructures informatiques. Le budget du siège en 2020 est en recul de près de 30 millions de dollars, soit 12%, par rapport à celui de 2019, principalement en raison de l'achèvement du processus de décentralisation et de régionalisation et de la diminution des activités liées au processus de transformation.

GRAPHIQUE 7 | BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX ET LE SIÈGE (PILIER 1) | 2013-2021



* au 30 juin 2019

TABLEAU 5 | BUDGETS 2019-2021 POUR LES PROGRAMME GLOBAUX | USD

ACTIVITÉS	2019	2020	2021
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Budget	Budget proposé
PROGRAMME (par secteur d'activités)			
Aides en espèces incitatives	1 261 784	160 000	160 000
Solutions durables	8 279 022	1 720 000	4 769 000
Projets liés à l'éducation	24 691 325	42 070 017	41 641 815
Projets liés aux urgences	36 885 731	71 750 000	71 550 000
Projets liés à l'environnement	850 000	250 000	250 000
Projets liés à la santé	2 920 000	2 450 000	2 450 000
Projets d'innovation	2 932 873	2 712 440	3 500 000
Partenariats du secteur privé	126 538 973	139 269 590	157 617 048
Projets liés à la protection	5 498 126	4 197 054	3 341 054
Projets liés à l'information publique et aux médias	11 608 560	10 345 581	11 573 964
Femmes, enfants et adolescents réfugiés	1 624 869	1 620 582	638 000
Enregistrement, gestion des données et des informations	9 157 083	9 145 420	8 900 000
Recherche, évaluation et documentation	4 200 000	8 200 000	11 250 000
Réinstallation	11 246 374	11 668 523	9 448 360
Projets liés aux abris	23 665 876	10 300 000	10 300 000
Projets liés à la formation	1 525 732	747 500	747 500
Divers	722 800	922 456	924 456
SOUS-TOTAL PROGRAMME	273 609 128	317 529 162	339 061 197
APPUI AU PROGRAMME (par Division)			
Direction exécutive et gestion	8 372 652	12 032 425	12 365 721
Division des relations extérieures	26 431 652	29 657 941	28 880 452
Division de la protection internationale	5 826 115	5 902 700	2 826 971
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	10 561 553	6 779 016	6 397 510
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	34 470 846	19 420 460	18 961 864
Division de la résilience et des solutions	13 956 192	15 275 788	18 058 342
Division des systèmes d'information et des télécommunications	26 996 027	25 890 636	31 821 059
Division des ressources humaines	32 002 685	30 760 601	30 980 335
Division de la gestion administrative et financière	5 183 827	4 905 163	4 905 163
CENTRE DES SERVICES GLOBAUX DE BUDAPEST			
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	1 631 293	1 820 936	1 820 936
CENTRE DES SERVICES GLOBAUX DE COPENHAGUE			
Division des relations extérieures	9 052 444	9 964 862	8 937 934
Division de la protection internationale	1 130 215	592 957	217 688
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	11 237 725	8 335 324	12 096 324
Division de la résilience et des solutions	-	-	-
Division des systèmes d'information et des télécommunications	1 526 581	1 488 456	1 488 456
SOUS-TOTAL APPUI AU PROGRAMME	188 379 808	172 827 265	179 758 754
TOTAL	461 988 936	490 356 427	518 819 951

TABLEAU 6 | BUDGETS POUR LE SIÈGE¹ 2019-2021 | USD

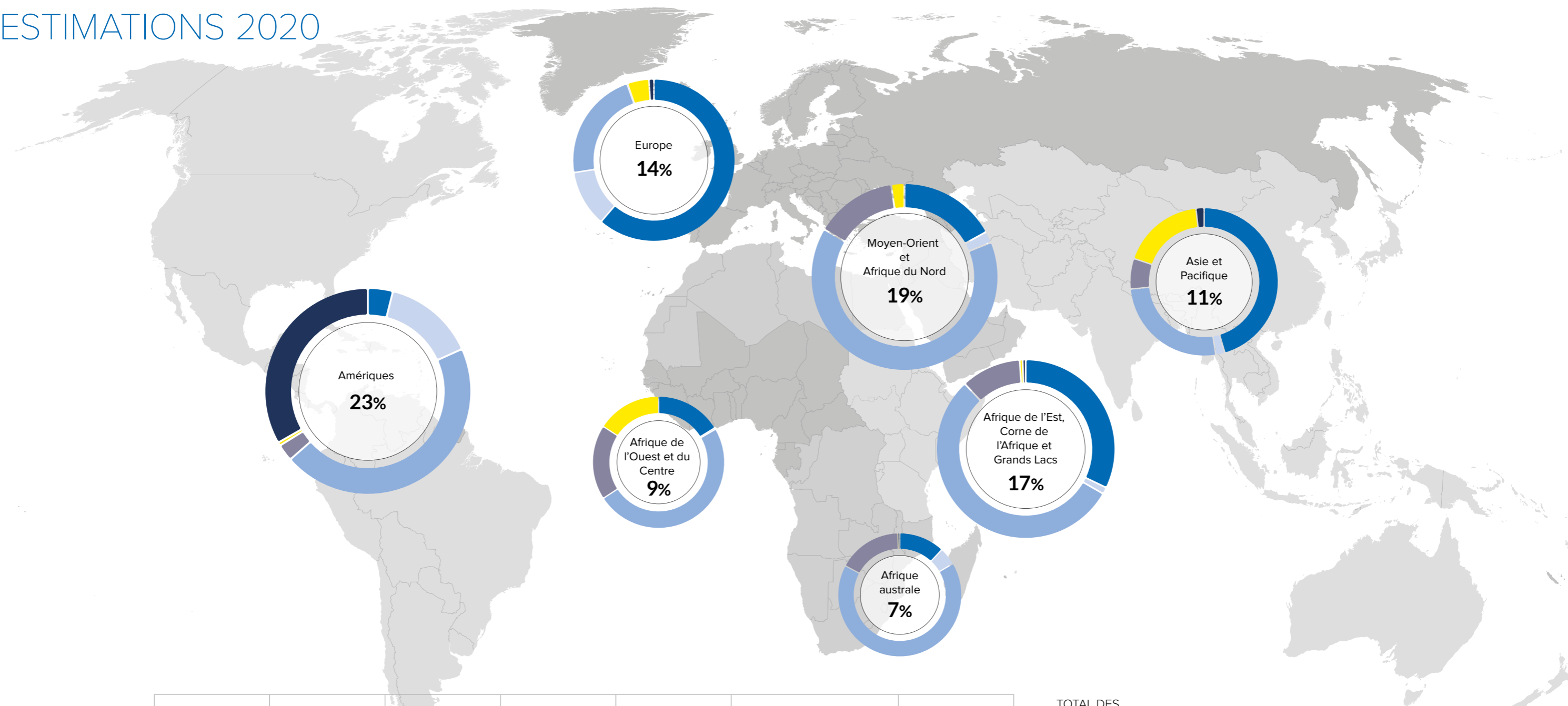
DIVISIONS/DÉPARTEMENTS	2019	2020	2021
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Budget	Budget proposé
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION			
Bureau exécutif	5 162 273	5 662 273	5 660 662
Bureau de liaison à New York	4 817 945	4 735 944	5 415 292
Bureau de l'Inspecteur général et services d'audit	11 445 942	11 438 267	11 476 152
Service des affaires juridiques	4 990 122	4 945 505	4 945 505
Service de la gouvernance	2 473 754	5 570 753	2 898 654
Bureau du Médiateur	552 246	500 995	628 752
Direction du processus de changement ²	4 951 351	2 996 315	2 996 315
Bureau de la déontologie	2 379 310	3 297 022	3 416 817
Gestion des risques au sein de l'entreprise	1 410 868	1 479 310	1 479 310
Service de l'évaluation	3 558 879	2 683 719	3 064 397
SOUS-TOTAL DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION	41 742 690	43 310 103	41 981 856
BUREAUX RÉGIONAUX			
Bureau pour l'Afrique	10 234 486	-	-
Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	6 410 159	-	-
Envoyé spécial pour la situation de la Méditerranée centrale	225 902	-	-
Bureau pour l'Asie et le Pacifique	5 475 105	-	-
Bureau pour l'Europe	7 002 968	-	-
Bureau pour les Amériques	4 940 381	-	-
SOUS-TOTAL BUREAUX RÉGIONAUX	34 289 000	-	-
DIVISIONS			
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	25 183 531	25 833 480	28 971 667
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	14 451 225	16 160 615	16 050 778
DIVISION DE LA RÉSILIENCE ET DES SOLUTIONS	2 874 037	3 149 236	3 149 235
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES	14 262 080	12 815 582	12 869 581
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT	1 688 760	1 728 737	1 713 737
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	25 141 714	25 494 965	33 710 268
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES	14 006 136	15 400 814	15 349 813
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	27 156 861	27 857 484	27 837 611
SOUS-TOTAL DIVISIONS	124 764 344	128 440 912	139 652 690
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX DE BUDAPEST			
Unité de gestion	4 213 731	4 181 778	4 247 878
Sections et services spécialisés	30 098 308	29 424 243	29 412 653
SOUS-TOTAL CENTRE DE SERVICES GLOBAUX DE BUDAPEST	34 312 039	33 606 022	33 660 531
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX DE COPENHAGUE			
Unité de gestion	4 407 035	4 447 035	4 479 559
SOUS-TOTAL CENTRE DE SERVICES GLOBAUX DE COPENHAGUE	4 407 035	4 447 035	4 479 559
Conseil du Personnel	727 571	727 571	877 060
TOTAL	240 242 680	210 531 643	220 651 697

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes: 42,3 millions de dollars pour 2019, 42,8 millions pour 2020 et 40 millions estimés pour 2021. Toutes les données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

² La Direction du processus de changement va être restructurée en un Service de la transformation et du changement en janvier 2020.

POPULATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

ESTIMATIONS 2020



	Afrique de l'Ouest et du Centre	Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	Afrique australe	Amériques	Asie et Pacifique	Europe	Moyen-Orient et Afrique du Nord	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
Réfugiés	1 108 150	4 463 594	747 671	734 049	4 147 196	7 019 037	2 715 354	20 935 051
Demandeurs d'asile	27 105	170 838	285 956	2 690 044	182 551	1 287 554	316 760	4 960 808
Réfugiés rapatriés	302 020	943 000	24 000	500 140	219 750	320	275 020	2 264 250
Déplacés internes protégés et assistés par le HCR	3 705 389	7 605 500	4 067 620	8 480 000	2 370 980	2 526 134	10 339 688	39 095 311
Déplacés internes rapatriés	950 350	568 112	1 000 000	-	387 786	11 400	1 995 752	4 913 400
Apatrides	1 081 700	74 163	-	213	1 652 437	490 455	364 530	3 663 498
Autres	-	77 044	30 887	6 247 342	161 217	114 474	3 343	6 634 307
TOTAL	7 174 714	13 902 251	6 156 134	18 651 788	9 121 917	11 449 374	16 010 447	82 466 625

- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Rapatriés (réfugiés et déplacés internes)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

Décentralisation et régionalisation

En 2017, le Haut Commissaire a lancé une vaste réforme institutionnelle qui a abouti à la décision de rapprocher les capacités, le pouvoir et les ressources des personnes auxquelles le HCR vient en aide. De 2018 à 2020, le HCR est progressivement passé à un modèle décentralisé, avec le transfert des bureaux régionaux du siège vers leurs régions respectives, l'intégration d'un certain nombre de structures régionales existantes dans les sept nouveaux bureaux régionaux réorganisés, et le renforcement des opérations-pays.

Les Directeurs régionaux et leurs équipes de base seront pleinement opérationnels au 1^{er} janvier 2020, lorsque la délégation des rôles et des responsabilités entrera en vigueur. Ils assureront toute une gamme d'activités, comme la définition des stratégies et des priorités régionales, la gestion des performances et la conformité, l'identification et le suivi des nouveaux problèmes et des risques ainsi que la fourniture d'un appui et d'expertises techniques aux opérations-pays. Les Directeurs bénéficieront d'une délégation renforcée de pouvoir pour gérer leurs régions respectives, les cadres supérieurs disposeront de davantage de moyens et de souplesse pour procéder aux ajustements nécessaires, tirer parti des nouvelles opportunités et travailler avec des partenaires selon des modalités différentes. Les processus et procédures associés à la gestion des ressources budgétaires et des postes seront également considérablement simplifiés.

Avec un appui plus proche et plus systématique des bureaux régionaux, les opérations-pays seront plus efficaces, plus souples et auront un plus grand impact.

Elles seront également en mesure de prendre plus rapidement des décisions sur le terrain et de s'adapter avec précision à l'évolution du contexte opérationnel. Au 1^{er} janvier 2020, les opérations-pays bénéficieront en outre d'un pouvoir accru et de capacités supplémentaires, grâce aux plus de 150 postes techniques repositionnés ou créés pour les renforcer.

Alors que la prise autonome de décisions au niveau local sur le terrain sera renforcée, la cohérence globale et la gestion institutionnelle au niveau central demeureront néanmoins essentielles. Une fois le transfert achevé, le HCR évaluera l'impact de la transformation des bureaux régionaux sur les divisions du siège et ajustera celles-ci autant que nécessaire.

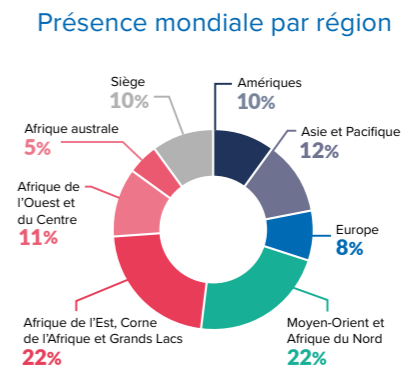
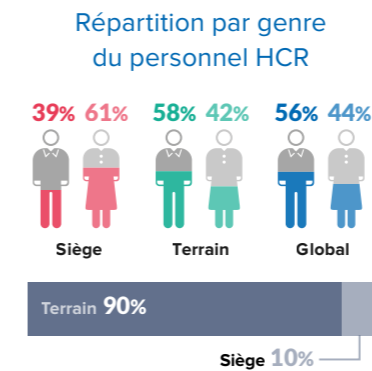
Importance des partenariats

Les « Orientations stratégiques du Haut Commissaire pour la période 2017-2021 » soulignent l'importance de la collaboration du HCR avec un large éventail de partenaires sur lesquels il puisse s'appuyer. Le Pacte mondial sur les réfugiés, qui met l'accent sur les solutions, rendra nécessaire l'engagement du HCR dans une série de cadres et systèmes nationaux et internationaux de développement, et exigera de nouvelles formes de partenariat. Comme le renforcement des partenariats est l'une des principales raisons de la décentralisation, les nouveaux bureaux régionaux deviendront des centres essentiels de collaboration et d'engagement stratégique avec les partenaires opérationnels et d'exécution, ainsi que de gestion des défis opérationnels transversaux, le cas échéant.

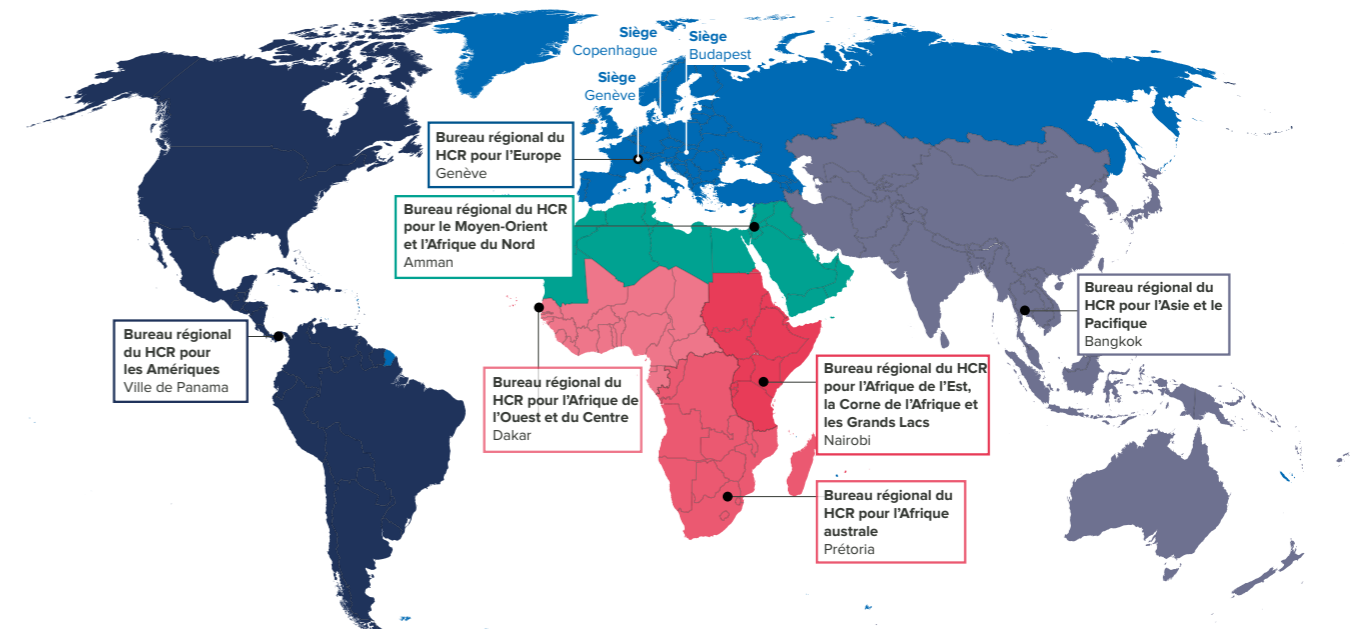
L'alignement de la présence et des pouvoirs du HCR au niveau régional sur ceux des agences sœurs des Nations Unies renforcera également le rôle de catalyseur joué par le HCR dans la

recherche de solutions pour les personnes relevant de sa compétence dans un système des Nations Unies pour le développement de plus en plus décentralisé et intégré.

À partir de 2020, le HCR organisera des consultations avec les ONG dans ses sept bureaux régionaux pour débattre des problèmes stratégiques et opérationnels avec ses partenaires. Les consultations pilotes qui se sont tenues dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans la région de l'Afrique australe, ont rencontré un grand succès et ont été suivies par un large éventail d'acteurs de la société civile, issus du secteur privé, des médias ou d'organisations dirigées par des réfugiés. Les consultations régionales avec les ONG et la société civile donneront aux organisations locales, aux groupes de la société civile et aux personnes relevant de la compétence du HCR davantage d'occasions de participer et permettront de centrer les discussions sur les défis et les solutions à caractère régional. Les consultations mondiales avec les ONG se poursuivront, dans un format plus restreint, afin de discuter des problèmes mondiaux et de rassembler les résultats et les recommandations issus des consultations régionales. Le Siège facilitera les partenariats mondiaux avec des ONG et des organisations clés issues de la société civile, non seulement parce que ces partenaires mettent en œuvre une grande partie des ressources financières du HCR, mais aussi parce qu'ils jouent un rôle indispensable sur la scène internationale, en défendant les droits des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides.



La décentralisation et la présence régionale du HCR en 2020





Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs

Une réfugiée burundaise rapporte du bois chez elle pour le brûler dans le nouveau fourneau à faible consommation en combustible qu'elle a reçu au camp de Nyarugusu, en République-Unie de Tanzanie.

© HCR/Georgina Goodwin

« La signature de l'accord de paix au Soudan du Sud et les changements politiques au Soudan, en Éthiopie et en Somalie représentent une opportunité sans précédent de solutions potentielles pour les personnes déplacées de force dans cette région. En outre, les politiques progressistes adoptées à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, dans la lignée du Pacte mondial sur les réfugiés, sont propices à de nouveaux types de partenariats et à l'inclusion des réfugiés dans les services publics nationaux. Reconnaisant la protection et l'assistance apportées par les pays de la région qui accueillent sans relâche leurs frères et sœurs africains depuis des décennies, nous nous devons de leur apporter le soutien nécessaire au développement des communautés d'accueil. »

Clementine Nkweta-Salami

Directrice du Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Renforcer la protection et l'accès à des services de qualité pour les personnes ayant des besoins spécifiques

Dans cette région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés du continent africain, le HCR continuera de veiller à ce que le droit de demander l'asile soit respecté et à ce que la protection des réfugiés soit assurée de manière adéquate. L'organisation plaidera en faveur de l'accès au territoire et renforcera la politique relative aux réfugiés en collaborant, entre autres, avec l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

L'enregistrement biométrique individuel sera une action prioritaire, en particulier au Soudan où les activités d'enregistrement ont été interrompues au cours du premier semestre de 2019 en raison de l'insécurité générale. Au total, il est prévu d'enregistrer quelque 654 000 personnes dans l'ensemble des 11 opérations-pays de la région.

Parallèlement, le HCR appuiera les procédures de détermination du statut de réfugié tout en veillant à ce que les enfants réfugiés et les victimes de violences sexuelles et de genre bénéficient d'un soutien adapté. Une attention particulière sera accordée au Soudan du Sud, où 65% des réfugiés sont mineurs et où plus de 1,4 million d'enfants réfugiés sont touchés par les conflits et les déplacements forcés.

Fournir une aide humanitaire vitale

Dans la région, plus de 80% des réfugiés vivent dans des camps ou des sites d'installation où ils reçoivent une assistance de base, notamment un abri, de l'eau et bénéficient d'installations sanitaires, de soins de santé et d'une éducation.

Il faut toutefois investir davantage pour s'assurer que l'aide et les services répondent aux normes internationales, notamment par un meilleur accès aux abris, aux articles de secours essentiels, aux kits d'hygiène et à l'énergie. Dans toutes les opérations, les familles de

réfugiés arrivés avant 2015 ont besoin de réapprovisionnement en articles de secours, tandis que les nouveaux arrivants ont besoin d'un soutien immédiat.

Avec l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés, les pays de la région ont pris des mesures importantes pour appliquer des réponses globales, en particulier à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda. Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes et les ministères concernés pour intégrer les réfugiés dans les services publics et les inclure dans la planification nationale. L'organisation continuera également de plaider en faveur d'une augmentation des investissements en faveur du développement dans les communautés d'accueil.

Promouvoir l'autonomie et l'inclusion économique des réfugiés et des demandeurs d'asile

Conformément aux engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain* (Pacte relatif au financement de l'action humanitaire), le HCR continuera d'investir dans la

fourniture d'aides en espèces. Ainsi, il est prévu de distribuer une aide d'une valeur de quelque 30 millions de dollars dans la région en 2020. Le HCR poursuivra de nouveaux partenariats et renforcera les partenariats existants, notamment avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Société financière internationale et l'IGAD, afin d'encourager l'accroissement des investissements dans les zones où résident les réfugiés, au bénéfice des communautés d'accueil comme des réfugiés. À Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, des efforts importants ont été faits pour inclure les réfugiés dans la planification nationale, leur fournir des services et promouvoir leur intégration, efforts sur lesquels le HCR s'appuiera. La promotion de la connectivité pour les réfugiés ouvrira également de nouvelles perspectives d'éducation et d'entrepreneuriat.

À la recherche de solutions durables

Le HCR maintiendra son aide au rapatriement volontaire au Burundi, en Éthiopie, au Rwanda et en Somalie, et prévoit le retour de quelque 50 000 réfugiés burundais et

17 000 réfugiés somaliens en 2020. Outre la vérification du caractère volontaire du retour, le HCR assurera un suivi de protection des personnes qui ont choisi de rentrer chez elles. En fonction de l'évolution politique positive, et si les conditions le permettent, le rapatriement vers d'autres pays sera soutenu. Parallèlement, l'organisation plaidera en faveur de l'intégration locale et soutiendra les activités de réinstallation des personnes qui répondent à des critères spécifiques. Quelque 511 100 personnes dans l'ensemble de la région ont besoin d'une réinstallation. Des voies complémentaires seront également explorées.

Coordonner et fournir protection, assistance et solutions aux déplacés internes

Le HCR travaillera avec les gouvernements, les agences des Nations Unies et les ONG pour coordonner et assurer la protection, la gestion des camps et la fourniture d'abris aux personnes déplacées internes au Burundi, en Éthiopie, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Il s'agira notamment de faire preuve d'un leadership stratégique afin d'assurer la centralité de la protection dans l'ensemble de l'intervention humanitaire, en s'appuyant sur des systèmes de gestion et d'analyse de l'information plus solides. Il conviendra également d'assurer une protection et une assistance opérationnelles solides dans les zones touchées et de contribuer à créer

des conditions propices à la recherche de solutions, en partenariat avec les acteurs humanitaires, de développement et gouvernementaux. Afin de démontrer la mise en œuvre opérationnelle de la politique actualisée du HCR en faveur des déplacés internes, l'Éthiopie et le Soudan du Sud participeront à l'Initiative spéciale du Haut Commissaire sur le déplacement interne. Cela permettra d'appuyer, de surveiller et, à terme, de mettre en évidence l'engagement du HCR en faveur d'un leadership solide en matière de protection, de mettre en avant ses responsabilités de coordination et sa mise en œuvre opérationnelle de la protection et des solutions dans les contextes de déplacement interne.

Prévention et traitement de l'apatridie

Le HCR fournira un appui technique et politique pour veiller à ce que les lois et les pratiques soient conformes aux normes internationales et régionales en matière de prévention de l'apatridie, afin que les apatrides puissent enfin obtenir la citoyenneté et que les enfants réfugiés puissent obtenir un enregistrement de leur naissance pendant leur exil. Le HCR, en partenariat avec les principales organisations régionales, a l'intention de mener une étude sur les risques d'apatridie dans les situations de réfugiés prolongées. L'étude éclairera les solutions durables et juridiques pour les réfugiés de la région et aidera à identifier les risques d'apatridie.



suivante a frappé en 2016 et 2017, elle s'est rendu compte qu'elle ne pouvait même plus vendre les bêtes qui lui restaient, parce qu'il n'y avait plus de demande. Cette année, les pluies n'étaient pas davantage au rendez-vous et elle n'avait plus d'autre choix que de vendre la petite parcelle de terre qui lui restait et de passer la frontière vers l'Éthiopie.

« Il y a eu une époque où on cultivait nos terres. Les eaux du fleuve montaient et s'écoulaient, ce qui nous permettait de survivre. Maintenant, le fleuve est asséché et il ne pleut pas. Le pire c'est qu'Al-Shabab nous force à produire ce que nous n'avons pas. »

— Shalle Hassan Abdirahman, un fermier somalien arrivé au centre de réception du HCR à Dollo Ado, dans l'est de l'Éthiopie.



Exacerbant les risques de sécurité, la sécheresse pousse les Somaliens à fuir vers l'Éthiopie

Les mauvaises récoltes, la mort du bétail et les tentatives d'extorsion d'Al-Shabab poussent des milliers d'agriculteurs et d'éleveurs à abandonner leurs terres pour aller chercher refuge ailleurs. Lorsque la sécheresse a tué la plupart des vaches et des chèvres de Barwako Noor Abdi il y a huit ans, elle n'avait pas d'autre choix que de quitter sa maison de la région somalienne aride de Gedo pour chercher de l'aide ailleurs dans un pays affligé par des décennies d'insécurité. Quand la sécheresse



© HCR/Burundish Media-Finish



Les écoles du réseau instantané, nées d'un partenariat entre la Fondation Vodafone et le HCR, contribuent à apporter une éducation connectée aux réfugiés dans des régions isolées, en leur offrant une expérience d'apprentissage numérique qui a transformé l'éducation des réfugiés au Kenya, en RDC, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan du Sud.

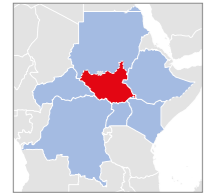


(en anglais)

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



PRINCIPALES SITUATIONS EN AFRIQUE DE L'EST, CORNE DE L'AFRIQUE ET GRANDS LACS EN 2020



SOUUDAN DU SUD

Suite à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit dans la République du Soudan du Sud, le rétablissement de la paix demeure lent et les services de base ne sont toujours pas largement assurés. Dans certaines régions, les conflits et l'insécurité persistent.

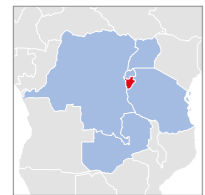
Le Soudan du Sud devrait demeurer la plus grande crise de réfugiés du continent, avec plus de 2,2 millions de réfugiés estimés pour 2020. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui est actuellement d'environ 1,82 million, devrait rester élevé en raison du conflit local en cours. Ce chiffre pourrait diminuer en raison des déplacements secondaires vers l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan, ainsi que de retours spontanés de personnes déplacées dans certaines régions du pays. Bien que le HCR ne préconise ni ne facilite les retours, il prévoit une augmentation des retours spontanés de personnes déplacées et de réfugiés.

En collaboration avec 95 partenaires répartis dans cinq pays, le HCR poursuivra la coordination de la réponse humanitaire à la crise des réfugiés dans le cadre du Plan régional de réponse pour les réfugiés du Soudan du Sud, et appuiera l'intervention en faveur des déplacés internes en sa qualité de partenaire du Plan de réponse humanitaire. La gestion et l'analyse des données, ainsi que le suivi de la protection des retours, seront renforcés.

2,2 millions
DE RÉFUGIÉS

1,8 million
DE DÉPLACÉS INTERNES

65%
D'ENFANTS



BURUNDI

Avec les élections prévues pour 2020, il est à craindre que les tensions politiques qui ont poussé les gens à fuir ne restent sans solution. Le Plan de réponse pour les réfugiés du Burundi associe 37 partenaires répartis dans les quatre pays d'asile et adopte une approche globale et axée sur les solutions, soulignant la nécessité d'inclure les réfugiés dans les systèmes nationaux, d'intégrer la fourniture de services au sein des communautés hôtes dans la mesure du possible et de donner la priorité à l'autonomie.

Le HCR et ses partenaires n'encouragent pas les retours au Burundi mais ils aideront ceux qui indiquent qu'ils font le choix libre et éclairé de rentrer volontairement. Le Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés est un plan d'intervention intégré et inter-agences visant à assurer le retour et la réintégration durables des réfugiés burundais. Ce plan articule la stratégie commune visant à mettre en place des activités d'intervention pour le retour des réfugiés au sein des communautés dans les six principales provinces de retour (Cancuzo, Kirundo, Makamba, Muyinga, Rutana et Ruyigi) et rassemble 19 partenaires au Burundi, dont des ministères, des agences des Nations Unies et des ONG.

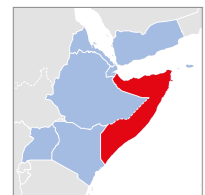
Quelque 109 000 Burundais sont déplacés internes, dont au moins les deux tiers sont des victimes de catastrophes naturelles. En collaboration étroite avec d'autres agences des Nations Unies, le HCR se concentrera sur la protection, l'assistance et la distribution d'articles de première nécessité.

305 000
RÉFUGIÉS

109 000
DÉPLACÉS INTERNES

80%
DE FEMMES
ET D'ENFANTS

50 000
RAPATRIÉS



SOMALIE

Plus de 3,5 millions de personnes relèvent de la compétence du HCR en Somalie – réfugiés, déplacés internes et rapatriés – et elles ont toutes besoin d'une aide humanitaire. Avec 2,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, la Somalie occupe le troisième rang mondial en termes de population déplacée interne.

Les efforts pour mettre un terme à l'une des crises de déplacement les plus prolongées au monde, en encourageant les retours lorsque cela est possible, se poursuivront. Malgré l'évolution de la situation politique, l'insécurité persiste en raison des attaques d'Al-Shabaab et des conflits inter-claniques. La réduction prévue des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie en 2019 pourrait également avoir des répercussions sur la sécurité. Les élections présidentielles prévues en 2020 constitueront une mesure des progrès réalisés à la lumière du processus de réconciliation en cours.

De graves sécheresses et inondations continueront sans doute à déplacer des milliers de familles dans la région et à réduire leur accès à une aide humanitaire régulière et soutenue. Dans les pays d'asile, des investissements continus sont nécessaires pour promouvoir l'inclusion et les activités de subsistance. Cette approche est alignée avec l'application régionale du Pacte mondial sur les réfugiés, du CRRF et de la Déclaration de Nairobi.

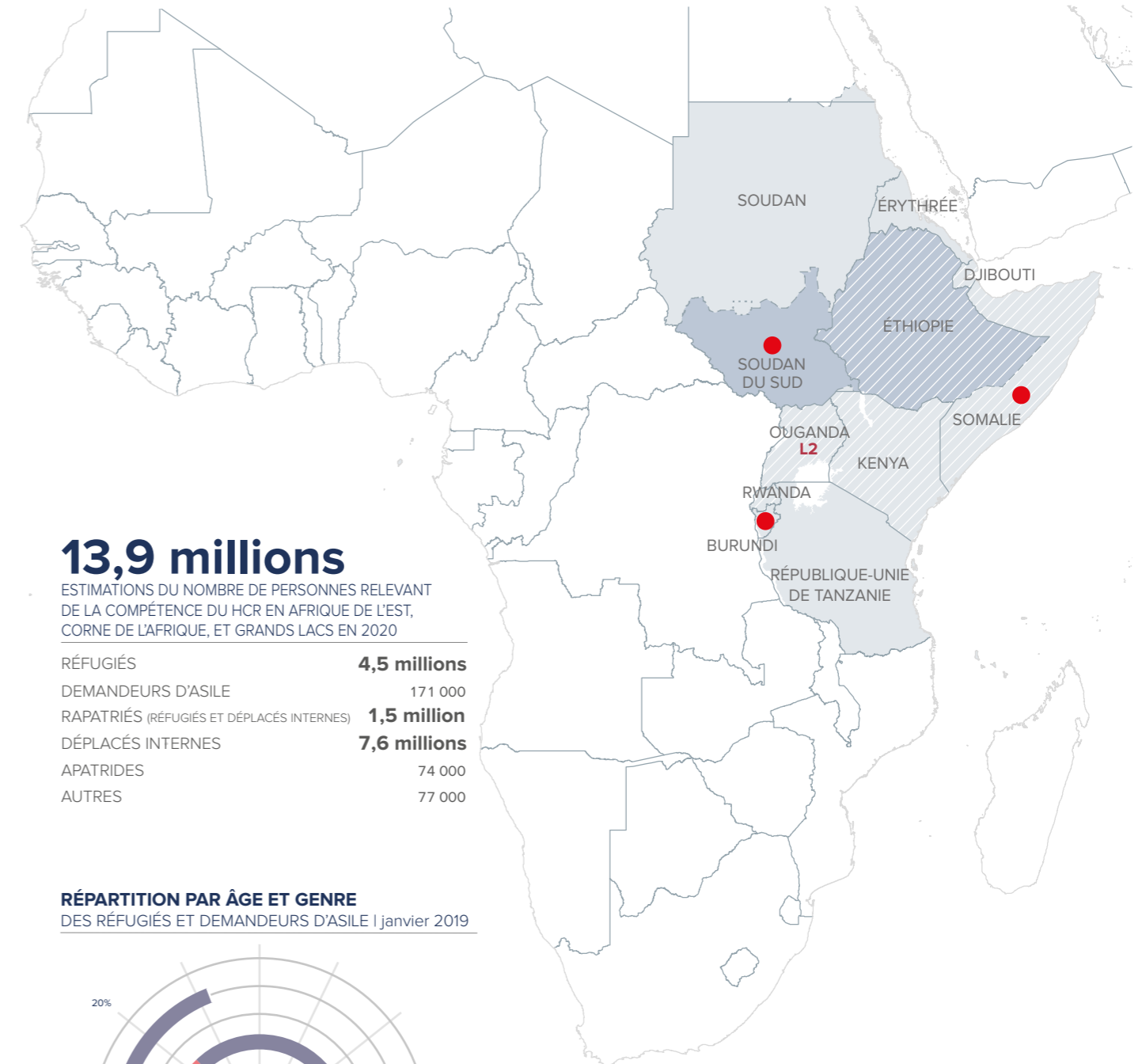
805 000
RÉFUGIÉS

2,6 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

67%
DE FEMMES
ET D'ENFANTS

108 000
RAPATRIÉS

Malgré les progrès réalisés pour mettre fin au conflit au Soudan du Sud et les changements politiques récents en Éthiopie, en Somalie et au Soudan, il est peu probable que le nombre de personnes déplacées de force diminue sensiblement en 2020. La sécheresse dans certaines régions et les inondations dans d'autres peuvent avoir une incidence sur la fourniture de services, car la région est frappée par le changement climatique.

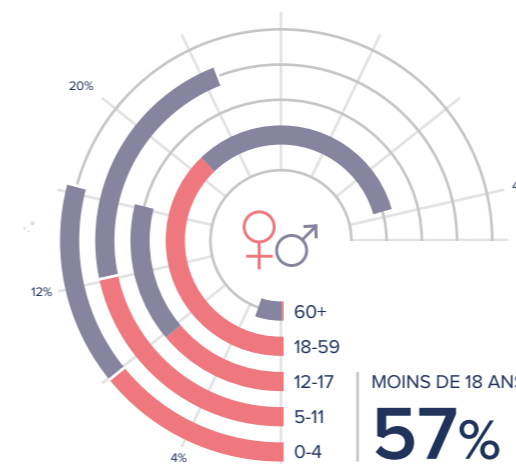


13,9 millions

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN AFRIQUE DE L'EST, CORNE DE L'AFRIQUE, ET GRANDS LACS EN 2020

RÉFUGIÉS	4,5 millions
DEMANDEURS D'ASILE	171 000
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	1,5 million
DÉPLACÉS INTERNES	7,6 millions
APATRIDES	74 000
AUTRES	77 000

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019



- Situation
- Pays mettant en oeuvre le CRRF
- Pays mettant en oeuvre l'initiative sur les déplacés internes
- L2 Niveau d'urgence

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Le manque de financement a considérablement affecté les pays de la région. Au cours du premier semestre de 2019, les personnes relevant de la compétence du HCR ont été confrontées à une réduction des rations alimentaires, à un soutien limité pour l'accès à la santé et à l'éducation et à un accès restreint aux sources d'énergie. Le manque de personnel a entravé la mise en place d'une protection adéquate.

Les inondations continues et les sécheresses dévastatrices dans toute la région ont réduit de plus en plus les terres et les moyens de subsistance, ce qui a entraîné une augmentation des déplacements internes et fait peser une pression croissante sur des services déjà limités, dont la santé, l'éducation, l'assainissement et le logement. Par exemple, le manque de financement a limité le nombre de suppléments nutritionnels disponibles pour les enfants et les femmes enceintes et allaitantes. Au Kenya et en Somalie, les systèmes de santé ont été encore plus mis à rude épreuve par la sécheresse qui a touché la communauté d'accueil environnante, entraînant une demande accrue de services de santé et de nutrition. Le manque de financement a également retardé la réponse d'urgence du HCR aux besoins des déplacés internes touchés par la sécheresse et les conflits.

La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre et les activités de protection de l'enfance, ont également été gravement entravées par la pénurie de personnel, le ratio régional des travailleurs sociaux par rapport au nombre d'enfants étant de 1 pour 68, soit bien plus que la norme internationale de 1 pour 25. Seule la moitié des mineurs isolés de la région auraient bénéficié d'un placement provisoire ou de longue durée approprié. Au Soudan du Sud, les activités du HCR de lutte contre les violences sexuelles et de genre en faveur des déplacés internes se sont limitées à la prévention, ce qui a laissé des lacunes considérables dans les efforts de réponse, notamment en matière de renforcement des capacités et d'appui institutionnel aux fournisseurs de services, en particulier dans les régions reculées.

La qualité de l'éducation dispensée aux enfants réfugiés a souffert du manque de fournitures scolaires, de l'insuffisance des infrastructures, des systèmes de rotation des locaux et du ratio élevé d'élèves par enseignant, qui peut atteindre 80 élèves par enseignant dans certains pays. Le taux de scolarisation des enfants

sud-soudanais dans l'enseignement secondaire n'était que de 14,8%, et seuls 514 réfugiés burundais avaient accès à l'enseignement supérieur. Dans le cas des Somaliens, près de 54% des enfants et des jeunes réfugiés d'âge scolaire n'étaient pas scolarisés.

Les activités de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement se poursuivent, mais la norme de distribution de savon – 450 grammes par personne par mois et 700 grammes pour les femmes ayant leurs règles – n'a pas été respectée. L'accès à l'eau potable a également diminué en Éthiopie et en Ouganda en raison de contraintes financières. En outre, plus de 66 000 familles de réfugiés burundais ne disposaient pas d'un accès à des latrines familiales, devant recourir à des latrines communes ou à la défécation en plein air.

Dans la plupart des zones, la majorité des ménages ne disposent pas d'articles ménagers de base adéquats, car les articles de secours essentiels sont toujours insuffisants pour les nouveaux arrivants et ceux qui devraient être réapprovisionnés. Seul un nombre limité de familles déplacées les plus vulnérables et de personnes ayant des besoins spécifiques ont reçu un abri et des articles domestiques.

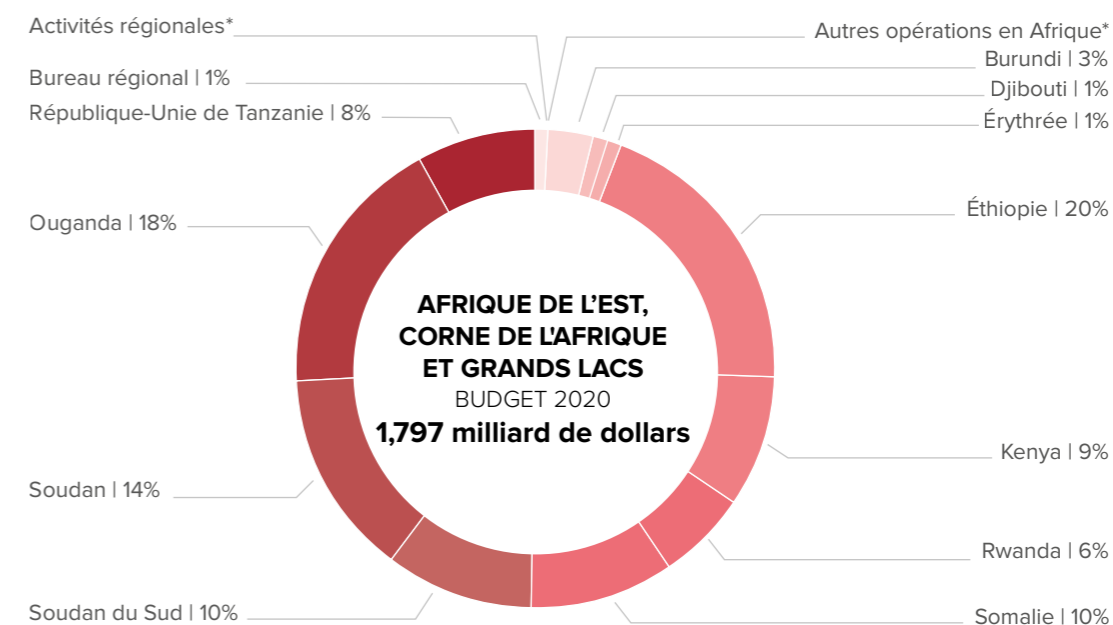
Les ressources étant limitées, les priorités consistaient à exécuter les activités d'aide vitale et à s'assurer que les nouveaux déplacés reçoivent une assistance. Cela signifie que, malgré les efforts déployés pour donner la priorité aux activités de subsistance, les ressources étaient insuffisantes pour aider les réfugiés en leur fournissant des moyens de subsistance ou d'autres moyens de générer des revenus. Cela a entravé leur capacité à satisfaire durablement leurs besoins de base et a reporté la transition de la dépendance à l'aide humanitaire vers l'autosuffisance.

Compte tenu des modes de financement observés ces dernières années, en particulier en ce qui concerne le calendrier, la quantité et la qualité des contributions, il est probable qu'en 2020, la région devra continuer à se concentrer sur le renforcement des normes minimales de protection et sur la fourniture d'une aide humanitaire de base. Malgré les efforts considérables entrepris dans la région pour mettre en œuvre des réponses globales, à moins que des ressources adéquates ne soient reçues, la capacité du HCR à aider les gouvernements à inclure les personnes relevant de sa compétence sera limitée et les investissements nécessaires pour rendre les personnes relevant de sa compétence plus autonomes seront, une fois de plus, différés.

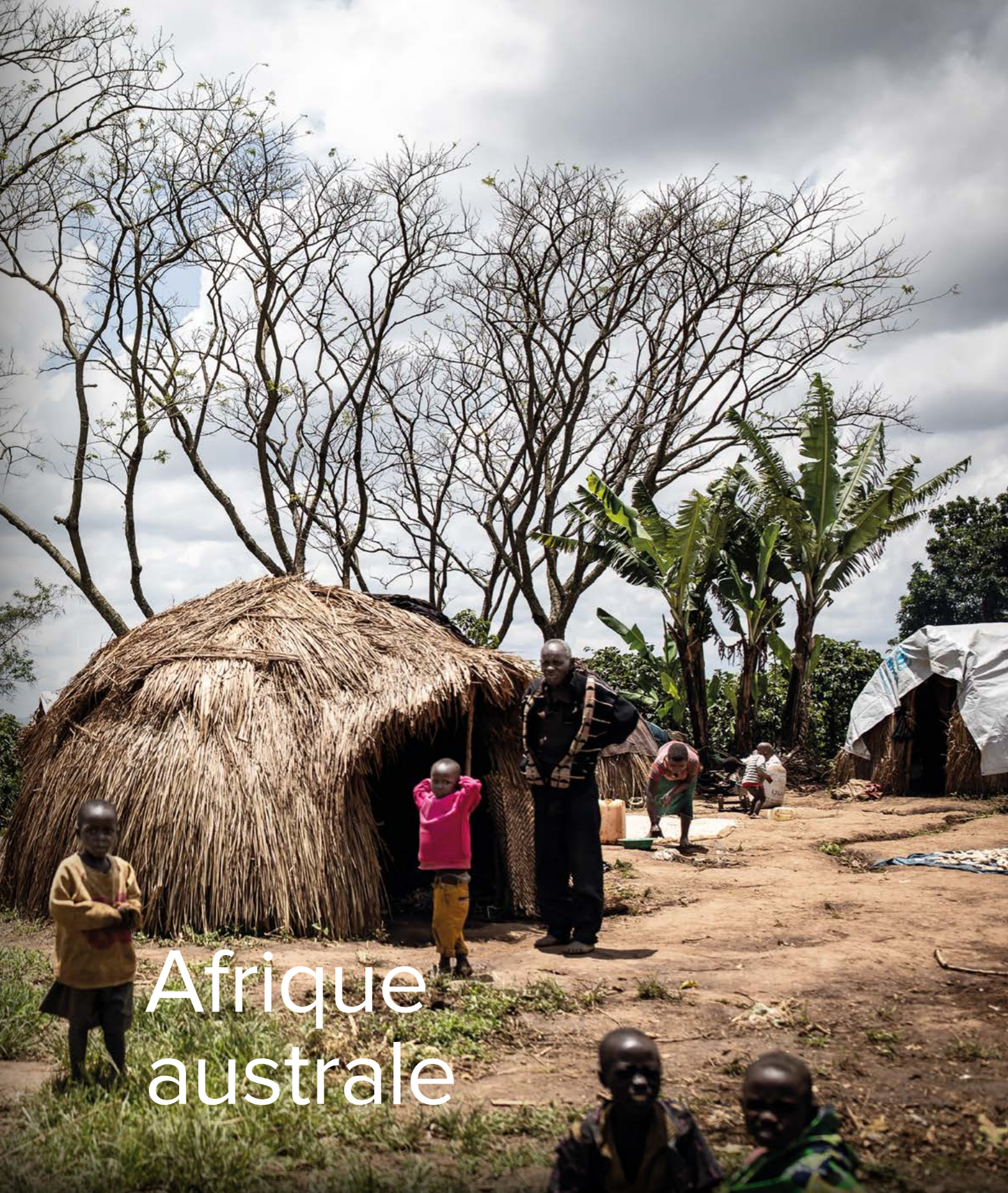
BUDGETS 2019-2021 POUR LA RÉGION AFRIQUE DE L'EST, CORNE DE L'AFRIQUE ET GRANDS LACS | USD

OPÉRATION	2019	PILIER 1				PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		2021
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL	Budget proposé					
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs*	3 130 000	14 671 849	-	-	-	14 671 849	15 254 718					
Activités régionales en Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs*	3 292 386	4 000 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000					
Autres opérations en Afrique	4 300 000	4 213 733	-	-	-	4 213 733	3 451 340					
Burundi	50 924 595	47 275 034	12 017	2 000 000	2 086 597	51 373 649	51 222 582					
Djibouti	16 925 148	16 925 482	-	-	-	16 925 482	17 740 261					
Érythrée	9 728 288	9 728 287	-	-	-	9 728 287	9 728 287					
Éthiopie	346 509 859	316 219 414	-	7 000 000	28 279 266	351 498 681	312 540 082					
Kenya	178 435 521	153 717 790	524 537	-	-	154 242 327	148 917 733					
Rwanda	92 751 244	103 267 210	-	2 650 000	-	105 917 210	105 305 273					
Somalie	183 291 625	35 752 455	-	109 758 875	34 841 803	180 353 132	183 853 132					
Soudan du Sud	152 183 344	113 799 216	1 761 801	35 486 791	26 281 341	177 329 149	204 899 347					
Soudan	268 729 623	210 840 395	2 576 600	17 116 253	17 925 813	248 459 061	244 771 192					
Ouganda	386 200 000	330 813 158	400 000	-	-	331 213 158	320 895 621					
République-Unie de Tanzanie	126 082 621	144 123 218	-	3 067 872	-	147 191 090	145 368 518					
TOTAL	1 822 484 253	1 505 347 243	5 274 955	177 079 790	109 414 820	1 797 116 808	1 767 948 086					

*Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs.



* Moins de 0,5%



Afrique australe

Des personnes déplacées internes dans un site à Bule, dans la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo, où deux hommes et quatre enfants ont perdu la vie lors d'une attaque.

© HCR/John Wessels

« Nous ne sommes jamais aussi efficaces que lorsque la “ société tout entière ” travaille ensemble pour apporter compassion, ressources et expertise en réponse à des crises humanitaires. Dans l'esprit du Pacte mondial et de la politique du HCR sur le déplacement interne, les gouvernements, les ONG, la société civile, le secteur privé et les personnes affectées sont les partenaires les plus importants du HCR pour répondre au déplacement de plus de 6,2 millions de personnes relevant de sa compétence dans la région de l'Afrique australe. »

Valentin Tapsoba

Directeur du Bureau régional du HCR pour l'Afrique australe

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Assurer un environnement de protection favorable

Les 16 pays de la région de l'Afrique australe accueillent près de 1 million de réfugiés et de demandeurs d'asile, principalement du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), d'Éthiopie et de Somalie. Il y avait en outre quelque 5 millions de personnes déplacées internes, dont la quasi-totalité se trouvait en RDC. En 2019, la population relevant de la compétence du HCR a augmenté de plus de 8% par rapport à l'année précédente, et les flux migratoires mixtes ont également exercé une pression sur les systèmes d'asile nationaux et entraîné des politiques restrictives en matière de migration et à l'encontre des réfugiés dans la région.

Dans ce contexte, le HCR continuera de plaider en faveur de l'adhésion aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides et de leur ratification. En République du Congo, le HCR plaidera en faveur de l'adoption d'une loi nationale sur l'asile, tandis que les Seychelles ont demandé un appui technique pour l'élaboration d'un cadre juridique national sur l'asile qui pourrait servir de modèle aux autres États insulaires

de l'océan Indien. Maurice et le HCR sont convenus de procédures opérationnelles permanentes pour prévenir le refoulement, faciliter la détermination du statut de réfugié et trouver des solutions. Le HCR appuiera également la ratification de la Convention de Kampala par les États et son incorporation dans les lois et politiques nationales.

La prévention de l'apatridie dans la région fera l'objet d'une attention particulière en 2020. Le HCR aidera l'Angola et le Royaume d'Eswatini à élaborer des plans d'action nationaux pour l'éradication de l'apatridie et il assistera le Royaume d'Eswatini et le Zimbabwe dans leurs études détaillées sur l'apatridie. La République du Congo et les Comores se sont engagées à adhérer aux deux conventions sur l'apatridie.

Au niveau régional, le HCR s'efforcera également de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés par le biais de partenariats avec les communautés économiques régionales concernées, telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, avec laquelle un protocole d'accord a été signé en 2019.

Fournir une protection communautaire et une assistance multisectorielle

Le HCR fournira une protection multisectorielle et une assistance d'urgence aux populations relevant de sa compétence et aux communautés d'accueil, en articulant la réponse autour des services nationaux et des systèmes gouvernementaux, des plans de développement, des stratégies pluriannuelles et des cadres et politiques régionaux de protection. Une attention particulière sera accordée aux besoins des enfants et des femmes. En RDC, le HCR accordera des aides en espèces à 17 500 personnes déplacées et foyers de la communauté hôte ainsi que 26 500 abris. Un appui à l'enseignement primaire sera par ailleurs fourni à 68 000 élèves réfugiés du Burundi, de République centrafricaine et du Soudan du Sud, et 6 000 ménages réfugiés recevront une aide pour un abri. Au Malawi, la surpopulation du camp de réfugiés de Dzaleka présente un risque important pour le bien-être des 42 000 réfugiés qui s'y trouvent. Du fait de la politique d'installation des réfugiés dans des camps au Malawi, la plupart d'entre eux ne parviennent pas à subvenir aux besoins de base de leur famille et dépendent en grande partie de l'aide fournie par le HCR et ses partenaires.

Compte tenu de l'échelle et de l'ampleur du déplacement interne en RDC, en particulier dans l'est du pays, le HCR, conformément à sa nouvelle politique dans les situations de déplacement interne, intensifie considérablement son soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de la RDC.

Cela signifie que le HCR doit veiller à ce que son intervention rapide soit adaptée au contexte; à élargir ses interventions de protection, notamment à travers des approches communautaires et des activités de cohésion sociale; à plaider en faveur d'une meilleure protection des personnes relevant de sa compétence; à gérer les abris d'urgence, assurer la gestion des camps, la coordination inter-agences et mener les activités opérationnelles.

Rechercher des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR

Dans l'est de la RDC, les conflits armés et la violence intercommunautaire alimentent les déplacements et ralentissent les retours. Malgré la tendance aux retours volontaires dans les provinces du Kasai, la consolidation de la paix reste fragile en raison des tensions intercommunautaires et de la faiblesse de la gouvernance locale et de la sécurité. Le HCR participera également à la résilience et aux solutions dans le cadre de son intervention en faveur des déplacés internes en coordonnant son action avec les partenaires humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, tout en appuyant l'application inclusive des plans de développement nationaux et provinciaux.

Conformément au Pacte mondial et dans la mesure du possible, le HCR collabore avec les gouvernements pour soutenir les retours volontaires dans différentes parties de la RDC, afin que ces retours puissent se faire quand les populations sont prêtes. Les retours volontaires de réfugiés congolais se poursuivent à partir de l'Angola, et les retours à partir de la République du Congo et de la Zambie sont en cours de planification. Les accords tripartites de rapatriement volontaire seront des instruments importants pour aborder les préoccupations des réfugiés relatives à la création de conditions propices dans les zones de retour et pour mettre en évidence tous les obstacles au retour durable et à la réintégration, comme la sécurité, la gouvernance, la cohésion sociale et les services.

Dans la plupart des pays de la région, les perspectives de rapatriement volontaire restant limitées, le HCR s'attache à promouvoir l'intégration locale en plaidant en faveur de l'inclusion socioéconomique et légale ainsi qu'à renforcer les programmes d'éducation, d'autosuffisance et de subsistance en coopération avec les gouvernements hôtes et autres parties concernées. De nombreux pays d'asile s'efforcent également d'intégrer les

anciens réfugiés qui souhaitent rester. En Zambie, le HCR préconise la délivrance de permis de séjour à 10 000 anciens réfugiés angolais et 4 000 anciens réfugiés rwandais dans le cadre du processus d'intégration légale. La Namibie est également en train d'officialiser la résidence et l'inclusion des anciens réfugiés angolais. Le Gouvernement de la RDC envisage d'offrir des visas de longue durée à près de 80 000 Rwandais qui ont manifesté leur volonté de rester en RDC.

Promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique

L'Afrique du Sud reçoit un grand nombre de demandes d'asile. Le pays a un arriéré important de dossiers de demande d'asile en attente d'examen et les personnes relevant de la compétence du HCR rencontrent des problèmes complexes de protection. La cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil peut en conséquence être problématique. En Afrique du Sud, conformément à l'approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société, le HCR établira de nouveaux partenariats et consolidera les relations existantes avec les parties prenantes concernées pour améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment le Gouvernement, la société civile, les organisations religieuses, le secteur privé et les communautés hôtes. Le HCR encouragera la cohésion sociale et la coexistence pacifique dans les communautés qui accueillent des réfugiés en mettant en oeuvre une approche communautaire, un suivi de protection ainsi qu'une assistance sociale et juridique.

Plus de 95% des déplacés internes en RDC vivent dans des communautés d'accueil et 62% d'entre eux sont des enfants. Les programmes de protection communautaire s'efforceront d'associer les populations déplacées et leurs hôtes à la résolution des petits différends et d'identifier les menaces importantes à signaler aux autorités. Ces programmes encouragent des réponses plus inclusives, tout en favorisant la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

Renforcer la préparation aux situations d'urgence et les capacités d'intervention en cas d'urgence

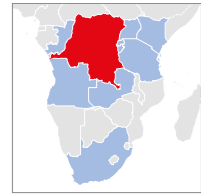
La région étant très exposée aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles, le HCR renforcera sa capacité de préparation et d'intervention pour faire face plus rapidement et plus efficacement aux urgences, notamment dans les situations de catastrophe naturelle. Suite aux ravages causés par le cyclone tropical Idai au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe, le HCR, dans le cadre de son partenariat avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, aidera les États membres à améliorer leur préparation aux situations d'urgence et leurs capacités d'intervention afin de mieux gérer ces situations à l'avenir. Au Mozambique, le HCR aura une présence opérationnelle limitée à Beira, dans la province de Sofala, jusqu'au 30 juin 2020, dans le cadre d'un désengagement responsable de son rôle dans la réponse inter-agences au cyclone Idai, et se concentrera sur la coordination du groupe sectoriel de la protection, le suivi de protection et la protection communautaire. Dans l'est de la RDC, le HCR continuera à développer des capacités de réponse adaptée et à travailler avec les autorités et organisations locales pour renforcer leur préparation aux situations d'urgence. Il contribuera également à renforcer la planification d'urgence inter-agences par le biais des groupes sectoriels de la protection, des abris et de la coordination et gestion des camps qu'il dirige ou codirige.

En RDC, conformément à sa nouvelle politique relative aux déplacements internes, le HCR apportera sa contribution à une réponse d'urgence prévisible tout en collaborant étroitement avec les dirigeants locaux pour les préparer aux violences cycliques et aux déplacements. Le HCR aidera également les autorités et les communautés locales à répondre aux besoins des populations touchées par le biais des institutions nationales et locales.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



PRINCIPALES SITUATIONS EN AFRIQUE AUSTRALE EN 2020



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La RDC est le pays de la région le plus durement touché, et le taux de déplacement y est l'un des plus élevés au monde. Après les élections de décembre 2018, le climat politique s'est amélioré, avec une passation pacifique du pouvoir. Malheureusement, le renforcement des opérations militaires contre les groupes armés, d'une part, et la montée des conflits entre communautés, d'autre part, ont entraîné de nouveaux déplacements forcés. Au lieu de décroître, les déplacements devraient rester inchangés en 2020 et 2021.

Il y a plus de 4 millions de personnes déplacées internes en RDC, soit environ 10% des personnes déplacées dans le monde. Les combats, les tensions régionales et l'exploitation des ressources naturelles figurent parmi les facteurs qui sont à l'origine de ce déplacement interne massif, aggravé par l'épidémie d'Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri.

Les réfugiés congolais constituent la plus importante population de réfugiés dans la région. Près de 887 000 réfugiés et demandeurs d'asile congolais sont accueillis dans 20 pays africains tant dans des situations d'urgence que des situations prolongées, et le Plan de réponse pour les réfugiés à la situation en RDC 2020-2021 a été conçu pour eux.

La stratégie d'intervention du HCR fournira protection et assistance aux réfugiés les plus vulnérables, soutiendra les possibilités de subsistance et une approche fondée sur la résilience. Compte tenu de la capacité limitée des communautés d'accueil à faire face à l'impact du nombre massif de réfugiés, la stratégie répondra également aux besoins des populations locales, en renforçant la coexistence pacifique et la cohésion sociale. Une coopération et une coordination inter-agences efficaces seront essentielles pour exercer l'effet de levier requis en faveur de solutions appropriées, de la fourniture d'une protection, de l'aide humanitaire et du soutien au développement durable.

887 000
RÉFUGIÉS ET
DEMANDEURS D'ASILE

4 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

1 million
DE DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS

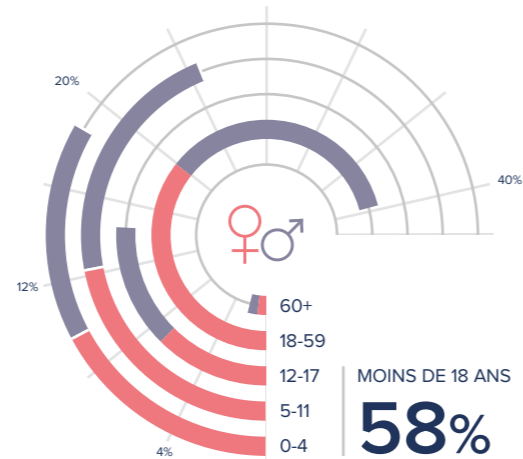
55%
D'ENFANTS

6,2 millions

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN AFRIQUE AUSTRALE EN 2020

RÉFUGIÉS	748 000
DEMANDEURS D'ASILE	286 000
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	1 million
DÉPLACÉS INTERNES	4 millions
AUTRES	31 000

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019



La région de l'Afrique australe accueille plus de 6,2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans 16 pays. Bien que plusieurs pays de la région enregistrent une croissance économique, nombre d'entre eux doivent lutter contre les inégalités, la pauvreté, les catastrophes naturelles, la sécheresse, les pénuries alimentaires, une protection sociale insuffisante, la xénophobie et une forte prévalence du VIH/SIDA. Les flux migratoires mixtes mettent à rude épreuve les systèmes d'asile nationaux et déclenchent des politiques restrictives en matière de migration et à l'encontre des réfugiés dans la région. Les déplacements internes massifs dans l'est de la RDC ont généré des besoins humanitaires colossaux.



- Situation
- Pays mettant en oeuvre le CRRF
- Pays mettant en oeuvre l'initiative sur les déplacés internes
- L 1/2/3 Niveau d'urgence

Renforcement des mécanismes de coordination et des partenariats

En profitant du nouveau Bureau pour l’Afrique australe, le HCR coopérera avec les mécanismes et structures régionaux de manière plus prévisible, inclusive et collaborative. Il s’agira notamment d’acteurs humanitaires et de développement tels que l’Union africaine et la Communauté de développement de l’Afrique australe, les institutions gouvernementales compétentes, le système des Nations Unies et les institutions financières, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, et à son Cadre d’action global pour les réfugiés.

En RDC, un projet pilote au Nord-Kivu, coprésidé par le HCR et le PNUD, appuiera les efforts locaux visant à répondre aux déplacements ou à les prévenir, et à rendre certaines zones propices à l’installation et au

retour volontaire durable. Au Zimbabwe, le partenariat lancé en 2019 avec la Banque africaine de développement dans les secteurs des moyens de subsistance et de l’énergie pour les réfugiés et les communautés d’accueil sera renforcé. En Angola, dans la colonie de Lóvua, la stratégie globale de moyens de subsistance en cours d’élaboration avec le PAM privilégie le renforcement de la résilience et l’autosuffisance des réfugiés. Toujours en Angola, dans la province de Lunda Norte, le HCR et le PNUD renforcent la gouvernance locale, la cohésion sociale et la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés. De même, au Mozambique, le HCR, la FAO, le PAM et ONU-Habitat unissent leurs forces pour améliorer les moyens de subsistance des réfugiés résidant dans le site d’installation de Maratane, dans la Province de Nampula.

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

La politique d’installation des réfugiés dans des camps du Malawi implique que 42 000 personnes relevant de la compétence du HCR au camp de Dzaleka dépendent de l’aide alimentaire fournie par le PAM. Les pénuries alimentaires entraînent souvent des mécanismes d’adaptation néfastes, tels que le commerce du sexe, le vol et la mendicité.

En Angola, le HCR poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de subsistance 2019-2024, qui vise à renforcer l’autonomie des réfugiés et des communautés d’accueil. L’absence d’un soutien global des moyens de subsistance dans le site d’installation de Lóvua, conjuguée aux restrictions de mobilité, à l’absence d’un marché du travail formel et à la pénurie de structures éducatives (notamment de centres de formation professionnelle), rendent les personnes relevant de la compétence du HCR particulièrement vulnérables.

La situation humanitaire des personnes déplacées en RDC est catastrophique. Le HCR a répondu à certains des besoins les plus pressants, mais ne dispose pas des ressources nécessaires – personnel ou fonds opérationnels – pour assurer et coordonner de manière adéquate la protection, les abris d’urgence et la coordination et la gestion des camps dans l’est de la RDC. L’un des besoins principaux concerne les abris, aussi bien pour les réfugiés que pour les déplacés internes. Sans abris, de nombreuses familles

et personnes vulnérables sont obligées de dormir à ciel ouvert ou dans des bâtiments publics, et sont exposées aux intempéries, à des risques de protection et de violences. Par exemple, faute de financement, il manque près de 7 700 abris supplémentaires pour permettre aux familles de réfugiés Sud-Soudanais de vivre dans des logements sûrs et dignes.

En outre, la fourniture d’eau, de services d’assainissement et d’hygiène dans les zones d’accueil des réfugiés en RDC est souvent inférieure aux normes internationales reconnues, avec des latrines et des douches communes pour de nombreuses familles et un accès limité à l’eau. Cela peut avoir un impact critique sur l’hygiène et la situation sanitaire et conduire, dans certaines circonstances, à des épidémies majeures – comme le choléra ou les maladies liées à l’eau – étant donné que les maladies ont tendance à se propager rapidement dans les camps et sites d’installations surpeuplés.

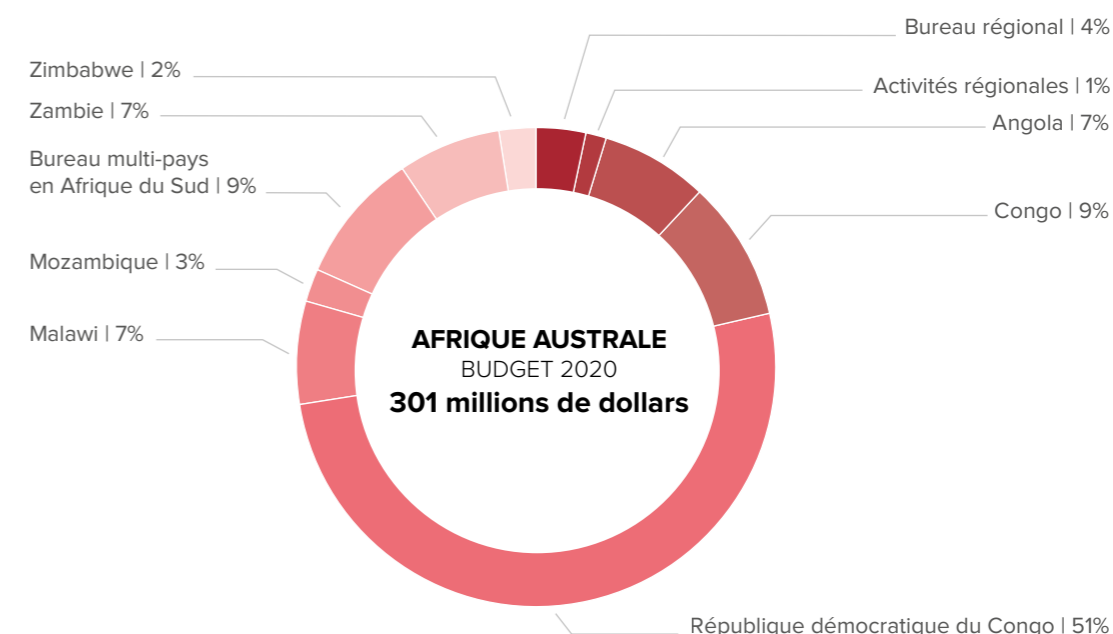
Les financements limités signifient également que, souvent, seuls les besoins les plus urgents des personnes relevant de la compétence du HCR sont satisfaits. Inversement, cela signifie que le HCR n’est pas en mesure de réduire la dépendance des personnes relevant de sa compétence à l’égard de l’aide humanitaire dans la région ni de mettre pleinement en œuvre son programme de solutions durables.

BUDGETS POUR L’AFRIQUE AUSTRALE | USD

OPÉRATION	2019	PILIER 1				PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		2021
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL	Budget proposé					
Bureau régional pour l’Afrique australe *	2 835 000	10 713 799	-	-	-	10 713 799	10 437 597					
Activités régionales en Afrique australe *	-	4 000 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000					
Angola	28 998 774	21 897 368	120 000	-	-	22 017 368	22 465 891					
Congo	26 424 258	24 634 562	1 154 957	-	2 311 039	28 100 558	27 615 833					
République démocratique du Congo	149 477 340	85 606 360	5 787 283	6 233 495	56 147 386	153 774 525	188 141 176					
Malawi	15 392 055	20 919 809	-	-	-	20 919 809	17 349 902					
Mozambique	9 059 794	6 966 402	226 132	-	-	7 192 534	9 162 665					
Bureau multi-pays en Afrique du Sud¹	26 356 728	24 933 287	1 823 602	-	-	26 756 889	27 953 810					
Zambie	22 094 310	20 680 509	-	-	-	20 680 509	19 800 193					
Zimbabwe	11 409 490	6 781 881	297 952	-	-	7 079 833	6 905 754					
TOTAL	292 047 749	227 133 978	9 409 927	6 233 495	58 458 424	301 235 825	333 832 820					

* Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l’ensemble de la région de l’Afrique australe.

¹ Coordonne les activités au Botswana et en Afrique du Sud et couvre aussi les Comores, le Royaume d’Eswatini, le Lesotho, Madagascar, Maurice, la Namibie et les Seychelles.





Afrique de l'Ouest et du Centre

Deux femmes, membres de la famille Silué, pilent du riz dans leur village en Côte d'Ivoire. Grâce à l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire, tous les membres de la famille Silué, auparavant sans papiers, ont entamé le processus d'obtention de papiers d'identité.

© HCR/Mark Henley

« La région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre fait face à de multiples défis humanitaires et de développement. Mais cela n'a pas empêché ses gouvernements et sa population de faire preuve de solidarité envers les plus de 5 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans la région. Pour être durable, cette solidarité doit être soutenue par un financement adéquat. »

Millicent Mutuli

Directrice du Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Fournir protection, assistance et des solutions aux personnes déplacées internes

Avec les crises en cours en République centrafricaine (RCA), au Mali et au Nigeria, ainsi que l'insécurité croissante au Burkina Faso, plus de 3,7 millions de personnes sont déplacées dans la région. Dans ce contexte difficile, le HCR assumera son rôle de chef de file de trois groupes sectoriels, fournira une assistance directe aux personnes déplacées, veillera à ce que la protection soit placée au centre de l'intervention humanitaire multipartite et que les solutions soient recherchées en coordination avec tous les partenaires, notamment avec les principaux acteurs du développement.

Conformément à sa nouvelle politique relative aux déplacements internes, le HCR s'efforcera d'appliquer de manière plus cohérente les approches régionales et les programmes intégrés afin d'optimiser les possibilités et les ressources disponibles pour aider les populations déplacées ainsi que leurs communautés d'accueil.

Les déplacements ont été si terribles au Burkina Faso, qu'en octobre 2019, on

comptait près de 600 000 déplacés internes, soit deux fois plus que les estimations initialement prévues pour 2020.

Face à cette crise croissante, et pour démontrer le fonctionnement de la nouvelle politique du HCR sur les situations de déplacement interne, le Burkina Faso est l'un des huit pays sélectionnés pour une initiative spéciale impliquant un engagement opérationnel renforcé et soutenu. L'objectif est d'appuyer, de surveiller et, en fin de compte, de soutenir l'engagement du HCR pour assurer le leadership solide de la protection, de mener ses responsabilités de coordination, et ses activités de protection et de recherche de solutions en faveur des déplacés internes.

Mener la mise en œuvre opérationnelle du Pacte mondial sur les réfugiés

Le HCR fournira au personnel qui travaille dans les opérations-pays, le soutien dont ils ont besoin pour aider les gouvernements à mettre en œuvre le Pacte mondial. Au Tchad, le HCR encouragera une appropriation générale nationale du

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



processus du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) lancé en 2018, en renforçant les politiques et systèmes nationaux pour coordonner l'intervention auprès des réfugiés ainsi que le plaidoyer commun avec les autorités.

Dans l'ensemble de la région, les approches fondées sur l'engagement de l'ensemble de la société et des gouvernements seront encouragées, conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, afin de favoriser l'autonomie des réfugiés et leur insertion dans les plans nationaux de développement, en s'appuyant sur le soutien d'un ensemble de partenaires variés, allant des acteurs humanitaires et des organisations humanitaires et du développement aux organisations de la société civile et au secteur privé. Pour que cette vision devienne réalité, les plans de 2020 pour les opérations au Burkina Faso, au Cameroun, au Ghana, au Libéria, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Tchad sont ancrés dans des stratégies pluriannuelles claires et multipartenaires, axées sur la protection, les solutions, l'intégration dans les systèmes nationaux de santé et d'éducation, ainsi que sur les partenariats stratégiques avec les acteurs du développement, la société civile et les milieux universitaires.

Faciliter le rapatriement volontaire, dans la sécurité et la dignité

La signature récente d'un accord de paix avec 14 groupes en RCA pourrait conduire à des retours spontanés et facilités dans certaines parties du pays en 2020. Si la situation politique et sécuritaire ne permet pas de promouvoir et d'organiser le rapatriement vers le reste de la région, certains retours spontanés peuvent avoir lieu dans des zones relativement stables, en particulier dans le nord-est du Nigeria et certaines parties du Mali.

Lorsqu'il est possible de le faire dans la sécurité et la dignité, le HCR facilitera le retour volontaire des réfugiés qui le souhaitent. En 2020, le HCR prévoit de soutenir le retour de 68 500 réfugiés en RCA, 60 000 au Nigéria et 44 000 au Mali. En outre, le HCR prévoit d'organiser et d'aider au rapatriement de 3 000 réfugiés ivoiriens.



Repenser les aides en espèces en Côte d'Ivoire

Les aides offertes aux personnes qui cherchent du soutien pour leur rapatriement volontaire en Côte d'Ivoire sont généralement fournies en espèces. Pour améliorer l'efficacité et la sécurité du paiement de ces aides, l'équipe de terrain à Guiglo teste les paiements par transfert d'argent. Cette expérience qui requiert une collaboration étroite entre le HCR et le secteur privé, permet les transferts d'argent grâce aux téléphones portables dont l'usage est répandu parmi les personnes relevant de la compétence du HCR. Au-delà des avantages liés à l'apprentissage des solutions de transfert via portable, ce projet a également pour objectif d'améliorer la culture et l'inclusion numériques et économiques des groupes les plus vulnérables de la communauté.



Aider les pays à fournir des options pour l'intégration locale

Le HCR coopérera avec des partenaires tels que les gouvernements, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les acteurs du développement et les communautés locales pour soutenir l'inclusion socioéconomique des réfugiés et, si possible, leur intégration locale. En 2020, le HCR prévoit d'assurer l'intégration locale de plus de 23 000 réfugiés, dont des Ivoiriens au Libéria et des Sénégalais vivant actuellement en Gambie et en Guinée-Bissau, par la naturalisation ou un autre statut juridique. Le HCR aidera également les réfugiés à obtenir des permis de résidence sur la base des dispositions de la CEDEAO, en priorité pour les 3 000 réfugiés togolais au Ghana et les réfugiés ivoiriens et libériens en Sierra Leone.

Un appui technique à la mise en œuvre de stratégies de solutions globales durables sera fourni aux principales opérations du HCR dans la région, en particulier au Cameroun, au Niger et au Tchad, afin que les réfugiés bénéficient du plus large éventail possible de droits dans les pays d'asile. Il s'agit notamment de l'obtention de permis de séjour, ainsi que de l'accès à la naturalisation et à la propriété foncière.

Améliorer l'accès à une éducation de qualité dans les systèmes éducatifs nationaux

L'éducation est essentielle à l'autonomie des réfugiés et à la recherche de solutions, tant dans les situations d'urgence que dans les situations prolongées. En 2020-2021, le HCR s'efforcera de répondre aux besoins en éducation de 3 millions d'enfants relevant de sa compétence dans les zones d'accueil de réfugiés et de déplacés de longue date, ainsi que dans les pays touchés par des conflits dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. L'accès durable aux systèmes éducatifs nationaux sera une priorité pour élargir l'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité pour tous les enfants et les jeunes réfugiés ainsi que pour les communautés qui les accueillent, de l'enseignement préscolaire au supérieur.

Le HCR collaborera avec ses partenaires pour intégrer les enfants déplacés dans les systèmes éducatifs nationaux et espère accorder des bourses pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur à 190 815 élèves réfugiés en 2020, en particulier au Burkina Faso, au Cameroun, au Tchad, au Ghana, au Niger et au Nigeria.

© HCR/Amara Thury

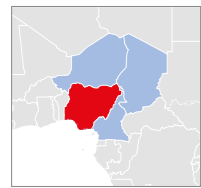


Pratiques prometteuses: Les diplômés bénéficiaires de bourses DAFI s'engagent dans du volontariat pour l'aide humanitaire et le développement

En Afrique de l'Ouest, le HCR et le programme DAFI collaborent avec le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour offrir des postes contractuels d'un an à des diplômés talentueux du programme DAFI intéressés par l'aide humanitaire et le développement. Le programme des VNU offre des solutions innovantes en matière de volontariat et de ressources humaines à

toutes les agences des Nations Unies, dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable. Les volontaires des Nations Unies perçoivent des indemnités pour couvrir le coût de la vie pendant leur mandat. Pour les diplômés du système DAFI, devenir VNU est l'occasion de s'investir dans des activités de volontariat intéressantes et d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante. Jusqu'à présent, 20 diplômés du DAFI ont été employés comme volontaires des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et du Centre, et le HCR poursuivra ses efforts afin d'offrir plus d'opportunités aux réfugiés talentueux dans l'ensemble de la région.

PRINCIPALES SITUATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE EN 2020



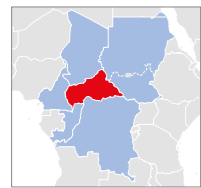
NIGÉRIA

La situation sécuritaire dans l'ensemble du bassin du Lac Tchad restera fragile et imprévisible. Les conflits, principalement dans les zones frontalières du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad continueront d'avoir un impact négatif sur l'environnement de protection et de compromettre le caractère civil et humanitaire de l'asile.

Au Nigéria, le HCR concentrera son action sur les principales zones de retour des réfugiés et des déplacés internes. Au Niger, le HCR poursuivra la mise en œuvre de sa politique hors camp par le biais du programme d'urbanisation. Il continuera de plaider en faveur de l'accès à l'asile au Cameroun et au Tchad, tout en assurant la protection et en apportant une assistance aux réfugiés, aux déplacés internes et aux communautés hôtes vulnérables et en visant l'intégration progressive des réfugiés dans les systèmes nationaux.

* Ce chiffre inclut les personnes déplacées au Nigeria (1,6 million), au Cameroun (219 000), au Tchad (75 000) et au Niger (100 000) du fait de la situation au Nigeria.

263 000
RÉFUGIÉS
2 millions*
DE DÉPLACÉS INTERNES
À TRAVERS LE BASSIN
DU LAC TCHAD
210 000
RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS

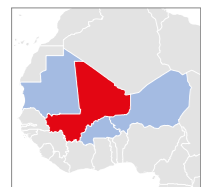


RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La signature d'un accord de paix entre les 14 groupes armés de la RCA devrait progressivement apporter la paix et la stabilité, même si des incidents de sécurité intermittents et des conflits sporadiques entre groupes armés sont à prévoir. La majorité des réfugiés de RCA sont des enfants (56%) et des femmes (25%).

La réponse du HCR à la situation en RCA comprend la création d'une plateforme d'appui pour mobiliser l'engagement politique et le plaider pour la prévention, la protection, l'intervention, l'inclusion et les solutions au niveau sous-régional. Les retours volontaires du Cameroun, de la RDC et du Congo continueront à être facilités vers les zones sécurisées de la RCA sur la base des accords tripartites signés en 2019. En RCA, des partenariats seront noués pour créer des conditions minimales dans les zones clés de retour des réfugiés et des déplacés internes. Dans les pays d'asile, le HCR continuera de travailler dans le cadre du CRRF et cherchera à collaborer activement avec les partenaires du développement dans les zones d'accueil des réfugiés.

522 000
RÉFUGIÉS
381 000
DÉPLACÉS INTERNES
977 000
RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS



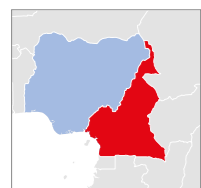
MALI

L'instabilité devrait persister au Burkina Faso, au Mali et au Niger, où les incidents de sécurité ont provoqué de nouveaux déplacements et rendu l'accès humanitaire difficile et dangereux, dans un contexte où les interventions insurrectionnelles et contre-insurrectionnelles mettent les civils en danger. Le HCR soutiendra le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad pour l'application des Conclusions du Dialogue régional sur la protection et les solutions aux déplacements forcés au Sahel, organisé par le Gouvernement du Mali en septembre 2019 avec l'appui technique du HCR.

Etant donné la dynamique de la situation, les acteurs travaillant au rapprochement des domaines de la paix, du développement et de l'humanitaire auront un rôle essentiel à jouer pour prévenir de nouveaux déplacements, assurer la protection et proposer des solutions pour les populations déplacées de la sous-région. Au Niger, le HCR continuera à mettre en œuvre sa politique hors des camps à travers son programme d'urbanisation. Au Burkina Faso et au Mali, le HCR continuera à délivrer protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence et à plaider en faveur d'une réponse humanitaire étroitement coordonnée et comprenant des interventions de développement à plus long terme.

* Ce chiffre inclut les personnes déplacées au Mali (187 000), au Burkina Faso (600 000) et dans l'ouest du Niger (151 000) du fait de la situation au Mali.

147 000
RÉFUGIÉS
938 000*
DÉPLACÉS INTERNES
61 500
RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS

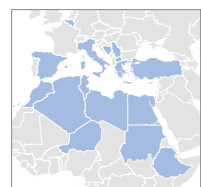


CAMEROUN

Des violences dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ont poussé des milliers de Camerounais à se déplacer à l'intérieur du pays ou de l'autre côté de la frontière, au Nigeria. Les déplacements internes et les départs de réfugiés devraient se poursuivre jusqu'en 2020. Le HCR travaille avec des partenaires pour promouvoir les moyens de subsistance et renforcer la résilience des réfugiés camerounais et des communautés d'accueil. Le HCR jouera également un rôle clé dans l'intervention en faveur des déplacés internes, en dirigeant les groupes sectoriels de la protection, des aides non alimentaires et des abris, en prévenant et en luttant contre les violences sexuelles et de genre et en aidant les victimes. Le HCR appuiera également les efforts déployés par le Gouvernement pour fournir des documents d'état civil aux personnes déplacées internes et aux populations rapatriées.

* Chiffre de l'OCHA. Estimations du Gouvernement: 152 000 personnes.

60 000
RÉFUGIÉS
420 000
DÉPLACÉS INTERNES *

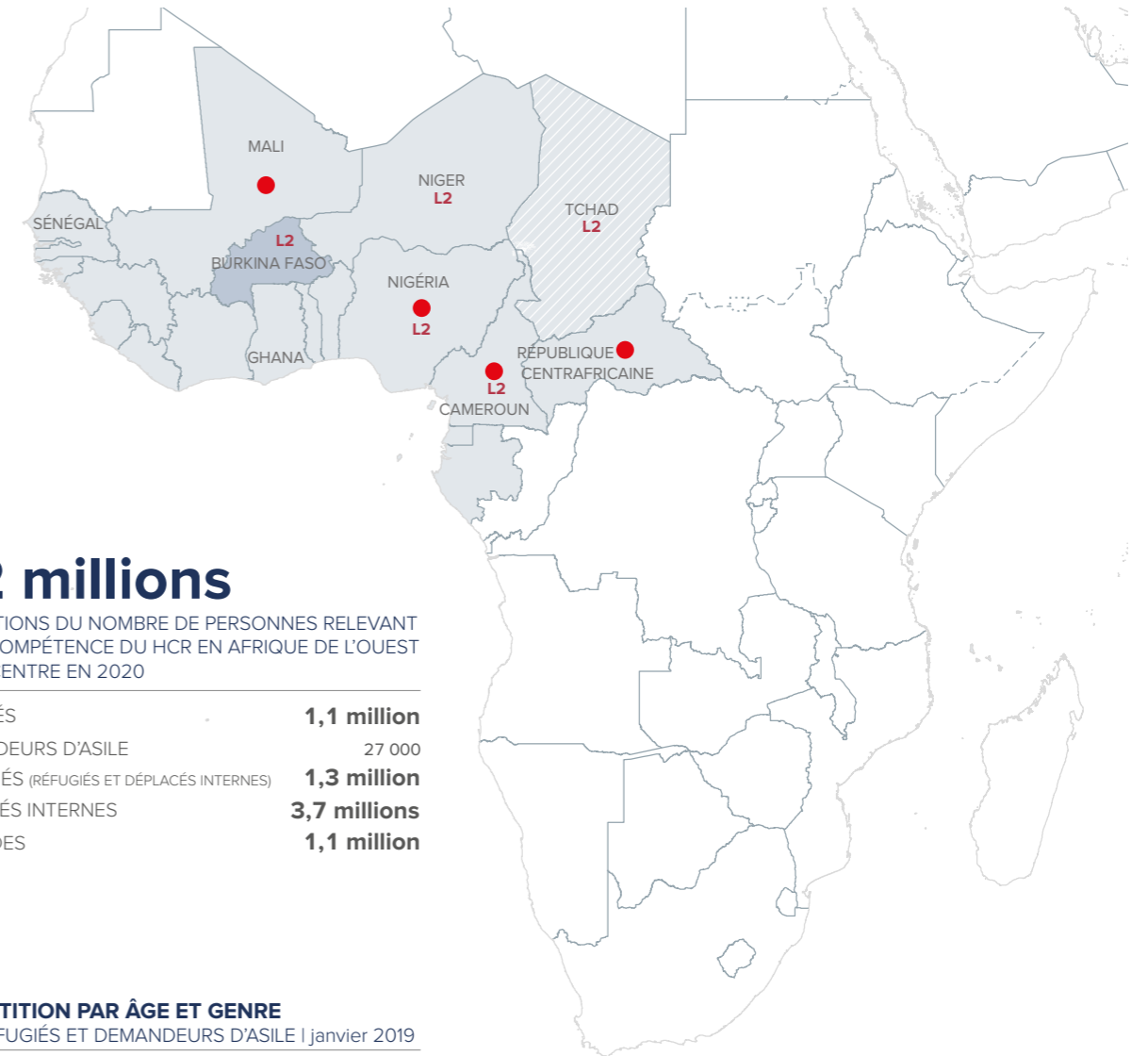


ROUTES MÉDITERRANÉENNES

La réduction des risques de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile pris dans des mouvements migratoires à travers la région reste une priorité. Dans presque tous les pays de la région où le HCR est présent, l'organisation a lancé des campagnes de mise en garde contre les dangers des traversées par les diverses routes de la Méditerranée. Le HCR maintiendra également son appui aux personnes relevant de sa compétence qui sont évacuées de Libye, notamment en trouvant des solutions durables à leur sort. Le Mécanisme de transit d'urgence offre une protection vitale, une assistance et des solutions à long terme aux réfugiés extrêmement vulnérables pris au piège de la détention en Libye par le biais d'une évacuation temporaire au Niger. Ce mécanisme est un élément essentiel de la réponse, car il accueillera des réfugiés et des demandeurs d'asile – dont beaucoup sont susceptibles d'être des mineurs isolés – évacués de prisons en Libye, et dont un grand nombre auront subi des tortures et des traitements inhumains. Le Mécanisme de transit d'urgence fournira aux survivants une assistance de base ainsi qu'un soutien psychologique et social pendant la recherche de solutions. Il s'agira notamment de réinstallations, de rapatriements volontaires ou de regroupements familiaux, lorsque cela sera approprié et possible.

2500
ÉVACUATIONS DE
LA LIBYE VERS LE NIGER

Avec les insurrections et les interventions militaires au Mali et au Nigéria, la montée de la violence et des troubles sociaux au Burkina Faso et au Cameroun, l'instabilité structurelle et la menace croissante d'un extrémisme violent dans un certain nombre de pays, la tendance générale en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2020-2021 est à la détérioration de la sécurité et à l'augmentation des déplacements forcés.



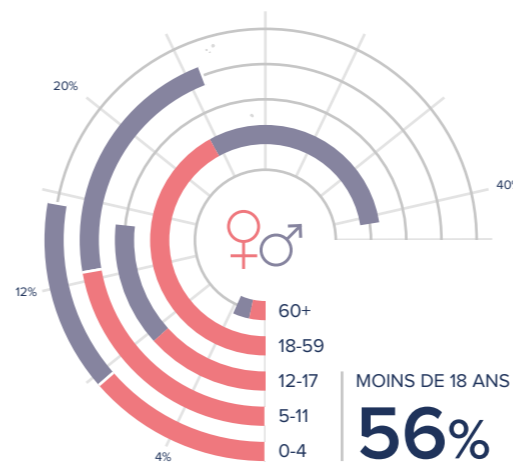
7,2 millions

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE EN 2020

RÉFUGIÉS	1,1 million
DEMANDEURS D'ASILE	27 000
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	1,3 million
DÉPLACÉS INTERNES	3,7 millions
APATRIDES	1,1 million

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE

DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019



- Situation
- Pays mettant en oeuvre le CRRF
- Pays mettant en oeuvre l'initiative sur les déplacés internes
- L2 Niveau d'urgence

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Alors que les défis humanitaires se multiplient, répondre aux besoins d'un nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR exige un financement durable et prévisible, le Mécanisme de transit d'urgence au Niger fournissant un bon exemple de ce qui peut être fait avec un financement opportun et suffisant. Le HCR élargit ses partenariats — en particulier avec des acteurs clés du développement tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement ou l'Agence française de développement — pour renforcer la résilience des réfugiés et des communautés qui les accueillent. Toutefois, le manque de fonds limitera la capacité du HCR à répondre aux besoins de protection des réfugiés et des personnes déplacées, notamment ceux de certains des groupes les plus vulnérables, compromettant ainsi les interventions humanitaires dans les situations de la RCA, du Mali et du Nigéria.

Au Nigéria, de nombreux cas de violences conjugales, de mariages forcés et un taux élevé de grossesses d'adolescentes parmi les réfugiés camerounais auraient pu être évités si un financement suffisant avait été disponible en 2019 pour offrir aux familles de réfugiés davantage de nourriture et de logements, une meilleure assistance sanitaire et éducative et des moyens de subsistance. Dans les trois États du nord-est les plus durement touchés — Adamawa, Borno et Yobé — les personnes déplacées sont confrontées aux mêmes difficultés, mais la communauté humanitaire ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins énormes. Le sous-financement menacerait également le leadership du HCR pour la coordination des groupes sectoriels chargés de la protection, de la coordination

et de la gestion des camps, des abris et articles non alimentaires. Un manque de financement empêcherait également le HCR d'utiliser sa présence pour protéger les personnes relevant de sa compétence et suivre leur situation, et de continuer à renforcer les mécanismes nationaux d'intervention en renforçant les capacités des partenaires locaux et des partenaires gouvernementaux.

Dans le nord du Cameroun, où de nombreux réfugiés nigériens sont hébergés, le financement limité a affecté la protection des femmes et des filles dans le camp de Minawao, où le HCR a été forcé de limiter la distribution de kits d'hygiène à moins de 50% des femmes et filles. La qualité et les conditions de l'assistance sont compromises par un financement insuffisant, à commencer par les initiatives d'autosuffisance et la fourniture d'énergie, qui seront parmi les premières interventions à être réduites en cas de sous-financement. En 2020, il est essentiel que l'opération camerounaise soit en mesure de fournir des articles de secours essentiels, notamment des kits d'hygiène pour les femmes et les filles, à quelque 16 000 ménages de réfugiés ainsi qu'à un nombre ciblé de personnes dans les communautés hôtes.

En RCA, étant donné le nombre important de réfugiés accueillis dans les pays d'asile, le HCR aura besoin de ressources adéquates pour saisir les opportunités potentielles de solutions durables offertes par les nouvelles perspectives de paix. Au Mali, du fait de la tendance à la baisse des financements, une réduction supplémentaire signifierait l'impossibilité pour le HCR de continuer à maintenir son rôle de chef de file de la coordination et de mettre en œuvre des interventions de protection nécessaires pour les personnes relevant de sa compétence.

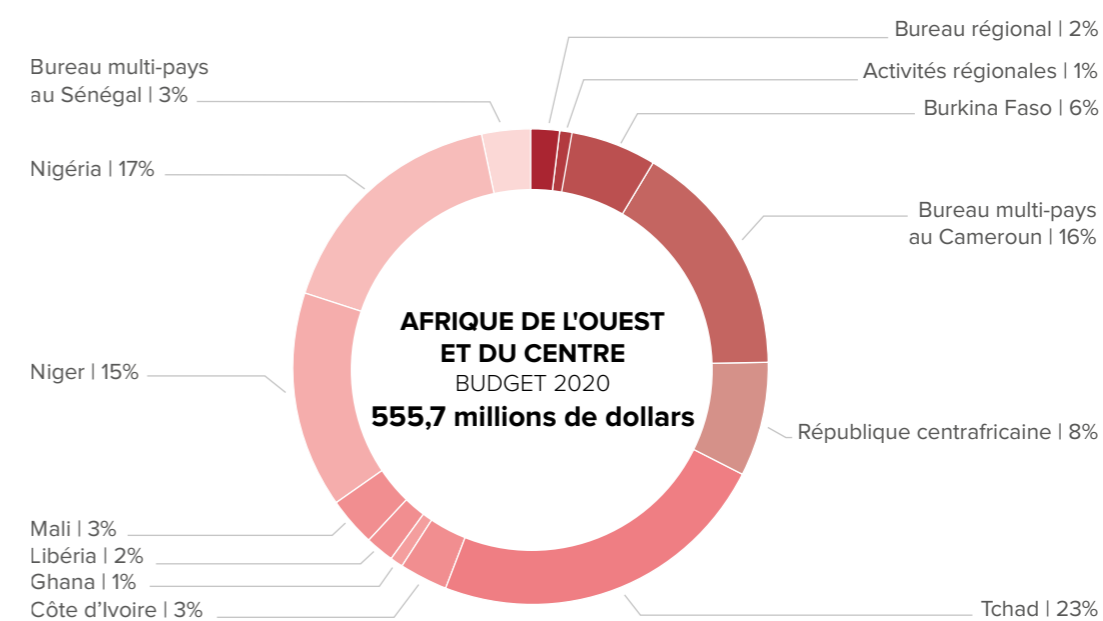
BUDGETS 2019-2021 POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE | USD

OPÉRATION	2019	PILIER 1				PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		2021
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL	Budget proposé					
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ¹	2 665 000	11 297 936	-	-	-	11 297 936	10 033 124					
Activités régionales en Afrique de l'Ouest et du Centre ¹	-	4 000 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000					
Burkina Faso	30 251 251	21 971 173	379 848	-	11 319 863	33 670 883	30 737 374					
Bureau multi-pays au Cameroun ²	90 889 210	66 090 148	861 229	-	22 735 188	89 686 565	86 773 243					
République centrafricaine	42 600 001	13 321 190	841 245	16 853 566	10 992 934	42 008 936	42 017 034					
Tchad	130 384 013	127 767 671	909 076	-	2 089 454	130 766 201	128 154 019					
Côte d'Ivoire	19 597 833	3 708 204	9 275 860	2 975 895	-	15 959 959	16 759 959					
Ghana	7 158 992	6 926 506	-	-	-	6 926 506	6 746 890					
Libéria	11 041 618	11 365 050	-	-	-	11 365 050	9 238 125					
Mali	17 432 250	8 629 013	-	7 317 523	2 198 009	18 144 545	18 458 193					
Niger	75 971 916	63 719 184	967 348	-	16 357 454	81 043 986	81 648 252					
Nigéria	93 065 236	37 940 501	-	20 062 665	35 348 346	93 351 512	90 791 033					
Bureau multi-pays au Sénégal ³	30 709 061	15 834 663	1 646 864	-	-	17 481 527	18 384 536					
TOTAL	551 766 380	392 571 239	14 881 470	47 209 649	101 041 249	555 703 607	543 741 781					

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

² Coordonne les activités au Cameroun et au Gabon et couvre aussi la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe.

³ Coordonne les activités en Guinée, Guinée Bissau, au Sénégal et au Togo et couvre aussi le Bénin, Cape Verde, la Gambie et la Sierra Leone.



Amériques



Les Vénézuéliens continuent d'entreprendre des voyages périlleux à la recherche de sécurité. Les 17 membres de cette famille marchent depuis cinq jours. Ils essaient de se réchauffer au soleil après avoir quitté leur abri tôt le matin pour se rendre à la ville de Cali, en Colombie, où ils seront hébergés par des membres de leur famille.

© HCR/Hélène Caux

« Les Amériques traversent l'une des plus importantes crises de déplacement forcé du monde, et pourtant la réponse humanitaire est encore largement sous-financée. La solidarité et le soutien de la communauté internationale aux pays qui accueillent des réfugiés sont plus que jamais nécessaires. »

Renata Dubini

Directrice du Bureau régional du HCR pour les Amériques

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Fournir une assistance vitale

En 2020, la situation des déplacements à travers les Amériques atteindra des niveaux sans précédent dans la région. D'ici la fin de 2020, il est à prévoir que 6,5 millions de Vénézuéliens auront fui leur pays. En outre, il faut s'attendre à une augmentation des déplacements forcés en provenance du nord de l'Amérique centrale, à des exodes de réfugiés du Nicaragua et des déplacements internes en Colombie.

Le HCR répondra aux besoins urgents et immédiats des personnes relevant de sa compétence dans la région en apportant une assistance à 1,9 million de personnes. Cette aide comprendra de la nourriture, de l'eau potable et des articles d'hygiène, des articles de secours essentiels et des abris d'urgence. Les aide en espèces destinés aux plus vulnérables couvriront plus de 140 000 familles, soit 600 000 personnes, et permettront de répondre à leurs besoins essentiels. Plus de 332 000 personnes

recevront des documents d'information publique, tels que des dépliants et des brochures, contenant des informations sur les procédures d'asile.

Pendant la période 2020-2021, la région des Amériques focalisera son action en priorité sur les interventions communautaires, notamment l'établissement de structures communautaires, le renforcement des mécanismes communautaires de traitement des plaintes ainsi que le soutien aux chefs de communautés et l'autogestion. Ces interventions préviennent les déplacements, atténuent les risques de protection et favorisent la résilience des communautés affectées, tout en renforçant la capacité des services publics nationaux à bénéficier aux populations déplacées et aux communautés d'accueil.

Assurer l'accès à la protection

Il pourrait y avoir près de 2,5 millions nouveaux déplacements dans la région en 2020, ce qui porterait à quelque

18,7 millions le nombre de personnes déplacées aux Amériques. La stratégie du HCR sera axée sur la promotion de l'accès des demandeurs d'asile au territoire et à des procédures d'asile efficaces, ainsi qu'à d'autres voies légales qui intègrent des garanties de protection sur la base des cadres nationaux et régionaux. Le HCR aidera les autorités chargées des demandes d'asile à traiter quelque 2,6 millions de demandes d'asile et s'efforcera avec ses partenaires d'assurer l'enregistrement et l'accueil, ainsi que l'accès à l'orientation et à la représentation juridiques.

Le Bureau appuiera les efforts déployés par les États, la société civile et d'autres acteurs pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et de genre, et il renforcera le Réseau régional de lieux sécurisés afin de pouvoir fournir des services spécialisés à quelque 10 000 victimes et enfants en danger. Ces services comprennent des conseils juridiques et psychosociaux, des logements sûrs et un soutien aux moyens de subsistance.

Compte tenu de la complexité des mouvements mixtes en cours, disposer de données régionales, régulièrement actualisées et comparables, est crucial pour que la réponse soit solide, efficace et fondée sur des données objectives.



Des professionnels nicaraguayens fuient au Costa Rica en quête de sécurité

Des médecins, des avocats et des professeurs font partie des professionnels contraints de fuir leur pays en Amérique centrale pour continuer à pouvoir mener leur travail.

« Ils nous ont forcés à fuir le pays... Sinon, ça aurait été la mort ou la prison. »

— Sara, une pédiatre nicaraguayenne qui a fui au Costa Rica, après avoir été persécutée pour avoir soigné des manifestants blessés au Nicaragua, son pays natal.



Par ses activités de suivi de protection en 2020, le HCR touchera environ 130 000 personnes relevant de sa compétence en élargissant sa couverture géographique et en collaborant avec un éventail plus large de partenaires et d'acteurs, dont les défenseurs publics et les autorités locales.

Rechercher des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR

La promotion de l'inclusion et de la cohésion sociale, la réinstallation et la promotion de voies d'admission complémentaires sont au premier plan de l'action du HCR aux Amériques. En 2020, plus de 6 500 personnes, dont des femmes et des jeunes filles à risque, devront être réinstallées sur l'ensemble de la région. Dans le cadre de la Stratégie globale pour les moyens de subsistance aux Amériques, le HCR plaidera en faveur d'un environnement favorable où les réfugiés auront un accès légal et de facto à des moyens de subsistance. Il appuiera également leur intégration dans les systèmes et services nationaux.

Pour que les réfugiés puissent jouir de leurs droits économiques, socioculturels, civils, politiques et juridiques en milieu urbain,



© HCR/Iman Diaz

l'initiative Villes solidaires – un modèle d'intégration des réfugiés dans les zones urbaines visant à reconnaître les efforts des gouvernements locaux pour assurer la protection et renforcer l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR – sera renforcée et élargie grâce à la mise en œuvre d'une méthodologie d'auto-évaluation des villes.

Cette approche reconnaît les forces et les faiblesses des efforts institutionnels visant à aider les réfugiés et les autres populations relevant de la compétence du HCR à s'intégrer localement. Cela contribuera à l'élaboration de politiques publiques inclusives qui protègent les personnes déplacées, encouragent la coexistence avec les communautés d'accueil, garantissent le respect des droits de l'homme pendant le déplacement et soutiennent l'intégration locale, notamment par les séjours à long terme.

Avec une estimation de 8,5 millions de personnes déplacées dans la région en 2020, et conformément à sa nouvelle politique relative aux déplacements internes, le HCR répondra aux besoins immédiats de protection des personnes déplacées, tout en renforçant la résilience des communautés affectées par une programmation axée sur des solutions. L'accès aux services nationaux pour soutenir les zones d'accueil des populations déracinées sera un objectif prioritaire. Dans le contexte d'une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société, la mise en place de partenariats avec des acteurs non traditionnels, notamment du secteur privé, sera essentielle pour mobiliser un soutien accru à long terme en faveur des communautés d'accueil, afin de prévenir la xénophobie et de promouvoir l'inclusion sociale et économique.

Développer la coopération régionale

Conformément à la feuille de route établie par le Plan d'action du Brésil de 2014 et aux engagements qui seront pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, le traitement des déplacements forcés par une approche régionale, multipartite et inclusive reste essentiel aux Amériques. La situation au Venezuela pose des défis majeurs à la stabilité régionale. Le HCR collaborera avec les gouvernements pour consolider et renforcer une approche et une réponse régionales et multilatérales par le biais du Processus de Quito – une initiative de plusieurs pays d'Amérique latine qui vise à harmoniser les politiques nationales des pays d'accueil. Cela permettra d'aligner les réponses des États; d'échanger de bonnes pratiques en matière de protection et d'intégration sociale et économique; et de mener un dialogue constructif avec les principaux acteurs, tels que les États coopérants, les agences des Nations Unies et les institutions financières internationales. Le Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants continuera d'appuyer les efforts des pays d'accueil en coordonnant l'action humanitaire inter-agences en faveur des Vénézuéliens en quête de protection.

Le HCR appuiera la mise en œuvre du MIRPS, la version régionale du Cadre d'action global pour les réfugiés, afin de faire face aux déplacements forcés du Nord de l'Amérique centrale et d'encourager la coopération régionale entre les pays d'origine, de transit et de destination pour un meilleur partage des responsabilités en termes de prévention, de protection et de solutions.

Enfin, le HCR s'engagera aux côtés des États de la région dans le cadre du mécanisme *Towards Zero Statelessness* (Mettre fin à l'apatridie) pour faire des Amériques le premier continent à éradiquer l'apatridie d'ici 2024.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



PRINCIPALES SITUATIONS AUX AMÉRIQUES EN 2020



VENEZUELA

Les Vénézuéliens continuent à quitter leur pays en grand nombre, principalement à pied par-delà les frontières terrestres, dans ce qui constitue le plus grand exode de l'histoire récente de la région. Selon les estimations, à la fin de 2020, plus de 6,5 millions de réfugiés et de migrants auront quitté la République bolivarienne du Venezuela, principalement vers les pays voisins d'Amérique latine et des Caraïbes. La moitié des Vénézuéliens en déplacement sont exposés à des risques graves en raison de leur âge, de leur genre, de leur état de santé ou autre ou du fait qu'ils doivent recourir à des mécanismes de survie néfastes. Les personnes en situation irrégulière sont exposées à des risques accrus d'exploitation et d'abus.

Alors que le niveau de déplacement hors du pays dépasse les capacités et les ressources des États voisins, le HCR aide les gouvernements régionaux à répondre aux besoins de protection et aux besoins essentiels des personnes les plus exposées et à ceux de leurs communautés hôtes. Le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants, codirigé par le HCR et l'OIM, est le principal outil inter-agences pour la coordination de la protection, de l'assistance et de l'intégration en faveur des Vénézuéliens qui en ont besoin et de leurs communautés hôtes.

En République bolivarienne du Venezuela, même si une solution à la crise politique est trouvée en 2020, les besoins humanitaires persisteront jusqu'à ce que les services de base soient rétablis. Un plan d'intervention humanitaire inter-agences pour répondre aux besoins dans le pays est en cours d'élaboration, dans le prolongement de celui qui a été lancé en août 2019. Le HCR a recours à des interventions sectorielles communautaires pour prévenir les déplacements, atténuer les risques et promouvoir la résilience des communautés affectées tout en continuant à fournir une protection internationale aux réfugiés et demandeurs d'asile et à prévenir l'apatridie.

33 000
RÉFUGIÉS

1,1 million
DE DEMANDEURS D'ASILE

5,4 millions
DE VÉNÉZUÉLIENS
DÉPLACÉS À L'ÉTRANGER



COLOMBIE

Les déplacements forcés persistent dans certaines parties du pays, avec la poursuite des conflits entre les acteurs armés pour le contrôle du territoire et un nombre élevé d'homicides visant des dirigeants communautaires. Ces incidents ont entravé la mise en œuvre de l'accord de paix dans de nombreuses zones rurales négligées et pauvres. Les autochtones et les Afro-Colombiens sont les plus touchés, avec plus de 15 000 personnes déplacées en 2019.

La présence du HCR se concentre dans les zones frontalières et le long de la côte du Pacifique où se produisent la plupart des déplacements et des violations des droits de l'homme. Le HCR plaidera en faveur de la mise en œuvre d'un cadre juridique solide et de solutions durables pour les 8,1 millions de déplacés internes à travers l'application de la loi sur les victimes et la restitution des terres. Le nombre de demandeurs d'asile colombiens augmente légèrement en Équateur et cette tendance devrait se poursuivre en 2020.

8,1 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES



NORD DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

À la mi-2019, il y avait dans le monde plus de 387 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de pays du Nord de l'Amérique centrale ayant dû fuir leur pays du fait de violences, de persécutions et d'insécurité aggravées par la détérioration des conditions socioéconomiques. Pendant le premier semestre 2019, près de 54 000 nouvelles demandes d'asile émanant de ressortissants des pays du Nord de l'Amérique centrale ont été déposées, soit 86% de plus que pour la même période en 2018. En outre, selon les estimations, il y aurait 318 600 personnes déplacées en El Salvador et au Honduras.

Le HCR renforcera sa présence et ses opérations en 2020 dans le cadre du MIRPS, pour renforcer les capacités de protection dans les pays d'origine, répondre aux besoins humanitaires immédiats, améliorer les systèmes d'asile dans les pays d'accueil et promouvoir l'intégration et les solutions durables dans la région.

109 800
RÉFUGIÉS

365 600
DEMANDEURS D'ASILE

380 000
DÉPLACÉS INTERNES



NICARAGUA

Le Nicaragua traverse une crise sociale et politique depuis avril 2018. À la mi-2019, les violations des droits de l'homme avaient forcé près de 90 000 Nicaraguayens à fuir, la majorité d'entre eux ayant fui vers le Costa Rica voisin, qui compte plus de 46 000 demandeurs d'asile enregistrés et plus de 30 000 personnes qui attendent de pouvoir déposer leur demande officielle.

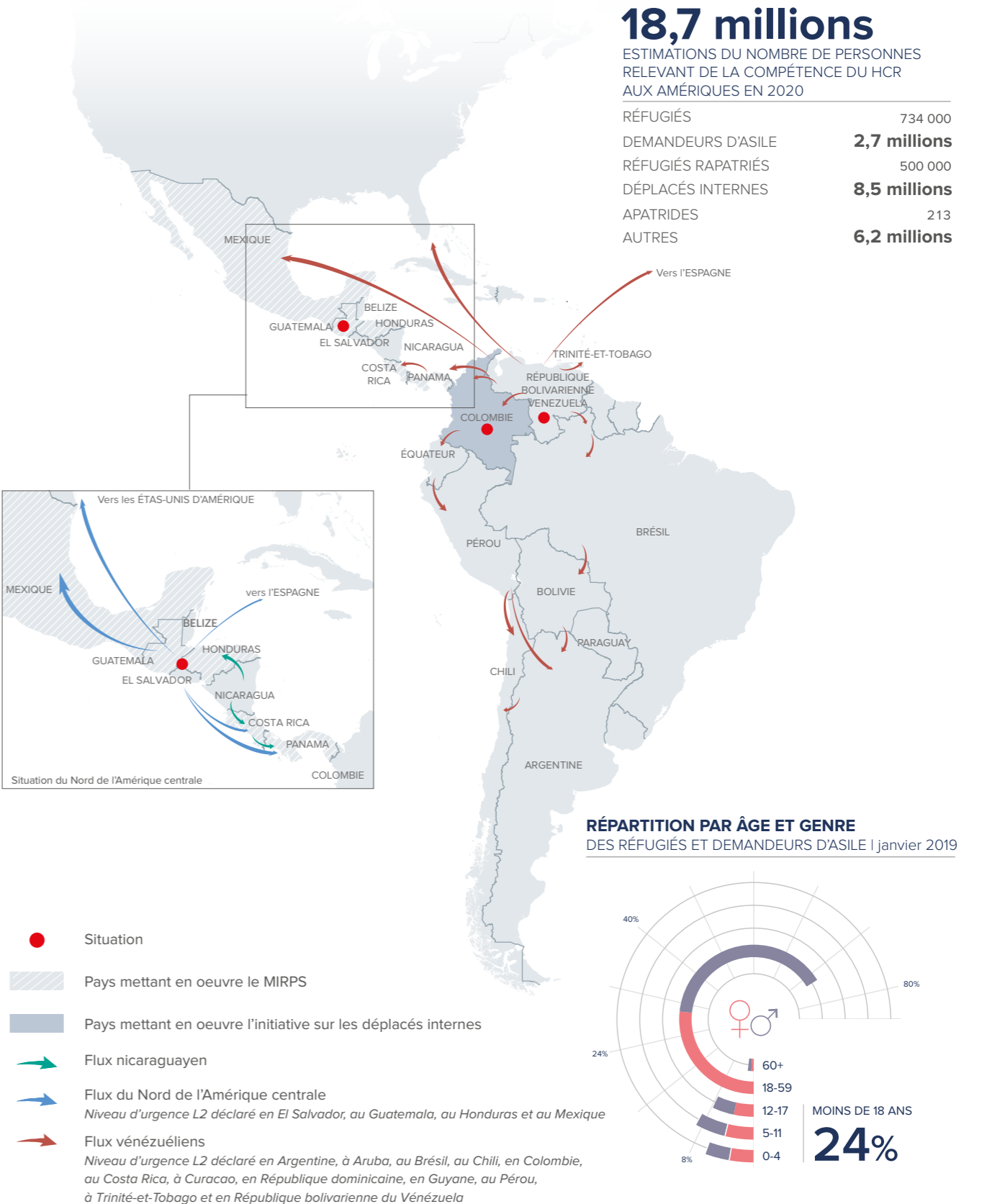
En 2020, la réponse du HCR renforcera les capacités d'accueil au Costa Rica, ainsi qu'en El Salvador, au Honduras, au Mexique et au Panama. Au Costa Rica, en particulier, le HCR améliorera la protection communautaire, appuiera les procédures de détermination du statut de réfugié et d'autres voies de protection alternatives, et renforcera ses programmes d'aides en espèces pour aider les réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables.

7900
RÉFUGIÉS

50 500
DEMANDEURS D'ASILE

55 400
EN ATTENTE
D'ENREGISTREMENT

Les Amériques continueront à connaître un nombre sans précédent de déplacements, avec environ 18,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR en 2020. Leur grand nombre exercera une plus grande pression encore sur les communautés d'accueil qui ont généreusement accueilli les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Seule une réponse globale, prévisible et coordonnée permettra à la région de répondre aux besoins de populations déplacées qui ne cessent de croître.



CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Un manque de fonds en 2020-2021 restreindrait considérablement la capacité du HCR à fournir une assistance vitale aux personnes déplacées dans la région. Il laisserait des milliers de personnes en détresse et exposerait un grand nombre d'entre elles à de graves dangers. Si les financements sont insuffisants, l'aide humanitaire devra se limiter aux populations les plus vulnérables, ce qui entraînera un décalage important entre le nombre de personnes que le HCR sera en mesure d'aider et les estimations de populations qui auraient besoin d'aide.

Un accès restreint à l'aide humanitaire essentielle, comme à la nourriture, l'eau potable, aux articles d'hygiène, aux abris ou aux aides en espèces, pourrait conduire les familles à recourir à des mécanismes d'adaptation néfastes. Le travail des enfants et le commerce du sexe seront de plus en plus préoccupants et susceptibles d'affecter les populations déjà vulnérables que sont les enfants et les femmes chefs de famille. La capacité à réduire les risques de violences sexuelles et de genre, qui concernent particulièrement les personnes vulnérables en déplacement, sera encore plus cruciale. Le caractère inadéquat des environnements

de protection et l'impossibilité pour des personnes déplacées en difficulté d'accéder à un territoire, d'être enregistrées ou d'obtenir des documents peuvent les contraindre à prendre de nouveaux risques.

Par exemple, les mesures récentes limitant l'accès aux territoires ont considérablement perturbé les mouvements des réfugiés et des migrants vénézuéliens, entraînant des déplacements plus irréguliers qui les mettent à la merci de passeurs, de trafiquants et les exposent à d'autres risques d'exploitation et d'abus. Les femmes, les enfants et les groupes ayant des besoins spécifiques seront affectés de manière disproportionnée, ce qui accroît le risque de séparation familiale et pourrait mener à un cercle vicieux amplifiant leurs vulnérabilités actuelles.

Les restrictions budgétaires empêcheront les opérations affectées et leurs partenaires de s'attaquer dans les pays d'origine aux causes profondes des déplacements forcés en provenance d'Amérique centrale, de mettre en place des mécanismes d'accueil et d'admission, de répondre aux besoins humanitaires immédiats, de soutenir les pays et les communautés d'accueil, et d'œuvrer pour des solutions durables. De telles restrictions réduiraient aussi considérablement le nombre de

personnes relevant de la compétence du HCR ayant accès à des services financiers, à des moyens de subsistance durables, à la santé et à l'éducation, et saperaient les efforts déployés pour favoriser des solutions durables. La réduction des options d'intégration locale, combinée à la concurrence pour des emplois déjà en nombre limité, ainsi qu'à une situation sécuritaire fragile, contribuera à créer un environnement hostile pour les personnes ayant besoin de protection internationale.

Exposées aux attaques xénophobes et à l'exclusion, les personnes déplacées seront confrontées à un ensemble croissant de risques en matière de protection. Si les fonds sont insuffisants, il sera difficile de poursuivre les grandes campagnes de lutte contre la xénophobie, telles que les campagnes *Somos panas* du HCR en Colombie ou *Somos lo mismo* au Costa Rica, ce qui réduira considérablement les activités de sensibilisation communautaires prévues dans les communautés d'accueil.

BUDGETS 2019-2021 POUR LES AMÉRIQUES | USD

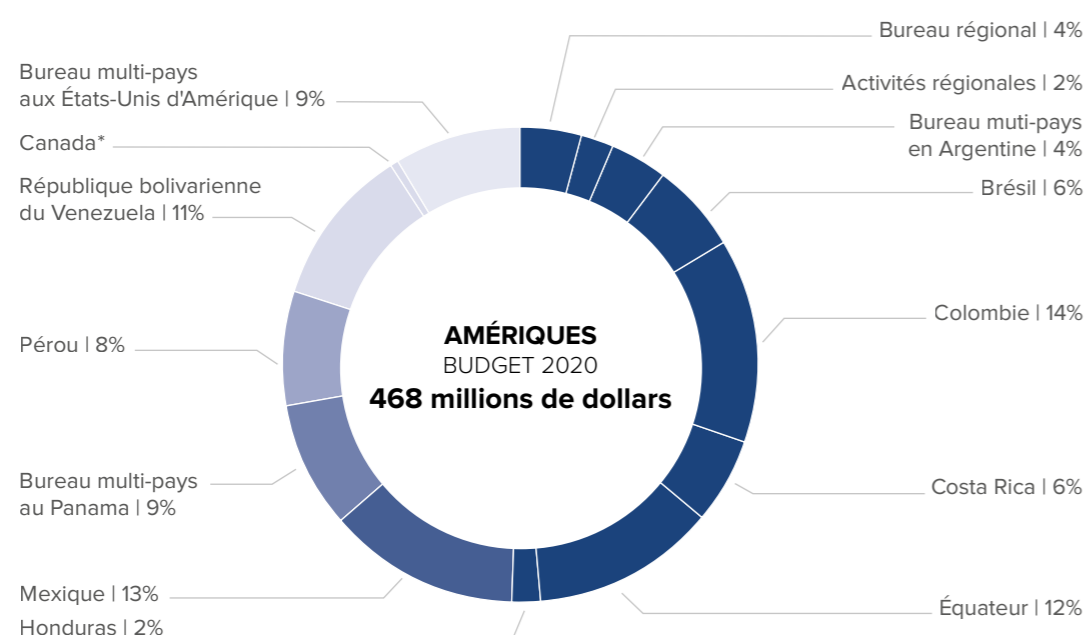
OPÉRATION	2019 Budget actuel (au 30 juin 2019)	2020				TOTAL	2021 Budget proposé
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AMÉRIQUES							
Bureau régional pour les Amériques ¹	3 838 884	20 619 144	-	-	-	20 619 144	21 988 058
Activités régionales aux Amériques ¹	7 862 316	9 527 340	-	-	-	9 527 340	8 149 211
SOUS-TOTAL	11 701 200	30 146 484	-	-	-	30 146 484	30 137 268
AMÉRIQUE LATINE							
Bureau multi-pays en Argentine ²	11 188 608	18 190 013	-	-	-	18 190 013	21 426 702
Brésil	26 564 616	29 541 219	-	-	-	29 541 219	30 090 223
Colombie	48 075 822	51 158 400	-	-	13 486 600	64 645 000	78 371 496
Costa Rica	13 688 907	27 698 885	-	-	-	27 698 885	21 284 121
Costa Rica - Unité juridique régionale	4 824 839	-	-	-	-	-	-
Équateur	37 985 536	58 470 744	-	-	-	58 470 744	56 307 116
Honduras	1 148 333	110 000	-	-	7 976 307	8 086 307	8 086 307
Mexique	59 800 656	61 481 693	-	-	-	61 481 693	55 358 816
Bureau multi-pays au Panama ³	29 167 639	33 502 091	-	-	7 451 674	40 953 765	41 881 691
Pérou	21 109 410	35 592 403	-	-	-	35 592 403	41 209 176
République bolivarienne du Venezuela	29 500 000	51 244 449	-	-	-	51 244 449	47 260 908
Bureau de coordination régionale pour les réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela	8 650 174	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	291 704 540	366 989 898	-	-	28 914 581	395 904 479	401 276 557
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES							
Canada	2 037 474	2 204 019	-	-	-	2 204 019	2 129 019
Bureau multi-pays aux États-Unis d'Amérique ⁴	35 302 653	33 443 056	6 333 500	-	-	39 776 556	40 193 556
SOUS-TOTAL	37 340 127	35 647 075	6 333 500	-	-	41 980 575	42 322 575
TOTAL	340 745 867	432 783 457	6 333 500	-	28 914 581	468 031 538	473 736 400

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région des Amériques.

² Coordonne les activités en Argentine et au Chili.

³ Coordonne les activités à Belize, Cuba, en El Salvador, au Guatemala et au Panama.

⁴ Coordonne les activités à Aruba, en République dominicaine, au Guyana, à Trinité-et-Tobago et aux États-Unis d'Amérique.



* Moins de 0,5%



Asie et Pacifique

Khadijeh Rahimi, une réfugiée afghane de 19 ans, travaille dans un atelier de confection soutenu par le HCR et géré par Zeynab Shaban, réfugiée elle aussi, à Shiraz, en République Islamique d'Iran.

© HCR/Morteza Nikoubazi

« En 2020, le HCR se concentrera sur la recherche de solutions dans la région de l'Asie et du Pacifique. De trop nombreux réfugiés, déplacés internes et apatrides qui vivent dans la région ou en sont originaires, font face depuis trop longtemps à des conditions précaires, accueillis généreusement par des pays et des communautés qui n'ont pas été assez soutenus. Le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés nous donnent l'occasion unique d'inverser le cours des choses. Il est temps de répartir plus largement la responsabilité de la protection des personnes déplacées et apatrides dans la région et d'exprimer notre solidarité par des mesures pratiques qui améliorent leurs vies de manière concrète. »

Indrika Ratwatte

Directeur du Bureau régional du HCR pour l'Asie et le Pacifique

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Assurer une protection et une assistance inclusives

En 2020-2021, le HCR protégera, autonomisera et renforcera la résilience et l'autonomie des personnes relevant de sa compétence dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier pour les réfugiés d'Afghanistan et du Myanmar, et continuera à soutenir les principaux pays qui les accueillent, c'est-à-dire les Républiques islamiques du Pakistan et d'Iran, ainsi que le Bangladesh. Outre les activités de protections prioritaires dans ces opérations majeures, le HCR mènera un large éventail d'activités de protection en faveur des personnes relevant de sa compétence dans l'ensemble de la région. Pour préserver l'accès à l'asile, le HCR procédera à la détermination du statut de réfugié dans les pays qui n'ont pas de procédures nationales d'asile tels que l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande ; le HCR plaidera en faveur de l'adoption de législations nationales sur les réfugiés tout en appuyant les structures nationales concernées. En Asie centrale,

le HCR aidera les États, tel le Kirghizistan, à consolider leurs systèmes d'asile. Dans les Républiques islamiques du Pakistan et d'Iran, le HCR jouera un rôle de catalyseur en orientant des investissements supplémentaires vers les systèmes de services publics nationaux, afin de soutenir les politiques inclusives des gouvernements hôtes qui profitent tant aux communautés d'accueil qu'aux réfugiés, en attendant leur retour en Afghanistan.

Dans une région où vivent 2,4 millions de personnes déplacées internes, le HCR adoptera, conformément à sa nouvelle politique relative aux déplacés internes, une approche plus décisive et plus prévisible dans ses réponses aux situations de déplacement interne, notamment en Afghanistan, au Myanmar et aux Philippines. Il offrira une meilleure protection et plus d'assistance aux déplacés internes et il soutiendra les gouvernements dans le développement et la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques nécessaires pour prévenir, répondre et trouver une solution aux déplacements internes.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



Promouvoir des solutions novatrices dans les situations d'urgence et prolongées

Le HCR soutiendra les efforts multipartites visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements dans les pays d'origine, à améliorer les conditions de retour et le cas échéant, à faciliter le rapatriement volontaire et en connaissance de cause ainsi que la réintégration durable. En Asie du Sud-Ouest, le HCR planifiera le retour d'environ 60 000 réfugiés afghans des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan; il mobilisera des partenariats humanitaires et de développement pour soutenir les collectivités qui sont susceptibles d'accueillir des réfugiés rapatriés et déplacés internes à travers tout l'Afghanistan.

Conformément à la « Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil » (SSAR) et au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a pour objectif de lier ses projets communautaires de protection à court et moyen terme à des programmes de développement à plus long terme dans 20 zones prioritaires pour le retour et la réintégration. Ces projets comprennent des aides en espèces et en nature pour les familles vulnérables, l'amélioration de l'accès à un logement décent, le développement de l'éducation et la formation professionnelle, un appui à la création d'entreprises, la mise en œuvre de projets à impact rapide de

création de moyens de subsistance et le développement d'infrastructures publiques telles que des écoles, des centres de soins, des centres communautaires et des routes.

Au Bangladesh, le HCR s'appuiera sur les enregistrements biométriques complets de tous les réfugiés du Myanmar — réalisés en 2019 en coopération avec le Gouvernement du Bangladesh — pour apporter une aide mieux ciblée et plus efficace. Une analyse fondée sur les données de la population de réfugiés au Bangladesh permettra d'engager des consultations sur les intentions des réfugiés et de les informer plus précisément sur la situation dans leurs villes d'origine. Au Myanmar, le HCR poursuivra son partenariat avec le PNUD et le Gouvernement afin de mettre en place des projets à impact rapide qui amélioreront les conditions de vie des communautés dans l'État rakhine.

Le HCR recherchera des solutions pour les réfugiés en plaidant en faveur d'une augmentation des possibilités de réinstallation ainsi que des voies complémentaires d'admission dans les pays tiers. En 2020, le HCR poursuivra le rapatriement volontaire de quelque 4 000 réfugiés sri-lankais depuis l'Inde. Le Gouvernement du Japon doublera son quota de réinstallation en 2020 et élargira ses critères de sélection à tous les réfugiés en Asie. Au Népal, le HCR privilégiera des solutions d'autonomisation et de renforcement de l'autosuffisance des 6 500 réfugiés bhoutanais restants. L'engagement du HCR renforcera les

opportunités de subsistance, la protection communautaire, ainsi que l'inclusion sociale en améliorant l'accès aux services publics et la cohésion avec les communautés d'accueil.

Réduire et prévenir l'apatridie et protéger les apatrides

Avec près de 1,7 millions de personnes apatrides dans la région, et de nombreuses autres à risque, la lutte contre l'apatridie est une priorité. Le HCR a renforcé sa collaboration avec les États et d'autres partenaires, en tirant parti des exemples de réussite dans la région et en œuvrant à la réalisation des objectifs de la campagne #Jexiste, destinée à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Pour prévenir et réduire l'apatridie, le HCR et les États concernés essayeront en 2020 d'aider environ 24 900 personnes à confirmer leur nationalité. En Asie du Sud-Est, le HCR collaborera avec les États pour consolider les progrès effectués dans la lutte contre l'apatridie.

En Asie centrale, le Gouvernement du Kirghizistan a annoncé en 2019 l'élimination complète de tous les cas connus d'apatridie dans le pays, soit près de 14 000 personnes. Le HCR appuiera les améliorations apportées au projet de procédure nationale de détermination de l'apatridie et continuera à encourager l'enregistrement de toutes les naissances et la délivrance de documents à tous les citoyens. S'appuyant sur ces succès, le HCR renforcera sa collaboration étroite avec les gouvernements du Kazakhstan, du Tadjikistan, du Turkménistan et d'Ouzbékistan pour mettre un terme à l'apatridie.

Diversifier les partenariats pour encourager une approche inclusive et multipartite

Le HCR mettra l'accent sur la mise en place et le renforcement de partenariats qui aident, protègent et permettent de trouver des solutions pour les personnes relevant de sa compétence, notamment avec les acteurs du développement, les institutions financières internationales, la société civile, les universités et les organisations régionales.

Ensemble, ils forgeront des synergies opérationnelles, renforceront la coopération entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et stimuleront la mobilisation des ressources dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, en adoptant une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société.

Au Bangladesh, par exemple, le HCR renforcera son partenariat avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, pour concentrer leurs contributions sur le développement du district de Cox's Bazar. C'est là que vivent la majorité des réfugiés du Myanmar qui font face, tout comme la communauté hôte, à des défis tels que la dégradation de l'environnement, le manque d'eau et la concurrence pour les moyens de subsistance.

Le HCR adoptera des approches visant à mieux protéger, aider et trouver des solutions pour les personnes relevant de sa compétence. Au Myanmar, le HCR plaidera en faveur de la mise en place d'une approche coordonnée et multipartite pour améliorer les conditions dans l'État rakhine et renforcer la confiance parmi les réfugiés.

Pour ce qui est de la situation des réfugiés afghans, le HCR collaborera avec de multiples partenaires pour trouver des solutions pour les réfugiés et veiller à leur retour durable, conformément à la stratégie SSAR, en s'appuyant sur le Cadre d'action global pour les réfugiés en Afghanistan et sur les engagements du Forum mondial sur les réfugiés.

En favorisant une approche centrée sur les personnes, le HCR veillera à s'assurer que les communautés d'accueil soient incluses dans les approches par zones, renforçant ainsi la coexistence avec les personnes relevant de sa compétence. Il engagera également les réfugiés et les rapatriés de manière proactive afin de les autonomiser et d'encourager leur participation aux processus de prise de décision.

© HCR/Humanitarian



Un partenariat novateur en Afghanistan informe la réponse du HCR

Dans le contexte afghan, une meilleure compréhension des besoins de protection et des moyens de subsistance des personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que leurs points de vue sur les migrations et sur les possibilités de s'enfuir, nécessite une

approche novatrice. Le HCR en Afghanistan a lancé un projet d'enquête via téléphones portables auprès des rapatriés, des personnes déplacées et de la population générale lui fournissant des données essentielles pour guider son action. Cela a permis des enquêtes rapides à grande échelle et des analyses de données en temps réel à travers des zones géographiques difficiles. Une collaboration avec *Orange Door Research* a également permis l'ouverture d'un centre d'appels à Kaboul.

PRINCIPALES SITUATIONS EN ASIE ET PACIFIQUE EN 2020



AFGHANISTAN

Les Afghans continueront à former la plus importante population de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans région en 2020, 40 ans après le début de leurs premiers déplacements. L'engagement récent de la communauté internationale en faveur d'un partage plus large et plus équitable de la charge et des responsabilités, inscrit dans le Pacte mondial, constitue un moyen important de redoubler les efforts collectifs pour trouver des solutions pour les réfugiés afghans rapatriés en Afghanistan tout en restant solidaires des principaux pays hôtes. Avec la stratégie SSAR comme cadre politique et opérationnel global visant à renforcer l'appui aux pays d'accueil tout en créant les conditions d'un retour et d'une réintégration durables, le HCR soutiendra le lancement d'une plateforme de soutien SSAR dédiée à la situation en Afghanistan.

En République islamique d'Iran, le HCR appuiera les politiques gouvernementales inclusives, notamment en matière d'éducation et de soins de santé. Il soutiendra aussi un plus grand nombre de possibilités d'autosuffisance et des compétences transférables, et recommandera d'améliorer l'accès aux filets de sécurité sociale pour les réfugiés vulnérables, tout en recherchant des solutions durables. Au Pakistan, le HCR aidera le Gouvernement à mettre en œuvre sa politique sur le rapatriement volontaire et la gestion des ressortissants afghans. Il favorisera également le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil par l'intermédiaire du programme pour les Zones accueillant des réfugiés ou affectées par leur présence, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation nationale, aux soins de santé, à la formation professionnelle et aux initiatives d'autosuffisance, ainsi qu'à la qualité de ces services. Dans les deux pays hôtes, le HCR encouragera le rapatriement volontaire en tant que solution durable privilégiée (régionale) pour les réfugiés afghans, tout en poursuivant ses efforts pour promouvoir et faciliter les voies complémentaires, et augmenter les quotas de réinstallation de la République islamique d'Iran.

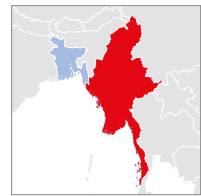
En Afghanistan, selon les estimations, 2 millions de personnes resteront déplacées internes. Le HCR s'engagera en faveur de solutions globales qui profiteront tant aux réfugiés rapatriés qu'aux communautés locales en renforçant les initiatives communautaires de protection. Ces programmes offriront un accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à des moyens de subsistance et aux soins de santé, tout en renforçant les infrastructures et les services communautaires pour favoriser une réintégration durable.

1,4 million
DE RÉFUGIÉS AU PAKISTAN

1 million
DE RÉFUGIÉS EN
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

60 000
RAPATRIÉS

2 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES



MYANMAR

Le HCR travaillera en collaboration avec le Gouvernement du Bangladesh et ses partenaires à Cox's Bazar pour répondre aux besoins des quelque 900 000 réfugiés rohingyas en quête de solutions durables. La fin de l'enregistrement conjoint des réfugiés, mené avec le Gouvernement d'ici 2020, permettra d'apporter une assistance plus ciblée. Les priorités comprennent la participation des réfugiés à la protection de l'enfance, la prévention des violences sexuelles et de genre par le biais de l'éducation communautaire, l'aide juridique et le soutien psychologique ; la fourniture d'abris et de matériaux de transition et d'articles de secours essentiels aux familles les plus vulnérables ; et le maintien d'une aide cruciale en matière de santé et de nutrition.

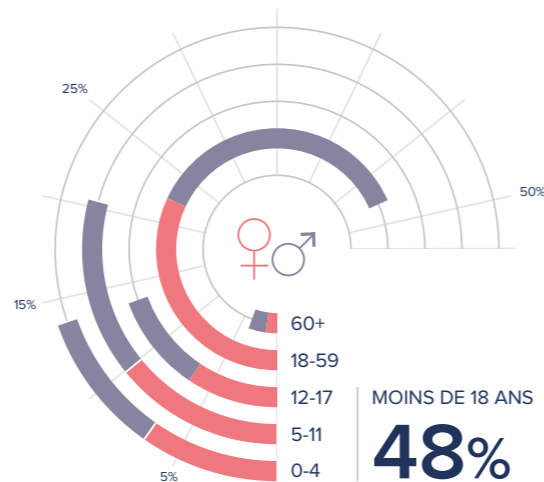
Au Myanmar, le HCR plaidera en faveur de l'amélioration des conditions dans le nord de l'État rakhine, et pour permettre aux réfugiés de prendre des décisions volontaires et éclairées sur leur retour durable. Dans le centre de l'État rakhine, où vivent environ 128 000 déplacés internes, le HCR plaidera pour la mise en œuvre du plan gouvernemental de fermeture des camps de personnes déplacées, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

900 000
RÉFUGIÉS ROHINGYAS
à Cox's Bazar, Bangladesh

80%
DE FEMMES
ET D'ENFANTS

128 000
DÉPLACÉS INTERNES
dans l'État rakhine

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE
DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019

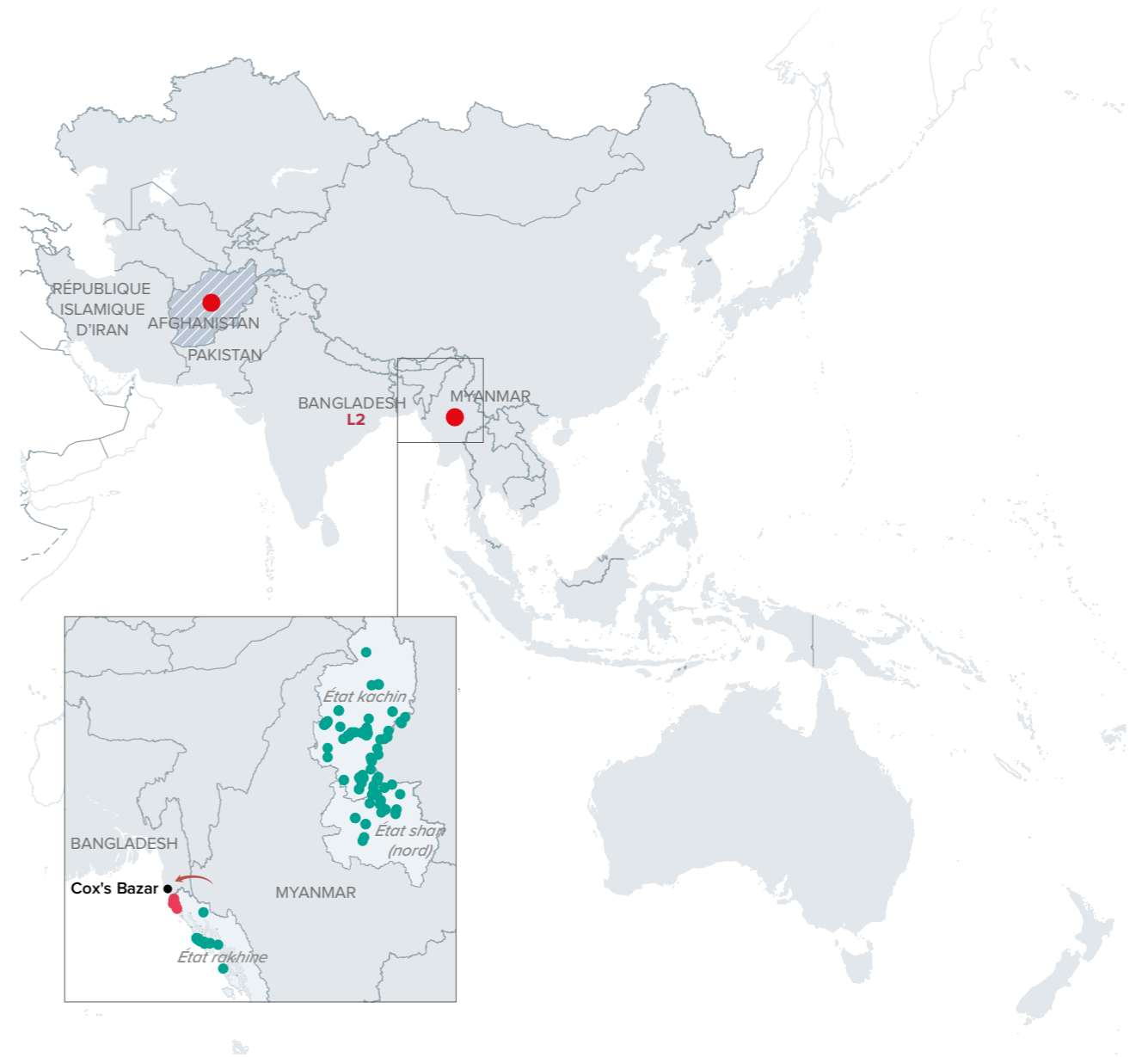


9,1 millions

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN ASIE ET PACIFIQUE EN 2020

RÉFUGIÉS	4,1 millions
DEMANDEURS D'ASILE	183 000
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	608 000
DÉPLACÉS INTERNES	2,4 millions
APATRIDES	1,7 million
AUTRES	161 000

Avec environ 9,1 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région de l'Asie et du Pacifique, le HCR répondra en 2020 à un large éventail de situations de déplacement et d'apatridie multidimensionnelles. Le Pacte mondial sur les réfugiés catalysera les développements régionaux positifs, et aidera à guider la gestion des situations complexes et la recherche de solutions.



- Situation
- Pays mettant en œuvre le CRRF
- Pays mettant en œuvre l'initiative sur les déplacés internes
- Niveau d'urgence **L2**
- Camp de réfugiés
- Camp de déplacés internes
- Flux de réfugiés Rohingya internes

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Ces dernières années, la diminution des ressources financières a entravé la capacité du HCR à répondre aux besoins des populations relevant de sa compétence dans la région et à exécuter des activités d'assistance essentielles, notamment des interventions de protection et la fourniture d'articles de secours essentiels.

En Malaisie, le sous-financement se traduit par l'impossibilité de répondre, de manière adéquate, aux besoins de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Il ne sera pas possible de promouvoir ou de garantir des solutions durables par le biais du retour volontaire, de l'intégration locale ou de la réinstallation dans un pays tiers.

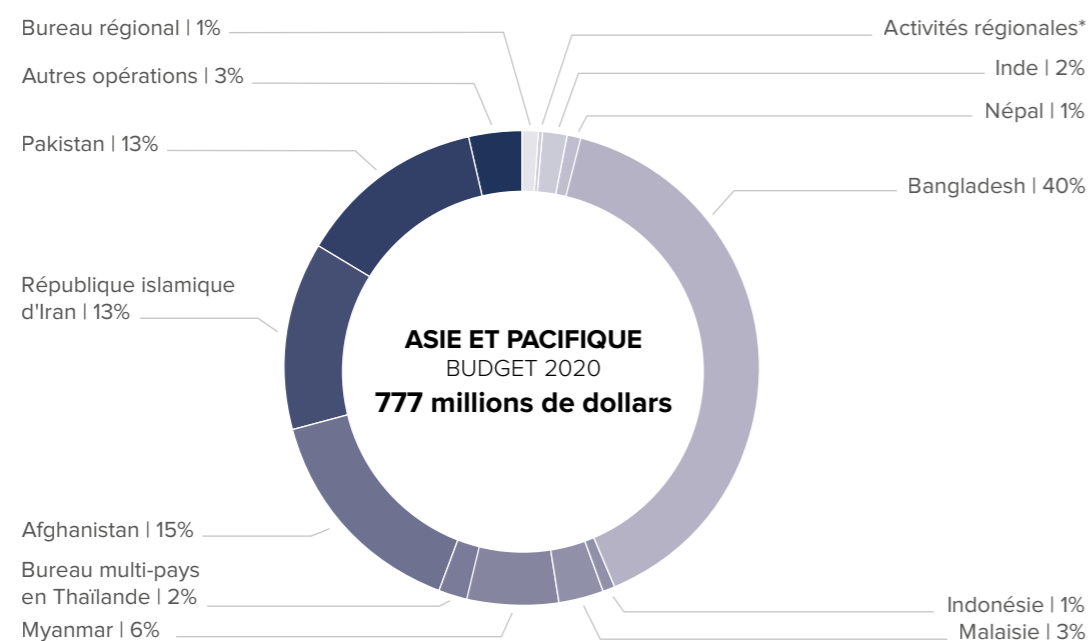
Malgré l'ampleur énorme des défis et des complexités en Afghanistan, cette situation demeure l'une des situations les plus sous-financées du HCR dans le monde. Dans les deux principaux pays d'accueil, le sous-financement pèse sur les communautés d'accueil, compromet l'espace de protection et affecte l'accès à l'éducation et aux services de santé de base. En République islamique d'Iran plus spécialement, un sous-financement signifierait que le HCR ne pourrait pas apporter d'aide ni de médicaments essentiels, à plusieurs

établissements sanitaires. Les femmes réfugiées vulnérables en âge de procréer ne pourraient pas recevoir des articles d'hygiène. En Afghanistan, le manque de financements limiterait, par exemple, la fourniture d'abris adéquats et d'écoles, ainsi que l'accès des collectivités à l'eau potable pour les réfugiés rapatriés et les déplacés internes.

Au Bangladesh, la saison des moussons requiert chaque année des ressources importantes pour assurer une réponse vitale, rapide et efficace, plus particulièrement en matière d'abris, d'infrastructures et de santé publique. Sans un financement suffisant, les ressources du HCR ne pourront combler que les lacunes critiques, et les impacts positifs à long terme ne seront que minimaux pour les réfugiés et les communautés hôtes.

Aux Philippines, les ressources limitées pourraient compromettre les efforts d'identification et de recherche de solutions pour les populations à risque d'apatridie à Mindanao. Les interventions prévues pour trouver des solutions seront limitées à la population ciblée à Zamboanga.

Au Sri Lanka, la croissance du nombre de réfugiés conjuguée aux ressources limitées pourrait restreindre l'aide apportée aux réfugiés et limiter le nombre de demandes de réinstallation et de départs en 2019 et 2020.



* Moins de 0,5%

BUDGETS 2019-2021 POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | USD

OPÉRATION	2019		2020				2021	
	Budget actuel (au 30 juin 2019)	Programme pour les réfugiés	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL	Budget proposé
ASIE ET PACIFIQUE								
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ¹	3 860 000	10 014 160	-	-	-	-	10 014 160	10 358 563
Activités régionales pour l'Asie et le Pacifique ¹	1 412 004	1 975 000	-	-	-	-	1 975 000	2 850 000
SOUS-TOTAL	5 272 004	11 989 160	-	-	-	-	11 989 160	13 208 563
ASIE CENTRALE								
Bureau multi-pays au Kazakhstan ²	5 528 849	2 260 530	910 765	-	-	-	3 171 295	2 859 492
Kirghizistan	813 836	608 450	104 300	-	-	-	712 750	700 000
Tadjikistan	2 333 462	1 191 247	828 753	-	-	-	2 020 000	2 020 702
SOUS-TOTAL	8 676 147	4 060 227	1 843 818	-	-	-	5 904 045	5 580 194
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE								
Bureau multi-pays en Australie ³	3 154 621	3 276 343	109 134	-	-	-	3 385 477	3 466 511
Chine	5 102 589	4 290 027	150 000	-	-	-	4 440 027	3 900 000
Japon	3 539 131	3 392 628	59 802	-	-	-	3 452 430	3 477 108
République de Corée	2 072 827	1 944 507	99 840	-	-	-	2 044 347	2 902 610
SOUS-TOTAL	13 869 168	12 903 505	418 776	-	-	-	13 322 280	13 746 228
ASIE DU SUD								
Inde	16 168 231	13 490 296	159 249	-	-	-	13 649 545	9 531 841
Népal	5 500 000	5 061 358	438 642	-	-	-	5 500 000	2 575 164
Sri Lanka	4 102 765	3 702 874	78 535	-	-	-	3 781 409	3 781 408
SOUS-TOTAL	25 770 996	22 254 528	676 426	-	-	-	22 930 954	15 888 413
ASIE DU SUD-EST								
Bangladesh	307 553 397	308 670 324	-	-	-	-	308 670 324	288 940 721
Indonésie	8 229 348	6 875 981	361 577	-	-	-	7 237 557	7 348 455
Malaisie	17 949 196	22 258 740	873 100	-	-	-	23 131 840	25 136 435
Myanmar	38 724 000	5 333 631	27 178 950	-	12 413 948	-	44 926 529	45 340 359
Philippines	3 662 017	666 236	392 433	-	2 599 349	-	3 658 017	3 658 017
Bureau multi-pays en Thaïlande ⁴	19 589 586	18 639 328	1 232 395	-	-	-	19 871 723	20 216 218
Thaïlande - Bureau régional	7 978 810	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	403 686 354	362 444 239	30 038 455	-	15 013 297	-	407 495 991	390 640 205
ASIE DU SUD-OUEST								
Afghanistan	121 705 680	22 923 827	-	67 377 447	26 819 333	-	117 120 607	118 120 607
République islamique d'Iran	98 916 706	98 662 025	-	-	-	-	98 662 025	98 221 684
Pakistan	99 201 669	72 292 663	580 000	26 789 059	-	-	99 661 722	99 763 396
SOUS-TOTAL	319 824 055	193 878 515	580 000	94 166 506	26 819 333	-	315 444 354	316 105 687
TOTAL	777 098 725	607 530 174	33 557 475	94 166 506	41 832 630	-	777 086 785	755 169 290

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique.

² Coordonne les activités au Kazakhstan et couvre aussi le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

³ Coordonne les activités en Australie et couvre la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles du Pacifique.

⁴ Coordonne les activités en Thaïlande et couvre le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam.

Europe



Sur l'île de Lesbos (Grèce), le centre d'accueil de Moria est dangereusement surpeuplé.

© HCR/Gordon Welters

« Le Pacte mondial sur les réfugiés exige que nous travaillions en plus étroite collaboration et de manière plus novatrice avec un sens accru d'agir pour une cause commune. La réponse en Europe — menée par des maires et des ministres, la société civile et le secteur privé — est prometteuse, mais il reste beaucoup à faire. Le HCR continuera de travailler en étroite coopération avec les États membres et d'autres partenaires pour promouvoir la solidarité et l'inclusion des réfugiés à travers le continent. Aux quatre coins de l'Europe, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil comptent sur nous tous. »

Pascale Moreau
Directrice, Bureau régional pour l'Europe

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Préserver l'espace d'asile et assurer des conditions d'accueil appropriées

Assurer l'accès au territoire et aux procédures d'asile pour les personnes en quête de protection internationale restera l'un des axes centraux du travail du HCR en Europe en 2020. L'organisation continuera à surveiller les procédures d'asile et offrira des informations et des conseils sur les procédures de détermination du statut de réfugié à quelque 108 000 demandeurs d'asile. Elle accordera une plus grande attention à la mise en place de conditions d'accueil adéquates pour les personnes en situation de risque accru, prévoyant d'évaluer l'an prochain la vulnérabilité d'environ 225 000 personnes dans l'ensemble de la région.

La poursuite du plaidoyer pour la mise en place de mécanismes de partage des responsabilités à l'intérieur de l'Union européenne (UE) et au niveau mondial, ainsi que l'augmentation des voies d'admission sûres et légales, seront également des priorités de l'action du HCR. L'organisation offrira une expertise technique et mènera d'autres initiatives de renforcement des capacités sur l'identification des personnes qui ont besoin d'une protection internationale et des personnes en situation de risque accru.

Une attention particulière sera également accordée à la mise en œuvre de procédures accélérées et simplifiées pour gérer les mouvements mixtes. Ces efforts seront encore amplifiés par le biais du Groupe d'appui à la capacité d'asile, créé dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés.

Instaurer et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces

En Europe, le HCR s'efforcera en priorité de renforcer la communication et la collaboration avec les communautés concernées, pour que la voix de ces communautés soit entendue lors de la prise de décisions qui les concernent, en particulier dans les domaines de la protection de l'enfance et de la prévention et de la prise en charge des victimes de violences sexuelles et de genre. Des réseaux de bénévoles chargés de l'action de proximité encourageront une collaboration effective entre les communautés de réfugiés et d'accueil, en s'appuyant sur une boîte à outils élaborée dans le cadre d'un partenariat VNU-HCR en 2018. Ces réseaux permettent également de poursuivre le dialogue et offrent une plateforme supplémentaire pour le plaidoyer. Des initiatives de renforcement

des capacités seront menées à l'intention des gouvernements et des partenaires pour consolider la protection communautaire. L'accès aux services nationaux, notamment pour les personnes en situation de risque accru, bénéficiera également d'une attention redoublée. Ceci est particulièrement important pour l'éducation, car selon les observateurs, un grand nombre d'enfants seraient déscolarisés.

Obtenir des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes

Le HCR renforcera les liens entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et des acteurs clés travaillant sur leur intégration économique, sociale, culturelle et légale. Avec l'OCDE, le HCR élaborera un plan d'action conjoint pour accroître les offres d'emploi pour les réfugiés, et prévoit de donner des conseils sur les perspectives d'emploi à plus de 50 100 personnes relevant de sa compétence.

Si l'Europe accueille un grand nombre de réfugiés réinstallés, il y a également des besoins de réinstallation importants en Turquie. En Fédération de Russie et en Ukraine, le nombre de personnes ayant besoin d'être réinstallées est plus faible, en partie du fait des difficultés d'accès aux procédures d'asile et du manque de protection internationale mais aussi de possibilités d'intégration. Quelque 420 000 personnes relevant de la compétence du HCR, se trouvant pour

la plupart en Turquie, auront besoin d'être réinstallées en 2020. Comme les besoins sont toujours très largement supérieurs aux places disponibles, la réinstallation continuera d'être utilisée de manière stratégique et comme expression du partage international des responsabilités.

Le HCR encouragera également le regroupement familial et la mise en place de voies d'admission complémentaires, en s'appuyant sur les initiatives élaborées par les États en réponse à la crise des réfugiés syriens. Ces initiatives consistent notamment à développer les programmes de parrainage privé communautaires, les projets de bourses d'études, les programmes de regroupement familial flexibles, les mécanismes de migration liée au travail et les visas humanitaires. Cela aidera à dissuader les gens d'entreprendre de périlleux voyages pour se rendre en Europe.

Guidé par la Politique actualisée sur les déplacements internes, le bureau du HCR en Ukraine participera à l'Initiative spéciale du Haut Commissaire sur les situations de déplacement interne qui soutiendra, observera et mettra en évidence la détermination du HCR à assurer un solide leadership de la protection et à rechercher des solutions. L'accès des déplacés internes aux services nationaux sera une priorité du HCR et il améliorera la capacité des autorités à coordonner et à assurer des services à leur intention, notamment par

la coordination des activités du Groupe sectoriel de la protection et en apportant une aide juridique.

Prévenir et éliminer l'apatridie

Le HCR continuera à recommander à toutes les parties prenantes concernées dans la région de prendre des mesures pour réduire les cas d'apatridie, notamment par l'adoption, la révision et l'application de lois qui préviennent l'apatridie à la naissance ou à un stade ultérieur de la vie, la mise en place de procédures d'accès à l'enregistrement de l'état civil et aux documents correspondants, le renforcement des capacités des fonctionnaires mettant en œuvre ces lois et procédures, et la sensibilisation des communautés touchées, notamment des réfugiés apatrides. Le HCR partagera les bonnes pratiques et offrira un appui technique à différents États, dont l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pour faciliter la mise en place et le renforcement de procédures qui permettent d'identifier et de protéger les apatrides.

Le HCR continuera de collaborer avec des acteurs régionaux comme l'OSCE et le Conseil de l'Europe pour mettre fin à l'apatridie. En s'appuyant sur les Conclusions sur l'apatridie adoptées en 2015 par le Conseil de l'Union européenne, le HCR invitera ce dernier à s'impliquer dans la lutte contre l'apatridie, notamment par le biais de la Plateforme sur l'apatridie du Réseau européen des migrations. Le HCR aidera les États et d'autres parties prenantes à donner suite aux engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie d'octobre 2019, concernant l'adhésion à l'une des Conventions sur l'apatridie ou aux deux (Biélorus, Islande, Macédoine du Nord et Malte), le retrait des réserves limitant l'application de ces instruments (Allemagne, Bulgarie, Suède) et la naturalisation facilitée pour les apatrides (Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova).

Renforcer l'engagement extérieur

La problématique des migrations et des réfugiés continuera à dominer la politique et le discours politique dans l'ensemble de l'Europe. Sur fond de rhétorique politique négative visant les réfugiés, la voix du HCR jouera un rôle essentiel dans l'élaboration d'un discours positif sur les réfugiés et les migrants, susceptible d'être amplifié par d'autres acteurs. Tout en affirmant la nécessité de protéger les réfugiés en Europe et dans le monde, le HCR tirera également parti de canaux d'information non traditionnels, axés par exemple sur les loisirs et la culture, pour mobiliser de nouveaux publics, plus vastes.

La mise en place et le renforcement de partenariats et de mécanismes de coordination afin de recueillir le soutien d'un large éventail d'acteurs, notamment les États, les villes et municipalités, les organisations de la société civile nationales et internationales, les agences des Nations Unies et les acteurs du secteur privé, seront déterminants pour le travail du HCR en 2020. Les partenariats seront renforcés pour intensifier les efforts de plaidoyer conjoints, mobiliser des ressources et contrer le discours négatif.

L'organisation continuera à plaider pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les politiques et la législation, ainsi que pour l'application des normes de protection internationale par ses partenaires, dont l'UE et ses agences (EASO, FRONTEX), le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Le HCR continuera de participer au système des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et coprésidera, avec le PNUD, la Coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, le déplacement et la résilience, afin d'assurer l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les processus de nationalisation des ODD.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



© UNHCR/Anissa Taha



Prochain arrêt : solidarité, intégration et partenariats innovants

En France, le HCR innove dans le domaine de l'accueil et de l'intégration. Dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, le « Train de la Solidarité » s'arrêtera dans plusieurs villes étapes pour promouvoir les pratiques prometteuses. Ce projet est destiné à susciter, au sein de la société, un mouvement de solidarité autour des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

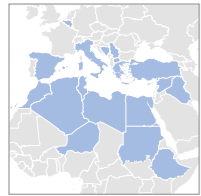
PRINCIPALES SITUATIONS EN EUROPE EN 2020



1,5 million
DE DÉPLACÉS INTERNES

UKRAINE

Il y a environ 1,5 million de déplacés internes et chaque mois, la ligne de contact est franchie plus d'1 million de fois par des personnes qui cherchent à conserver des liens avec leur famille, à accéder à des services et à toucher des prestations sociales vitales, notamment leurs pensions de retraite. Les combats qui se déroulent le long de la ligne de contact mettent en danger les résidents, notamment les enfants, exposés aux bombardements et aux risques associés aux engins non explosés. La fourniture d'une protection et de solutions durables pour les déplacés internes et les autres populations touchées par le conflit, restera difficile, en particulier pour les personnes qui ont des besoins spécifiques, notamment en santé mentale. En 2020, le HCR restera engagé dans tous les secteurs, notamment pour la protection des déplacés internes, des demandeurs d'asile et des réfugiés, la fourniture d'abris aux déplacés internes et aux personnes touchées par le conflit et la prévention de l'apatridie.



4,2 millions
DE RÉFUGIÉS

44%
D'ENFANTS

24%
DE FEMMES

ROUTES MÉDITERRANÉENNES

Entre janvier et septembre 2019, quelque 80 800 réfugiés et migrants, dont 28% d'enfants, sont arrivés via les trois routes méditerranéennes qui partent d'Afrique du Nord et de Turquie. La plupart, partis de Turquie, ont traversé la Méditerranée orientale. En raison des risques élevés, selon les estimations, environ 952 réfugiés et migrants sont morts au cours de cette même période, la plupart des décès survenant entre l'Afrique du Nord et l'Italie. Le HCR a plaidé pour la relocalisation des mineurs isolés et a pu évacuer des mineurs isolés détenus en Libye: quelque 760 mineurs ont ainsi été évacués au Niger et au Rwanda, et plus de 150 en Italie. L'organisation continue de recommander de mettre un terme à la détention des enfants pour cause d'immigration irrégulière, car la détention n'est jamais dans leur intérêt supérieur.

La plupart des tendances qui conduisent les personnes à prendre de tels risques pour émigrer devraient se poursuivre en 2020, car les causes profondes des déplacements et des mouvements mixtes, comme les violations des droits de l'homme et les conflits, ou la pauvreté, n'ont pas été traitées. Pour un grand nombre de personnes, la traversée de la mer n'est que la dernière étape d'un voyage qui les a conduit à franchir des zones de conflits ou des déserts et à braver une multitude de dangers, comme le risque d'être enlevé et torturé pour une rançon, les violences sexuelles et de genre et la traite des êtres humains. Le HCR continuera d'aider les pays à renforcer et à améliorer leurs capacités et conditions d'accueil. Il plaidera également pour l'accès à la protection internationale et à des possibilités de solutions durables.



3,9 millions
DE RÉFUGIÉS

403 000
DE DEMANDEURS D'ASILE

TURQUIE

En septembre 2019, les pays voisins de la République arabe syrienne (Syrie) accueillait 5,64 millions de réfugiés, dont 3,7 millions de réfugiés bénéficiant d'une protection temporaire en Turquie. La Turquie accueille également quelque 370 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays que la Syrie. Le HCR continuera de soutenir la réponse de la Turquie pour les réfugiés, sur la base des cadres juridiques et institutionnels régissant la protection internationale et temporaire.

Le HCR continuera de soutenir la Turquie dans la mise en œuvre de son cadre d'asile. L'organisation recommandera d'assurer l'accès et l'admission des personnes ayant besoin de protection internationale aux procédures d'asile et appuiera l'enregistrement continu et l'application des procédures de protection internationale pour les personnes relevant de sa compétence en Turquie.

Le HCR renforcera la protection des personnes en situation de risque accru et l'accès de ces personnes à des services de qualité, par exemple dans le secteur de la santé et de l'éducation, la protection de l'enfance, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre ainsi que l'accès à des services sociaux de qualité pour les personnes ayant des besoins particuliers.

11,4 millions

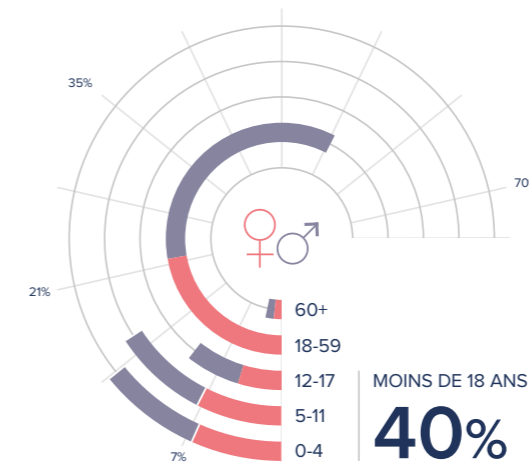
ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN EUROPE EN 2020

RÉFUGIÉS	7 millions
DEMANDEURS D'ASILE	1,3 million
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	11 700
DÉPLACÉS INTERNES	2,5 millions
APATRIDES	490 000
AUTRES	114 000

L'Europe doit rester une destination sûre pour les réfugiés qui fuient la guerre et la persécution et continuer de contribuer à des solutions aux crises, à l'intérieur et à l'extérieur de la région.



RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019



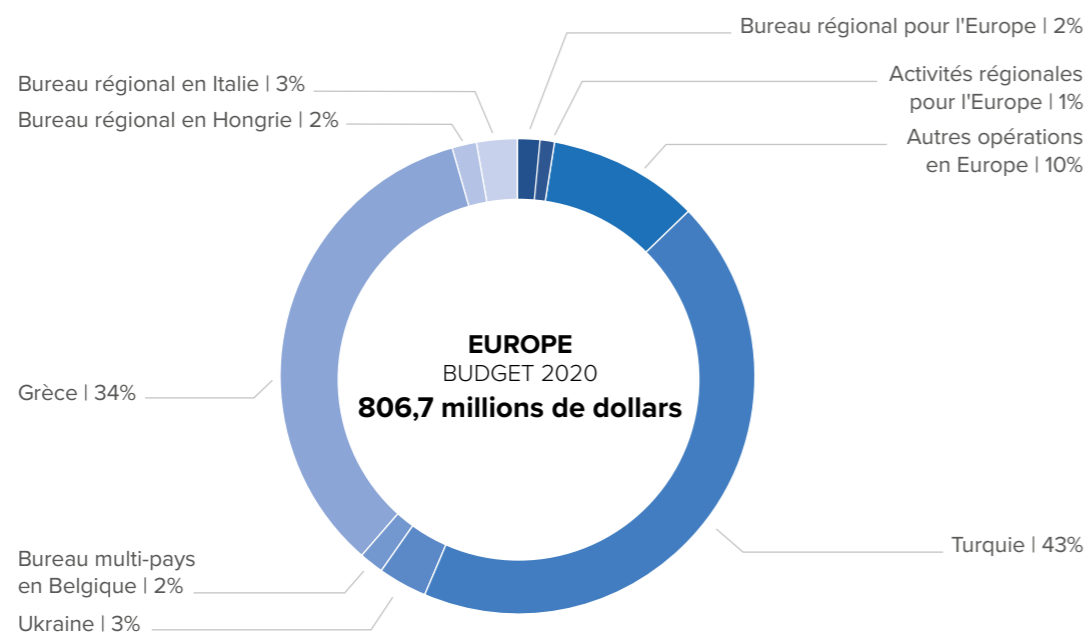
- Situation en Ukraine
- Pays mettant en oeuvre l'initiative sur les déplacés internes
- Routes méditerranéennes : principaux pays d'arrivée

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Comme les situations en Grèce, en Turquie et en Ukraine sont soutenues en grande partie par des financements à affectation stricte, le HCR a grandement besoin de fonds non affectés ou faiblement affectés pour mettre en œuvre ses activités dans le reste de la région. Le sous-financement de la région Europe en 2019 a gravement limité la capacité de l'organisation à offrir une protection et des solutions,

en particulier à faciliter l'intégration en appuyant les gouvernements concernés et d'autres partenaires. Avec des fonds supplémentaires, le HCR aurait pu distribuer des allocations en espèces à un nombre deux fois supérieur de déplacés internes en Ukraine.

Dans des pays d'accueil de réfugiés, le manque de fonds a limité les activités visant l'intégration locale et les initiatives de renforcement des capacités destinées à consolider les régimes d'asile nationaux.



BUDGETS 2019-2021 POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATION	2019 Budget actuel (au 30 juin 2019)	2020				TOTAL	2021 Budget proposé
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
EUROPE							
Bureau régional pour l'Europe ¹	3 663 937	13 109 746	-	-	-	13 109 746	13 049 253
Activités régionales pour l'Europe ¹	8 096 157	11 926 051	240 000	-	-	12 166 051	12 215 002
Autres opérations en Europe	-	4 518 394	72 392	-	-	4 590 785	4 590 785
SOUS-TOTAL	11 760 094	29 554 191	312 392	-	-	29 866 583	29 855 041
EUROPE DE L'EST							
Arménie	-	3 535 917	123 443	-	-	3 659 360	3 634 242
Azerbaïdjan	-	2 999 281	95 715	-	970 321	4 065 316	3 682 976
Bélarus	1 953 966	1 895 000	45 000	-	-	1 940 000	1 940 000
Géorgie	15 931 864	3 106 713	371 413	-	2 611 250	6 089 375	6 132 232
Fédération de Russie	6 461 205	5 604 287	830 333	-	-	6 434 620	6 182 130
Turquie	399 579 258	350 437 804	5 000	-	-	350 442 805	315 826 143
Ukraine	28 325 447	5 158 391	908 838	-	22 136 948	28 204 176	28 365 173
SOUS-TOTAL	452 251 741	372 737 393	2 379 742	-	25 718 518	400 835 653	365 762 896
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD							
Bureau multi-pays en Belgique ²	20 868 303	12 103 644	391 983	-	-	12 495 627	12 505 068
France	3 484 401	3 560 234	226 991	-	-	3 787 225	3 714 342
Allemagne	2 349 195	2 259 695	38 265	-	-	2 297 959	2 155 805
Grèce	246 662 761	275 159 636	84 247	-	-	275 243 883	214 789 264
Bureau régional en Hongrie ³	14 470 245	12 261 004	420 247	236 860	-	12 918 111	13 045 000
Bureau régional en Italie ⁴	31 011 527	22 184 306	198 316	-	-	22 382 622	22 382 624
Bureau multi-pays en Espagne ⁵	-	5 557 393	31 220	-	-	5 588 613	5 588 613
Bureau multi-pays en Suède ⁶	5 463 255	4 678 745	650 000	-	-	5 328 745	5 328 745
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 678 929	2 460 626	403 002	-	-	2 863 628	2 792 775
SOUS-TOTAL	326 988 615	340 225 283	2 444 270	236 860	-	342 906 413	282 302 235
EUROPE DU SUD-EST							
Albanie	-	2 962 414	184 776	-	-	3 147 190	3 218 806
Bosnie-Herzégovine ⁷	39 790 994	9 423 219	614 112	-	-	10 037 331	9 985 137
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	-	2 689 315	779 388	-	-	3 468 704	3 474 422
Monténégro	-	2 258 135	249 866	-	-	2 508 001	2 112 427
Macédoine du Nord	-	4 230 020	321 248	-	-	4 551 269	4 271 677
Serbie	-	6 936 242	2 447 118	-	-	9 383 360	8 359 506
SOUS-TOTAL	39 790 994	28 499 345	4 596 509	-	-	33 095 854	31 421 974
TOTAL	830 791 444	771 016 212	9 732 912	236 860	25 718 518	806 704 503	709 342 146

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région Europe.

² Coordonne les activités en Belgique, en Irlande, à Malte (EASO), aux Pays-Bas, en Pologne (FRONTEX) et couvre aussi le Luxembourg.

³ Coordonne les activités en Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Hongrie, Pologne et Roumanie et couvre aussi la République de Moldova, la Slovaquie et la Slovaquie.

⁴ Coordonne les activités à Chypre, en Italie et à Malte et couvre aussi le Saint-Siège et Saint-Marin.

⁵ Coordonne les activités en Espagne et couvre aussi Andorre et le Portugal.

⁶ Coordonne les activités au Danemark, en Lituanie et en Suède et couvre aussi l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie et la Norvège.

⁷ Inclut les activités en Albanie, en Macédoine du Nord, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo(S/RES/1244(1999)) en 2019.



Moyen-Orient et Afrique du Nord

Une jeune déplacée interne devant la hutte que sa famille est en train de construire sur un site de déplacés à Abs, dans le Gouvernorat d'Hajjah, au Yémen.

© HCR/Ibrahim Al-Ja'adi

« La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord reste à l'épicentre des défis des déplacements mondiaux, car les conflits se poursuivent sans relâche et les perspectives de solutions politiques globales restent limitées. Le HCR, avec le soutien de la communauté internationale et des donateurs, doit conserver une vision stratégique pour assurer la durabilité des interventions de protection et d'assistance nécessaires à la satisfaction des besoins les plus urgents à travers la région, tout en recherchant des solutions durables là où elles sont possibles. »

Amin Awad

Directeur, Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Renforcer la réponse humanitaire d'urgence

Avec environ 11,7 millions de déplacés internes en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne (Syrie) et au Yémen, et plus de 2,7 millions de réfugiés dans l'ensemble de la région, l'aide humanitaire d'urgence est indispensable à la survie. En dépit de l'insécurité et de restrictions d'accès, le HCR renforcera sa présence et sa capacité de réponse d'urgence, afin de fournir une assistance multisectorielle vitale. Cette assistance, qui porte sur la protection, les abris, les articles de secours essentiels, les aides en espèces à usages multiples et les services de santé, sera fournie partout où des déplacés internes résident, qu'il s'agisse de lieux ou de sites d'installations. Conformément à sa nouvelle politique sur les situations de déplacement interne, le HCR exercera son leadership dans les groupes sectoriels mondiaux de la protection, des abris et de la coordination et de la gestion des camps à travers une approche intégrée et stratégique.

Le HCR distribuera des aides en espèces à au moins 164 000 familles de déplacés internes au Yémen, afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels, notamment en matière de protection et d'abris. Compte tenu de l'ampleur des besoins humanitaires, un appui continuera

d'être offert pour les situations syrienne et iraquienne, non seulement pour la réponse d'urgence, mais aussi pour les besoins associés à la transition vers les solutions et les plans de développement à long terme, en particulier en Iraq. D'autres interventions d'urgence essentielles auront lieu en Libye et dans les pays nord-africains limitrophes, où le HCR et ses partenaires assureront un suivi de protection et fourniront une aide humanitaire et médicale à tous les points de débarquement accessibles.

Préserver l'espace de protection et faciliter l'accès aux régimes d'asile nationaux

En 2020-2021, les efforts de protection du HCR consisteront à promouvoir, et à faciliter, l'accès au territoire, la protection contre le refoulement, l'enregistrement, le renforcement de l'espace de protection et les solutions disponibles. À travers la région, l'accès à des procédures équitables et efficaces de détermination du statut de réfugié dans un délai raisonnable et l'appui aux régimes d'asile nationaux seront essentiels, l'objectif global étant d'enregistrer individuellement toutes les personnes qui relèvent de la compétence du HCR. Par des informations sur les pays d'origine, les États bénéficieront d'avis de l'organisation sur les politiques d'asile et

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



sur les décisions à prendre au sujet des demandes de protection internationale dans toutes les opérations du HCR dans la région.

L'obtention de documents d'état civil est un élément clé des programmes de protection du HCR pour les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes et les apatrides dans l'ensemble de la région; en effet, les documents fournis par l'organisation ou par les États permettront aux personnes relevant de sa compétence d'accéder à l'enseignement, aux services de santé et à l'emploi, et en outre de faire enregistrer d'autres événements importants de leur vie, comme les naissances et les mariages. De plus, la promotion de l'égalité des genres dans les lois sur la nationalité sera une priorité du HCR afin de prévenir et de réduire les risques d'apatridie, en particulier dans 12 États de la région où les femmes ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants ou à leur conjoint sur un pied d'égalité avec les hommes. À travers la région, l'organisation continuera de prendre des mesures pour lutter contre l'apatridie, en aidant les personnes qui relèvent de sa compétence à obtenir confirmation de leur nationalité et à bénéficier d'une assistance juridique.

L'éducation est indispensable pour donner aux personnes les moyens de mieux se protéger, pour renforcer leur autonomie et pour faciliter les opportunités socioéconomiques. Le HCR encouragera l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, au bénéfice de 95 000 enfants et jeunes. Dans le cadre de programmes plus

larges d'appui aux moyens de subsistance, destinés à accroître l'autonomie des réfugiés, en particulier des jeunes, des formations professionnelles basées sur les besoins des marchés seront assurées à travers la région. Le HCR continuera d'investir dans les approches communautaires afin de renforcer la protection, les solutions et la redevabilité à l'égard des populations touchées. Les centres de jour communautaires constituent l'une des pierres angulaires de la stratégie de protection du HCR dans des situations d'urgence comme la Libye et le Yémen, mais aussi dans des opérations comme l'Égypte, la Mauritanie et la Tunisie, où le travail communautaire de proximité en milieu urbain permettra à l'organisation de surveiller les problèmes de protection, de faciliter l'orientation des personnes sur différents services et d'identifier les solutions possibles.

Assurer la protection contre les violences et l'exploitation

Les enfants représentent la moitié de la population déplacée dans la région et sont exposés chaque jour à des violations de leurs droits. La détresse et les violences psychosociales sont liées, par nature, et se traduisent souvent par un recours excessif à des stratégies d'adaptation néfastes. En 2020-2021, la stratégie du HCR dans la région considère que l'aide en matière de santé mentale et l'accompagnement psychosocial sont intrinsèquement liés à la réponse de protection, et en fin de compte, au renforcement de la résilience des personnes relevant de sa compétence.



© HCR/Houssam Hourii

Les espoirs de citoyenneté deviennent réalité pour la minorité bidoune d'Iraq

Une initiative juridique financée par le HCR a permis à des centaines de familles anciennement apatrides d'obtenir la nationalité dans le sud de l'Iraq, leur donnant ainsi accès aux droits et services fondamentaux.

« Je sentais que je n'existais pas. Quand vous n'avez pas de documents, vous êtes invisible. »

— Mohammad, ancien apatride en Iraq.



Le HCR appuiera les systèmes nationaux de prévention, de réduction et de lutte contre les violences sexuelles et de genre (SGBV), au bénéfice de près de 40 000 personnes, et les intégrera dans toutes ses interventions, pour permettre à un plus grand nombre de femmes, de filles, d'hommes et de garçons de vivre dans un environnement où les risques seront réduits.

Le HCR consolidera sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels par la sensibilisation et le renforcement des capacités, la communication avec les communautés touchées et la mise en place de mécanismes communautaires de dépôt de plaintes. Les efforts de prévention et de protection des personnes relevant de la compétence du HCR contre la traite des êtres humains, en particulier à travers l'Afrique du Nord et en direction de l'Europe, seront poursuivis à travers le renforcement des mécanismes d'identification. À cet égard, les interventions de protection urgentes seront des priorités du HCR, qui plaidera également pour que les trafiquants soient traduits en justice.

Obtenir des solutions durables

Selon les prévisions, les besoins de réinstallation seront très largement supérieurs aux places de réinstallation disponibles en 2020. À travers la région, plus de 249 700 personnes auront besoin d'être réinstallées en 2020. Du fait de l'augmentation de la vulnérabilité, le HCR appellera les États à accroître leurs quotas de places et à renforcer les autres voies légales d'admission des réfugiés vulnérables, comme les visas humanitaires, les parrainages communautaires ou les voies complémentaires d'admission.

Le HCR étudiera activement les possibilités de recourir au regroupement familial et à l'enseignement supérieur pour offrir des voies d'admission complémentaires aux jeunes réfugiés. S'agissant des retours, le HCR encouragera les interventions qui sont durables, volontaires et se déroulent dans la sécurité et la dignité. En Libye, le HCR

poursuivra les évacuations vers le Niger et le Rwanda afin de sauver la vie des personnes les plus vulnérables. L'organisation privilégiera également une approche orientée sur les solutions pour les déplacés internes et les membres des communautés d'accueil, notamment au Yémen, où le HCR accordera une aide à la création de petites entreprises produisant des matériaux utilisés dans les kits pour abris du HCR et achetés sur place.

Mobiliser un appui grâce à des partenariats stratégiques

Répondre aux crises régionales de réfugiés par une approche inclusive reste une priorité des partenariats stratégiques du HCR dans la région. Cette approche est illustrée par le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) élaboré dans le contexte de la crise syrienne et réunissant plus de 270 partenaires; ce plan intégré de l'aide humanitaire et du développement vise à répondre aux besoins des réfugiés comme à ceux des communautés d'accueil. Une telle approche nécessitera également une meilleure conception des programmes ainsi que des partenariats pour assurer une réponse qui engage véritablement l'ensemble de la société. Le HCR intensifiera son partenariat avec la Banque mondiale pour trouver des solutions plus durables aux déplacements à travers la région. En Mauritanie, en particulier, le HCR travaillera avec la Banque mondiale et le Gouvernement afin de plaider en faveur de l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le système de santé national.

Venant en aide aux déplacés internes en Iraq, le HCR travaillera avec la Banque mondiale pour promouvoir leur inclusion dans les mécanismes nationaux de protection sociale. En ce qui concerne les mouvements de population mixtes qui traversent la Méditerranée et le golfe d'Aden, des approches transrégionales collaboratives seront également nécessaires pour sauver des vies et renforcer la solidarité et le partage des responsabilités, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) 2019-2020 (en anglais).



PRINCIPALES SITUATIONS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD EN 2020



RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Avec environ 6,2 millions de déplacés internes et 5,6 millions de réfugiés syriens enregistrés dans la région, dont 41% d'enfants et 21% de femmes, la situation syrienne reste la plus grande crise humanitaire et de déplacement au monde. Si l'on peut s'attendre à ce que les combats de grande ampleur diminuent dans la plus grande partie du pays, le conflit perdurera sans doute dans les zones contestées, ce qui se traduira par des besoins humanitaires persistants, associés à des risques de protection importants. L'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR et aux zones de retour restera difficile. Des déplacés internes et des réfugiés en provenance des pays de la région continueront à rentrer, en particulier dans les zones où règne une stabilité relative.

Le HCR concentrera son action sur l'assistance multisectorielle, allant de l'accès aux documents d'état civil au renforcement de la protection communautaire. L'organisation s'attachera à promouvoir les solutions globales, fournira des articles de secours essentiels et une aide en matière d'abris, et appuiera les moyens de subsistance. Dans les cinq principaux pays d'accueil des réfugiés syriens, le HCR dirigera le Plan régional pour les réfugiés et la résilience conjointement avec le PNUD, coordonnant le travail de plus de 270 partenaires.

5,6 millions
DE RÉFUGIÉS ET
DEMANDEURS D'ASILE
6,2 millions¹
DE DÉPLACÉS INTERNES
292 000¹
DÉPLACÉS INTERNES
RAPATRIÉS
64 000²
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS



IRAQ

Environ 1,5 millions d'Iraqiens restent déplacés à l'intérieur de leur pays et plus de 4 millions de déplacés aujourd'hui rentrés dans leurs localités d'origine font face à des risques de protection, à un accès limité aux services de base et à l'insécurité, tout en étant confrontés au manque de moyens de subsistance et d'abris, ainsi qu'aux dangers des restes explosifs de guerre. Les déplacements secondaires ou la réadmission dans des camps de personnes dont le retour n'a pas été possible ou viable se poursuivront probablement en 2020.

Le HCR continuera de s'attacher en priorité à assurer la protection et la transition progressive de l'assistance humanitaire aux programmes de développement par le renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, l'accès à l'emploi, l'inclusion dans les systèmes sociaux et l'identification de solutions globales pour les personnes relevant de sa compétence. Dans les pays voisins, plus de 257 000 réfugiés et demandeurs d'asile irakiens, dont 33% d'enfants et 24% de femmes, sont enregistrés auprès du HCR; en outre, 32 000 personnes non enregistrées vivent dans des camps du gouvernorat d'Al-Hassakeh en Syrie.

257 000
RÉFUGIÉS ET
DEMANDEURS D'ASILE
1,5 million³
DE DÉPLACÉS INTERNES
4,3 millions³
DE DÉPLACÉS INTERNES
RAPATRIÉS



YÉMEN

La situation yéménite est toujours la crise humanitaire la plus grave au monde : quelque 24,1 millions de personnes, soit 80% de la population, ont besoin d'assistance. En 2020, la situation politique et sécuritaire risque de se dégrader, avec l'apparition probable de nouveaux fronts.

Les violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme ont infligé d'intenses souffrances aux populations civiles. L'espace de protection se réduit également pour les 277 000 réfugiés et demandeurs d'asile présents dans le pays, dont certains ont fait face à des arrestations arbitraires, à la détention et à la privation de leurs droits fondamentaux. La menace du choléra persistera, aggravée par les pluies torrentielles et les inondations qui ont touché de nombreux gouvernorats.

Le HCR cherchera en priorité à fournir une aide humanitaire d'urgence aux déplacés internes, aux déplacés de retour dans leur localité et aux communautés d'accueil touchées, tout en continuant à améliorer l'espace de protection disponible pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

277 000
RÉFUGIÉS ET
DEMANDEURS D'ASILE
3,6 millions⁴
DE DÉPLACÉS INTERNES
1,3 million⁴
DE DÉPLACÉS INTERNES
RAPATRIÉS



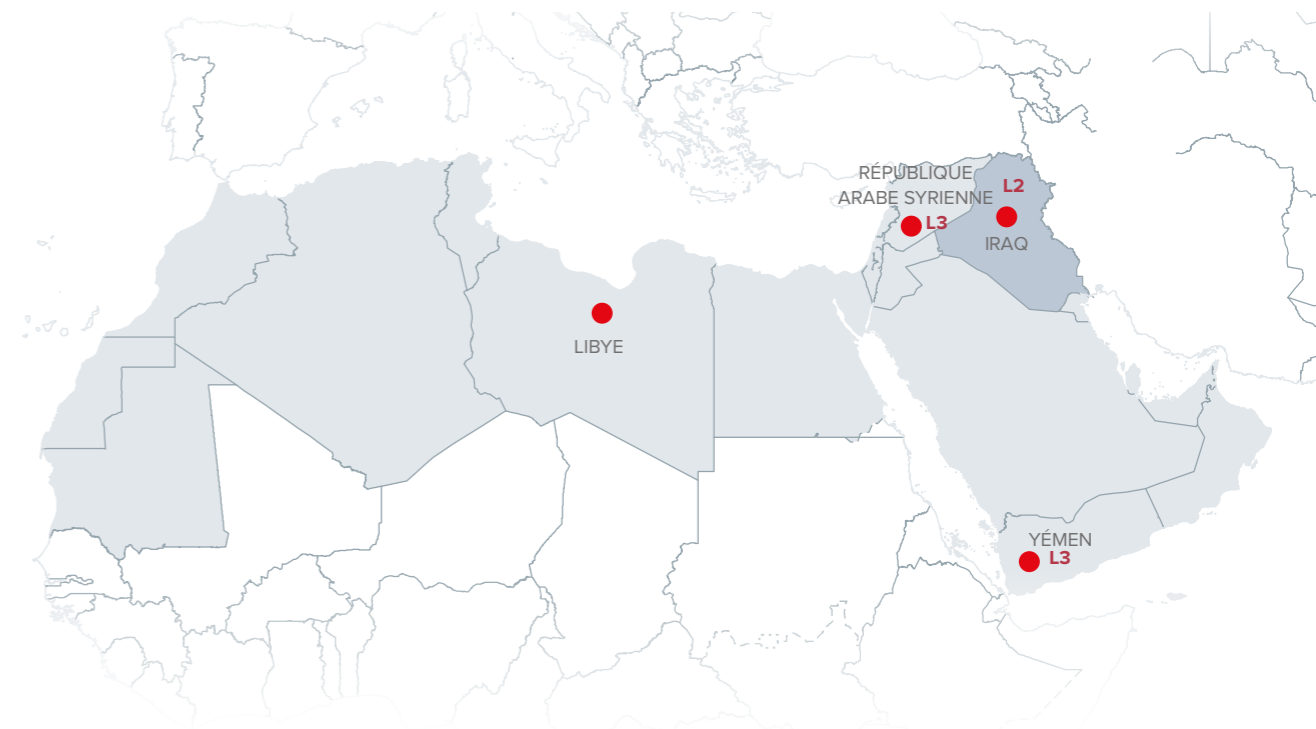
LIBYE

Si des efforts sont actuellement déployés pour mettre un terme au conflit et encourager la paix, les combats à Tripoli déclencheront sans doute d'autres déplacements internes, et les personnes qui ont besoin de protection auront des difficultés à accéder à l'aide. Les garde-côtes libyens devraient continuer à débarquer les réfugiés et les migrants qui tentent d'emprunter la route de la Méditerranée centrale, et un grand nombre d'entre eux risquent d'être placés en détention pendant de longues périodes et dans des conditions épouvantables.

Le HCR soutiendra les déplacés internes, les réfugiés et les demandeurs d'asile, en particulier dans les zones urbaines. L'organisation fournira une aide vitale aux points de débarquement et dans les centres de détention, tout en plaidant avec force pour des alternatives à la détention en Libye. Priorité sera accordée à la mise en œuvre de solutions durables, notamment la réinstallation directe, le rapatriement volontaire et le regroupement familial, ainsi que l'évacuation à titre humanitaire des personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR dans les Centres de transit d'urgence de Roumanie et d'Italie, ainsi que dans le Mécanisme de transit d'urgence situé au Niger et dans celui qui a été ouvert dernièrement au Rwanda.

46 000
RÉFUGIÉS ET
DEMANDEURS D'ASILE
301 000⁵
DÉPLACÉS INTERNES
447 000⁶
DÉPLACÉS INTERNES
RAPATRIÉS
2600⁷
PERSONNES RELEVANT DE
LA COMPÉTENCE DU HCR
EN DÉTENTION

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continue de subir certaines des crises humanitaires les plus longues et les plus aiguës du monde, alimentées par des facteurs complexes, comme la poursuite des hostilités et l'absence de solutions politiques. En 2020-2021, l'aide d'urgence sera au premier plan de la réponse opérationnelle, parallèlement à l'action qui vise à préserver l'espace d'asile et à créer les conditions propices au retour volontaire des personnes relevant de la compétence du HCR dans la sécurité et la dignité.

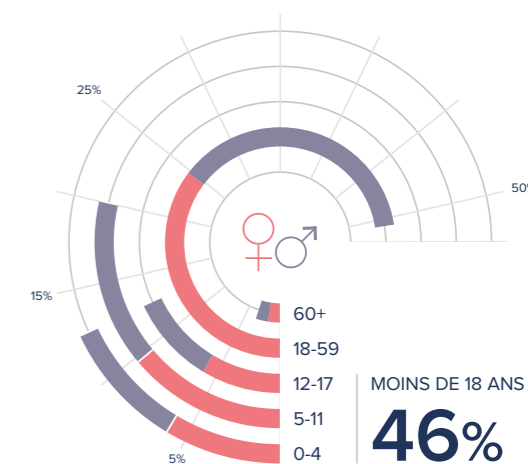


RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019

16 millions

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD EN 2020

RÉFUGIÉS	2,7 millions
DEMANDEURS D'ASILE	317 000
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	2,3 millions
DÉPLACÉS INTERNES	10,3 millions
APATRIDES	365 000
AUTRES	3300



¹ Source: OCHA (2019).

² Suivi par le HCR en 2019 et ne reflète pas la totalité des retours.

³ Source: OIM (2019), chiffres cumulés depuis janvier 2014.

⁴ Source: OIM (2019), chiffres cumulés depuis mars 2015.

⁵ Source: OIM (2019), déplacés depuis janvier 2016.

⁶ Source: OIM (2019), rapatriés depuis 2017.

⁷ Estimations de novembre 2019.

● Situation
■ Pays mettant en œuvre l'initiative sur les déplacés internes
L 2/3 Niveau d'urgence

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Toutes les situations, notamment celles concernant l'Iraq, la Syrie et le Yémen, ont été sous-financées en 2019. Le HCR a donc dû prendre des décisions difficiles pour déterminer les priorités en matière d'assistance, compte tenu des ressources disponibles.

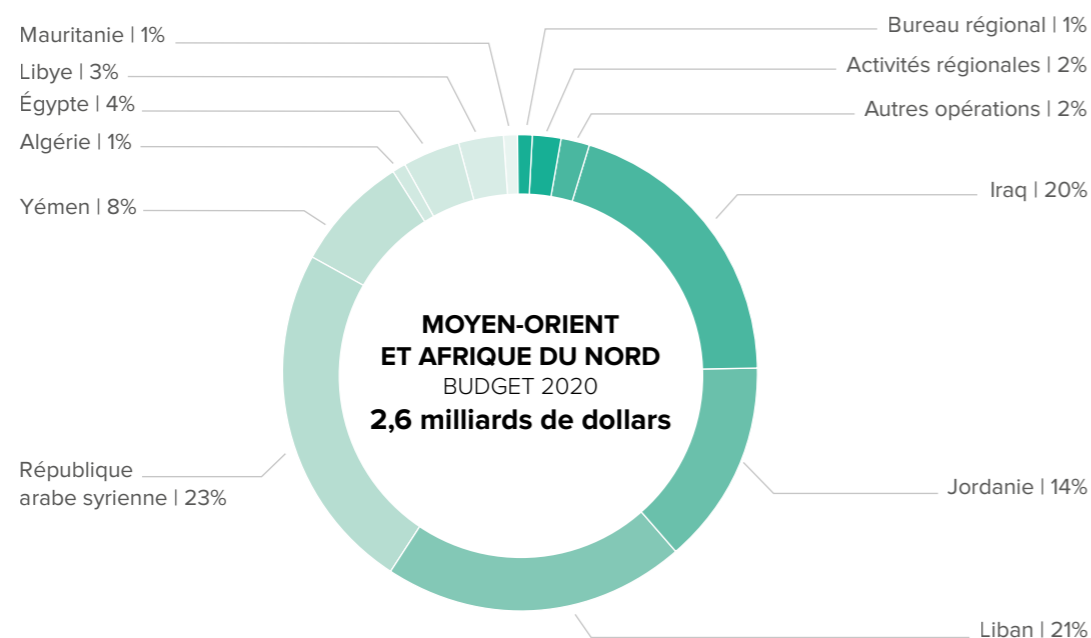
Les conséquences d'un manque de financement sont visibles dans toute la gamme des activités du HCR, de la préparation à la réponse en passant par la recherche de solutions durables. Par exemple, le programme de préparation à l'hiver du HCR reste indispensable pour permettre aux réfugiés et aux déplacés internes vulnérables de résister à des conditions extrêmes. Un sous-financement en 2020-2021 les privera des moyens de satisfaire leurs besoins vitaux pendant les mois d'hiver et entraînera une dégradation ultérieure de leurs conditions de vie.

La vulnérabilité des réfugiés et des déplacés internes iraqiens et syriens, due à leur déplacement prolongé, s'est aggravée au fil du temps et, dans certains pays, leur taux de pauvreté continuent à excéder 60%. Plus d'1,2 million de Syriens sont éligibles à l'assistance en espèces, mais si les fonds ne sont pas suffisants, le HCR ne pourra pas remédier aux risques de protection encourus par les plus vulnérables. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les aides en espèces préviennent et atténuent certains risques, comme le travail des enfants, le mariage précoce et les violences de genre. Cependant, les risques

auxquels les enfants sont exposés augmenteront si les opérations ne reçoivent pas un financement suffisant. Les effets des programmes de protection et d'assistance en espèces se conjuguent, assurant l'identification efficace des personnes vulnérables, fournissant aux individus des aides en espèces destinées à satisfaire leurs besoins les plus essentiels ou des allocations à usages multiples. Compte tenu de l'utilité de l'aide en espèces et du fait que les personnes qui peuvent y prétendre comptent parmi les plus vulnérables de la région, toute réduction pourrait aggraver les risques de protection auxquels celles-ci sont exposées et les inciter à recourir de plus en plus à des stratégies d'adaptation néfastes.

S'agissant des opérations qui font face à un déficit chronique de financement, comme l'Algérie, le HCR aura besoin en 2020-2021 de fonds pour respecter les normes internationales relatives à l'assistance essentielle, entre autres dans les secteurs de la protection, des abris, de la santé, ainsi que de l'eau et de l'assainissement.

En outre, les frais de santé continuent d'augmenter dans l'ensemble de la région et les réfugiés n'ont pas tous accès aux services de santé publics. Un financement ininterrompu est indispensable pour assurer l'accès des familles réfugiées aux services médicaux les plus essentiels, dont les soins de santé primaires curatifs et préventifs, ainsi qu'aux soins de santé secondaires et tertiaires.



BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | USD

OPÉRATION	2019 Budget actuel (au 30 juin 2019)	PILIER 1				PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		2021 Budget proposé
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL						
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD												
Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ¹	3 294 998	17 335 283	-	-	-	-	-	-	-	-	17 335 283	19 000 000
Activités régionales pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ¹	59 474 887	48 421 053	-	-	-	-	-	-	-	-	48 421 053	48 421 052
SOUS-TOTAL	62 769 885	65 756 336	-	-	-	-	-	-	-	-	65 756 336	67 421 052
MOYEN-ORIENT												
Autres opérations au Moyen-Orient	41 013 282	-	-	-	-	18 000 000	-	-	-	-	18 000 000	18 000 000
Iraq	602 477 448	177 062 196	934 307	-	332 454 370	-	-	-	-	-	510 450 874	510 425 000
Israël	4 491 967	6 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000 000	6 000 000
Jordanie	371 820 283	356 357 449	-	-	-	-	-	-	-	-	356 357 449	370 557 449
Liban	562 760 979	534 379 077	1 008 633	-	-	-	-	-	-	-	535 387 710	488 429 155
Bureau multi-pays en Arabie saoudite ²	11 448 862	11 284 686	178 167	-	-	-	-	-	-	-	11 462 853	11 462 853
République arabe syrienne	624 382 693	46 968 149	198 640	317 833 049	247 382 855	-	-	-	-	-	612 382 693	612 382 693
Yémen	198 648 637	73 178 497	-	-	138 679 375	-	-	-	-	-	211 857 873	270 999 999
SOUS-TOTAL	2 417 044 152	1 205 230 054	2 319 747	317 833 049	736 516 601	-	-	-	-	-	2 261 899 451	2 288 257 148
AFRIQUE DU NORD												
Algérie	37 046 284	37 383 599	-	-	-	-	-	-	-	-	37 383 599	37 118 500
Égypte	104 156 716	108 814 434	-	-	-	-	-	-	-	-	108 814 434	117 518 805
Libye	88 120 936	58 873 779	-	-	26 740 333	-	-	-	-	-	85 614 112	90 568 384
Mauritanie	19 321 340	24 591 889	-	-	-	-	-	-	-	-	24 591 889	27 131 658
Maroc	8 000 000	8 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	8 500 000	8 000 000
Tunisie	7 270 297	8 328 165	-	-	-	-	-	-	-	-	8 328 165	7 778 402
Sahara occidental (Mesures de rétablissement de la confiance)	7 259 413	4 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000 000	4 000 000
SOUS-TOTAL	271 174 985	250 491 865	-	-	26 740 333	-	-	-	-	-	277 232 198	292 115 749
TOTAL	2 750 989 022	1 521 478 255	2 319 747	317 833 049	763 256 933	-	-	-	-	-	2 604 887 985	2 647 793 949

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

² Coordonne les activités au Koweït, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.

Sauvegarder les droits fondamentaux

Réfugiées somaliennes rassemblées dans un centre d'assistance aux femmes, géré par l'ONG 'International Medical Corps au camp de Melkadida (Éthiopie).

© HCR/Georgina Goodwin

La sauvegarde des droits fondamentaux de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR est l'objectif essentiel de la protection. Le monde fait face actuellement à une augmentation des déplacements, causés par une combinaison de facteurs conjugués, comme les conflits, la violence, la persécution, les catastrophes naturelles et les changements climatiques, qui placent les personnes relevant de la compétence du HCR dans des situations où leurs droits sont menacés.

Les douze derniers mois ont été marqués par un certain nombre de développements importants, ouvrant la voie à une amélioration de la protection. Le Pacte mondial sur les réfugiés offre un cadre pour traiter les crises de réfugiés dans le contexte de défis mondiaux plus amples, au moyen de dispositifs équitables et prévisibles de partage des responsabilités permettant des résultats de protection positifs. L'engagement aux côtés de nombreux partenaires pour réaliser les objectifs principaux du Pacte, qui consistent à alléger la pression exercée sur les pays d'accueil, à renforcer l'autonomie des réfugiés, à élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ainsi qu'à favoriser les conditions d'un retour volontaire dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité, guidera l'action de protection du HCR en 2020 et au cours des années suivantes.

Ce même esprit d'engagement collectif, visant à offrir une protection et des solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR, a été à la base du Segment de haut niveau sur l'apatridie, organisé lors de la réunion du Comité exécutif en octobre 2019, à mi-parcours de la campagne #IBelong (#Jexiste) (2014-2024), lancée par le HCR. Les États ont pris de fermes engagements pour renforcer leurs systèmes d'identification, de prévention et de réduction de l'apatridie, par la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux applicables. D'autres partenaires se sont engagés à soutenir les efforts visant à relever les défis de l'apatridie.

Une version actualisée de la « Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de

déplacement interne », publiée en septembre 2019, encourage l'organisation à contribuer de manière claire et prévisible à des réponses humanitaires coordonnées dans les situations de déplacement interne, ainsi qu'à la protection des droits des déplacés internes, en appui de la responsabilité première de l'État.

Le HCR travaille également avec des États et des partenaires au déploiement de la « Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires » (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*), pour accroître le nombre de places de réinstallation disponibles, notamment par l'implication de nouveaux pays de réinstallation, et pour développer les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers comme les parrainages communautaires ou les possibilités liées à l'emploi et aux études.

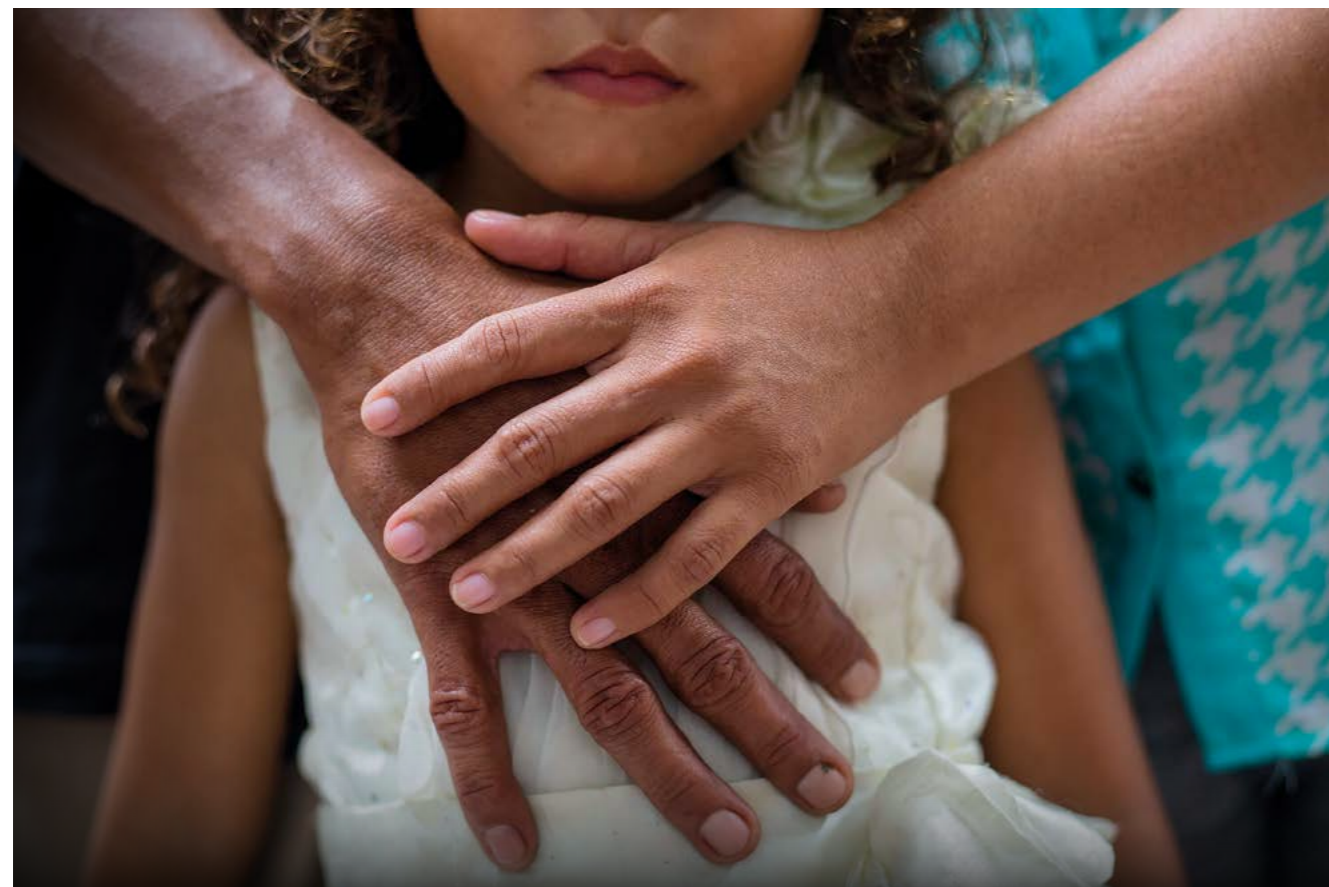
Malgré les avancées observées dans les cadres relatifs à la solidarité internationale et à la protection nationale, de graves défis menacent toujours le droit de demander l'asile et d'en bénéficier, ainsi que le principe de non-refoulement. L'accès humanitaire aux populations touchées dans un certain nombre de crises aiguës est toujours difficile. L'assistance aux personnes en situation de risque accru n'est pas totalement adaptée, et les conditions du retour volontaire et de l'autonomisation ne sont pas suffisamment mises en place.

En 2020, le HCR continuera d'aider les États et les personnes relevant de sa compétence à gérer les défis de protection majeurs de manière stratégique, avec toutes les parties prenantes concernées, et à travers une approche centrée sur les droits. Entre autres priorités, la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité renforcera la participation et la redevabilité envers les populations touchées. Le Groupe d'appui à la capacité d'asile, créé dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, viendra soutenir les États qui souhaitent améliorer leurs lois et leurs cadres politiques. L'application de la politique relative aux déplacés internes renforcera la capacité du HCR à identifier des solutions aux situations de déplacement interne.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



CADRES DE PROTECTION JURIDIQUES



© HCR Roberto Carlos Sanchez

Une petite fille et sa famille demandent l'asile à San José (Costa Rica) après avoir fui le Nicaragua.

CIBLES DE 2020

Élaborer et diffuser des conseils juridiques et des analyses politiques sur les problèmes actuels de protection internationale, conformément aux normes internationales.

S'engager dans des actions portant sur les lois au niveau mondial, régional et national ainsi que sur les procédures judiciaires avec les acteurs de la justice, à l'appui du droit international des réfugiés.

Représenter le HCR au sein de partenariats stratégiques destinés à renforcer les cadres de protection juridiques.

Le HCR continuera de faire progresser, de promouvoir et de surveiller l'application des normes de protection, en accord avec son mandat — en particulier avec sa responsabilité de supervision — et à l'appui du Pacte mondial sur les réfugiés et des objectifs de développement durable. L'organisation encouragera également un plus grand respect de ces normes par les États, ainsi qu'un renforcement des régimes nationaux, et intégrera le plaidoyer législatif et politique dans tous les domaines pertinents de son travail.

Le HCR continuera à faire des recommandations sur le droit des réfugiés à une vie familiale dans le cadre du

regroupement familial, sur la cessation du statut de réfugié et à promouvoir des normes relatives au déplacement dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes.

Le HCR entreprendra des recherches et des analyses supplémentaires sur les risques encourus par les personnes déplacées en raison de catastrophes et des changements climatiques. L'organisation diffusera également des recommandations sur le déplacement secondaire des demandeurs d'asile et des réfugiés, en insistant sur la nécessité d'éviter la pénalisation pour entrée ou séjour irréguliers.

Le HCR aidera les États qui cherchent à adhérer aux traités pertinents ou à supprimer des réserves aux traités dont ils sont signataires. Si nécessaire, l'organisation soutiendra les États dans leurs procédures législatives et judiciaires et travaillera avec les législateurs, les avocats, les juges et les tribunaux pour offrir des avis sur la législation et les politiques, intervenant le cas échéant en qualité d'amicus curiae.

L'organisation continuera à coopérer avec des partenaires stratégiques et à participer à des processus et mécanismes au niveau mondial, régional, national et local, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, des migrations, et des déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes, ce dernier domaine illustrant les efforts déployés par le HCR pour contribuer à l'élaboration de

cadres juridiques et politiques répondant aux défis contemporains, sur les questions où son expertise peut profiter aux discussions politiques mondiales.

Le HCR continuera de promouvoir la cohérence des politiques relatives aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes, en aidant les partenaires et les principales parties prenantes à approfondir leur connaissance de l'environnement de protection dans ces contextes. Il participera de nouveau à la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, en soutenant sa stratégie pour la période 2018-2020, et travaillera avec l'Équipe spéciale sur les déplacements, en particulier pour la préparation de la 26^{ème} Conférence des Parties de novembre 2020, et pour soutenir les activités pertinentes de réduction des risques de catastrophe.

Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes: Stratégie 2019-2022 (en anglais).



Capacité de protection | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à renforcer les institutions et les moyens susceptibles d'améliorer la protection des réfugiés et le bien-être des communautés d'accueil, avec l'appui d'un ensemble d'acteurs. Ceci inclura des dispositifs plus solides de préparation et de réponse aux situations d'urgence, des cadres juridiques et politiques plus protecteurs, une plus grande capacité d'asile grâce au soutien et à la coordination du nouveau Groupe d'appui à la capacité d'asile, une amélioration de la réponse de protection et un renforcement des institutions nationales, la promotion et l'appui à la participation et à l'inclusion des réfugiés et des communautés d'accueil dans tous les aspects de la planification et de la réponse, ainsi qu'aux initiatives dirigées par des réfugiés.



© HCR/Michaela Salomon

Changement climatique et déplacements

L'histoire d'Hawali n'est qu'une illustration parmi d'autres de la manière dont les personnes déplacées dans le monde sont sur la ligne de front du changement climatique. Sur les 20,4 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR à la fin de 2018, un tiers se trouvaient dans les pays les moins avancés du monde, qui sont souvent très vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

« Les déplacements forcés au-delà de frontières internationales peuvent résulter de l'interaction entre le changement climatique et les catastrophes, d'une part, et les conflits et la violence d'autre part, tout comme ils peuvent résulter de seules catastrophes naturelles ou d'origine humaine. L'une ou l'autre situation peuvent déclencher des besoins de protection internationale. »

— Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.



L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE PROTECTION INTERNATIONALE ET LES RÉGIMES D'ASILE NATIONAUX



Sur le pont international de Rumichaca, le personnel du HCR offre des informations, une aide juridique et des articles de secours aux réfugiés et migrants vénézuéliens qui passent de Colombie en Équateur, avant l'application des nouvelles lois sur les visas.

CIBLES DE 2020

Assurer l'accès aux procédures individuelles de détermination du statut de réfugié ou à la protection collective, selon les modalités applicables à la majorité des personnes qui demandent une protection.

Assurer des normes procédurales minimales, conformément aux obligations régionales et internationales applicables, dans la majorité des systèmes d'asile ou de détermination du statut de réfugié.

Alors que quatre réfugiés sur cinq vivent dans des pays limitrophes de leur pays d'origine et à l'heure où le nombre de personnes déplacées de force éclipse les records précédents, la nécessité de régimes d'asile nationaux et de mécanismes de partage des responsabilités efficaces est plus pressante que jamais.

Dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, le Groupe d'appui à la capacité d'asile offrira aux États un forum pour solliciter ou apporter de l'aide, en vue de veiller à ce que les régimes d'asile

fonctionnent avec équité, efficacité, adaptabilité et intégrité. Le HCR facilitera les échanges entre les États, les experts et les membres de la société civile cherchant à appuyer des procédures d'asile et de détermination du statut de réfugié qui respectent les normes minimales et produisent des décisions rapides et équitables.

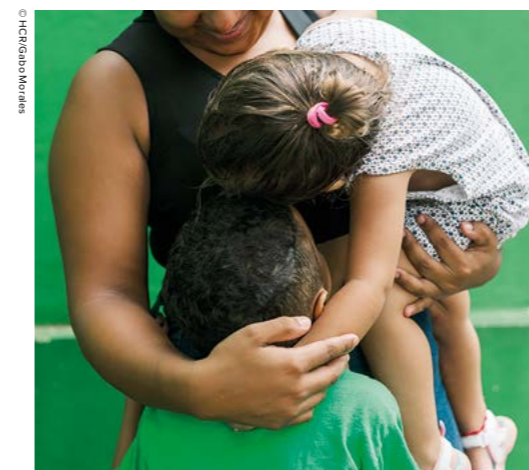
Dans le même temps, le HCR assurera, si nécessaire, la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat, à condition que celle-ci apporte des avantages concrets, en termes de protection, aux

personnes relevant de sa compétence. L'examen individuel des dossiers aura lieu uniquement si cela sert un objectif clair et identifiable, s'inscrivant dans une stratégie plus large de protection et de recherche de solutions. Dans de nombreux contextes, les approches collectives sont plus pratiques, en particulier lorsque les demandeurs d'asile affluent en grand nombre en raison de circonstances objectives, vérifiables, dans leurs pays d'origine.

L'élaboration d'un cadre juridique complet pour la détermination du statut de réfugié, le déploiement d'effectifs en nombre suffisant et la mise en place d'infrastructures d'appui peuvent s'avérer difficiles et exiger beaucoup de ressources. En conséquence, le HCR soutiendra les États qui assument la responsabilité de la détermination du statut de réfugié, lorsque les circonstances le permettent. Ce soutien sera de longue durée, de manière à garantir le succès de la transition, et comprendra des initiatives d'assurance qualité adaptées à chaque contexte, comme celles entreprises aux Amériques. Le HCR travaillera avec les États pour fixer des objectifs clairement définis, mesurables et assortis de délais, avec des plans détaillés de mise en œuvre, de clôture et de suivi.

La diffusion d'informations de qualité sur les pays d'origine et de conseils par pays est indispensable pour améliorer l'efficacité et la qualité de la prise de décisions en matière d'asile. Le HCR publiera des recommandations à l'intention des États et d'autres partenaires. L'organisation prévoit également de lancer une révision de *Refworld*, qui constitue la principale base de données sur les législations et les politiques en lien avec les décisions d'asile, et qui comprend une base de données sur la jurisprudence mondiale.

Les normes procédurales révisées du HCR fourniront des directives claires et concrètes sur l'application des procédures de détermination du statut de réfugié. L'aide-mémoire et le glossaire existants, concernant les modalités d'instruction des dossiers, continuera de guider les États dans le tri et la sélection des modalités appropriées d'instruction des dossiers, compte tenu notamment du rythme soutenu et élevé des arrivées dans de nombreuses régions. Le HCR facilitera également la constitution d'équipes de réserve comprenant des spécialistes techniques de la détermination du statut de réfugié et mènera, au besoin, des initiatives de renforcement des capacités.



Le chef du HCR se félicite de l'aide du Mexique envers les réfugiés

Avec plus de 48 000 demandes d'asile déposées fin août, le Mexique a d'ores et déjà enregistré une augmentation de 231% du nombre de demandes d'asile.

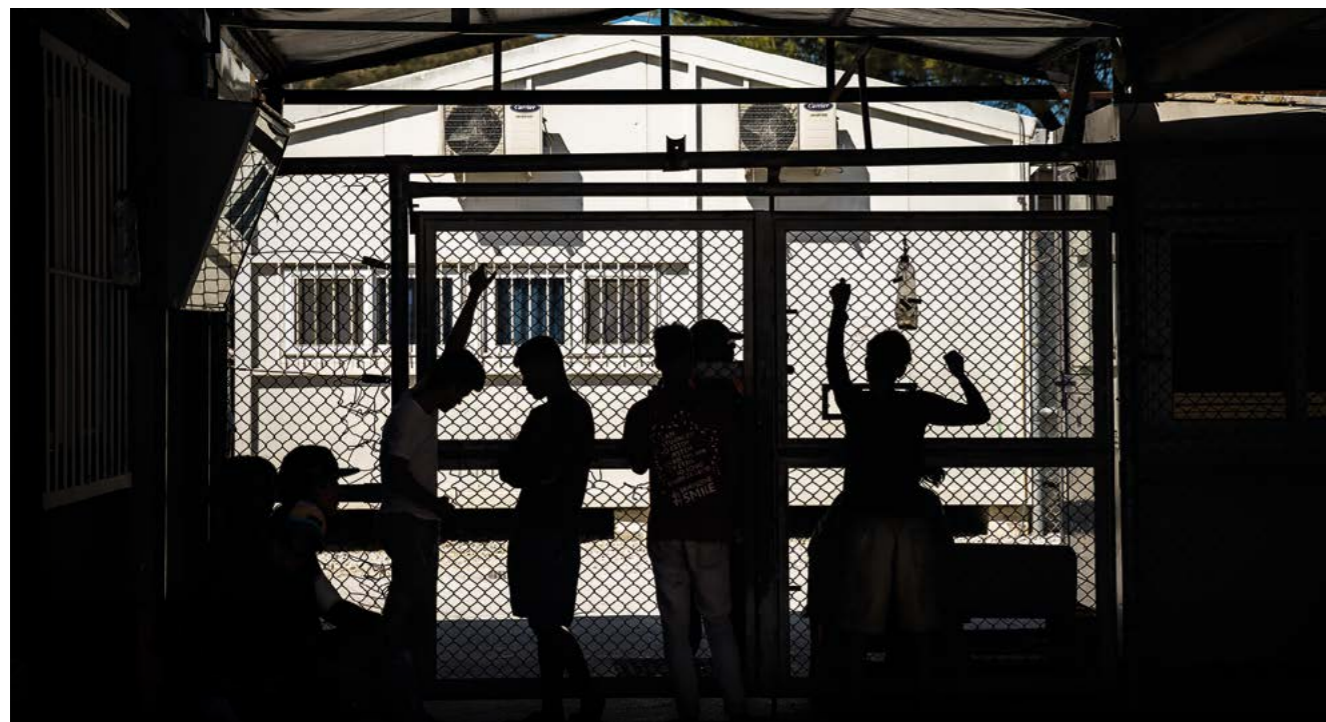
« Nous rêvons de voir approuvée notre demande d'asile et d'obtenir un emploi pour économiser de l'argent afin de relancer notre propre entreprise [...] Nous ne voulons pas être un fardeau. Nous voulons jouer un rôle et contribuer au bien-être du Mexique. »

— Carla*, militante hondurienne ayant demandé l'asile au Mexique.



*Les noms ont été changés pour des raisons de protection.

PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME



Des mineurs isolés originaires d'Afghanistan et de Syrie dans la section A du centre d'accueil de Moria, en Grèce.

CIBLES DE 2020

Collaborer de manière stratégique avec les mécanismes de défense des droits de l'homme afin d'encourager le respect, la protection et la promotion des droits des personnes relevant de la compétence du HCR.

Plaider et forger des partenariats pour que les questions de déplacement forcé et d'apatridie soient incluses dans les cadres et les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme.

Promouvoir et surveiller l'accès des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides à la liberté et à la libre circulation, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Un grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile, d'apatrides ne peuvent jouir de leurs droits fondamentaux, notamment concernant leur sécurité physique et l'égalité devant la loi. Le manque de documents, de conseils juridiques ou de ressources peut les empêcher de chercher de l'aide ou de demander réparation. Pour remédier à cela, le HCR collaborera avec le système des Nations Unies de défense des droits de l'homme et s'emploiera à promouvoir activement les droits des personnes relevant de sa compétence, notamment dans les stratégies de protection et de recherche de solutions, ainsi que dans d'autres engagements opérationnels.

Le HCR veillera à ce que les questions de déplacement forcé et d'apatridie soient

prises en compte dans les cadres internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Ainsi, il participera entre autres à des équipes spéciales et à des initiatives inter-agences des Nations Unies, et contribuera à des processus et initiatives thématiques dans le cadre du Conseil des droits de l'homme et des travaux menés par les titulaires de son mandat au titre des procédures spéciales. L'organisation aidera les opérations lors des examens par pays conduits par les organes de surveillance de l'application des traités des Nations Unies, aidera à préparer des rapports écrits pour l'examen périodique universel et présentera des déclarations orales au Conseil des droits de l'homme, aux organes de surveillance de l'application des traités des Nations Unies et dans d'autres forums chargés

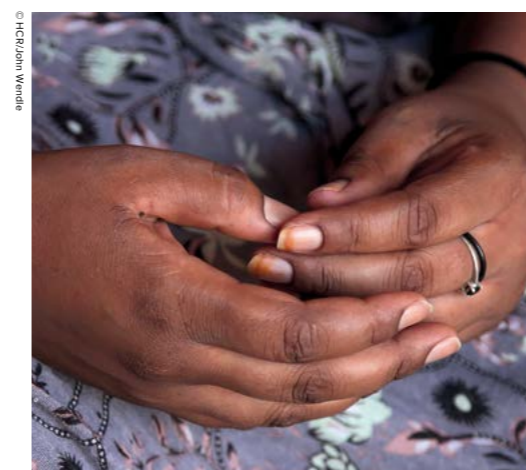
des droits de l'homme. Le HCR continuera de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies, les États, les réseaux d'ONG de défense des droits de l'homme, le HCDH et d'autres agences des Nations Unies, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme.

Le HCR intégrera une approche orientée sur les droits de l'homme et des considérations relatives aux droits de l'homme dans ses différents domaines d'activités, notamment en offrant des conseils, des instructions et des formations sur les droits des personnes relevant de sa compétence. Par exemple, en 2020, le HCR travaillera en étroite coopération avec le Groupe sectoriel mondial de la protection pour élaborer des instructions pratiques sur la surveillance du respect des droits de l'homme dans les opérations sur le terrain, et pour mettre au point des formations destinées à renforcer les capacités sur les questions de droits de l'homme.

L'organisation soulèvera les questions liées au déplacement et à l'apatridie dans le cadre des processus d'établissement et de révision des normes relatives aux droits de l'homme et invitera les États et les parties prenantes à encourager activement le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme. Le HCR aura davantage recours aux mécanismes de défense des droits de l'homme pour obtenir des résultats immédiats en matière de protection, notamment pour la prévention

du refoulement. Ces activités aideront également l'organisation à renforcer la protection dans les contextes où le HCR n'est pas présent et ceux où les États ne sont pas signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés ou des Conventions sur l'apatridie.

La détention arbitraire de demandeurs d'asile, de réfugiés, de déplacés internes et d'apatrides est l'un des nombreux problèmes de droits de l'homme auxquels le HCR souhaite s'attaquer à l'échelle mondiale, en vue d'y mettre fin. L'organisation cherche également à réduire et à éliminer les restrictions illégales à leur liberté de circulation, conformément aux normes internationales. À cette fin, le HCR s'attachera à promouvoir la liberté de circulation, recherchera des alternatives à la détention et plaidera pour l'élimination de la détention des enfants. En 2020, le HCR continuera de coopérer avec les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, en particulier avec le Groupe de travail sur la détention arbitraire, de renforcer sa stratégie de plaidoyer et d'actions en justice ciblées, d'assumer conjointement la direction du Groupe de travail sur les alternatives à la détention au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et de consolider ses partenariats avec la société civile, notamment avec la Coalition internationale contre la détention et les nombreuses organisations qui en font partie.



Des réfugiés somaliens en quête de sécurité risquent tout en Libye

Détenue par des trafiquants armés jusqu'aux dents dans un entrepôt du sud de la Libye, Maryam*, une réfugiée somalienne qui venait de se marier, a été séparée de son mari Ahmed* et violée – à plusieurs reprises – pendant des mois. Ce n'est que lorsqu'elle s'est retrouvée enceinte qu'elle a revu son mari.

« Ils continuaient à me battre malgré mon état. Un jour, un trafiquant m'a poussé très fort. Je suis tombée et j'ai perdu mon bébé. »

— Maryam*, une réfugiée somalienne détenue en Libye et évacuée au Niger.



(en anglais)

*Nom changé pour des raisons de protection.

FAIRE FACE ET RÉPONDRE AUX MOUVEMENTS MIXTES



Le HCR anime un groupe de discussion composé de mineurs isolés dans le camp de réfugiés de Shagarab pendant une campagne de lutte contre la traite dans l'est du Soudan.

CIBLES DE 2020

Identifier les personnes qui ont besoin de protection internationale au sein des mouvements mixtes, leur offrir immédiatement une aide et les orienter vers les mécanismes et procédures appropriés.

Veiller à ce que les réponses à la traite des personnes comprennent des garanties effectives, protégeant les droits des victimes et leur accès à la protection internationale.

Renforcer les partenariats noués avec les États, les agences des Nations Unies et les acteurs de la société civile concernés, de manière à assurer un plus grand respect des droits des personnes qui participent à des mouvements mixtes.

S'agissant des mouvements mixtes, l'objectif central de l'engagement du HCR est de veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence soient identifiés, reçoivent une protection internationale et aient accès, s'il y a lieu, à des solutions. Les «mouvements mixtes» sont définis comme des mouvements transfrontaliers de personnes qui voyagent les unes aux côtés des autres, généralement de manière irrégulière, en empruntant les mêmes itinéraires et en utilisant les mêmes moyens de transport ou intermédiaires, mais pour des raisons différentes et pour satisfaire des besoins différents. Parmi ces personnes peuvent se trouver des demandeurs d'asile,

des réfugiés, des victimes de la traite, des mineurs isolés, des apatrides et des migrants.

Les routes empruntées par les migrants, les demandeurs d'asile et les apatrides sont souvent très dangereuses et les exposent à de graves risques de violence, de sévices et d'exploitation, dont la traite des personnes. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et à l'engagement constant des Nations Unies en faveur de la prévention, de la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement durable, le HCR soutiendra les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements

et à réduire, en premier lieu, la nécessité d'entreprendre ces dangereux voyages. Ces mesures consistent notamment à mettre en place des régimes d'asile dans les pays et dans les régions d'origine, ainsi que le long des itinéraires migratoires, ou à les renforcer, de telle sorte que les personnes en quête de protection internationale puissent avoir accès au territoire et aux procédures d'asile, à des structures d'accueil adéquates et à la protection contre le refoulement.

Il est souvent difficile de déterminer si une personne est un réfugié ou un migrant lorsque cette personne arrive à une frontière ou sur le territoire d'un État. Le HCR continuera de travailler sur les mesures qui facilitent l'identification des besoins immédiats de toutes les personnes, indépendamment de leur statut, et leur assurent un accueil sûr et digne, suivi d'une orientation vers les procédures appropriées. Cette approche est conforme à la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et aux dispositions du Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le HCR forgera et renforcera des partenariats pour promouvoir l'accès des personnes relevant de son mandat à la protection internationale et l'application de tous les instruments régionaux et

internationaux pertinents en matière de réfugiés et de droits de l'homme aux personnes qui se déplacent dans des mouvements mixtes.

Il continuera à participer au Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations afin de contribuer à la mise en œuvre cohérente, globale et coordonnée du Pacte mondial sur les migrations. Le HCR maintiendra ses solides partenariats avec des organisations clés de l'aide humanitaire et du développement au sein du système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les États membres des Nations Unies et les acteurs du secteur privé, tout en participant à des forums clés sur les migrations, comme le Forum mondial sur la migration et le développement.

Afin de renforcer les réponses contre la traite des personnes, le HCR continuera de collaborer avec des États et des partenaires, en particulier l'OIM et l'ONUDC. En 2020, le HCR coprésidera l'Équipe spéciale sur la lutte contre la traite au sein du Groupe sectoriel mondial de la protection et participera activement aux travaux du Groupe inter-agences de coordination contre la traite des personnes, ainsi qu'à ceux de l'Alliance 8.7 — une alliance de parties prenantes œuvrant à la réalisation de l'objectif de développement durable 8.7 — pour l'élimination de la traite des personnes, de l'esclavage moderne et du travail forcé.



Pour les réfugiés pris au piège en Libye, une évacuation vers la sécurité

Quelque 66 réfugiés vulnérables ont été transférés via un vol d'évacuation vers un lieu sûr au Rwanda, où ils bénéficient d'abris, de soins médicaux et d'options pour un avenir prospère. Ce groupe est le premier à bénéficier d'un mécanisme de transit d'urgence récemment annoncé. L'accord conclu entre le Gouvernement rwandais, le HCR et l'Union africaine vise à transférer les réfugiés les plus exposés en Libye vers un centre de transit à Gashora, un district situé à environ 60 kilomètres de Kigali.

« Nous rêvions de quitter la Libye et maintenant nous pouvons enfin vivre en paix. »

— Zainab, un réfugié somalien évacué avec sa femme et leur petite fille de deux mois.



PRÉVENIR L'APATRIDIE ET Y RÉPONDRE



Une jeune femme, précédemment apatride, obtient la nationalité et le droit de travailler au Kirghizistan.

CIBLES DE 2020

100 000 apatrides obtiendront une nationalité ou verront leur nationalité confirmée.

12 États adhéreront aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie.

20 États amélioreront leurs lois, procédures et politiques en matière de nationalité afin de les rendre plus conformes aux normes internationales sur la prévention et la réduction de l'apatridie.

10 États mettront en place ou amélioreront des procédures de détermination du statut d'apatride.

Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie: 2014-2024 (en anglais)



Pour marquer l'arrivée à mi-parcours de la campagne décennale #Jexiste, destinée à éliminer l'apatridie d'ici 2024, un Segment de haut niveau a été organisé le 7 octobre 2019 dans le cadre de la session du Comité exécutif du HCR; à cette occasion, les États et d'autres parties prenantes ont pris des engagements en vue de l'élimination de l'apatridie d'ici 2024. Plus de 60 États ont pris plus de 230 engagements, consistant à adhérer aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie ou à les ratifier, à prévenir l'apatridie en retirant les dispositions discriminatoires liées au genre de leurs lois sur la nationalité, à assurer l'enregistrement universel des naissances, à offrir une protection aux apatrides et

à améliorer ou à lancer la collecte de données sur les populations apatrides. Des ressources seront nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de ces engagements.

Malgré une augmentation régulière du nombre d'adhésions aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie, le nombre d'États parties aux Conventions de 1954 et de 1961 demeure inférieur aux objectifs fixés pour 2020 dans le « Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie » — respectivement 120 et 103 adhésions. En 2020, le HCR continuera de promouvoir l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie, en vue d'accroître de 12 le nombre d'États parties.

La manière la plus durable et efficace de prévenir et de réduire les cas d'apatridie consiste à réformer les lois, les politiques et les procédures relatives à la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'entraîner l'apatridie. Bien que des progrès aient été accomplis, il n'existe pas, dans les lois sur la nationalité de nombreux États, de garanties contre l'apatridie à la naissance. L'une de ces garanties consiste à accorder la nationalité aux enfants nés sur le territoire sans laquelle ils seraient apatrides, ou aux enfants de ressortissants nés à l'étranger.

Dans un certain nombre d'États, des dispositions discriminatoires empêchent des groupes spécifiques d'acquérir la nationalité. En outre, 25 États ne permettent toujours pas aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères. En 2020, le HCR continuera d'offrir des conseils techniques aux gouvernements, dans l'objectif d'aider 20 États à améliorer leurs lois, politiques et procédures en matière de nationalité afin de les rendre plus conformes aux normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Cet objectif comprend l'élimination des discriminations liées au genre des lois sur la nationalité de quatre États.

Si la majorité des apatrides n'ont jamais quitté le pays où ils sont nés, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont également exposés à un risque d'apatridie. L'Action 6 du Plan d'action mondial appelle les États à accorder le statut de protection aux migrants apatrides en mettant en place des procédures de détermination du statut d'apatride et en facilitant leur naturalisation. Une procédure de détermination du statut d'apatride sert à identifier les apatrides au sein des populations de migrants pour qu'ils jouissent des droits dont ils peuvent se prévaloir jusqu'à ce qu'ils acquièrent une nationalité. Jusqu'à présent, seul un nombre limité d'États ont mis en place des procédures de détermination du statut d'apatride, et un grand nombre d'États accueillant d'importantes populations de

réfugiés ne disposent pas d'une telle procédure. En 2020, le HCR plaidera et offrira des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils mettent en place des procédures de détermination du statut d'apatride ou les améliorent, ce qui conduira à des changements structurels dans 10 États.

L'un des principaux obstacles à l'élimination de l'apatridie est l'absence de données. Les statistiques sur les apatrides ne couvrent actuellement que 78 pays, avec un nombre total de 3,7 millions d'apatrides. Leur nombre réel reste donc inconnu. Le HCR continuera de travailler avec des partenaires, dont la Banque mondiale, la Commission de statistique des Nations Unies et le FNUAP, pour encourager une meilleure collecte des données à l'échelle nationale, ainsi qu'une estimation plus rigoureuse du nombre d'apatrides présents dans le monde. Le HCR soutiendra également des exercices d'identification et d'enregistrement et des enquêtes pour améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, sur leur situation et sur les solutions possibles. Ces efforts devraient aboutir à une amélioration des données de référence quantitatives et qualitatives pour 20 États et à la production de données statistiques sur les apatrides pour 10 pays supplémentaires.



Une nationalité. Ce n'est pas un privilège, c'est un droit de l'homme. #Jexiste « Toute personne a droit à une nationalité. »

ENREGISTREMENT, ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS ET PROFILAGE



Des Éthiopiens réfugiés au Soudan du Sud, enregistrés biométriquement, attendent une distribution alimentaire dans le camp de réfugiés de Gorom.

2020 TARGETS

15 millions de dossiers d'enregistrement individuels seront disponibles dans l'Écosystème d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité du HCR (PRIMES).

10 millions d'individus seront inscrits biométriquement dans PRIMES dans 75 opérations-pays.

75 opérations du HCR mettront en œuvre « La politique et les instructions du HCR sur l'enregistrement et la gestion de l'identité ».

Instructions pour l'enregistrement et la gestion de l'identité (en anglais).



PRIMES est le système central d'enregistrement de la population et de gestion des dossiers du HCR. L'objectif principal de PRIMES est de fournir aux réfugiés et autres populations déplacées une identité juridique et numérique reconnue par les États et les entreprises. En septembre 2019, 9,6 millions de personnes étaient enregistrées dans la base de données proGres v4 de PRIMES dans 67 opérations. En 2020, le HCR mettra en œuvre et gèrera PRIMES dans 90 opérations, couvrant environ 15 millions de dossiers d'enregistrement, dont plus de 10 millions d'individus inscrits biométriquement, notamment dans huit opération-pays supplémentaires.

Une fois cet effort mené à terme, le HCR aura honoré l'engagement souscrit dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), qui était de porter à 75 le nombre total d'opérations disposant de systèmes biométriques d'ici 2020.

En 2020, la structure d'assistance de PRIMES sera étendue, au-delà du siège du HCR, aux plateformes de données, de gestion de l'identité et d'analyse de ses sept bureaux régionaux. Le HCR veillera à ce que les applications de PRIMES soient accessibles et interopérables avec les systèmes des partenaires et continuera de rationaliser la gestion de l'identité

des bénéficiaires à travers les points de distribution de l'aide. L'objectif sera de faciliter l'accès sécurisé, sûr et approprié du HCR et de ses partenaires aux données.

Un personnel d'enregistrement spécialement formé sera déployé dans les situations d'urgence. Les campagnes de vérification et les activités d'enregistrement seront renforcées à l'aide d'un fichier de réserve spécial d'experts de l'enregistrement, constituée en partenariat avec le Conseil danois pour les réfugiés. Le HCR animera également une série de webinaires à l'intention du personnel d'enregistrement et de protection, afin de diffuser les conseils contenus dans « La politique et les instructions du HCR sur l'enregistrement et la gestion de l'identité ». La politique sur l'enregistrement sera également incluse dans d'autres initiatives institutionnelles de formation et de renforcement des capacités.

Le HCR mettra en œuvre sa stratégie sur l'identité numérique et l'inclusion en appuyant les innovations spécifiques sur le terrain qui contribuent à la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés – car elles facilitent l'autonomie, la connectivité et l'inclusion financière – et participent au développement de nouvelles normes et orientations mondiales.

Les informations sur les autres personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les apatrides, les déplacés internes et les rapatriés, seront rassemblées par le biais d'estimations, d'inscriptions, de profilages et d'enquêtes. Les recommandations internationales sur les données et les statistiques relatives aux réfugiés et aux déplacés internes, ainsi que les instructions correspondantes, seront adoptées par les membres et les agences des Nations Unies en mars 2020. Le HCR travaillera également en étroite collaboration avec le Service conjoint pour le profilage des déplacés internes et fera un plus grand usage des compétences et des capacités du Service pour améliorer les données relatives aux déplacés internes.

Tout en soutenant les États dans le domaine de l'enregistrement et de la gestion de l'identité, le HCR appuiera également la collecte et la gestion de données et d'informations sur les réfugiés et les déplacés internes, renforçant la capacité des États à analyser la situation des personnes relevant de la compétence de l'organisation et à assurer la prise en compte de leurs besoins dans les plans nationaux.



L'enregistrement permet à de nombreux réfugiés rohingyas d'obtenir leur toute première pièce d'identité

Plus de 270 000 réfugiés apatrides originaires du Myanmar ont obtenu une carte d'identité dans le cadre d'une campagne d'enregistrement.

« Nous voulons que les Rohingyas obtiennent des documents d'identité. Voici le nôtre. »

— Nasima Aktar, une Rohingya apatride qui a récemment reçu une carte d'identité portant ses données personnelles, sa photo et son pays d'origine.



PROTECTION COMMUNAUTAIRE



Rehena Begum (à droite) s'entretient avec une volontaire de l'Unité de sécurité, Samuda Begum, lors d'une visite à son domicile, dans le camp 21 de Kutupalong, au Bangladesh.

CIBLES DE 2020

65 opérations amélioreront le soutien des communautés locales à la présence des personnes relevant de la compétence du HCR (réfugiés, déplacés internes, populations de retour et apatrides).

Le pourcentage de priorités programmatiques identifiées par les communautés sera mis en œuvre et/ou amélioré dans 30 opérations.

Le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR représentées dans les structures de direction et de gestion sera amélioré.

Améliorer la cohérence et l'échange d'idées entre régions et groupes de population et soutenir la capacité à promouvoir la protection communautaire.

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (en anglais).



Il n'est possible de mener des réponses de protection efficaces et durables que si les points de vue, les priorités et les capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons relevant de la compétence du HCR – réfugiés, apatrides, déplacés internes, rapatriés – sont mis à profit pour orienter les programmes de protection. Le HCR est fermement déterminé à accroître au maximum son engagement direct avec toutes les communautés relevant de sa compétence dans le cadre d'une approche communautaire, en encourageant les partenariats d'égal à égal et en les plaçant au centre du processus de prise de décision.

Pour cela, le HCR et ses partenaires doivent être munis des outils et des

compétences nécessaires dans tous les secteurs et tout au long du cycle de gestion des opérations. En s'appuyant sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de la protection communautaire, le HCR continuera d'investir dans ses opérations sur le terrain à travers l'adaptation et la diffusion des outils pratiques applicables aux situations de déplacement forcé – y compris de déplacement interne – et documentera et diffusera les pratiques innovantes et prometteuses qui facilitent l'identification rapide des préoccupations communautaires; tirera parti des capacités et points forts des communautés; assurera des structures de direction inclusives et représentatives;

et encouragera la cohésion sociale. Le HCR continuera de fournir des instructions et de renforcer les capacités par le déploiement de son module de formation en ligne, composé des programmes d'apprentissage « Protection communautaire » et « Programmation pour la protection », qui présentent des exemples concrets issus de différents contextes.

Dans le contexte de la régionalisation et en s'appuyant sur l'expérience et les leçons tirées de la mise en œuvre de la politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité, l'organisation redoublera d'efforts pour identifier et diffuser les bonnes pratiques relatives à l'âge, au genre et à la diversité, à la redevabilité envers les populations touchées et à la protection communautaire. Elle assurera également l'application de normes communes aux différentes régions et différents contextes de déplacement par le biais de son réseau renforcé de praticiens en ligne et de sa série sur la pratique de la protection communautaire, « Protection communautaire en action ».

Le HCR continuera à assurer le leadership inter-agences en matière de redevabilité envers les populations touchées en tant que coprésident du Groupe 2 des résultats

sur la redevabilité et l'inclusion du Comité permanent interorganisations (IASC) et en qualité de cosignataire de l'axe de travail « révolution dans la participation » du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

L'approche employée par le HCR pour établir et maintenir des canaux de communication fiables avec les populations touchées requiert une base de flexibilité qui est ancrée dans sa stratégie de protection communautaire. Ce processus, qui va du bas vers le haut et place les communautés au premier plan du processus, permet d'identifier et de renforcer les capacités de communication existantes. À cet effet, le HCR doit s'adapter à, et adopter avec efficacité, des méthodologies de communication innovantes tenant compte des canaux préférés des communautés, en ligne et hors ligne, et dans lesquels elles ont confiance. Il faut donc investir afin de donner au HCR les moyens de comprendre et de réduire les risques liés à la protection et à la confidentialité des données en ligne, ainsi que de garantir une approche inclusive, concernant l'instauration et la poursuite de dialogues avec un éventail diversifié de communautés.



Aider les familles à s'épanouir dans la plus vaste installation de réfugiés au monde

Deux ans après la fuite des réfugiés rohingyas au Bangladesh, des progrès ont été accomplis dans les domaines de la nutrition, des abris, des systèmes d'assainissement, des soins de santé et de l'enregistrement. Toutefois des difficultés persistent. Grâce à un projet unique créé par le HCR et son partenaire BRAC, des femmes comme Sahira peuvent à nouveau planter et récolter leurs propres produits. Le projet a débuté en 2018 avec 100 agriculteurs et se développe peu à peu.

« Nous plaçons les réfugiés au centre de l'intervention, pour fournir des services... et améliorer l'infrastructure. »

— Oscar Sanchez Pineiro.





PROTECTION DE L'ENFANCE, ENGAGEMENT ET AUTONOMISATION DES JEUNES



Un jeune réfugié sud-soudanais joue avec un cerf-volant dans le camp de réfugiés de Jewi, en Éthiopie.

OBJECTIFS DE 2020

Assurer l'accès non discriminatoire des enfants relevant de la compétence du HCR (réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides) aux services nationaux de protection de l'enfance et de protection sociale, dans 30 pays.

Entamer ou mener à terme une procédure de détermination l'intérêt supérieur de l'enfant pour plus de 70% des mineurs isolés.

700 comités, groupes et autres structures composées d'enfants seront opérationnels et faciliteront la participation des enfants.

30 projets dirigés par des jeunes relevant de la compétence du HCR seront soutenus par l'organisation.

Les enfants représentent plus de la moitié de la population mondiale de réfugiés et il y a 4,8 millions de jeunes réfugiés. Les enfants et les jeunes déplacés sont particulièrement exposés à la séparation, aux violences et à l'exploitation, tout en ayant un grand

potentiel et de fortes capacités de résilience et d'innovation, si on leur offre le soutien et les opportunités nécessaires. En 2020, l'approche du HCR en matière de protection de l'enfance et de participation des jeunes sera centrée sur cinq priorités stratégiques.

Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance pour assurer l'inclusion et la protection des enfants déplacés

Le HCR travaillera avec les autorités, d'autres organisations des Nations Unies et la société civile pour renforcer l'inclusion des enfants déplacés et apatrides dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance ainsi que la capacité de ces systèmes à prendre en charge les besoins particuliers de ces enfants. Les priorités consistent à renforcer les services sociaux dans les régions qui accueillent des personnes déplacées, à consolider les compétences et les procédures qui sont en place pour répondre aux besoins des enfants déplacés et à accroître, pour les enfants relevant de la compétence du HCR, l'enregistrement des naissances afin de prévenir l'apatridie, compte tenu de la diminution de l'accès à l'enregistrement des naissances observée l'an dernier.

Veiller à ce que des procédures appropriées de détermination de l'intérêt supérieur et des procédures adaptées aux enfants à risque soient appliquées

Une priorité constante du HCR est de veiller à ce que les enfants réfugiés et autres enfants relevant de sa compétence aient accès, en temps voulu, à des procédures de détermination de leur intérêt supérieur. L'organisation et ses partenaires entreprendront des évaluations et des déterminations de l'intérêt supérieur de l'enfant si les procédures nationales sont insuffisantes ou inaccessibles. Dans au moins 15 opérations, le HCR et ses partenaires s'efforceront également d'améliorer l'accès des mineurs isolés à

d'autres options de prise en charge, en particulier la prise en charge au sein de familles. Des activités de renforcement des capacités seront entreprises pour veiller à ce que les systèmes d'asile du HCR et des États soient adaptés aux enfants, notamment pour que l'opinion des enfants soit dûment prise en compte, que l'unité de la famille soit considérée comme prioritaire, que les enfants et les familles reçoivent des informations à jour et précises, et que les entretiens soient conduits par un personnel qualifié de manière adaptée aux enfants.

Aider les communautés, les familles et les enfants à s'occuper des enfants et à les protéger

Le HCR et ses partenaires soutiendront également les programmes de protection communautaire des enfants. À cet effet, ils aideront les membres de la communauté à mobiliser, à partager des informations et lancer des dialogues au sujet de problèmes clés de protection de l'enfance, comme le travail des enfants ou la violence familiale. Le HCR fournira également aux enfants, aux familles et aux communautés touchées des informations – adaptées aux enfants – sur les services de prévention et de réponse aux problèmes de protection de l'enfance. Le HCR et ses partenaires appuieront les programmes de formation aux compétences parentales qui aident les personnes ayant la charge d'enfants à gérer leur stress, à prendre soin de leurs enfants et à les protéger, et à utiliser des méthodes de discipline positive. La priorité sera de soutenir les efforts et les initiatives de protection de l'enfance émanant des enfants, des familles et des communautés déplacées de force.



Yazid NTAGANDA, assistant principal de terrain du HCR pose avec un jeune réfugié au camp de Mahama, au Rwanda.

Engagement et autonomisation des jeunes

Les actions clés du HCR pour les jeunes réfugiés (en anglais).



La participation significative des jeunes aux processus de prise de décision, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes tenant compte de leurs besoins et la fourniture de services spécifiquement destinés aux jeunes sont toutes des priorités du Pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR s'efforcera d'appuyer les initiatives dirigées par les jeunes, de les impliquer dans les activités de coexistence et de consolidation de la paix, de promouvoir leur épanouissement, de leur offrir des possibilités d'éducation adaptées à leurs spécificités, de leur donner un accès au sport, à des loisirs, et d'accroître le renforcement des

capacités, dans le cadre de la mise en œuvre des « Actions clés du HCR pour les jeunes réfugiés ». L'organisation cherchera également à renforcer l'inclusion des jeunes dans des mécanismes de responsabilisation, ainsi que dans des activités plus larges de consultation et de mise en réseau. Le HCR appuiera une série d'initiatives destinées à renforcer le leadership et l'action des jeunes, notamment à travers des projets dirigés par des jeunes, des projets du Fonds d'initiative pour la jeunesse, du Conseil consultatif mondial de la jeunesse, des activités de renforcement des capacités pour les jeunes et l'inclusion des jeunes dans les initiatives de protection menées au niveau des pays.

Renforcer la coordination, les connaissances, la gestion des informations et les données relatives à la protection de l'enfance et aux jeunes

L'approche du HCR soutiendra la production et la diffusion de connaissances et de données, notamment par le partage des expériences passées, des bonnes pratiques et des outils permettant d'élaborer des programmes efficaces de protection de l'enfance. Le HCR renforcera également la capacité de gestion des informations pour la protection de l'enfance (y compris la gestion des dossiers individuels, la collecte et l'analyse de données sur

la protection de l'enfance) ainsi que les programmes multisectoriels adaptés aux spécificités des jeunes. Il n'existe actuellement pas de méthode rationalisée pour rassembler les données sur les jeunes d'une organisation humanitaire à l'autre. Pour relever ce défi, le HCR travaillera avec des partenaires au renforcement de la collecte et de l'utilisation d'informations précises, permettant de comprendre les besoins des jeunes en plaidant pour des investissements accrus dans la gestion des données, en rationalisant la collecte et l'analyse de données et en révisant les méthodologies de collecte des données, notamment à l'aide d'approches participatives.



Les écoles du Costa Rica ouvrent leurs portes aux enfants déracinés du Nicaragua



Grâce à la générosité des villes frontalières du Costa Rica, des milliers d'enfants nicaraguayens qui ont fui la crise sociale et politique dans leur pays sont de nouveau scolarisés. Upala, une ville d'environ 44 000 habitants située dans l'une des régions les plus pauvres du Costa Rica, est le théâtre d'un afflux important de Nicaraguayens. Les écoles locales ont ouvert leurs portes à l'afflux de nouveaux élèves. Et parce que, comme Lina* et Miguel*, beaucoup d'enfants nicaraguayens ont été déscolarisés durant une longue période, certaines écoles offrent même aux nouveaux arrivants des leçons supplémentaires pour les aider à rattraper leur retard et à s'intégrer.

« Ces efforts montrent comment la solidarité peut être mise en pratique et servir de source d'inspiration pour nous tous. »

— Milton Moreno, Représentant du HCR au Costa Rica.



*Noms changés pour des raisons de protection.

ÉÉGALITÉ DES GENRES



Une Congolaise travaille sur un terrain agricole dans le cadre du projet d'Evariste Mfame, destiné à créer des villages de la paix et à autonomiser les agriculteurs.

CIBLES DE 2020

Améliorer la participation des femmes aux structures de gestion et de direction dans 54 opérations pour des réfugiés et dans 4 situations où le HCR est engagé opérationnellement auprès de déplacés internes.

Conduire un programme de formation à l'égalité des genres pour accroître et renforcer la capacité du HCR dans le domaine de l'égalité des genres.

Diffuser une aide opérationnelle pour renforcer la prise en compte systématique de l'égalité des genres.

L'égalité des genres est essentielle pour le bien-être et le respect des droits de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR et concerne tous les domaines d'activité de l'organisation. En 2020, le HCR continuera à promouvoir l'égalité des genres dans son action. Il défendra les droits et améliorera la protection des femmes et des filles en poursuivant la mise en œuvre des cinq engagements en leur faveur, qui font partie de la « Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité » :

- Les femmes et les jeunes filles participent de manière effective et dans des conditions d'égalité avec les hommes, aux structures de prise de décision et de direction.

- Les femmes et les filles bénéficient d'un enregistrement et de documents individuels.
- Les femmes et les jeunes filles ont accès à, et contrôlent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, la gestion et la distribution des vivres, des articles de secours essentiels et des aides en espèces.
- Les femmes et les filles ont accès, dans des conditions d'égalité avec les hommes, aux opportunités économiques, au travail décent et à des services éducatifs et médicaux de qualité.
- Les femmes et les jeunes filles ont accès à des services complets de prévention et de prise en charge des violences sexuelles et de genre.

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (en anglais).



Afin d'assurer une réponse qui encourage activement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le HCR continuera d'aider son personnel à intégrer avec efficacité l'égalité des genres dans ses activités opérationnelles et ses programmes dans les situations concernant des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés, des apatrides et des mouvements mixtes, et d'exécuter des actions ciblées pour faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. À cet égard, le HCR mènera son programme de formation à l'égalité des genres dans les régions où celui-ci n'a pas encore été déployé. Ce programme vise à renforcer la capacité technique du personnel en matière d'égalité des genres. Il sera centré sur la présence de référents chargés des questions d'égalité des genres et sur leur capacité à assumer ces fonctions et à défendre l'égalité des genres dans les opérations.

En outre, une boîte à outils récemment élaborée sur l'égalité des genres, accompagnée d'instructions claires sur l'intégration des questions d'égalité des genres dans le travail et les activités du HCR sera diffusée, notamment auprès des groupes sectoriels de la protection, des abris et de la gestion et coordination des camps dirigés par le HCR. Elle aidera le personnel à assurer la prise en compte systématique de l'égalité des genres tout au long du cycle de gestion des opérations du HCR et lors de son travail de coordination et d'encadrement dans les contextes impliquant des réfugiés et des déplacés internes, à intégrer la problématique d'égalité des genres dans les réponses d'urgence, à concevoir des programmes d'aides en espèces tenant compte des spécificités liées au genre et à promouvoir la participation des femmes aux structures de direction et de prise de décisions.

Le HCR poursuivra également ses efforts pour étendre l'utilisation du marqueur de genre et d'âge de l'IASC dans

l'organisation, notamment par les groupes sectoriels mondiaux dirigés par le HCR pendant les processus du cycle de programmation humanitaire ; cet outil technique mesure l'efficacité des programmes concernant la prise en compte des différences liées à l'âge et au genre au sein de la population relevant de la compétence du HCR. L'utilisation accrue de ce marqueur permettra d'assurer la formulation explicite des questions d'égalité des genres dans les plans d'opérations et les programmes, ainsi que dans les processus inter-agences.

L'action du HCR en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est plus efficace lorsqu'elle est menée de manière systématique dans tous les secteurs d'intervention de l'organisation. En gardant ceci à l'esprit, le HCR cherchera tout particulièrement à promouvoir la coordination intersectorielle et l'identification de points d'entrée stratégiques, par exemple l'accès des filles à une éducation de qualité, le travail de prévention des violences sexuelles et de genre, la protection des droits au logement, à la terre et à la propriété des déplacées internes et des déplacées de retour dans les programmes relatifs aux abris, et la promotion de la participation et du leadership des femmes dans les structures de gouvernance, mises en place dans les camps et les sites de déplacés internes.

Au niveau mondial, le HCR continuera de promouvoir et de défendre l'égalité des genres dans l'action humanitaire en s'appuyant sur des initiatives telles que les « audits de genre » des processus mondiaux liés au Pacte mondial sur les réfugiés et au Forum mondial sur les réfugiés. Le HCR s'attachera en particulier à assurer la participation et le leadership actifs des femmes réfugiées et de leurs organisations dans ces processus. Il continuera de rechercher et d'entretenir des partenariats stratégiques sur l'égalité des genres et l'action humanitaire.

Marqueur de genre et d'âge de l'IASC





PERSONNES EN SITUATION DE RISQUE ACCRU



Des personnes âgées tissent des liens d'amitié dans un centre soutenu par le HCR à Alep (Syrie).

Protéger les personnes handicapées et les personnes âgées

CIBLES DE 2020

Finaliser et diffuser des instructions sur l'identification des réfugiés handicapés lors de l'enregistrement, avec le matériel de formation correspondant.

Organiser 3 ateliers régionaux ou sous régionaux réunissant le personnel du HCR et des organisations locales ou régionales de personnes handicapées ainsi que des réfugiés et des déplacés internes handicapés.

Réviser et diffuser les recommandations sur le travail auprès des personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

La non-identification des réfugiés handicapés lors de l'enregistrement empêche ces derniers d'accéder, dans des conditions d'égalité avec les autres réfugiés, à la protection, à l'assistance et aux solutions, tout en limitant la capacité du HCR à surveiller avec efficacité leur inclusion dans tous les aspects de la programmation. Afin de remédier à ces difficultés, en 2020, le HCR s'attachera en priorité à renforcer la capacité de son personnel et de ses partenaires à identifier les personnes handicapées, notamment par l'utilisation des séries de questions du Groupe de Washington sur le handicap lors des processus d'enregistrement continu.

En 2020, une autre priorité consistera à développer les partenariats du HCR avec les organisations de personnes handicapées afin de renforcer la participation et d'intensifier la collaboration entre les personnes handicapées issues de la population déplacée et celles de la population d'accueil. Afin de faciliter le dialogue et d'offrir un espace pour identifier les partenariats possibles, le HCR organisera trois ateliers régionaux ou sous régionaux, réunissant des membres du personnel, des partenaires et des organisations de personnes handicapées.

Il est reconnu que les personnes âgées sont exposées à des risques spécifiques dans les situations de déplacement forcé, qu'elles sont souvent exclues des fonctions de direction et n'ont pas la possibilité d'appliquer leurs compétences et leurs aptitudes. Toutefois, le HCR n'a actuellement qu'une connaissance limitée des facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des personnes âgées et des obstacles qui entravent leur participation à la vie de la communauté. En 2020, l'organisation s'efforcera de remédier à ce manque de connaissances au sujet des personnes âgées en situation de déplacement et de sensibiliser son personnel et ses partenaires à l'importance d'une programmation qui tienne compte des critères d'âge.

Le HCR cherchera à améliorer l'accès de toutes les personnes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, à la protection, à l'assistance et aux solutions. Ces efforts contribueront à accroître la visibilité des personnes âgées et des personnes handicapées dans la programmation, ce qui les incitera à devenir des acteurs de la réponse aux déplacements forcés.

Protéger les personnes LGBTI dans les situations de déplacement forcé

CIBLES DE 2020

Renforcer la capacité de l'organisation et de ses partenaires à travailler avec les personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR et à les soutenir.

Renforcer les partenariats pour protéger les personnes LGBTI en situation de déplacement forcé.

La persécution et la discrimination subies par les personnes LGBTI les incitent à prendre la fuite pour aller chercher ailleurs la sûreté et la sécurité. Les personnes LGBTI continuent souvent d'être victimes de mauvais traitements pendant leur déplacement forcé – notamment de violences sexuelles et de genre, de l'absence de protection de la police, de refoulement, de l'exclusion des services essentiels, du manque de services répondant à leurs besoins particuliers, de détention arbitraire et d'exclusion.

En 2020, le HCR s'efforcera de mieux comprendre les diverses difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en situation de déplacement forcé, d'identifier des solutions novatrices pour relever ces défis, de renforcer la capacité du personnel du HCR et de ses partenaires à offrir

un soutien, et de nouer des partenariats au niveau mondial, régional et local, notamment avec les acteurs locaux, la société civile et les organisations de personnes LGBTI.

Pour y parvenir, le HCR prévoit de tenir un certain nombre de consultations dans différentes régions en 2020. Il organisera une table ronde d'experts représentant des États, des ONG, des établissements universitaires et des organisations internationales pour présenter les conclusions des consultations, discuter des difficultés auxquelles les personnes LGBTI en situation de déplacement sont confrontées aujourd'hui et identifier les actions prioritaires nécessaires. Les actions identifiées guideront le travail du HCR tout au long de l'année 2020 et des années suivantes.



Soutenir la protection inclusive des personnes LGBTI en Équateur

À Quito et à Esmeraldas (Équateur), un projet du HCR soutenu par son Fonds d'innovation et destiné à améliorer la protection et l'intégration des personnes LGBTI relevant de sa compétence est en cours. Les membres de cette communauté sont confrontés à des défis, notamment à des discriminations dans de nombreux aspects de leur vie (intégration sociale, services médicaux, moyens de subsistance) et la nécessité d'avoir accès à des espaces sécurisés est encore plus pressante dans ce contexte de déplacement forcé. Dans le cadre d'une collaboration avec les associations *Taller de Comunicación Mujer* et *Fundación Lunita Lunera*, des exercices participatifs, destinés à faire l'inventaire des espaces sociaux et d'intégration, serviront de base à l'élaboration de produits d'information destinés à être distribués aux personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR. Le projet intègre des mécanismes de retour d'information qui permettront de le mettre à jour grâce à la communication avec le réseau de la communauté.



Apporter une aide vitale

Avec près de 75 millions de personnes, dont des dizaines de millions de personnes déplacées de force, qui relevaient de sa compétence dans le monde à la fin de l'année 2018, le HCR continue d'offrir protection et assistance dans les situations d'urgence, souvent dans des environnements de sécurité difficiles. En octobre 2019, le HCR répondait à dix situations d'urgence de grande ampleur touchant des réfugiés et des déplacés internes, dont les situations concernant l'Amérique centrale, le Burkina Faso, le Cameroun, le Costa Rica, le Niger, la République démocratique du Congo, la Syrie, le Venezuela et le Yémen, ainsi que les pays frappés par le cyclone Idai (le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe).

Suite aux Orientations stratégiques du Haut Commissaire pour la période 2017-2021 et en accord avec la « Politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence », récemment révisée et aujourd'hui alignée sur les protocoles de l'IASC sur l'Intensification à l'échelle du système humanitaire, adoptés en novembre 2018, le HCR mobilisera des ressources financières, humaines et matérielles et facilitera la mise en place de partenariats pour répondre aux urgences affectant des réfugiés et des déplacés internes à travers le monde.

Conformément à la nouvelle « Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne », l'organisation renforcera encore sa capacité et ses outils pour se préparer et pour répondre aux situations d'urgence résultant de déplacements internes, par exemple par la constitution d'une capacité dédiée de gestion de l'information pour les situations d'urgence concernant des déplacés internes et par l'élaboration d'un ensemble de mesures de préparation aux situations d'urgence affectant des déplacés internes.

Le renforcement des partenariats avec de nombreuses parties prenantes, dont les gouvernements nationaux, les autorités locales, les ONG et les communautés locales, restera au cœur de la stratégie de préparation et de réponse aux situations d'urgence du HCR. Dans le nouvel environnement décentralisé, un appui supplémentaire sera apporté aux bureaux régionaux pour leur permettre d'exercer avec efficacité leurs fonctions de préparation et de réponse aux urgences dans leur région, pour gérer la chaîne d'approvisionnement et la passation de marchés, ainsi qu'en fournissant un contrôle, des instructions et des conseils en matière de sécurité aux opérations-pays et en les aidant à gérer les risques pour la sécurité et les réponses aux incidents graves.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



Un membre du personnel du HCR en pleine conversation avec de jeunes réfugiés syriens devant un abri de fortune du site d'installation de Bar Elias (Liban), pendant la réponse d'urgence à la tempête Norma, en janvier 2019.

© HCR/ Diego Ibarra Sánchez

PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE



Après trois jours de pluie incessante, qui ont causé des inondations, des glissements de terrain et des dégâts, des familles sont transférées dans de nouveaux abris sur le site Chakmarkul, à Cox's Bazar. Des articles d'urgence prépositionnés ont été distribués pour faciliter la reconstruction, la réparation et la consolidation des abris endommagés.

CIBLES DE 2020

100% des pays à haut risque respecteront leurs obligations déclaratives, concernant leur niveau de préparation, conformément à la liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence (HALEP).

100% des pays classés « rouges » sur la liste HALEP auront un plan de préparation et recevront un appui ciblé.

Élaborer et déployer un outil sur la préparation aux situations de déplacement interne pour améliorer les systèmes existants du HCR.

170 membres du personnel d'urgence du HCR et 130 collaborateurs des partenaires de réserve seront prêts à être déployés.

350 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires seront formés dans le cadre de 3 ateliers sur la gestion des urgences, 3 formations situationnelles aux urgences, et 2 sessions de formation inter-agences sur la direction et la préparation des équipes d'urgence.

Politique du HCR sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence (en anglais).



La préparation à une situation d'urgence implique un suivi des risques, associé à la mise en place de mesures de préparation, notamment de plans d'urgence fondés sur des scénarios. Le HCR a tiré plusieurs enseignements importants de la mise en œuvre de la « Politique de préparation et de réponse aux situations d'urgence de 2017. » Ainsi, ont été mis en évidence la nécessité d'une réponse collective plus prévisible et plus solide, mobilisant des ressources et des capacités dans l'ensemble de l'organisation, pour faire face aux urgences concernant des déplacés internes, ainsi que l'importance de disposer de capacités de gestion des informations, de connaissances, et de données crédibles et de qualité dès le début d'une urgence, pour permettre la coopération et l'appui

d'intervenants clés. Il s'agit également, en fonction du contexte opérationnel, en s'appuyant sur le Pacte mondial sur les réfugiés et le Cadre d'action global pour les réfugiés de faire les choses différemment et mieux, en partenariat avec des acteurs du monde du développement, du secteur privé et de la société civile. Par exemple, le fait d'impliquer des partenaires de développement le plus tôt possible dans une situation d'urgence, là où c'est applicable, est fortement lié à la préparation. Cela améliore les possibilités de protection effective dans les régions d'accueil en soutenant la résilience et le développement durable.

Un leadership continu et un appui rapide seront essentiels dans les situations d'urgence affectant des réfugiés et des

déplacés internes pour permettre des réponses prévisibles, rentables, solides et fondées sur des données vérifiables. Pour répondre à la demande croissante des opérations, qui souhaitent une direction et une coordination plus solides en situation d'urgence, le HCR veillera à ce que les premiers intervenants qualifiés et dévoués restent dans son équipe d'urgence.

En 2020, le HCR améliorera la qualité de ses données, sa gestion de l'information et sa communication dans les situations d'urgence, en tirant le meilleur parti des points forts opérationnels de ses partenaires techniques. Dans le cadre de la préparation mondiale, l'organisation continuera de contribuer à la formation de son personnel et de celui des partenaires gouvernementaux, nationaux et régionaux en matière de gestion et de direction des opérations d'urgence tout au long de l'exercice 2020-2021.

Sécurité sur le terrain

Une forte culture de la sécurité, fondée sur des pratiques rigoureuses de gestion des risques, permet au HCR d'exécuter ses programmes de manière sûre et efficace, même lorsque des risques subsistent.

Le HCR adaptera la fourniture de services au nouveau modèle organisationnel, tout en s'attachant à apporter un appui efficace sur le terrain par l'intermédiaire de bureaux régionaux plus autonomes, et en clarifiant les rôles et les responsabilités des autorités et du personnel humanitaire.

Dans le cadre du devoir de vigilance du personnel et pour veiller à ce que celui-ci prenne des décisions éclairées, le HCR fera en sorte que tous les membres du personnel aient connaissance des menaces et des risques avant leur déploiement. L'organisation soutiendra également de manière active le recrutement de spécialistes de la sûreté et de la sécurité sur le terrain, au bénéfice du personnel de terrain. Elle maintiendra également des stocks d'équipements de sécurité, susceptibles d'être déployés rapidement pour limiter les risques de base. Parmi les outils et services aujourd'hui mis à la disposition du personnel travaillant dans les pays, il y a par exemple un test visant à déterminer la vulnérabilité initiale des locaux aux explosions. Cet outil est utile lors de la recherche de nouveaux locaux; il permet en outre de réduire les dépenses, car les ingénieurs en structures peuvent fournir des instructions rapidement et à distance, sans se déplacer.



Les principaux partenaires opérationnels, et partenaires de réserve

En 2020, les 18 partenaires de réserve du HCR continueront d'appuyer les opérations d'urgence par le déploiement d'experts chargés de la protection, de la coordination, de l'enregistrement et de secteurs techniques, ou bien de fournir des services intégrés, consistant par exemple à construire un bureau ou des logements pour le personnel du HCR.

- Agence suédoise pour la protection civile (MSB)
- Bundesanstalt Technisches Hilfswerk (THW)
- CANADEM
- Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, États-Unis d'Amérique
- Commission des Casques blancs, Argentine
- Conseil danois pour les réfugiés
- Conseil norvégien pour les réfugiés
- Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse
- Direction de la protection civile et de la planification de mesures d'urgence, Norvège
- Dutch Surge Support Water
- Emergency.lu / Ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
- Fondation Veolia Environnement
- iMMAP
- International Humanitarian Partnership
- Irish Aid
- Ministère du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- RedR Australie
- Save the Children Norvège

Au deuxième semestre 2019, trois nouveaux accords de partenariats sur la préparation et la réponse aux urgences ont été conclus avec le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie (EMERCOM), l'Agence danoise de gestion des situations d'urgence (DEMA) et l'Autorité turque de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD). Ces accords seront mis en œuvre en 2020. Un autre accord de partenariat pour les situations d'urgence est en cours d'élaboration.

Le HCR continuera également à travailler en étroite collaboration avec l'Allemagne, la Norvège et le Sénégal qui fournissent des centres de formation et un appui technique pour les programmes de formation aux urgences du HCR.

1a GESTION DES APPROVISIONNEMENTS MONDIAUX



Le personnel du HCR distribue des lampes solaires en partenariat avec l'ONG Électriciens sans Frontières dans le camp de Picoco, à Beira (Mozambique).

CIBLES DE 2020

33 millions de dollars d'articles de secours seront prêts à être délivrés et pourront répondre aux besoins de 600 000 personnes.

600 000 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des articles de secours essentiels, si besoin, dans les pays touchés par des situations d'urgence.

7 stocks mondiaux d'articles de secours essentiels seront maintenus pour répondre avec efficacité aux urgences récurrentes.

6 200 véhicules du parc mondial seront gérés de manière centralisée.

Sur la base des résultats et des réalisations de 2019, le HCR s'attachera en 2020 à soutenir les bureaux régionaux récemment créés dans l'exécution de leurs activités d'approvisionnement. Il poursuivra également sa transformation, passant d'un rôle de contractant à un rôle de partenaire stratégique, en interne comme en externe. Conformément aux principaux piliers de la transformation du HCR, les principaux objectifs consisteront en 2020 à assurer un redéploiement et un dimensionnement aisés, couplés à des aides en espèces ; à rechercher des solutions modernes à des problèmes d'approvisionnement

traditionnels ; à veiller à ce que la chaîne d'approvisionnement se prépare plus tôt et réponde plus rapidement aux interventions ; à garantir un personnel de l'approvisionnement qualifié en nombre suffisant ; et à coopérer de manière proactive avec les partenaires non gouvernementaux et les agences des Nations Unies pour assurer la coordination, la fourniture de services, la résolution de problèmes et la localisation de solutions.

La centralisation des fonctions d'approvisionnement pour les stocks mondiaux et de la gestion du parc mondial

de véhicules assure des processus rationalisés et simplifiés, un respect plus rigoureux des règles et procédures existantes et une chaîne d'approvisionnement plus rentable et plus efficace, en particulier pendant les situations d'urgence. Des stocks mondiaux permettant de répondre aux besoins urgents de 600 000 personnes seront conservés dans sept entrepôts stratégiquement situés.

La gestion des approvisionnements vise en priorité à améliorer le rapport coût-efficacité, le professionnalisme et les questions environnementales. Le HCR simplifiera les processus d'approvisionnement, mettra au point des solutions innovantes et utilisera une nouvelle technologie d'automatisation, en aidant le personnel de terrain sur le plan de l'assurance qualité, de la conformité et de la réduction des risques. Les audits d'usine chez les fournisseurs clés seront rationalisés et réalisés avant la conclusion des contrats ou accords-cadres.

Dans le cadre de l'initiative du Groupe de résultats stratégiques chargé des innovations institutionnelles, ou BIG, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le HCR prépare actuellement une proposition pour offrir des solutions de mobilité à l'ensemble des Nations Unies, en particulier des services liés au parc de véhicules.



Les donateurs du secteur privé jouent un rôle clé dans la réponse d'urgence du HCR

Les particuliers, les entreprises, les fondations et les philanthropes jouent un rôle clé en aidant le HCR à répondre rapidement aux situations d'urgence provoquées par des afflux de réfugiés, des déplacements internes de populations et des catastrophes naturelles, offrant des fonds, des services et une expertise d'une importance essentielle dans les secteurs des transports, notamment pour les ponts aériens, de la logistique, de l'approvisionnement et de la communication. En 2019, ils ont aidé le HCR à apporter une aide vitale à plus de 60 000 personnes très vulnérables touchées par le cyclone Idai en Afrique australe, ainsi qu'à plus de 130 000 déplacés internes et plus de 14 000 réfugiés en quête de sécurité dans le nord de l'Iraq après l'escalade de la violence observée en Syrie en octobre 2019. En 2020, le HCR redoublera d'efforts pour mobiliser les donateurs du secteur privé et les inviter à contribuer à la préparation aux urgences et à la fourniture d'une protection et d'une aide indispensables dans les situations d'urgence, nouvelles ou existantes.



L'aide du HCR aux survivants du cyclone Idai arrive au Mozambique

Un avion-cargo transportant des tentes, des bâches, des moustiquaires, des lampes à énergie solaire et d'autres articles de première nécessité – pour venir en aide à 10 000 sinistrés – a atterri au Mozambique.

« J'ai fui avec mon mari et mes deux garçons vers la maison d'un voisin... Mais, à notre retour, tous les murs s'étaient effondrés. »

— Ginoka Phillipa, une rescapée du cyclone Idai qui a trouvé un abri temporaire dans une école secondaire.



PRÉVENTION ET RÉPONSE AUX VIOLENCES SEXUELLES ET DE GENRE



Mohammed Ayob, 40 ans, sensibilise les hommes de la communauté aux violences sexuelles et de genre dans le cadre de l'enseignement religieux qu'il assure dans le camp de réfugiés de Kutupalong (Bangladesh).

CIBLES DE 2020

L'amélioration de la prévention des violences sexuelles et de genre par un engagement actif de la communauté et l'amélioration de la protection centrée sur la victime.

L'amélioration de la prise en charge des victimes connues de violences sexuelles et de genre par un soutien centré sur la victime dans les domaines de la santé, de l'accompagnement psychosocial, de l'assistance juridique, de la sûreté et de la sécurité.

La lutte contre les violences sexuelles et de genre (SGBV) est l'une des pierres angulaires du mandat de protection du HCR, basée sur le droit fondamental de toutes les personnes relevant de la compétence de l'organisation de vivre à l'abri de toutes les formes de violences sexuelles et de genre, d'exploitation et d'abus sexuels.

La réponse du HCR en matière de SGBV est fondée sur une responsabilité collective au service d'objectifs complémentaires visant à faire en sorte que toutes les victimes bénéficient d'un accès équitable et rapide à des services de qualité et que toutes les personnes relevant de sa compétence soient exposées à un risque

réduit de violences sexuelles et de genre. Pour lutter avec efficacité contre les SGBV, le HCR mènera des actions ciblées et des interventions de protection spécialisées dans les deux domaines principaux suivants.

Prévention des violences sexuelles et de genre

Grâce au travail avec les communautés et aux actions qui s'attaquent aux causes profondes des SGBV, c'est-à-dire à l'inégalité entre les hommes et les femmes et les rapports de force déséquilibrés entre individus, la prévention est plus efficace. Il est démontré que la violence physique à l'égard des femmes diminue

considérablement lorsque les communautés participent aux programmes de prévention. Cependant, l'efficacité de la prévention est limitée par l'incapacité d'impliquer les hommes durablement et individuellement ainsi que la communauté dans des activités destinées à produire des changements de comportement. Par conséquent, les opérations du HCR planifieront et exécuteront des programmes de prévention qui s'attaquent aux causes profondes des SGBV et qui comprennent une solide approche d'engagement de la communauté.

Assurer des services de prise en charge rapides, efficaces et inclusifs, notamment pour la gestion des cas individuels

Les interventions immédiates consistent notamment à répondre aux besoins urgents en matière de sûreté physique, de santé et d'accompagnement psychosocial. La fourniture d'une aide et de services multisectoriels à toutes les victimes de SGBV contribue à leur sûreté, en améliorant leur santé tant physique que mentale, en leur assurant une justice et un accès sans restriction aux services. Toutes les victimes d'exploitation et d'abus sexuels ont droit à une protection et à des services immédiats, qui peuvent être des interventions vitales.

Il est difficile d'apporter une réponse globale lorsque l'accès aux personnes nécessitant une aide est restreint par la culture ou la sécurité, ou dans les situations subissant l'impact d'un conflit, lorsque la qualité et la quantité des services sont insuffisantes pour satisfaire les nombreux besoins des victimes. En vue d'améliorer les programmes, le HCR mettra l'accent en 2020 sur le renforcement des capacités pour promouvoir des systèmes de gestion des cas individuels de qualité et des parcours d'orientation et de prise en charge qui permettent à toutes les victimes, y compris les hommes et les garçons, d'accéder au minimum à des services de santé et d'accompagnement psychosocial, de vivre dans la sûreté et la sécurité, et de bénéficier d'une aide juridique et de recours en justice.

Le HCR mènera également des activités, consistant par exemple à mettre sur pied des groupes de surveillance communautaire, à impliquer les communautés dans la prise de décisions, à assurer le respect des principes relatifs aux droits de l'homme lorsque les communautés participent à la programmation, ainsi qu'à promouvoir l'égalité et à décourager les violences par le biais de la sensibilisation.

Des programmes spécifiques, engageant les communautés, s'avèrent très prometteurs.

SASA
(en anglais)



Engager les hommes dans des pratiques responsables
(en anglais)



Tolérance zéro
(en anglais)



Les « anges gardiens » : une bénédiction pour les réfugiées vulnérables au Soudan du Sud

Dans le comté sud-soudanais isolé de Maban, des bénévoles ouvrent leurs foyers pour accueillir des réfugiées victimes de violences sexuelles et de genre.

« Les "anges gardiens" sont des figures locales qui sont hautement respectées par les réfugiés et la communauté hôte. Ils sont volontaires pour assumer ce rôle et ont l'étoffe nécessaire pour tenir tête aux auteurs de violences sexuelles et de genre. »

— Grace Atim, chargée de protection du HCR dans le comté de Maban.





AIDES EN ESPÈCES



Un réfugié sud-soudanais joue devant sa nouvelle maison, construite dans le cadre d'un projet d'aide en espèces dans le site d'installation de Kalobeyei (Kenya).

CIBLES DE 2020

588 millions de dollars

d'aides en espèces seront distribués aux personnes relevant de la compétence du HCR dans toutes les opérations-pays.

15 pays, où les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès aux services financiers institutionnels, se serviront de l'utilisation d'espèces pour promouvoir l'inclusion et des solutions à plus long terme.

20 pays renforceront les partenariats et les approches collaboratives dans le domaine des aides en espèces.

Évaluation des effets des aides en espèces sur la protection en Grèce (en anglais)



En 2020, le HCR reste déterminé à maintenir et à étendre l'utilisation des aides en espèces dans le cadre de ses programmes d'assistance et de protection. Dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), le HCR s'était engagé à doubler la proportion des aides en espèces dans le volume total de son assistance d'ici 2020, à partir d'un montant de référence de 325 millions de dollars en 2015. Au début du mois de septembre 2019, le HCR avait distribué plus de 2,1 milliards de dollars; les 588 millions de dollars distribués en 2018 représentaient une augmentation de 81% par rapport au montant de référence de 2015. La plupart des aides en espèces distribuées n'ont été soumises à aucune condition d'utilisation et ont servi à satisfaire des besoins essentiels, en particulier des besoins saisonniers.

Le contrôle et l'évaluation, assurés dans toutes les situations de déplacement où l'on utilise des espèces, montrent que les aides en espèces, associées à des services et à une assistance en nature, dissuadent les

populations déplacées de recourir à des stratégies de survie néfastes. Par exemple, une évaluation externe réalisée en Grèce a montré que les stratégies d'adaptation les plus extrêmes, comme la mendicité, le travail des mineurs ou les travaux dangereux, tombaient à moins de 1% chez les bénéficiaires d'aides en espèces. Le suivi assuré dans différentes opérations a également indiqué qu'une majorité de bénéficiaires étaient satisfaits de l'aide en espèces et parvenaient à trouver ce dont ils avaient besoin sur les marchés et via les services locaux.

Fort d'une expérience de plus de trois décennies en matière d'aides en espèces et d'assistance multisectorielle, le HCR continuera d'utiliser des espèces pour répondre à des besoins essentiels immédiats – et parfois vitaux. L'organisation saisira également toutes les occasions d'aides en espèces qui permettent d'obtenir des résultats en termes de protection, dans des domaines comme l'égalité des genres, la protection de l'enfance, la protection communautaire et les droits du consommateur.

L'assistance en espèces est un élément clé du Pacte mondial sur les réfugiés et un moyen de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable; à ce titre, elle sera de plus en plus utilisée pour améliorer les possibilités d'inclusion des réfugiés et faciliter la transition entre l'aide et le développement et l'autonomie. L'assistance en espèces figurera également dans la prochaine Stratégie du HCR pour l'inclusion économique.

Le HCR s'attaquera aux obstacles qui entravent l'accès des réfugiés aux services financiers institutionnels et s'abstiendra de mettre en place de coûteuses structures parallèles, dans la mesure du possible. Une étude (« Déplacés et déconnectés »), entreprise par le HCR en collaboration avec l'Association GSM, a constaté que l'obligation de détenir une pièce d'identité constitue un obstacle important pour les personnes déplacées, dont les déplacés internes et les réfugiés, souhaitant obtenir une connexion au réseau de téléphonie mobile, ouvrir un compte en banque ou accéder à des portefeuilles électroniques sur téléphone portable. Cette situation se traduit par une marginalisation accrue, s'agissant de l'accès à l'information, à la communication et aux aides en espèces. L'inclusion financière, ainsi que les filets de sécurité de transition et l'alignement de l'assistance en espèces sur les régimes nationaux de protection sociale, seront donc une priorité. Le HCR utilisera des comptes en banque personnels ou des transferts d'argent via téléphone mobile pour fournir des aides en espèces dans au moins 15 pays, ce qui créera des liens formels entre les personnes

relevant de sa compétence et le secteur financier et leur permettra d'accéder plus facilement à des prêts et à d'autres services financiers.

Pour garantir la qualité de son aide en espèces, le HCR a mis au point *CashAssist*. Ce système de gestion des espèces continuera d'être déployé dans toutes les opérations distribuant des allocations en espèces tout au long de l'année 2020. Il permet au HCR et à ses partenaires de fournir des aides en espèces aux populations vulnérables, tout en assurant la gestion et la conformité des opérations financières. L'accent sera également mis sur la numérisation et la protection des données. En outre, le mécanisme de l'organisation sur le contrôle des aides en espèces sera systématiquement déployé afin d'évaluer en permanence l'adéquation des aides en espèces.

En étroite collaboration avec un large éventail de partenaires, le HCR s'efforcera de construire des alliances solides et stratégiques pour la distribution d'aides en espèces, par des systèmes communs évitant la duplication, conformément à la Déclaration des dirigeants du HCR, de l'OCHA, du PAM et de l'UNICEF sur l'aide en espèces dans les opérations humanitaires et à l'Approche commune des donateurs sur l'assistance humanitaire en espèces. Le HCR poursuivra également son étroite collaboration avec le PAM, en s'appuyant sur les cadres mondiaux de collaboration et sur les recherches en cours concernant la réduction des risques d'abus de pouvoir dans le cadre de l'assistance en espèces.

L'Étude « Déplacés et déconnectés » sur les obstacles à l'intégration (en anglais).

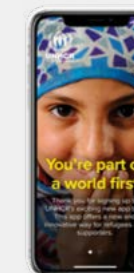


Étude sur la réduction des risques d'abus de pouvoir dans le cadre de l'assistance en espèces (en anglais)



Des approches innovantes pour accélérer le financement de l'aide en espèces par le secteur privé

Le Service des partenariats avec le secteur privé étudie de nouvelles manières d'impliquer le secteur privé dans le financement des aides en espèces, afin de combler le manque de ressources. En 2020, un nouveau produit d'innovation numérique sera lancé à titre expérimental auprès de particuliers dans trois pays, afin de recueillir des fonds pour la distribution d'aides en espèces à usages multiples en Jordanie. L'objectif du produit est de favoriser un engagement plus étroit et une meilleure compréhension entre les donateurs et les réfugiés. Une stratégie sera également lancée pour encourager les individus fortunés, les fondations privées et les entreprises à soutenir les aides en espèces à travers le monde.



SANTÉ PUBLIQUE



Au centre de transit d'urgence de Gashora, au Rwanda, un membre de l'équipe médicale prépare un livret de vaccination pour une femme qui doit passer une visite médicale.

CIBLES DE 2020

Fournir des médicaments contre le VIH et la tuberculose aux réfugiés dans tous les pays, par le biais des programmes nationaux.

90% des pays ayant des programmes nationaux de vaccination contre le papillomavirus incluront les réfugiés.

95% des accouchements se dérouleront en présence d'un personnel médical qualifié dans les camps de réfugiés du HCR.

Assurer un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans inférieur à 1,5 pour mille par mois dans les camps de réfugiés.

L'Aperçu global du HCR concernant la santé publique en 2018 est disponible ici (en anglais).



Le HCR travaille avec les gouvernements des pays d'accueil et d'autres partenaires pour veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil aient accès aux services de santé essentiels, préventifs, palliatifs, incitatifs, curatifs et de rééducation.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR et ses partenaires intensifieront leurs efforts pour promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de santé nationaux dans le cadre des efforts menés au niveau mondial pour parvenir à la couverture maladie universelle, un élément essentiel de l'Agenda 2030. Un partenariat en cours avec l'OIT cherchera à améliorer l'inclusion des réfugiés dans les régimes nationaux de protection sociale et dans les plans d'assurance maladie dans les pays où ceux-ci existent et où une telle solution est réalisable. Si les pays qui ont inclus de manière systématique les réfugiés dans leurs régimes nationaux d'assurance maladie sont peu nombreux à ce jour, la dynamique en faveur de la couverture maladie universelle

et le soutien du sous guichet régional de l'IDA18 de la Banque mondiale pour les réfugiés et les communautés d'accueil, offrent davantage d'opportunités.

Dans les situations d'urgence impliquant des réfugiés, les systèmes de santé sont souvent débordés ou ont des moyens insuffisants. Le HCR continuera de renforcer sa capacité de réponse d'urgence dans le secteur de la santé publique, notamment au niveau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement médical et de l'information sur la santé. Il mettra également en œuvre un protocole d'accord révisé avec l'OMS pour offrir conjointement un plus grand soutien aux systèmes nationaux. Dans les situations concernant à la fois des réfugiés et des déplacés internes, le HCR s'efforcera d'appuyer équitablement les services de santé destinés à ces deux populations : par exemple, les services de santé assurés auprès des réfugiés nigériens accueillis dans des camps de la province du Lac au Tchad bénéficient également aux déplacés internes

et à la communauté d'accueil ; au Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, un hôpital central soutenu par le HCR profite à la fois aux réfugiés burundais et aux déplacés internes vivant dans la région.

En 2020, le déploiement du système d'information sur la santé des réfugiés (iRHIS) disponible sur tablette sera achevé. Cela permettra de collecter en temps réel des données auprès des services de santé dans les camps de réfugiés. Cela facilitera également l'analyse et la communication rapides d'informations sanitaires et guidera l'élaboration des programmes de santé. Le système iRHIS sera renforcé par l'intégration d'une base de données en ligne sur les transferts médicaux et le suivi systématique de la qualité des services de soins via le tableau de bord de performance.

À l'intention de ses partenaires, le HCR publiera des recommandations sur l'intégration des soins pour les maladies non transmissibles dans l'offre de soins de santé primaires et renforcera les éléments de santé mentale dans les soins primaires destinés aux réfugiés. En collaboration avec des partenaires universitaires et non gouvernementaux, des interventions psychologiques modulables seront mises en place dans de nouvelles opérations-pays. Le HCR collaborera également avec l'OMS et l'UNICEF au développement d'un dispositif minimum pour la santé mentale et d'accompagnement psychologique et social dans les situations d'urgence humanitaires.

Il sera essentiel de veiller à ce que les réfugiés, en particulier les réfugiés vivant dans des régions isolées ou peu sûres,

puissent accéder à des services de prévention et de traitement de la tuberculose, du paludisme et du VIH. Le HCR et le PAM continueront à diriger conjointement l'Équipe spéciale inter-agences sur la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence humanitaires. Les alliances clés avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida et l'ONUSIDA seront maintenues.

Au sein des populations réfugiées, un trop grand nombre de femmes et d'enfants meurent alors qu'ils auraient pu être sauvés par des interventions à fort impact et faible coût. Les services de santé de la procréation continuent de faire partie intégrante des programmes de santé publique, et dans ce cadre, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence seront des priorités. En 2020, une évaluation externe sera entreprise pour faire le point sur les progrès et les enseignements des quatre dernières années, durant lesquelles le HCR a renforcé les interventions vitales pour les mères et les nouveau-nés dans des pays prioritaires et créé un ensemble d'outils et d'approches. En collaboration avec le FNUAP, une formation de cinq jours assurée sur le terrain et portant sur la santé procréative, dont le VIH, sera préparée afin de renforcer la capacité du personnel déployé en matière d'évaluation des besoins, de planification, de mise en œuvre et de suivi des programmes de santé procréative. Avec le FNUAP et l'OMS, le HCR déploiera des directives actualisées sur la gestion clinique des viols et des violences conjugales.



Des vies sauvées dans le plus vaste camp de réfugiés au monde

Le HCR et ses partenaires fournissent des soins de santé d'urgence 24 heures sur 24 aux réfugiés rohingyas au Bangladesh.

« J'avais mal, mais je n'avais pas peur parce que je voyais toutes les machines. »

— Rajuma, une réfugiée rohingya qui a accouché dans centre de soins de santé primaires de Kutupalong (Bangladesh), ouvert jour et nuit.



NUTRITION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Des Vénézuéliens viennent prendre un repas dans une cantine communautaire gérée par le diocèse de l'église catholique à Cucuta (Colombie). La cantine sert 8 000 repas par jour.

CIBLES DE 2020

Moins de 10%: prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de 6 à 59 mois dans les camps de réfugiés.

Moins de 20%: prévalence des retards de croissance chez les enfants âgés de 6 à 59 mois.

Moins de 20%: prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de 6 à 59 mois.

Plus de 75%: proportion de personnes radiées des programmes ciblés d'alimentation supplémentaire et de soins thérapeutiques qui se sont rétablies.

Bien que les causes de la malnutrition soient variées, l'insécurité alimentaire est un facteur déterminant au sein des populations de réfugiés et de déplacés internes, en particulier pour les enfants. La malnutrition infantile contribue à une augmentation de la mortalité, de la morbidité et des maladies à l'âge adulte, ainsi qu'à une altération du développement intellectuel et à une capacité de travail et de gain insuffisante à l'âge adulte. De ce fait, la malnutrition est un défi de protection majeur et menace les acquis du développement. Le lien entre la malnutrition et le développement durable est reconnu dans l'objectif de développement durable (ODD) 2, « Faim "zéro" ». Par conséquent, en 2020, le HCR travaillera à l'inclusion des réfugiés dans les efforts déployés au plan national et international pour atteindre la cible de l'ODD 2.2, qui est de mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030. Dans cette optique, le HCR plaidera aussi pour que les réfugiés

soient inclus dans les évaluations nationales sur l'alimentation et la nutrition, ainsi que dans les analyses et les rapports mondiaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Réponses en cas d'urgence

Dans les situations d'urgence, la malnutrition pose un problème considérable au sein des populations de réfugiés. L'amélioration de la prévention de la dénutrition et des carences en micronutriments, en complément de la gestion des cas de malnutrition existants, sera une priorité en 2020, ainsi qu'un défi considérable. En 2018 — la dernière année pour laquelle des données à jour sont disponibles — 45% des sites de réfugiés étudiés répondaient aux normes en matière de malnutrition aiguë globale (GAM) mais 11% se situaient au-dessus du seuil d'alerte. En dépit de cette situation préoccupante, des progrès ont été accomplis: des améliorations de la GAM ont été constatées dans 31% des sites étudiés.

Les activités visant à encourager et à soutenir les pratiques adaptées d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (IYCF), notamment par l'application du cadre multisectoriel sur l'IYCF en Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud, resteront essentielles. La collaboration avec d'autres secteurs, notamment avec le secteur de la santé pour réduire l'anémie chez la mère et l'adolescent, et avec le secteur WASH pour réduire le nombre de cas de diarrhée chez les enfants, continuera de contribuer à l'amélioration des résultats nutritionnels.

Dans les nouvelles situations d'urgence touchant des réfugiés, le HCR assurera le traitement de la malnutrition aiguë ainsi que des activités de prévention pour réduire la morbidité et la mortalité. Pour faciliter l'analyse des tendances et des situations au sein des populations de réfugiés, le HCR prévoit de publier les données relatives à toutes les enquêtes nutritionnelles (SENS) réalisées par l'organisation dans un tableau de bord interactif.

Le HCR considère les retards de croissance et l'anémie comme des problèmes critiques, auxquels il faut impérativement s'attaquer. En 2018, les retards de croissance chez les enfants âgés de 6 à 59 mois répondaient à la norme dans 31% des sites étudiés, mais dans 30% des cas, la prévalence des retards de croissance était supérieure au niveau critique. Une amélioration avait été observée dans 26% des sites, mais la proportion de sites où la situation avait empiré (19%) était beaucoup plus importante que les années précédentes. L'anémie chez les enfants âgés de 6 à 59 mois est utilisée comme une

mesure des carences en fer et de l'état micronutritionnel général. Seuls 4% des sites respectaient la norme et, dans plus de la moitié des sites (53%), les enfants présentaient un niveau d'anémie supérieur au seuil critique de $\geq 40\%$. La situation, concernant l'anémie, s'est améliorée dans 41% des sites.

En 2020, le HCR testera en Éthiopie et au Bangladesh des techniques de mesure non invasives qui permettront de dépister l'anémie chez un plus grand nombre de femmes et d'enfants, et entraîneront une détection et un traitement plus précoces.

Ces dernières années, de nombreuses opérations du HCR ont souffert de réductions accrues de l'aide alimentaire et non alimentaire. Les réductions de l'aide alimentaire sont particulièrement préoccupantes, car les réfugiés ont souvent peu de moyens légaux d'augmenter leurs revenus ou d'obtenir des produits alimentaires qui répondent à leurs besoins. Pour satisfaire leurs besoins les plus basiques, beaucoup sont obligés de recourir à des stratégies d'adaptation néfastes, consistant par exemple à retirer leurs enfants de l'école pour les mettre au travail, à se livrer au commerce du sexe ou à entreprendre de dangereux déplacements secondaires. Le HCR continue de surveiller la sécurité alimentaire des réfugiés au moyen d'enquêtes nutritionnelles élargies et de mobiliser, conjointement avec le PAM, des fonds pour les opérations qui en ont besoin. Constatant que les besoins ne sont pas satisfaits dans certaines opérations, les deux organisations collaborent pour cibler en priorité les personnes qui ont les besoins les plus importants.



La Fondation « la Caixa »

Le HCR et la Fondation « la Caixa » s'efforcent de venir en aide aux réfugiées enceintes et à leurs bébés en Éthiopie dans le cadre d'un programme innovant qui les place au centre d'une intervention d'urgence multisectorielle. L'utilisation de technologies numériques augmente l'efficacité de la distribution de nourriture, permet le suivi des niveaux de nutrition et soulage les souffrances des réfugiés femmes et enfants.



(en anglais)

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE



Dans le camp de réfugiés de Kutupalong (Bangladesh), un jeune réfugié rohingya collecte de l'eau provenant d'une station de pompage et de désinfection fonctionnant à l'énergie solaire.

CIBLES DE 2020

45% de la population assistée aura accès à 20 litres d'eau potable minimum par jour.

35% de la population assistée aura accès à des toilettes familiales sûres.

25% de la population aura accès à des installations familiales pour la douche ou le bain.

L'objectif de développement durable (ODD) 6 vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de manière durable d'ici à 2030, mais les réfugiés sont « laissés de côté ». Le système de suivi du HCR dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) indique qu'environ un tiers seulement des réfugiés (35%) ont accès à des services d'approvisionnement en eau sur site, gérés de manière sûre, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 71%. Seulement 17% des réfugiés ont accès à leurs propres toilettes familiales avec des services d'assainissement gérés de manière sûre, ce qui est, une fois encore, nettement inférieur à la moyenne mondiale de 45%.

Les réfugiés et les déplacés peuvent être ainsi obligés de recourir à des pratiques peu sûres, comme la défécation en plein air ou à boire de l'eau provenant de sources non protégées. Cela peut entraîner une augmentation des épidémies, du taux d'abandon scolaire chez les enfants et des violences sexuelles, notamment lorsque les femmes et les filles

doivent franchir de longues distances à pied pour trouver de l'eau potable, où quand les sanitaires ne sont pas séparés par genre ou sécurisés. Cela peut également engendrer des tensions entre la communauté de réfugiés et la communauté d'accueil, par exemple si les ressources hydriques ne sont pas, ou ne sont pas perçues comme gérées de manière durable, ou si l'on s'inquiète d'une pollution réelle ou potentielle.

En 2020, le HCR s'efforcera de garantir l'accès de 8 millions de réfugiés bénéficiant directement de son assistance à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le cadre de ses programmes WASH. L'organisation encouragera également l'inclusion de toutes les personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux de fourniture de services WASH. Guidé par le Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR centrera ses programmes WASH sur cinq domaines: les données, la gestion des risques, la réponse d'urgence, la durabilité et le financement.

Le système de suivi (WMS) rassemble des données complètes, ventilées, sur l'accès des réfugiés aux services WASH. Il peut être utilisé pour mettre en évidence les domaines où des inégalités sont observées, ainsi que pour orienter la programmation et le plaidoyer. En 2020, toutes les données WASH relatives aux camps gérés par le HCR seront mises à disposition dans le tableau de bord public du système WMS, ce qui garantira un accès équitable et transparent aux informations, renforçant la responsabilisation.

En lien avec la gestion globale des risques, le HCR travaillera sur un système en ligne et en temps réel de surveillance du niveau des réservoirs d'eau, notamment au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, pour s'assurer que les livraisons d'eau correspondent aux commandes. Parmi les contraintes importantes, on peut citer un manque de capacités techniques dans le secteur WASH, au sein du personnel du HCR et de celui des organisations humanitaires en général.

Le HCR renforcera les capacités techniques de son personnel de terrain dans le secteur WASH afin de permettre une réponse d'urgence plus prévisible et des transitions douces vers des solutions WASH durables et moins coûteuses dans les crises prolongées. Ainsi, il dispensera une formation sur les pompes solaires, qui entraînent une réduction des coûts et une augmentation considérable de la durabilité lorsqu'elles sont installées et utilisées correctement. Dans ce cadre également, des séances de formation inter-agences sur les services WASH en situation d'urgence seront assurées avec

l'UNICEF et la constitution d'un réseau de praticiens des services WASH sera soutenue.

Quant à la durabilité, le HCR mettra l'accent sur l'accès à long terme, universel et équitable, à des services WASH à coût abordable, gérés de manière sûre, en adoptant des solutions présentant un bon rapport coût-efficacité et respectueuses de l'environnement. Par exemple, l'organisation développera le recours à l'énergie solaire pour les systèmes d'alimentation en eau des camps de réfugiés dans dix pays. Ceci améliorera l'efficacité énergétique, réduira les coûts d'exploitation et d'entretien et contribuera à la lutte contre les changements climatiques. Le HCR augmentera également ses activités sur les solutions de valorisation des déchets et améliorera la collecte et le recyclage des déchets solides afin d'alléger la charge qui pèse sur les communautés d'accueil.

Dès le début des crises de réfugiés, le HCR encouragera l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de fourniture de services WASH. À cette fin, l'organisation travaillera en étroite collaboration avec les acteurs du développement et renforcera la capacité des fournisseurs locaux de services de distribution d'eau et d'assainissement. Dans les pays où les réfugiés ont le droit de travailler, le HCR introduira un système de recouvrement des recettes équitable, fondé sur des critères de vulnérabilité (tarifs favorables aux pauvres). Il accordera également une plus grande attention à la promotion de l'hygiène, à l'éducation à la gestion de l'hygiène menstruelle pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, et à l'amélioration des compétences professionnelles des réfugiés dans le secteur WASH.

© HCR/Xavier Bourgeois



La Fondation Bill et Melinda Gates

En s'appuyant sur les enseignements tirés des projets en cours proposant des solutions en matière de santé et de WASH,

le HCR et la Fondation Bill et Melinda Gates continueront en 2020 de développer leur partenariat, focalisé sur des solutions multisectorielles innovantes pour les réfugiés et les communautés d'accueil au Bangladesh.



(en anglais)

ABRIS ET INSTALLATIONS



Un réfugié nigérian travaille à la construction d'une maison traditionnelle en terre séchée dans le camp de Minawao, au Cameroun. La maison est construite à titre d'essai et si l'expérience est concluante, d'autres maisons de ce type pourraient être construites afin de fournir des abris sans utiliser de bois.

CIBLES DE 2020

250 000 personnes relevant de la compétence du HCR vivront dans des unités de logement pour réfugiés dans au moins 40 pays.

50% des programmes relatifs aux abris et aux installations intégreront l'aide en espèces en tant qu'approche programmatique essentielle.

Assurer des réponses plus respectueuses de l'environnement en incluant des matériaux recyclés dans les distributions d'articles de secours essentiels.

Les abris et les sites d'installation adéquats fournissent un lieu physique et un espace de protection où les réfugiés et les déplacés internes peuvent vivre en sécurité et en tant que membres d'une communauté plus large.

Le renforcement de la capacité du HCR à faciliter l'accès aux abris reste un objectif prioritaire, quoique difficile : l'organisation s'efforce actuellement d'améliorer la qualité et le type des abris d'urgence ou semi-permanents proposés. L'unité de logement pour réfugiés, mise au point avec *Better Shelter* et la Fondation IKEA, et une nouvelle tente familiale autoportante en sont des exemples. D'autres articles de secours essentiels en lien avec

les abris — comme une natte de couchage multifonctions et des couvertures à indice thermique moyen ou élevé fabriquées principalement à l'aide de bouteilles en plastique recyclées — seront bientôt disponibles. En s'inspirant de ces bonnes pratiques, le HCR continuera de travailler avec des entités des secteurs universitaire et privé pour élargir la gamme des abris disponibles, en privilégiant les matériaux et les modèles locaux.

Même si le HCR n'encourage la création de sites d'installation planifiés qu'en dernier recours, des camps organisés et des sites assimilés à des camps qui accueillent des réfugiés et des déplacés internes, demeurent une réalité partout

dans le monde ; certains évoluent, les camps d'urgence se transformant en sites d'installation à long terme.

En 2020, le HCR poursuivra ses efforts pour repenser la planification des sites d'installation humanitaires, en veillant à ce que la conception des camps et des sites humanitaires assimilables à des camps participe à la réalisation des priorités de développement par zone et à long terme, telles qu'exposées dans les politiques et les plans de développement nationaux, et contribue à la recherche de solutions durables au déplacement. La mise en œuvre de l'approche du « Plan directeur » pour la planification des sites d'installation reste une priorité pour l'année 2020. Cela appuiera la conception et l'aménagement d'installations humanitaires innovantes, favorisant à la fois le développement local et l'intégration des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. Cela contribuera également à la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les situations de déplacement interne, notamment via l'engagement pris par le HCR d'assurer une programmation intégrée à l'aide d'approches par zones dans les lieux où plusieurs populations relevant de sa compétence vivent ensemble.

Le HCR intégrera davantage de recyclage, de revalorisation, de retraitement et de durabilité écologique dans ses solutions d'hébergement. L'organisation améliorera également les approches locales, de manière à réduire l'empreinte carbone de la réponse en minimisant, dans la mesure du possible, l'achat de matériaux d'urgence sur le marché international. Pour améliorer les futures réponses, les caractéristiques de tous les articles en lien avec les abris d'urgence seront revues afin d'accroître l'utilisation de matériaux recyclés et d'encourager l'élimination des emballages à usage unique.

En outre, des solutions locales, respectueuses de l'environnement, concernant la conception des abris et le choix des matériaux,

comme la technologie de la terre stabilisée, contribueront à la réduction des empreintes carbone en minimisant la dépendance à l'égard des matériaux achetés sur le marché international. Jusqu'à 20 pays d'accueil, placés sous la responsabilité de deux bureaux régionaux, bénéficieront de conseils sur les abris autochtones améliorés.

L'organisation continuera d'améliorer les plateformes de gestion de l'information propres à chaque secteur, comme la plateforme d'information sur les installations, qui sont à la fois centrées sur le terrain et interopérables, pour soutenir des réponses fondées sur les réalités du terrain. En 2020, la collecte de données spatiales sera poursuivie pour 690 installations de réfugiés et de déplacés internes identifiées, dans le but de disposer d'une base de données spatiales totalement intégrée et bien avancée pour chaque installation d'ici à la fin de l'année 2020. Cette base de données servira de « guichet unique » pour toutes les activités techniques concernant chaque installation.

Pour veiller à ce que les normes, les outils et les orientations relatives aux abris et aux installations soient appliqués avec la plus grande efficacité possible à travers l'organisation récemment décentralisée, le siège du HCR fournira une supervision et un appui techniques solides aux bureaux régionaux et aux opérations-pays. En collaboration avec la Fondation AutoDesk, le logiciel de conception technique pour les abris continuera d'être déployé dans les opérations sur le terrain, parallèlement à des initiatives complémentaires de formation en ligne. L'utilisation de ces outils renforcera la planification et la conception des sites d'installation, en établissant dans toutes les opérations des normes techniques harmonisées qui amélioreront la qualité.

Assurer un avenir meilleur

Aloïse Biyangambozi, un réfugié burundais arrivé en République démocratique du Congo (RDC) en 2016, profite de l'autonomisation agricole.

©HCR/John Wessels

Le HCR intervient de manière directe ou comme catalyseur afin de soutenir les États, les communautés d'accueil, les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Il met en place la coopération entre les communautés de l'humanitaire, du développement et de consolidation de la paix, le système des Nations Unies au sens large, la société civile, et de ceux qui interviennent dans l'élaboration, la planification et la programmation de stratégies de développement. Les bases pour la mise en place de solutions globales sont progressivement établies grâce à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, à l'inclusion potentielle des réfugiés dans les systèmes nationaux, aux approches novatrices en matière de partage des responsabilités, au renforcement de la coopération internationale et à une reconnaissance plus large des composantes multidimensionnelles qu'impliquent ces solutions.

En approuvant le Pacte mondial sur les réfugiés, les États et leurs partenaires ont adopté une approche revitalisée face au déplacement forcé, ouvrant des voies de réponse plus prévisibles aux situations de réfugiés et mettant davantage l'accent sur les solutions dès le début d'une crise. Les efforts entrepris pour réduire la pression sur les pays d'accueil se poursuivront en 2020-2021, notamment grâce aux facilités de financement mises en place par la Banque mondiale. Dans certains pays appliquant l'approche du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), de nouveaux développements juridiques et politiques ont également vu le jour. Des exemples plus systématiques d'intégration des réfugiés dans la planification du développement, dans les systèmes nationaux de santé, d'éducation ou de délivrance de documents d'état civil, ou encore la création de moyens de subsistance grâce à de meilleures opportunités d'emploi, une plus grande liberté de circulation et la diminution de l'installation dans des camps, méritent particulièrement d'être soulignés.

Dans de nombreux États, l'adoption de l'approche du CRRF au niveau national et

régional s'est traduite par une volonté renouvelée d'offrir davantage de possibilités de réinstallation et de voies complémentaires aux réfugiés.

L'expérience du HCR et les données disponibles tendent à montrer que les mesures qui favorisent l'inclusion, l'autonomie et la résilience, et qui encouragent un investissement dans le développement du capital humain, peuvent avoir des retombées positives sur les économies locales et le bien-être des foyers de réfugiés. Elles peuvent ainsi contribuer à diminuer les coûts budgétaires et autres liés à la protection et à l'accueil des réfugiés, et à réduire la dépendance à l'assistance. Cet aspect est important, car le nombre de personnes en exil pour une durée de plus de cinq ans augmentera probablement au cours des années à venir du fait de l'incapacité persistante à mettre fin aux conflits et à la violence qui causent les déplacements actuels.

Les réfugiés qui acquièrent des biens, un capital, des compétences ou des connaissances pendant leur exil seront mieux équipés pour assurer la pérennité de leur retour et de leur réintégration. Ils peuvent également, d'une part contribuer à l'économie locale et au redressement social de leur pays d'origine, et d'autre part conserver et approfondir des liens importants avec leur lieu d'exil. Le fait de permettre aux populations marginalisées de contribuer et de bénéficier des processus de développement social et économique durables est également au cœur de l'engagement de l'Agenda 2030 pour le développement durable — de « ne laisser personne de côté ».

Enfin, faisant écho à l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, le Haut Commissaire a présenté, en septembre 2019, la nouvelle « Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne » qui engage le HCR à mettre en œuvre en priorité les actions qui contribuent à créer des conditions propices à des solutions sûres, dignes et globales au déplacement interne.

La nouvelle « Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne » (en anglais).



→ INTÉGRATION LOCALE ET RAPATRIEMENT VOLONTAIRE



Des réfugiés somaliens embarquent dans l'avion qui les ramènera de Dadaab (Kenya) vers la Somalie. Depuis que le HCR a initié son programme de rapatriement volontaire en décembre 2014, plus de 80 000 réfugiés somaliens ont quitté les camps de Dadaab pour rentrer en Somalie.

CIBLES DE 2020

42 situations, où les conditions permettent l'intégration locale des réfugiés, seront supportées par le HCR.

10 pays bénéficieront d'une aide pour faire valoir les droits des réfugiés et des déplacés internes en matière de logement, de terres et de propriété et de documents.

9 enquêtes d'intentions seront effectuées.

Le Pacte mondial sur les réfugiés souligne l'importance de promouvoir les conditions propices au rapatriement volontaire, sûr et digne, des personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR et ses partenaires rencontrent de plus en plus souvent des situations où la paix et la sécurité n'ont pas été complètement rétablies mais où les conditions locales sont susceptibles d'évoluer de manière positive. Cela peut créer des situations où les réfugiés sont amenés, parfois sous la contrainte, à un rapatriement dans des conditions défavorables. Dans de telles situations, le HCR veillera à assurer les meilleures conditions de protection pour les personnes relevant de sa compétence en utilisant des approches adaptées aux réalités et aux besoins du contexte opérationnel. À cette fin, le HCR consultera régulièrement les personnes relevant de sa compétence pour veiller à mettre à jour régulièrement sa vision d'ensemble et l'analyse de leurs besoins, leur situation de protection, leurs intentions ainsi que les perspectives de solutions. Ainsi par exemple, le suivi des rapatriements volontaires a montré qu'une grande partie des réfugiés rentrés au Burundi entre la mi-2017 et 2019 ne possédaient

aucun document d'état civil et ne disposaient que d'un accès limité aux services sociaux essentiels et aux options de recours légal et juridique à leur retour; ces éléments seront pris en compte dans la planification 2020-2021 du HCR et de ses partenaires dans les pays d'asile et d'origine. Le HCR s'est aussi engagé dans une coopération pluriannuelle avec la FAO, le FNUAP et le PNUD, visant à améliorer l'accès des rapatriés volontaires et des communautés locales aux services sociaux, à la sécurité et à la justice ou encore à des moyens de subsistance.

En 2020-2021 le HCR poursuivra ses activités de conseil et d'information sur les conditions dans les pays d'origine par divers moyens, dont l'organisation de visites de reconnaissance pour les réfugiés. La conclusion d'accords tripartites s'est également avérée être un outil important pour assurer la reconnaissance des documents d'état civil et des diplômes de formation délivrés par les pays d'asile. Lorsque les conditions le permettent, ces accords peuvent aussi faciliter la collaboration avec un large éventail de parties prenantes et traiter les éventuels obstacles au retour, créant ainsi les conditions propices à un

rapatriement volontaire durable, en sécurité et dans la dignité. Dans les situations de déplacements internes, les enquêtes sur les intentions de retour continueront à sonder les projets à court et à plus long terme des personnes déplacées internes. Ces études sont souvent initiées et mises en œuvre par les groupes sectoriels de la protection, de la gestion des camps et de la coordination des camps dirigés par le HCR, en partenariat avec d'autres acteurs humanitaires.

Sur la période 2020-2021, le HCR intensifiera ses efforts sur les questions de logement, de terres et de propriété (HLP) afin de soutenir la réintégration de ressortissants dans leurs pays d'origine et de s'attaquer à tous les obstacles qui entravent une réintégration durable. Le HCR analysera les problèmes en matière de HLP auxquels les rapatriés sont confrontés et concevra ou favorisera les mesures de planification qui assureront un retour et une réintégration durables. Il pourra ainsi, par exemple, étudier et appuyer l'accès des rapatriés au logement social ou bon marché et aux programmes d'attribution de terres dans les situations de rapatriement, et soutenir la mise en place et l'amélioration des mécanismes de restitution et de résolution de litiges en matière de HLP. Dans le contexte du déplacement interne, les déplacés expliquent souvent que les enjeux liés aux HLP entravent leur intégration locale et sont un obstacle important au retour dans leur région d'origine. Les groupes sectoriels de protection dirigés par le HCR et ses programmes internes continueront en priorité à garantir le maintien dans les lieux dans les situations de déplacement en apportant aux déplacés internes et aux rapatriés le soutien juridique nécessaire à l'obtention de documents. Ils bénéficieront aussi d'une aide pour accéder aux mécanismes de compensation relatifs aux HLP lorsque leurs maisons sont occupées par des tiers ou ont été endommagées ou détruites. De même, les groupes sectoriels pour les abris dirigés par le HCR — et le HCR en tant que partenaire opérationnel — veilleront à ce que les aspects liés aux HLP soient inclus dans les activités de remise en état des abris.

La promotion de l'accès aux documents d'état civil restera au cœur de la politique de protection du HCR dans les contextes de déplacement interne, car dépourvus de tels documents les déplacés internes n'ont souvent pas la possibilité d'exercer leurs droits fondamentaux — notamment leur liberté de circulation et d'installation — qui, à leur tour, entravent la recherche et la réalisation de solutions durables.

Profitant de l'élan créé par le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés, le HCR poursuivra son travail sur l'intégration locale et les solutions. Le HCR agira en priorité sur les enregistrements de l'état civil, l'obtention de documents, ainsi que sur la promotion des options de séjour légal disponibles pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans différents pays. Ce travail s'inspirera des progrès réalisés aux Amériques, où le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et El Salvador ont mis en place, avec succès, des procédures permettant aux réfugiés de convertir leur statut de migrant temporaire en résidence permanente. Le HCR soutiendra les gouvernements qui choisissent de proposer l'intégration locale ou des solutions locales aux personnes relevant de sa compétence en partageant les bonnes pratiques ainsi que les analyses et enseignements tirés de son expérience en matière de HLP, d'accès à l'emploi, d'éducation, de santé, de mobilité et de protection sociale.

L'organisation offrira aussi un appui technique pour les révisions des politiques et des lois portant sur les procédures de naturalisation et d'autres options de résidence pour les réfugiés. Le HCR poursuivra par ailleurs ses efforts de promotion de la campagne #Aveclesréfugiés et établira des partenariats avec les municipalités et les autorités locales afin de développer l'expérience et les capacités qui permettront de contribuer à une intégration locale réussie, en accordant aux réfugiés le même niveau d'accès aux programmes de protection sociale que celui offert aux ressortissants locaux en matière de logement, d'alimentation et de subventions.

En savoir plus sur le Forum mondial sur les réfugiés.



REINSTALLATION ET VOIES COMPLÉMENTAIRES



Lorca Fakir se tient debout devant une statue dans sa nouvelle ville, Dunshaughlin, (Comté de Meath, Irlande) une petite ville où des citoyens mènent un projet pilote de réinstallation.

CIBLES DE 2020

70 000 réfugiés seront réinstallés par le HCR.

31 pays recevront des demandes de réinstallation soumises par le HCR.

140 000 réfugiés seront admis dans des pays tiers grâce à des voies complémentaires d'admission.

Accéder au portail du HCR sur la réinstallation ici



La réinstallation est un outil inestimable de protection vitale pour les réfugiés dont la vie, la liberté, la santé et les autres droits humains fondamentaux sont menacés dans le pays où ils ont cherché refuge. Elle offre une solution durable aux réfugiés et sert de mécanisme de partage des responsabilités en soulignant le soutien en faveur des États qui accueillent un nombre important de réfugiés.

Les besoins mondiaux de réinstallation ont plus que doublé depuis 2014, mais les opportunités de réinstallation ont diminué de plus de 50% depuis 2016.

Plus de 328 000 réfugiés ont été réinstallés entre 2015 et 2018, mais le nombre estimé de personnes ayant besoin d'une réinstallation (1,44 millions de personnes en 2020, soit quelque 7% de la population totale des réfugiés) dépasse largement le nombre de places actuellement disponibles.

Les Syriens constitueront le plus grand groupe de personnes ayant besoin d'une réinstallation en 2020, mais les besoins en Afrique restent également élevés, avec un nombre estimé de 667 000 réfugiés résidant dans 32 pays d'asile.

La réinstallation des réfugiés dans le monde en chiffres

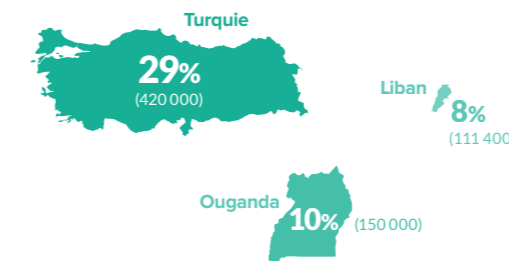
1,44 million de réfugiés auront besoin d'une réinstallation en 2020 **7%** de la population totale des réfugiés

2x Les besoins mondiaux de réinstallation ont plus que **doublé** depuis 2014

50% Les opportunités de réinstallation ont diminué de plus de 50% depuis 2016

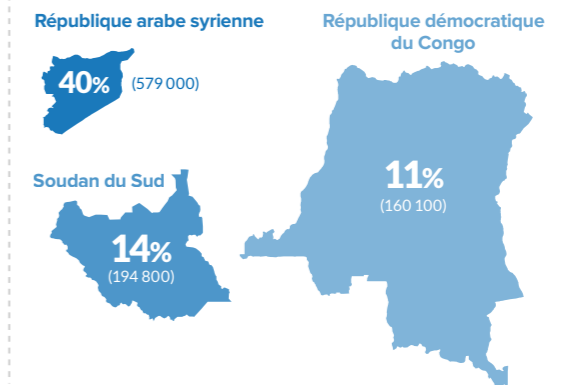
LES 3 PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL

des réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins de réinstallation représentent **47%** des besoins mondiaux de réinstallation



LES 3 PRINCIPALES NATIONALITÉS

des réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins de réinstallation représentent **65%** des besoins mondiaux de réinstallation



Les voies complémentaires d'admission sont pour les réfugiés des options sûres et réglementées qui complètent le système de réinstallation en leur assurant une installation légale dans un pays tiers qui couvre leurs besoins en protection internationale. Elles comprennent par exemple l'admission humanitaire, des programmes de parrainage communautaire ou privé, la réunification familiale ainsi que des opportunités de formation ou d'emploi dans des pays tiers. Mais en dépit de leur utilité démontrée et de l'éventail sans cesse croissant d'acteurs soutenant et développant des voies complémentaires, les réfugiés continuent à faire face à une

multitude d'obstacles légaux, administratifs et pratiques pour y accéder.

L'un des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés est d'élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers offerts aux réfugiés dans le but de mettre en place des réponses globales aux situations de réfugiés. Le Pacte mondial sur les réfugiés envisage l'élaboration d'une « Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires » afin d'accroître le nombre de places de réinstallation et de pays de réinstallation, et d'améliorer la disponibilité et la prévisibilité des voies complémentaires.

Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires (en anglais)



Solutions | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à faire progresser la recherche de solutions pour les réfugiés. Pour cela, il faudra promouvoir des conditions propices au retour et au rapatriement volontaire, sûr et digne et l'appui à la réintégration durable des populations de retour; favoriser l'intégration locale et des solutions locales; la réinstallation; et les voies complémentaires d'admission. Dans ce cas, il s'agira principalement de mobiliser un appui à la Stratégie triennale.



Pour en savoir plus sur le Programme mondial de déploiement en matière de réinstallation



Lancée en 2019, cette stratégie guidera les activités du HCR et de ses partenaires visant à relever les défis et à maximiser les possibilités d'expansion des solutions dans les pays tiers. L'objectif est d'augmenter les solutions dans les pays tiers pour permettre, d'ici 2028, à 3 millions de réfugiés de bénéficier d'une protection efficace et de solutions grâce à la réinstallation dans 50 pays de réinstallation (1 million de réfugiés) et aux voies complémentaires (2 millions de réfugiés).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le but du HCR est de réinstaller 70 000 réfugiés dans 31 pays de réinstallation en 2020, et d'offrir des voies complémentaires d'admission à 140 000 autres réfugiés. Pour atteindre ces deux objectifs, le HCR renforcera ses capacités opérationnelles, notamment par des méthodes de traitement de dossiers novatrices et en tirant parti des données et des faits constatés pour les comparer à la progression mondiale des objectifs de demandes soumises.

Afin de maximiser l'impact stratégique du nombre de places limité, le HCR donnera, en 2020, priorité à la réinstallation

de personnes présentant les risques de protection les plus préoccupants dans les situations prioritaires. Il s'agit de la situation en Méditerranée centrale, de l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et de la Turquie en lien avec la situation Syrienne, et des 14 pays du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) en Afrique et aux Amériques (voir les résumés régionaux *Afrique et Amériques*).

S'appuyant sur les résultats atteints dans les groupes restreints pour la situation syrienne et pour la situation en Méditerranée centrale, le HCR et les pays de réinstallation travailleront sous l'égide du nouveau Groupe restreint pour les situations prioritaires afin de mettre en œuvre des réponses efficaces aux besoins liés à ces deux situations. Ce nouveau groupe jouera un rôle essentiel pour optimiser et coordonner le soutien à la réinstallation et à l'admission par des voies complémentaires, ainsi que pour maximiser l'impact stratégique de la réinstallation dans ces situations prioritaires.

© HCR/UNHCR



L'initiative pour une réinstallation et des voies complémentaires durables

L'initiative pour une réinstallation et des voies complémentaires durables est une initiative multipartite, codirigée par le HCR et l'OIM, qui vise à encourager les États et les acteurs-clés à mettre en œuvre, développer ou renouveler des programmes de réinstallation et à faire progresser les voies complémentaires. Conformément à la stratégie triennale, elle a pour objectif d'offrir des activités de renforcement des capacités spécifiques et ciblées aux intervenants concernés au niveau local, national, régional et mondial. Elle se focalise sur la mise en place de

systèmes, sur la qualité et la pérennité des programmes et sur le renforcement de la coordination et des partenariats. L'initiative s'appuie sur les enseignements tirés des expériences et des initiatives du passé, tels que ceux du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents mis en œuvre entre 2016 et 2019.



(en anglais)

La longue coopération du HCR avec les ONG partenaires sera d'une importance cruciale pour améliorer le déploiement efficace et en temps voulu d'un personnel affilié dans les opérations-pays dans le cadre du programme mondial de déploiement pour la réinstallation. Le HCR soutiendra également ses opérations et améliorera la qualité et l'intégrité de son programme mondial de réinstallation en apportant une orientation stratégique et opérationnelle, et en élargissant le contrôle, le suivi et le renforcement des capacités.

Afin de faire progresser les voies complémentaires, comme le prévoit la stratégie, le HCR créera des partenariats et augmentera ses capacités opérationnelles en renforçant ses processus et systèmes internes et en développant des instructions opérationnelles qui guideront son engagement en faveur des voies complémentaires.

Le HCR poursuivra les travaux qu'il a entrepris avec l'OCDE pour améliorer la collecte des données relatives aux voies complémentaires et mettra à jour « l'Étude 2018 OCDE-HCR sur la promotion des solutions pour les réfugiés dans des pays tiers ». Il intensifiera également son engagement à développer une base de données solide sur les programmes de voies complémentaires existants afin d'en faciliter l'accès aux réfugiés.

Le HCR mettra aussi en place un groupe de travail multipartite sur les voies complémentaires ainsi que des groupes de travail qui guideront le développement des différentes voies complémentaires. Ces mécanismes de coordination conduiront à l'élaboration de normes applicables aux voies complémentaires, à l'exploration de nouvelles voies d'accès et encourageront les acteurs nationaux à élargir ces opportunités.

« L'Étude 2018 OCDE-HCR sur la promotion des solutions pour les réfugiés dans des pays tiers » (en anglais)



Des enfants érythréens retrouvent leur mère après un périple de huit ans

Kedija* et Yonas*, âgés respectivement de 15 et 12 ans, ont survécu à un enlèvement, à la détention et à une traversée en mer qui a échoué, avant de pouvoir enfin rejoindre leur mère en Suisse. Tandis que Kedija et son frère Yonas étaient incarcérés dans un centre de détention de la ville libyenne de Misrata, leurs chances de pouvoir rejoindre leur mère en Suisse après huit années de séparation semblaient compromises.

« Nous avons été séparés pendant plus de huit ans mais je n'ai jamais perdu l'espoir de retrouver mes enfants un jour. »
– Semira*, une Érythréenne réfugiée en Suisse et mère de Kedija et Yonas.

Pour le HCR, cette histoire a démarré par un appel téléphonique entre des collègues du HCR en Libye et le Service Social International, une ONG basée en Suisse, spécialisée dans la protection de l'enfance, à laquelle Semira avait demandé de l'aide. Sachant que les enfants étaient détenus quelque part dans le pays, et à l'aide de leurs noms et d'une vieille photo pour les identifier, des membres du personnel du HCR et d'ONG partenaires en Libye ont entamé leur recherche dans tous les centres de détention auxquels ils avaient accès. Les chances de les retrouver étaient minces parmi près de 3900 réfugiés et demandeurs d'asile actuellement incarcérés dans des dizaines de centres de détention officiels à travers le pays, et des autres entre les mains de groupes armés et de trafiquants d'êtres humains.

* Noms changés pour des raisons de protection.





ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

CIBLES DE 2020

403 000 enfants âgés de 3 à 5 ans seront inscrits dans l'enseignement préscolaire.

1,9 million d'enfants seront inscrits dans l'enseignement primaire.

182 900 élèves seront inscrits dans l'enseignement secondaire.

12 800 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des bourses d'études supérieures.

960 centres d'enseignement seront construits ou améliorés.

Le 4^{ème} objectif de développement durable aspire à assurer une éducation gratuite et de qualité, d'alphabétisation et d'acquisition de compétences aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, visant à donner des acquis d'apprentissage pertinents et efficaces. Il souligne également l'importance d'un accès équitable à l'éducation, pour tous et à tout âge. Cependant, en 2018 – la dernière année pour laquelle il existe des données vérifiées – plus de 35% des enfants réfugiés en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés et 75% des adolescents n'étaient pas scolarisés dans l'enseignement secondaire. Si des progrès significatifs ont été réalisés ces deux dernières années, tout particulièrement dans l'enseignement supérieur, seuls 3% des réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale.

systèmes éducatifs nationaux; favoriser des environnements sûrs et propices à l'apprentissage, pour tous les étudiants, quels que soit leur statut juridique, leur genre ou leur handicap; et permettre aux élèves d'utiliser leur formation pour un avenir durable.

«L'éducation des réfugiés 2030» participe directement aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, à savoir soulager la pression pesant sur les pays d'accueil, renforcer l'autosuffisance des réfugiés et soutenir les conditions dans les pays d'origine pour permettre un retour dans la sécurité et la dignité. L'objectif principal pour 2030 est de combler l'écart de scolarisation existant entre les enfants déplacés et le restant de la population. Afin de parvenir à une éducation de qualité équitable et inclusive, il faut veiller à une meilleure et effective inclusion des populations déplacées dans leurs communautés d'accueil.

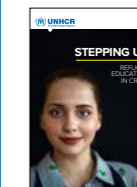
En 2020, des cibles de taux de scolarisation à long terme à atteindre en 2030 seront établies pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire dans chaque pays, et mesurées par rapport au taux net officiel de scolarisation déclaré pour les communautés d'accueil. Elles seront ensuite ventilées par genre pour mieux mettre en évidence les inégalités entre les genres, et pour tenir compte des enfants et jeunes handicapés. Dans l'enseignement supérieur, une attention toute particulière sera portée au soutien de réfugiés admissibles dans l'enseignement et la formation supérieure, technique et professionnelle, et dans les programmes d'enseignement supérieur connectés des pays d'accueil et des pays tiers, ainsi qu'à

la représentation équitable des deux genres au niveau des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

L'objectif d'ici 2030 est d'assurer l'inscription de 15% des réfugiés admissibles à l'enseignement supérieur dans l'enseignement et la formation supérieure, technique et professionnelle. Un élément central de l'adoption de cet objectif d'ici 2030 repose sur l'extension du programme de bourses d'études DAFI qui, depuis 1992, a fourni un soutien financier, universitaire et social complet à quelques 15 500 jeunes réfugiés qualifiés et leur a permis de poursuivre un diplôme universitaire dans leur premier pays d'asile. En 2020-2021, le programme DAFI mettra l'accent sur l'égalité entre les genres et sur la transition des bénéficiaires de bourses DAFI vers l'emploi (voir aussi le résumé régional sur *l'Afrique de l'Ouest et du Centre*). Il offre aussi un soutien accru aux mères et femmes enceintes, travaille à l'ajustement de la limite d'âge d'accès au programme pour les femmes et il mène enfin des activités de proximité ciblées auprès des filles et des jeunes femmes.

Les programmes de l'enseignement primaire et supérieur étant fermement établis, le HCR lancera en 2020 une initiative pluriannuelle en faveur de l'enseignement secondaire des jeunes visant à augmenter le nombre d'inscriptions d'enfants réfugiés et à favoriser leur transition vers l'enseignement secondaire. Des projets pilotes au Kenya, en Ouganda, au Pakistan et au Rwanda seront élargis sur les années à venir, en privilégiant l'investissement sur les enseignants et les écoles. Les investissements se concentreront sur le développement du corps enseignant, l'amélioration des écoles et sur les programmes communautaires qui encouragent la scolarisation et le soutien financier aux familles réfugiées. Cette initiative vise tant les réfugiés que les communautés d'accueil, afin que tous les enfants puissent bénéficier de nouvelles opportunités. En favorisant la scolarisation secondaire, le HCR a pour objectif de motiver davantage d'élèves du primaire à poursuivre leurs études et d'amener ainsi davantage d'étudiants réfugiés et de la communauté hôte à poursuivre leurs études au niveau supérieur.

Le rapport 2019 sur l'éducation «Redoubler d'efforts: L'éducation des réfugiés en crise» (en anglais)



«Stratégie d'éducation des réfugiés 2030: Une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» (en anglais)



La «Stratégie d'éducation des réfugiés 2030: une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» est la stratégie mise en place par le HCR en vue de favoriser l'inclusion dans une éducation équitable et de qualité, parce que l'éducation contribue directement à la résilience et prépare les enfants et les jeunes à contribuer activement à la cohésion sociale. L'éducation constitue donc la meilleure option politique pour les réfugiés, pour les enfants et les jeunes déplacés et apatrides et leurs communautés d'accueil. Les objectifs stratégiques de «L'éducation des réfugiés 2030» et des programmes d'éducation du HCR sont triples: promouvoir l'inclusion équitable et durable des réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, apatrides et déplacés internes dans les

Éducation | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à inclure les enfants et les jeunes réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation dans les trois premiers mois suivants le début du déplacement, pour qu'ils bénéficient d'un accès accru au cycle complet, agréé et de qualité, de développement de la petite enfance et d'études primaires et secondaires, ainsi que d'un accès accru à l'enseignement supérieur et à la formation technique et professionnelle. Un cadre mondial pour l'éducation des réfugiés, élaboré par l'alliance des coparrains du domaine Éducation du Forum mondial facilite la transposition de la stratégie d'éducation, «Éducation 2030: une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» en orientant les engagements relatifs à l'éducation.



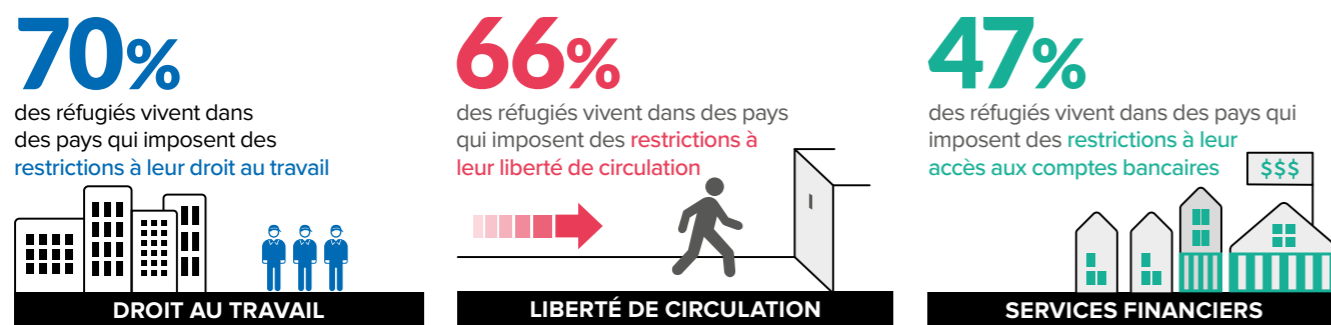
Le programme *Educate A Child* de la fondation *Education Above All*

En 2020, le HCR poursuivra son partenariat de longue date pour le programme *Educate A Child* de la fondation *Education Above All* pour offrir la possibilité d'accéder à l'enseignement primaire à 121 000 enfants réfugiés dans 14 pays.



(en anglais)

MOYENS DE SUBSISTANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUE



CIBLES DE 2020

40 pays permettront aux réfugiés d'avoir accès aux microcrédits accordés par des fournisseurs de services financiers.

50 000 réfugiés et membres des communautés d'accueil de 5 pays participeront au programme de 18 à 36 mois de lutte contre la pauvreté.

20 pays permettront aux artisans réfugiés et issus des communautés d'accueil de profiter de l'accès aux marchés.

En 2019, 70% des réfugiés vivaient dans des pays qui imposaient des restrictions à leur droit au travail. Les limitations de la liberté de circulation et de l'accès aux droits qui y sont liés, conjuguées à un contexte économique restreint dans les communautés d'accueil, constituaient d'autres facteurs créant des environnements défavorables à l'inclusion économique des réfugiés.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR et ses partenaires s'efforceront de lever les barrières à la participation économique et d'augmenter le nombre de réfugiés inclus dans les économies locales et nationales.

En Éthiopie par exemple, la révision de la loi relative aux réfugiés (*Refugee Proclamation*) adoptée en 2019 accorde davantage de droits aux réfugiés. Ces droits comprennent la liberté de circulation, l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services financiers et à la location de terres irrigables, ainsi que le droit de s'engager dans des activités économiques. Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'accord éthiopien pour l'emploi qui créera 100 000 nouveaux emplois, dont 30% seront réservés aux réfugiés d'ici 2020-2021. Le Forum mondial sur les réfugiés est l'occasion pour le HCR de faire appel aux intervenants pour qu'ils s'engagent à apporter des contributions concrètes qui soutiennent l'accord pour l'emploi. Par ailleurs, le HCR

appuie le développement de l'engagement des autres États membres de l'Autorité intergouvernementale du développement visant à mettre en œuvre les plans d'action nationaux engagés par la Convention de Kampala et qui portent sur les réformes politiques et les investissements dans le développement économique qui favoriseront l'accès à un emploi rémunéré, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil.

En 2020-2021, le HCR concentrera ses efforts d'inclusion économique sur une vingtaine de pays au moins, à travers des interventions fondées sur un plaidoyer ferme en faveur des réformes politiques qui permettent l'exercice du droit au travail et accordent des droits supplémentaires. Dans les États où le cadre juridique existe, le HCR travaillera en étroite collaboration avec les acteurs concernés pour promouvoir des opportunités économiques qui pourront bénéficier aux réfugiés et aux membres de la communauté d'accueil.

Grâce à la Coalition de lutte contre la pauvreté, le HCR permettra de créer des moyens de subsistance durables et d'atténuer la pauvreté de 500 000 foyers de réfugiés et de membres de la communauté d'accueil dans 35 pays d'ici 5 ans. La coalition a pour objectif de lever 70 millions de dollars pour mettre en œuvre le modèle de progression, une méthodologie multisectorielle fonctionnant par étapes progressives qui

aide les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables à obtenir des moyens de subsistance viables et à sortir de l'extrême pauvreté dans une période de 18 à 36 mois. Le ciblage pour bénéficier des programmes relevant du modèle de progression varie selon chaque contexte et repose sur les critères socioéconomiques fixés pour les aides en espèces et les autres programmes d'aides existants.

Le modèle de progression suscite un intérêt croissant. Le HCR souhaite s'appuyer sur les succès remportés à ce jour dans certains pays qui l'ont déjà adopté, par exemple par le ministère chargé de l'inclusion sociale et économique en Équateur, par le Fonds de lutte contre la pauvreté au Pakistan et par le programme pluriannuel « Vivres pour la paix » en Ouganda, une initiative du Gouvernement des États-Unis.

En collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, *Financial sector deepening Africa*, Sida et Kiva, le HCR développera des partenariats avec des fournisseurs de services financiers dans

au moins 10 pays pour renforcer l'inclusion financière. À ce jour, des institutions de microfinance proposent des microcrédits aux réfugiés dans 35 pays. D'ici 2020, ces services seront offerts dans 40 pays.

En partenariat avec des distributeurs, des entreprises sociales, des partenaires du développement, dont l'Organisation mondiale du commerce équitable, et les donateurs, le projet MADE51 sera étendu de 15 à 20 pays. Le projet MADE51 aide les artisans qui fuient les conflits et les persécutions à s'autonomiser en leur offrant une plateforme mondiale de commercialisation de leurs produits artisanaux. Une fois que les réfugiés ont le droit de travailler et de gagner leur vie, ils peuvent commencer à reconstruire leurs vies. L'objectif de MADE51 pour 2020 est d'aider au moins 5 000 réfugiés et membres des communautés d'accueil. Le projet offrira un accès au marché aux artisans réfugiés, aux membres des communautés d'accueil et à leurs familles, et augmentera leurs revenus. Il soutiendra également la croissance des entreprises sociales locales.

Emplois et moyens de subsistance | Le Forum mondial sur les réfugiés œuvrera en faveur des résultats clés que sont l'inclusion économique, la création d'emplois, la croissance économique locale, l'amélioration de la protection et la préparation de solutions par une série de sous-thèmes et de domaines transversaux tels que l'investissement dans le développement économique, l'engagement du secteur privé et les modifications des cadres juridiques.



Encourager la transition de l'aide directe aux systèmes de prestations sociales

Faire passer les familles d'une aide humanitaire à court terme à des programmes de protection sociale de long-terme est l'objectif que poursuit le HCR à travers la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et plus récemment en appui des objectifs 1 et 2 du Pacte mondial sur les réfugiés, et tout particulièrement dans les contextes de déplacement prolongé.

Le HCR coopère avec les gouvernements et les autres acteurs du développement, afin d'inclure les personnes déplacées dans les programmes de protection sociale tant nationaux que locaux, en veillant à ce que ces efforts conduisent également à un élargissement de la couverture des résidents locaux. Le HCR adaptera et alignera ses projets sectoriels pour assurer une transition qui amènera les réfugiés bénéficiant d'une assistance sous forme d'aide en espèces, d'articles non alimentaires et d'abris, aux dispositifs de sécurité sociale ; de moyens de subsistance, de formations pour adultes ou d'acquisition de compétences, aux programmes nationaux d'accès à l'emploi ; des services de protection contre les violences sexuelles et de genre, ou de protection de l'enfance, aux services de protection sociale ; de l'aide alimentaire ou sanitaire au régime d'assurance maladie. Le HCR développera également des mécanismes d'adaptation au sein des dispositifs de sécurité sociale pour qu'ils puissent répondre aux situations d'urgence familiales. Le HCR étendra ses partenariats institutionnels avec l'OIT, l'UNICEF, le PAM et la Banque mondiale afin de renforcer les opérations de lutte contre les déplacements prolongés au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et aux Amériques.

Consulter le site internet de la Coalition de lutte contre la pauvreté (*Poverty Alleviation Coalition*) ici (en anglais).



VILLES ET RÉFUGIÉS URBAINS



Le réfugié vénézuélien Carlos et sa famille dans leur nouvelle maison à São Paulo, après son enlèvement à Maracay, en République bolivarienne du Venezuela. Avec l'aide du HCR et de ses partenaires, la famille peut désormais reconstruire sa vie au Brésil.

CIBLES DE 2020

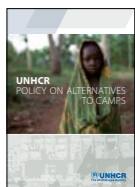
2 opérations dans le monde seront ciblées pour mener des programmes d'hébergement et d'aide à l'installation en milieu urbain.

5 pays pilotes bénéficieront des nouvelles « Directives du HCR sur l'aide à la location » afin de faciliter l'inclusion sociale de réfugiés et déplacés internes dans les programmes de marché locatif existants.

Étendre l'application du « Plan directeur » à la planification des sites d'installation à toutes les typologies d'installations, notamment dans un contexte urbain.

Développer une plateforme numérique interopérable de Système d'information géographique (GIS) afin de tirer parti des informations géographiques des sites pour toutes les populations relevant de la compétence du HCR.

« La Politique du HCR sur les alternatives aux camps » (2014) (en anglais)



L'urbanisation est une caractéristique inhérente au monde d'aujourd'hui, avec un plus grand nombre de personnes vivant dans des zones urbaines et périurbaines. Ce constat vaut également pour les personnes déplacées et on estime que 61% des réfugiés dans le monde vivent en zones urbaines. Lorsque les cadres juridiques le permettent, la vie en dehors des camps permet aux réfugiés de vivre de manière plus autonome. Ils peuvent continuer à gagner leur vie, trouver des opportunités économiques et accéder à des services tels que l'éducation et la santé, aux côtés des communautés locales. Il apparaît de plus en plus que les réfugiés peuvent stimuler les économies locales, tant comme consommateurs que comme entrepreneurs.

L'approche stratégique du HCR en matière de réponse en zone urbaine a évolué de la « Politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain » en 2009 à la « Politique du HCR sur les

alternatives aux camps » en 2014. Les développements récents, dont l'Agenda pour le développement durable – et en particulier l'ODD 11 en faveur de villes inclusives, sûres, résilientes et durables – le nouvel Agenda urbain, ainsi que le Pacte mondial sur les réfugiés, sont autant d'incitations à poser un regard neuf sur ces politiques. Le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît que les villes et les autorités locales – en tant qu'intervenants qui reçoivent, accueillent et incluent les réfugiés – sont des participants et parties prenantes essentiels aux réponses globales. Les communautés locales sont également impliquées, parce que l'afflux de réfugiés dans un contexte urbain exerce une pression sur les services des communautés d'accueil, par exemple pour la disponibilité de logements, la distribution d'eau, les services locaux et les infrastructures. À travers diverses déclarations et campagnes dans le monde – et notamment grâce au Parlement mondial des maires et au Forum mondial des maires,

à la campagne *Villes solidaires* #Aveclesréfugiés, et au développement d'une politique de réponse mondiale commune aux situations de déplacements forcés et à l'urbanisation – un nombre croissant de villes telles Athènes, Salt Lake City et Sao Paulo, s'engagent à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés.

En 2020, le HCR soutiendra les villes dans ces efforts. Ainsi, à Thessalonique par exemple, le HCR participe à des groupes de travail de réfugiés urbains organisés par la ville qui impliquent un éventail de partenaires du secteur public et privé et de la société civile et adoptent une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société. En Amérique centrale et en Amérique du nord, plusieurs pays mèneront l'initiative « Villes solidaires ». Les bonnes pratiques et les connaissances disponibles seront mises en ligne sur un espace dédié de la plateforme numérique de GIS (eSite). Le HCR approfondira son engagement aux côtés des réseaux urbains et des forums de maires, tout en recommandant aux acteurs du développement de relever les défis liés à l'inclusion des réfugiés dans les plans de développement locaux, et en les soutenant dans leurs efforts.

Le HCR renforcera ses partenariats opérationnels essentiels avec les acteurs du développement afin de renforcer sa capacité d'intervention en milieu urbain. La mise en œuvre des orientations et outils sur les sites d'installations et les abris urbains développés en collaboration avec ONU-Habitat sont alignés avec les objectifs stratégiques du HCR en matière d'abris et ceux du Pacte mondial sur les réfugiés. Les nouvelles priorités mondiales en matière de collaboration sont prises en considération dans un protocole d'accord global avec ONU-Habitat tant d'un point de vue opérationnel (comme pour les abris et sites d'installation, l'eau l'hygiène et l'assainissement, les infrastructures et les terrains) que de celui des politiques (comme pour le suivi des données et des objectifs du développement durable, la préparation

et l'évaluation de l'impact, la politique urbaine globale et la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés).

S'inspirant des enseignements des récentes réponses en Méditerranée et au Venezuela en matière d'abris (voir les résumés régionaux sur l'Europe et les Amériques), l'utilisation appropriée des aides en espèces sera poursuivie activement pour le logement urbain. Une diffusion plus large des récentes « Directives du HCR sur l'aide à la location » favorisera l'inclusion sociale des personnes relevant de la compétence du HCR dans les marchés locatifs existants, tout en tenant compte des fluctuations du marché locatif qui pourraient pénaliser les communautés d'accueil.

En 2020, le HCR continuera à renforcer ces efforts pour repenser la planification des installations humanitaires en s'assurant que la conception des sites d'installations humanitaires appuie la réalisation des priorités locales de développement à long terme, telles qu'établies par les politiques et plans nationaux de développement. Mettre en œuvre l'application de l'approche du « Plan directeur » à la planification des sites d'installation et utiliser les technologies, les outils et l'expertise technique adéquats demeure une priorité. Cela contribuera au développement de sites d'installations humanitaires dont la conception spatiale et la réalisation sont visionnaires et encouragent le développement local et l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR. L'accent sera placé sur la nécessité d'adopter une approche qui soit pertinente pour tous les sites d'installations, notamment dans un contexte urbain.

Afin de maintenir la cohérence institutionnelle et la clarté d'approche dans une organisation décentralisée, les bureaux régionaux et les opérations-pays bénéficieront d'une supervision et d'un appui techniques solides. Le HCR vise à s'assurer que les outils d'intervention en matière d'abris et d'installation en milieu urbain et les instructions soient bien compris et appliqués dans divers contextes.

ACCÈS À L'ÉNERGIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Le programme de traitement de bois de chauffage et de production de briquettes de charbon, Prosopis, dans le camps de Melkadida en Éthiopie, offre des options de combustibles alternatifs pour réduire la déforestation et la pollution.

CIBLES DE 2020

1,6 million de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à un combustible de cuisson durable.

2,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à une source d'électricité durable.

Les émissions de CO₂ seront réduites de **6000 tonnes** grâce à l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes.

50% des opérations-pays du HCR participeront à l'inventaire annuel de l'initiative des Nations Unies «Du bleu au vert».

5000 hectares de terres dégradées seront réhabilités par le biais d'activités de reboisement, menées dans les régions accueillant des réfugiés.

Garantir aux réfugiés l'accès à une source d'énergie non polluante, abordable et fiable fait partie intégrale de toute réponse humanitaire. Par ailleurs, répondre aux besoins énergétiques peut apporter des avantages considérables en matière de protection, d'égalité des genres, de sécurité alimentaire, d'eau, d'assainissement et de santé, d'éducation, de moyens de subsistance, de connectivité et de protection de l'environnement.

En 2020-2021, le HCR poursuivra la mise en œuvre de sa « Stratégie mondiale pour une énergie durable 2019-2024 » en se concentrant sur 4 domaines : répondre aux besoins énergétiques des foyers de réfugiés dès le début d'une situation d'urgence, améliorer l'accès des ménages à un combustible de cuisson durable,

sûr et abordable, étendre l'électrification durable des foyers, et augmenter l'électrification durable des installations communautaires et de soutien, tout en veillant à limiter la consommation générale.

En partenariat avec des acteurs du développement et du secteur privé, le HCR renforcera son expertise technique au niveau de ses opérations sur le terrain, et améliorera la mise en œuvre de programmes énergétiques et environnementaux qui satisferont les besoins énergétiques des réfugiés, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Cela implique une collaboration avec des partenaires tels que l'Agence suédoise pour la protection civile, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (l'Agence allemande

de coopération internationale (GIZ)), la FAO, le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/OCHA, NORCAP, le PAM et *Practical Action*.

Ainsi par exemple, le HCR et la GIZ travaillent ensemble à la réduction de l'empreinte carbone de certaines opérations du HCR – notamment en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda – et à l'amélioration de leur accès à une énergie durable. Cette initiative répond aux responsabilités du HCR en matière de climat tout en fournissant des sources d'énergie non polluantes et durables aux populations relevant de sa compétence en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. De plus, le HCR met en place, avec le soutien de Sida, un fonds renouvelable qui aidera le personnel sur place à s'associer avec le secteur privé pour mettre en œuvre une transition vers une énergie non polluante, en vue d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et réduire les émissions de CO₂.

Une étape importante de l'amélioration de la propre performance environnementale du HCR repose sur la capacité à mesurer

et à comprendre précisément son impact environnemental. Au cours des cinq dernières années, le HCR a participé à l'initiative des Nations Unies « Du bleu au vert » en généralisant progressivement l'établissement de rapports sur l'environnement à ses opérations-pays. En 2020, le HCR a prévu d'aider 200 opérations-pays à rédiger un rapport sur leurs émissions de CO₂, leur production de déchets et leur consommation d'eau. Offrir un soutien et renforcer les capacités pour une surveillance environnementale toujours plus performante aideront à souligner les progrès accomplis et à identifier les possibilités d'amélioration, encourageant de ce fait de nouvelles mesures en faveur d'un environnement durable. Le HCR collabore également avec les pays, les réfugiés et les communautés d'accueil pour renforcer la résilience des communautés par le biais d'une gestion durable de l'environnement. En 2020, en partenariat avec *Land Life Company*, le HCR élargira ses efforts de reforestation pour réhabiliter les terres dégradées dans les zones accueillant des réfugiés.

Énergie et infrastructure | Le Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion d'élargir l'accès à l'énergie durable tout en atténuant les effets des changements climatiques et en s'y adaptant, au moyen de trois piliers : la fourniture d'énergie (liée à l'ODD 7 sur l'énergie durable à un coût abordable pour les réfugiés); les services essentiels (énergie, connectivité, environnement, santé, eau, assainissement et hygiène, abris); et l'inclusion (dans les structures et services nationaux).



La « Stratégie mondiale pour une énergie durable 2019-2024 » (en anglais).



Le projet de camp vert de la Loterie hollandaise du code postal

Depuis 2017, le HCR et *Land Life Company*, soutenus par la Loterie hollandaise du code postal, ont construit un camp de réfugiés « vert » dans le nord du Cameroun et ont reboisé des terres sévèrement dégradées à l'intérieur et aux alentours du camp en plantant 40 000 arbres, créant ainsi des emplois, de l'ombre, de la nourriture et un impact sur la santé.

Le projet inclut également d'autres volets tels que la construction d'abris durables et achetés localement, ainsi que la fourniture d'alternatives écologiques pour la cuisson afin d'enrayer la poursuite de l'abattage illégal. Ce projet unique en son genre donne vie à un nouveau modèle de réduction de l'empreinte écologique des actions humanitaires, de diminution des coûts et, plus important encore, d'amélioration de la santé et du bien-être des réfugiés et des communautés d'accueil.



(en anglais)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HCR ET ÉTATS PARTIES AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS ET À L'APATRIDIE

Le HCR est placé sous la direction de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social (ECOSOC). En 1958, l'ECOSOC a établi le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat (ExCom) suite à une résolution de l'Assemblée générale. Il a pour fonctions principales d'approuver les programmes du Haut Commissariat, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (principalement sur les questions de protection) et de surveiller les finances et la gestion de l'organisation.

L'ExCom tient une session annuelle à Genève, au mois d'octobre. La 70^{ème} session a eu lieu du 7 au 11 octobre 2019. Des réunions du Comité permanent du Comité exécutif sont organisées à différentes dates au cours de l'année afin de poursuivre le travail entre les sessions plénières.

La participation à l'ExCom est fondée sur la base géographique la plus large possible parmi les États (membres des Nations Unies), ayant un intérêt manifeste et se consacrant à la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés. À la fin de 2019, l'ExCom comptait 102 membres – en bleu – dans le tableau ci-dessous qui présente également les pays signataires de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967, ainsi qu'à la Convention de 1954 relatif au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

États parties aux Conventions et Membres de l'ExCom (en bleu)	Convention relative au statut des réfugiés et Protocole de 1967		Conventions relative au statut des apatrides et sur la réduction de l'apatridie	
	1951	1967	1954	1961
Afghanistan	2005	2005		
Afrique du Sud	1996	1996		
Albanie	1992	1992	2003	2003
Algérie	1963	1967	1964	
Allemagne	1953	1969	1976	1977
Angola	1981	1981	2019	2019
Antigua-et-Barbuda	1995	1995	1988	
Argentine	1961	1967	1972	2014
Arménie	1993	1993	1994	1994
Australie	1954	1973	1973	1973
Autriche	1954	1973	2008	1972
Azerbaïdjan	1993	1993	1996	1996
Bahamas	1993	1993		
Bangladesh				
Barbade			1972	
Bélarus	2001	2001		
Belgique	1953	1969	1960	2014
Belize	1990	1990	2006	2015
Bénin	1962	1970	2011	2011
Bolivie (État plurinational de)	1982	1982	1983	1983
Bosnie-Herzégovine	1993	1993	1993	1996
Botswana	1969	1969	1969	
Brésil	1960	1972	1996	2007
Bulgarie	1993	1993	2012	2012
Burkina Faso	1980	1980	2012	2017
Burundi	1963	1971		
Cabo Verde		1987		
Cambodge	1992	1992		
Cameroun	1961	1967		
Canada	1969	1969		1978
Chili	1972	1972	2018	2018
Chine	1982	1982		
Chypre	1963	1968		
Colombie	1961	1980	2019	2014
Congo	1962	1970		
Costa Rica	1978	1978	1977	1977
Côte d'Ivoire	1961	1970	2013	2013
Croatie	1992	1992	1992	2011
Danemark	1952	1968	1956	1977
Djibouti	1977	1977		
Dominique	1994	1994		
Égypte	1981	1981		
El Salvador	1983	1983	2015	
Équateur	1955	1969	1970	2012
Espagne	1978	1978	1997	2018
Estonie	1997	1997		
Eswatini	2000	1969	1999	1999
États-Unis d'Amérique		1968		
Éthiopie	1969	1969		
Fédération de Russie	1993	1993		
Fidji	1972	1972	1972	
Finlande	1968	1968	1968	2008
France	1954	1971	1960	
Gabon	1964	1973		
Gambie	1966	1967	2014	2014

L'Angola a adhéré aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie en 2019.

La Colombie a adhéré à la Convention de 1954 sur l'apatridie en 2019.

	1951	1967	1954	1961
Géorgie	1999	1999	2011	2014
Ghana	1963	1968		
Grèce	1960	1968	1975	
Guatemala	1983	1983	2000	2001
Guinée	1965	1968	1962	2014
Guinée-Bissau	1976	1976	2016	2016
Guinée équatoriale	1986	1986		
Haiti	1984	1984	2018	2018
Honduras	1992	1992	2012	2012
Hongrie	1989	1989	2001	2009
Îles Salomon	1995	1995		
Inde				
Iran (République islamique d')	1976	1976		
Irlande	1956	1968	1962	1973
Islande	1955	1968		
Israël	1954	1968	1958	
Italie	1954	1972	1962	2015
Jamaïque	1964	1980		2013
Japon	1981	1982		
Jordanie				
Kazakhstan	1999	1999		
Kenya	1966	1981		
Kirghizistan	1996	1996		
Kiribati			1983	1983
Lesotho	1981	1981	1974	2004
Lettonie	1997	1997	1999	1992
Liban				
Libéria	1964	1980	1964	2004
Libye			1989	1989
Liechtenstein	1957	1968	2009	2009
Lituanie	1997	1997	2000	2013
Luxembourg	1953	1971	1960	2017
Macédoine du Nord	1994	1994	1994	
Madagascar	1967			
Malawi	1987	1987	2009	
Mali	1973	1973	2016	2016
Malte	1971	1971		
Maroc	1956	1971		
Mauritanie	1987	1987		
Mexique	2000	2000	2000	
Monaco	1954	2010		
Monténégro	2006	2006	2006	2013
Mozambique	1983	1989	2014	2014
Namibie	1995	1995		
Nauru	2011	2011		
Nicaragua	1980	1980	2013	2013
Niger	1961	1970	2014	1985
Nigéria	1967	1968	2011	2011
Norvège	1953	1967	1956	1971
Nouvelle-Zélande	1960	1973		2006
Ouganda	1976	1976	1965	
Pakistan				
Panama	1978	1978	2011	2011
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1986	1986		
Paraguay	1970	1970	2014	2012

	1951	1967	1954	1961
Pays-Bas	1956	1968	1962	1985
Pérou	1964	1983	2014	2014
Philippines	1981	1981	2011	
Pologne	1991	1991		
Portugal	1960	1976	2012	2012
République centrafricaine	1962	1967		
République de Corée	1992	1992	1962	
République démocratique du Congo	1965	1975		
République de Moldova	2002	2002	2012	2012
République dominicaine	1978	1978		
République-Unie de Tanzanie	1964	1968		
Roumanie	1991	1991	2006	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1954	1968	1959	1966
Rwanda	1980	1980	2006	2006
Saint Kitts et Nevis	2002			
Saint-Siège	1956	1967		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1993	2003	1999	
Samoa	1988	1994		
Sao Tomé-et-Principe	1978	1978		
Sénégal	1963	1967	2005	2005
Serbie	2001	2001	2001	2011
Seychelles	1980	1980		
Sierra Leone	1981	1981	2016	2016
Slovaquie	1993	1993	2000	2000
Slovénie	1992	1992	1992	
Somalie	1978	1978		
Soudan	1974	1974		
Soudan du Sud	2018	2018		
Suède	1954	1967	1965	1969
Suisse	1955	1968	1972	
Suriname	1978	1978		
Tadjikistan	1993	1993		
Tchad	1981	1981	1999	1999
Tchéquie	1993	1993	2004	2001
Thaïlande				
Timor-Leste	2003	2003		
Togo	1962	1969		
Trinité-et-Tobago	2000	2000	1966	
Tunisie	1957	1968	1969	2000
Turkménistan	1998	1998	2011	2012
Turquie	1962	1968	2015	
Tuvalu	1986	1986		
Ukraine	2002	2002	2013	2013
Uruguay	1970	1970	2004	2001
Venezuela (République bolivarienne du)		1986		
Yémen	1980	1980		
Zambie	1969	1969	1974	
Zimbabwe	1981	1981	1998	
Total	146	147	93	74

ACRONYMES

3RP Plan régional pour les réfugiés et la résilience en réponse à la crise syrienne

ASEAN Association des nations de l'Asie du Sud-Est

BIMS Système biométrique de gestion de l'identité

CBI Aides en espèces

CBP Protection communautaire (pour le HCR)

CCCM Coordination et gestion des camps (groupe sectoriel)

CCG Conseil de coopération du Golfe

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CEA Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)

CEDEAO Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CERF Fonds central pour les interventions d'urgence

COI Informations sur le pays d'origine

COP Plan d'opérations par pays (pour le HCR)

CRI Articles de secours essentiels

CRRF Cadre d'action global pour les réfugiés

DAFI Programme allemand Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés

DDC Direction du développement et de la coopération (Suisse)

DFID Ministère du développement international (Grande Bretagne)

DSR Détermination du statut de réfugié

EASO Bureau européen d'appui en matière d'asile (UE)

ECHO Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (UE)

ECOSOC Conseil économique et social (Nations Unies)

ERC Coordinateur des secours d'urgence (Nations Unies)

ERCM Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents

ETM Mécanisme de transit d'urgence (HCR)

ExCom Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

FAO Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FENU Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)

FICR Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

FMI Fonds monétaire international

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population

FRONTEX Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (UE)

GAM Malnutrition aiguë globale

GCR Le Pacte mondial sur les réfugiés

GIS Système d'information géographique

GIZ *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Agence allemande pour la coopération internationale)

GNA Évaluation globale des besoins (HCR)

GPC Groupe sectoriel mondial de la protection

GSC Groupe sectoriel mondial des abris

HALEP Liste d'alerte pour la préparation aux urgences

HCDH Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HLP Logement, terres et propriété

HRP Plan de réponse humanitaire

IASC Comité permanent interorganisations

ICVA Conseil international des agences bénévoles

IDA Association internationale de développement (Banque mondiale)

IDP Personne déplacée interne

IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement

IYCF Alimentation du nourrisson et du jeune enfant

JICA Agence japonaise de coopération internationale

JIPS Service conjoint pour le profilage des déplacés internes

JEA Jeune expert associé

LGBTI Lesbien(ne)s, gays, bisexuels, transgenres et intersexués

MERCOSUR *Mercado Común del Sur* (Marché commun du Sud)

MSB Agence suédoise pour la protection civile

NCA Nord de l'Amérique centrale

NFIs Articles non alimentaires

NRC Conseil norvégien pour les réfugiés

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)

ODD Objectif(s) de développement durable

OEA Organisation des États américains

OIT Organisation internationale du Travail

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMS Organisation mondiale de la Santé

ONG Organisation non gouvernementale

ONUDC Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONU-Habitat Programme des Nations Unies pour les établissements humains

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

PAM Programme alimentaire mondial

PBI Produit intérieur brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PSG Priorités stratégiques globales (pour le HCR)

RBM Gestion axée sur les résultats (pour le HCR)

RRP Plan de réponse pour les réfugiés

SADC Communauté de développement de l'Afrique australe

SEA/SH Exploitation, abus et harcèlement sexuels

SGBV Violences sexuelles et de genre

Sida Agence suédoise de coopération internationale et de développement

SSAR Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil

THW *Technisches Hilfswerk* (Agence fédérale allemande de secours technique)

TIC Technologies de l'information et des communications

UA Union africaine

UE Union européenne

UEFA Union des associations européennes de football

GNUD Groupe des Nations Unies pour le développement

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNMAS Service de l'action antimines des Nations Unies

USAID Agence des États-Unis pour le développement international

VIH et SIDA Virus de l'immunodéficience humaine et syndrome d'immunodéficience acquise

VNU Volontaires des Nations Unies

WASH Eau, assainissement et hygiène

CRÉDITS

Le HCR souhaite remercier tous les membres de son personnel au siège et sur le terrain, ainsi que les consultants, qui ont contribué à la préparation des parties narratives, financières et graphiques de cette publication.

Concept graphique : HCR

Graphisme, production et impression : Unité d'impression, Service d'appui à la production, Office des Nations Unies à Genève (1917718F).

Les cartes reproduites dans cette publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les données dans ce document sont issues des statistiques les plus récentes dont dispose le HCR ou d'autres Agences des Nations unies. Pour tout rectificatif ultérieur à l'impression, prière de se référer aux pages « Publications » du site Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

Tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique sauf mention contraire.

HCR
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse
Tél : 00 41 22 739 81 35
Courriel : HQGARS@unhcr.org
<http://reporting.unhcr.org> and www.unhcr.fr
[Twitter@UNHCRgov](https://twitter.com/UNHCRgov) | [Twitter@refugees](https://twitter.com/refugees) | Facebook | Instagram

Photo de couverture
Guzeh Mustafa, âgée de 70 ans, est assise devant un abri dans le camp de Bardarash à Duhok, en Iraq. Elle a fui le nord-est de la Syrie avec six membres de sa famille en octobre 2019 et a besoin d'une assistance médicale.

© HCR/Hossein Fatemi

reporting.unhcr.org
www.unhcr.fr



Publié par le HCR
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Pour toutes informations et demandes,
veuillez contacter :
DRRM
hqfr00@unhcr.org
HQGARS@unhcr.org

Twitter@UNHCRgov | Twitter@refugees
Facebook | Instagram

